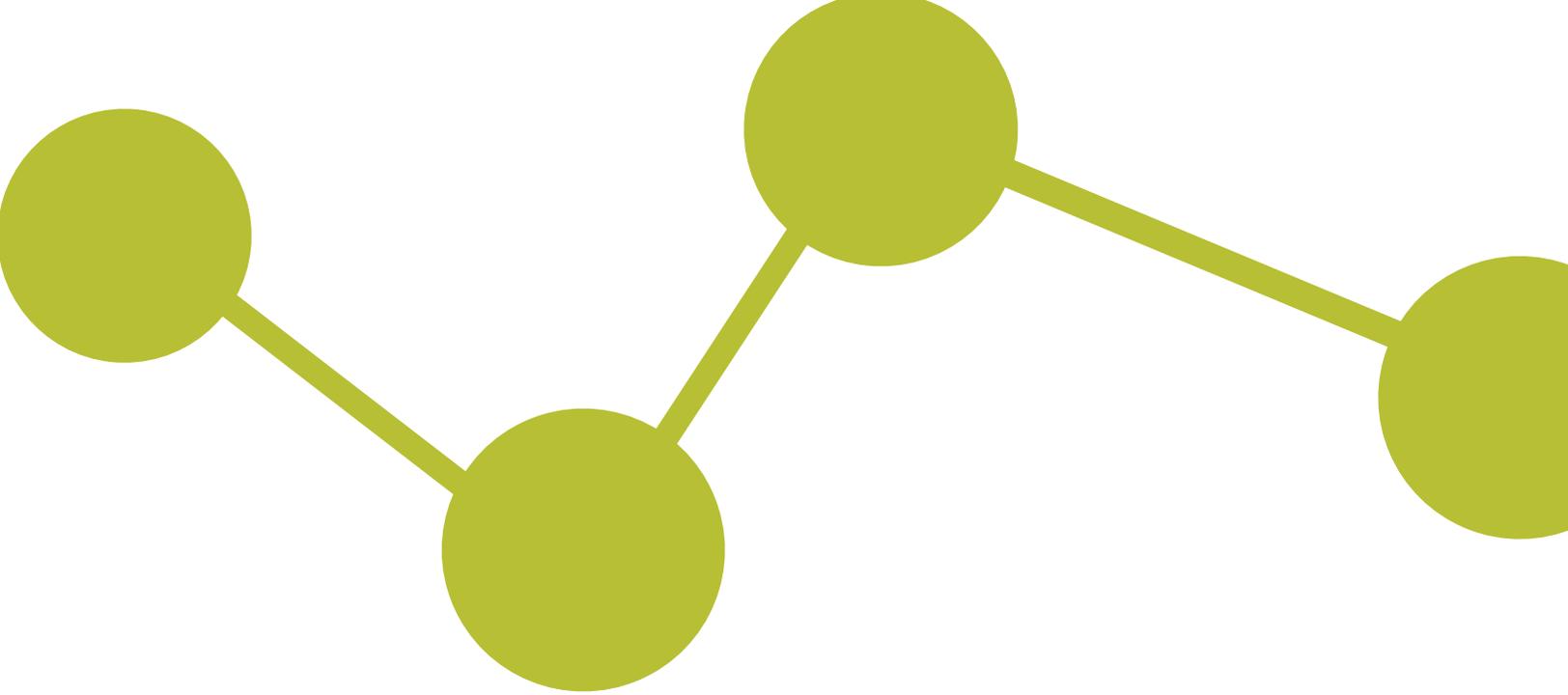


La traite et le travail des enfants en Guinée

Une étude à méthodes mixtes pour estimer la prévalence et analyser le point de vue des parties prenantes sur la prise en charge et la prévention





La traite et le travail des enfants en Guinée :
Une étude à méthodes mixtes pour estimer la prévalence et
analyser le point de vue des parties prenantes
sur la prise en charge et la prévention

DÉCEMBRE 2022

David Okech, Jody Clay Warner, Alex Balch, Tamora Callands, Hui Yi, Anna Cody,
Helen Bryant, Ansoumane Bangoura, Claire Bolton, et Nate Hansen

Pour citer ce rapport : Okech, D., Clay-Warner, J., Balch, A., Callands, T.A., Yi,
H., Cody, A.M., Bryant, H., Bangoura, A., Bolton, C., & Hansen, N. (2022). La
traite et le travail des enfants en Guinée : une étude à méthodes mixtes.
Center for Human Trafficking Research & Outreach, Université de Géorgie,
Athens, GA, USA.

©2023 Center on Human Trafficking Research & Outreach
centro.uga.edu



TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	5
Remerciements	6
Sommaire	8
Aperçu de l'étude	15
Méthodes	26
Aperçu des méthodes qualitatives	26
Aperçu des méthodes quantitatives	28
Résultats	35
Estimations de la prévalence de la traite et du travail des enfants	36
Perspectives communautaires sur la traite et le travail des enfants	37
Types de travail et de traite des enfants	42
Exploitation expérimentée impliquant la force, la fraude ou la coercition	46
Vulnérabilité à la traite des enfants	47
Perspectives concernant la sortie d'une situation de traite et la réintégration après la traite	57
Analyse des lacunes en matière de politiques publiques et de services	63
Perspectives et recommandations clés	79
Tableaux et figures	89
Références	122
Annexes	127
Annexe A : Outil d'enquête auprès des ménages	127
Annexe B : Non-réponse dans l'enquête auprès des ménages	168
Annexe C : Contrôle de validité de la méthode de mise à l'échelle du réseau (NSUM) pour les sous-populations de référence	169
Annexe D : Secteurs de travail auxquels les enfants des ménages ont été confrontés	170
Annexe E : Calcul des intervalles de confiance analytiques pour la prévalence de la traite des enfants en utilisant l'estimation directe	175
Annexe F : Descriptions des groupes de répondants qualitatifs	176
Annexe G : Outils de collecte de données qualitatives	177

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

APRIES	Initiative africaine de programmation et de recherche pour mettre fin à l'esclavage
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GenHTRO	Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains
CNLTPPA	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées
COLTE/CDE	Coalition des ONG de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant, Luttant Contre la Traite
CPP	Comité de Protection des Personnes
DCISL	Défense des enfants internationaux au Sierra Leone
DEFF	Effet de conception
DOS	Département d'État américain
EA	Entretien approfondi
EA	Enumeration Area
EIC	Entretiens avec des informateurs clés
FdF	Formation des formateurs
FSU	Unité de service familial
GdD	Groupe de Discussion
IDH	Indice de développement humain
IME	Indice Mondial de l'Esclavage
MASPFE	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MSE	Estimation à systèmes multiples
NSUM	Méthode de mise à l'échelle du réseau
ODD	Objectif de développement durable
ODK	Open Data Kit
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAN	ResilientAfrica Network (Réseau pour une Afrique résiliente)
SVI	Stat View International
TIP OFFICE	Bureau américain de surveillance et de lutte contre la traite des personnes du Département d'État des États-Unis
TP	Traite des personnes
VPA	Loi sur la protection des victimes de la traite
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence américaine pour le développement international



REMERCIEMENTS

Le Centre de recherche et de sensibilisation sur la traite des êtres humains (Center on Human Trafficking Research & Outreach ou CenHTRO) de l'Université de Géorgie (UGA) mène des recherches, élabore des programmes et influence les politiques afin de réduire de façon radicale et mesurable la traite des êtres humains.

Notre projet APRIES (African Programming and Research Initiative to End Slavery) est un consortium international de chercheurs et de défenseurs de la politique de lutte contre la traite des êtres humains à l'UGA et à l'Université de Liverpool (UoL) qui s'efforce de réduire la prévalence de la traite des êtres humains en Afrique subsaharienne en renforçant la capacité des agences communautaires à mettre en œuvre des stratégies de prévention, de poursuite et de protection, en utilisant des recherches rigoureuses pour identifier les lacunes en matière de services et de politiques qui éclairent nos collaborations avec des partenaires locaux.

Nous apprécions profondément les nombreuses personnes – survivant-e-s, parents, membres de la communauté, informateurs clés et autres participants à l'étude – dont la participation a rendu cette étude possible. Nous apprécions et respectons les idées et les expériences partagées avec nous.

Nous tenons également à remercier ResilientAfrica Network et Stat View International pour leur travail acharné et leur persévérance dans la collecte de données de qualité, l'analyse et la rédaction du rapport.

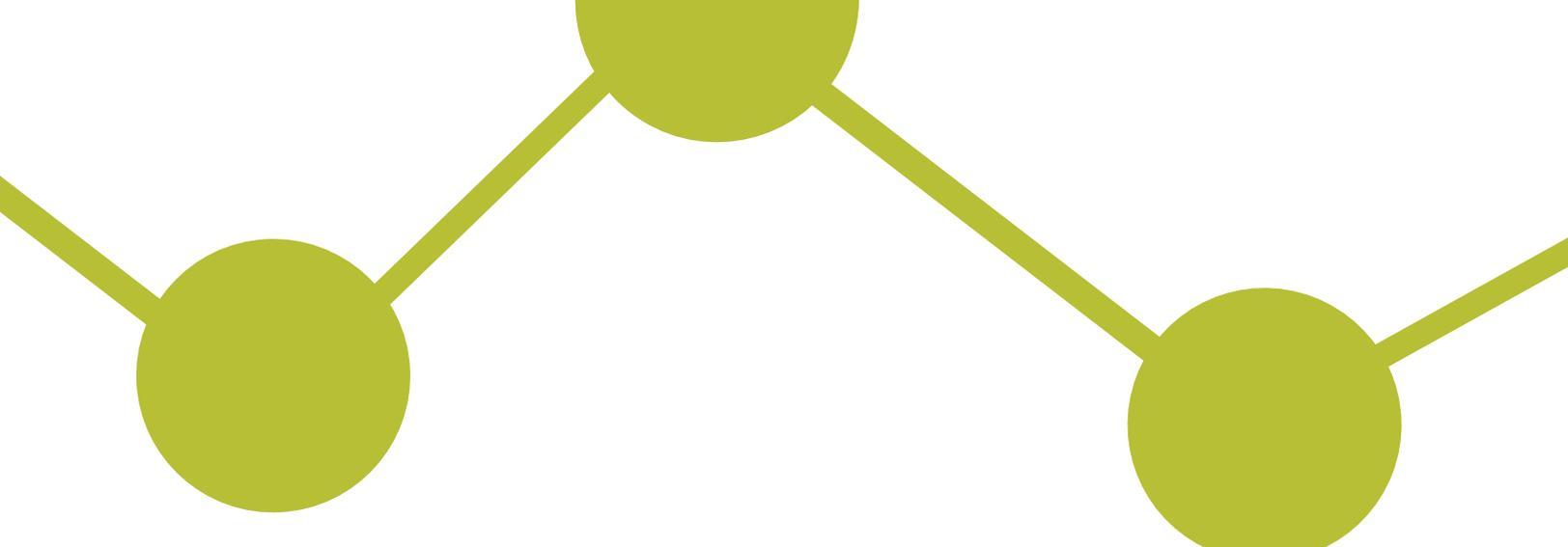
Cette recherche n'aurait pas été possible sans le soutien d'Aboubacar Sidiki Camara du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTTPA), le Comité National de Lutte contre la traite en Guinée. Nous tenons également à remercier la Direction Nationale de la Protection de l'Enfance du ministère de l'Action Sociale et ses services à Boké et Mamou, ainsi que les administrateurs et autorités locales, notamment les gouverneurs, préfets et chefs de district, dans la zone de recherche.

Nous exprimons également notre gratitude à notre bailleur de fonds, le Bureau du Département d'Etat américain chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes.

David Okech (UGA) est le chercheur principal de cette étude et est assisté par les cochercheurs Jody Clay-Warner (UGA), Alex Balch (UoL) et Tamora Callands (UGA). Hui Yi (quantitatif) et Anna Cody (qualitatif), toutes deux de l'UGA, ont réalisé l'étude et rédigé le rapport. Helen Bryant (UoL) a rédigé les recommandations en matière de politique et de programmation. Le laboratoire de Callands sur la technologie sociale et la réduction des risques (STARR) a codé les données qualitatives. Kyle Vincent a servi de consultant en statistiques et a offert ses commentaires.

Claire Bolton (UGA) et Ansoumane Bangoura (APRIES-Guinée) ont apporté un soutien administratif et logistique essentiel à la réalisation de cette recherche.





SOMMAIRE

APERÇU ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Nous présentons les résultats d'une étude de recherche communautaire à méthodes mixtes conduite en Guinée entre 2019 et 2021 par l'Africa Programming and Research Initiative to End Slavery (APRIES) au Center on Human Trafficking Research and Outreach (CenHTRO) en partenariat avec des partenaires de recherche basés sur le continent, à savoir le ResilientAfrica Network (RAN) à l'Université de Makerere en Ouganda et STAT View International (SVI) en Guinée.

Ce sommaire fournit un bref aperçu des méthodes, des résultats et des conséquences de l'étude. Des recommandations pour les politiques publiques et les pratiques fondées sur les résultats de l'étude sont également présentées. Pour plus de détails et une discussion approfondie dans chacun de ces domaines, veuillez-vous référer au contenu du présent rapport.

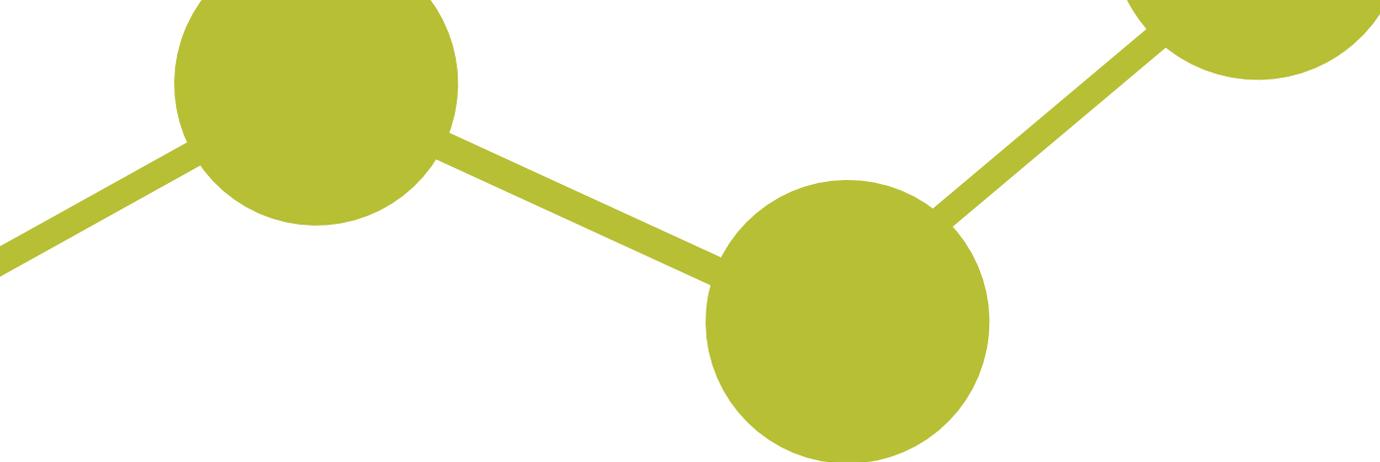
SOMMAIRE DES MÉTHODES

L'étude visait à :

1. Décrire la traite d'enfants ainsi que les lacunes des services et des politiques publiques en matière de lutte contre la traite d'enfants en Guinée.
2. Estimer la prévalence de la traite des enfants dans deux régions de la Guinée (Boké et Mamou) en utilisant à la fois l'estimation directe et la méthode de mise à l'échelle du réseau (Network Scale-up Method ou NSUM).

Les données ont été collectées dans les régions de Boké et Mamou :

1. Enquêtes auprès de 3 047 ménages sélectionnés de manière aléatoire.
2. Entretiens qualitatifs avec 19 jeunes (de 18 à 25 ans) ayant fait l'expérience de la traite des enfants, 5 parents/tuteurs de jeunes ayant fait l'expérience de la traite des enfants, et 23 informateurs clés (y compris des fonctionnaires gouvernementaux, du personnel d'ONG, des responsables de la protection de l'enfance et des dirigeants communautaires).
3. 16 discussions de groupe avec des membres de la communauté et 1 discussion de groupe avec le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes.



PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les résultats de l'étude sont présentés en 7 sections :

- 1) Estimations de la prévalence de la traite et du travail des enfants,
- 2) Point de vue communautaire sur la traite et le travail des enfants,
- 3) Types de travail et de traite des enfants subis,
- 4) Exploitation impliquant la force, la fraude ou la coercition,
- 5) Vulnérabilités au travail et à la traite des enfants,
- 6) Perspectives concernant la sortie d'une situation de traite et la réintégration après la traite,
- 7) Analyse des lacunes en matière de politiques publiques et de services. Notez que les résultats sont présentés à la fois à partir de l'enquête sur les ménages et des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion, le cas échéant.

ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE

Les estimations de la prévalence directe¹ de la traite des enfants indiquent que parmi l'échantillon de ménages d'enfants âgés de 5 à 17 ans entre avril 2020 et avril 2021 :

- 247 983 enfants à Boké (63,12 %)
- 178 841 enfants à Mamou (67,46 %) ont été victimes de traite.

Les estimations de la prévalence directe du travail des enfants indiquent que parmi l'échantillon de ménages des enfants âgés de 5 à 17 ans entre avril 2020 et avril 2021 :

- 257 922 enfants à Boké (65,65 %) et
- 186 767 enfants à Mamou (70,45 %) ont été impliqués dans le travail des enfants.

¹Consultez les résultats complets pour un compte rendu approfondi sur la méthode de mise à l'échelle du réseau (NSUM) et l'estimation directe, ainsi qu'une analyse des différences méthodologiques.

Les estimations de prévalence produites par la NSUM étaient significativement plus faibles que celles produites par les techniques d'estimation directe (enquête ménage). Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'utilité de la NSUM dans l'estimation de cette population difficile à atteindre dans les pays en développement ou sous-développés.

POINTS DE VUE COMMUNAUTAIRES SUR LA TRAITE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

1. Les participants aux groupes de discussion (GdD) s'accordent à dire que la traite des enfants peut avoir des conséquences négatives sur les enfants et les communautés. Par exemple, les personnes interrogées ont noté que la traite peut avoir des conséquences sur l'avenir d'un enfant en raison d'une perturbation de l'éducation. Cependant, les avis étaient partagés sur ce qu'est la traite, comment elle se produit et si elle existe ou non dans les communautés des répondants.
2. Bien que tous les groupes de répondants condamnent fermement la traite des enfants, les opinions sont très variées quant à l'acceptabilité du travail des enfants. De nombreux répondants ont suggéré que le travail des enfants (notamment dans les contextes domestiques et agricoles) constitue une partie importante de leur éducation et de la préparation de leur avenir. De même, certaines personnes interrogées ont indiqué que le travail des enfants peut parfois être nécessaire pour atténuer la pauvreté de la famille.

- Environ la moitié des personnes interrogées dans les GdD ont déclaré qu'elles considéraient comme acceptable le fait que les enfants travaillent trois heures ou plus par jour pour leur famille, et certaines personnes ont déclaré qu'elles considéraient comme acceptable le fait que les enfants travaillent jusqu'à huit heures par jour pour leur famille.

- En général, les personnes interrogées ont suggéré que le travail à l'extérieur de la maison était plus exploiteur que le travail pour la propre famille de l'enfant.

TYPES DE TRAVAIL DES ENFANTS ET DE TRAITE DES ENFANTS EXPÉRIMENTÉS

1. Le transport de charges est le secteur de travail dangereux le plus courant pour la traite des enfants dans les ménages échantillonnés dans les deux zones sensibles. Parmi les enfants victimes de la traite dans les ménages étudiés, le commerce du sexe s'est avéré être le secteur de travail le moins courant, suivi par l'exploitation minière/carrière (Boké) et l'industrie manufacturière (Mamou) comme deuxième secteur de travail le moins courant. Le pourcentage estimé d'enfants victimes de la traite impliqués dans chaque secteur, selon l'enquête auprès des ménages, est présenté ci-dessous :

- Transport de charges : Boké (69,32 %), Mamou (61,23 %)
- Construction : Boké (8,89 %), Mamou (4,37 %)
- Pêche : Boké (5,27 %), Mamou (2,91 %)
- Industrie manufacturière : Boké (2,62 %), Mamou (0,90 %)
- Mines/exploitation de carrières : Boké (1,86 %), Mamou (1,80 %)
- Commerce du sexe : Boké (0,98 %), Mamou (0,69 %)

2. Les répondants qualitatifs de tous les groupes ont indiqué que le travail domestique (travail en tant que domestique, garde d'enfants), la vente ambulante (vente et restauration) et le travail agricole étaient les formes les plus courantes de trafic d'enfants. De nombreux survivant·e·s et parents ont décrit des situations de trafic impliquant plusieurs formes de trafic, comme le travail domestique et le travail dans un restaurant. Selon l'enquête auprès des ménages, le pourcentage estimé d'enfants victimes de traite dans les ménages échantillonnés impliqués dans chacun de ces secteurs est présenté ci-dessous :

- Travail agricole : Boké (58,21 %), Mamou (62,73 %).
- Activités de commerce et de vente : Boké (24,84 %), Mamou (20,32 %)
- Travail domestique pour un autre ménage : Boké (18,06 %), Mamou (18,14 %)
- Travail dans des ateliers (par exemple, artisanat, mécanique) : Boké (14,06 %), Mamou (6,61 %)
- Mendicité : Boké (1,84 %), Mamou (0,56 %)
- Conduite de moto-taxi : Boké (1,57 %), Mamou (0,91 %)

3. Le port de charges lourdes, l'exposition à la poussière, aux fumées ou aux gaz et l'exposition à un froid, une chaleur ou une humidité extrêmes sont les trois formes de conditions de travail dangereuses les plus fréquemment signalées. La prévalence estimée de l'engagement dans des conditions de travail potentiellement dangereuses chez les enfants victimes de traite dans chaque région est indiquée ci-dessous.

- Porter des charges lourdes : Boké (67,86 %), Mamou (71,84 %)
- Exposition à des températures extrêmes (froid, chaleur et/ou humidité extrêmes) : Boké (63,13 %), Mamou (43,48 %)
- Exposition à la poussière, aux fumées ou aux gaz : Boké (56,08 %), Mamou (49,38 %)
- Utilisation de machines lourdes ou d'outils dangereux : Boké (10,34 %), Mamou (2,43 %)
- Exposition à des bruits forts ou à des vibrations : Boké (14,58 %), Mamou (2,84 %)

EXPLOITATION IMPLIQUANT LA FORCE, LA FRAUDE OU LA COERCITION

1. Selon les données recueillies lors de l'enquête sur les ménages, (1) être obligé de travailler pour quelqu'un qui n'est pas membre du ménage, (2) être obligé de travailler pour payer les frais de scolarité, et (3) être forcé de travailler à l'extérieur du foyer pour un salaire faible voire nul sont les trois expériences les plus courantes de force, de fraude ou de coercition parmi les enfants de l'échantillon de ménages.

- Forcé de travailler pour un non-membre du ménage : Boké (19,98 %), Mamou (19,97 %)
- Forcé de travailler en dehors du foyer : Boké (18,85 %), Mamou (5,13 %)
- Obligés de travailler pour payer les frais de scolarité : Boké (5,04 %), Mamou (2,57 %).

2. La plupart des survivants interrogés dans le cadre de cette étude ont décrit les trafiquants utilisant de multiples formes de force, de fraude ou de coercition pour maintenir la situation de traite. Par exemple, les survivants ont décrit :

- La force : être menacée, subir des violences et des agressions psychologiques et physiques, être obligé de travailler.
- La fraude : travailler sous de faux prétextes après s'être vu promettre un emploi ou une opportunité de formation professionnelle (comme une école de couture, la conduite de camions) ou l'accès à une éducation.
- La coercition : la privation de nourriture, l'isolement familial et amical, le contrôle des communications pendant la traite et la crainte des trafiquants de voir les forces de l'ordre intervenir comme une menace pour les survivant·e·s.

VULNÉRABILITÉS POTENTIELLES À LA TRAITE

1. Selon l'enquête sur les ménages, les enfants âgés de 12 à 17 ans, qui sont mariés, qui contribuent aux dépenses du ménage et ceux qui ne sont pas scolarisés ont été victimes de la traite à un taux plus élevé et avaient plus de probabilité d'être victimes de la traite.
2. Les résultats de l'enquête sur les ménages indiquent que la probabilité d'être victime de la traite était légèrement plus élevée pour les garçons. La probabilité d'être victime de la traite chez les garçons était supérieure de 11 % à Boké et de 27 % à Mamou. Cela implique que le taux de prévalence de la traite est légèrement plus élevé chez les garçons que chez les filles.
3. Les résultats qualitatifs ont révélé que les facteurs de vulnérabilité structurelle (tels que l'absence de scolarisation ou de services sociaux) pouvaient être exacerbés par des caractéristiques personnelles et familiales (telles que la monoparentalité ou la pauvreté) et des facteurs sociaux et culturels (tels que les conceptions de l'âge de la responsabilité et la confusion sur la limite entre travail acceptable des enfants et exploitation des enfants) qui pourraient alors accroître la vulnérabilité à la traite des enfants.
4. Les informateurs clés et les membres de la communauté qui ont été interrogés ont suggéré que les enfants qui peuvent être les plus vulnérables à la traite sont ceux qui sont :
 - accueillis de manière informelle, également appelés « confiage » en Guinée
 - orphelins/orphelines
 - en déplacement (enfants migrants à la recherche d'un emploi)
 - âgés de 14 ans ou plus (car ils sont souvent considérés comme des adultes)
 - chargés de soutenir financièrement leur famille

PERSPECTIVES CONCERNANT LA SORTIE D'UNE SITUATION DE TRAITE ET LA RÉINTÉGRATION POST-TRAITE

1. De nombreuses survivants de cette étude ont déclaré avoir quitté la situation de traite par eux-mêmes ou avec l'aide de leur famille ou de leurs amis. Aucun des survivants de notre étude n'a déclaré avoir reçu de l'aide des autorités ou des ONG pour quitter la situation de traite, bien que certains aient reçu de l'aide après leur départ.
2. Les survivant·e·s et les parents ont signalé des difficultés de réintégration, notamment des difficultés d'accès à la formation professionnelle ou à l'éducation, ou à des services de soutien psychosocial et à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.
3. Après la traite, la plupart des survivant·e·s ont indiqué qu'ils recevaient de l'aide de leur famille, de leurs amis ou de leurs voisins, notamment pour s'inscrire à une formation professionnelle (comme la couture) ou à l'école, ainsi que pour bénéficier d'un soutien émotionnel. Cependant, très peu de survivant·e·s ont déclaré avoir

reçu de l'aide de professionnels (ONG ou Organisation à base communautaire) ou de figures d'autorité après la traite.

ANALYSE DES LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE SERVICES

LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

1. Bien qu'il y ait eu des révisions du Code Pénal guinéen et du Code de l'Enfant pour inclure les délits liés à la traite des enfants, les personnes interrogées ont noté des lacunes importantes :
 - L'absence d'une loi nationale contre la traite et les lacunes de la législation actuelle. Par exemple, les informateurs clés ont suggéré que les lois actuelles ne réglementent pas le secteur du travail domestique et ont souligné comment cela pourrait rendre difficile l'intervention des autorités dans les cas de trafic d'enfants pour le travail domestique. Par ailleurs, des peines insuffisantes pour dissuader les délits de traite ont été signalées.
 - La réponse pénale au trafic d'enfants serait entravée par des capacités insuffisantes en termes de connaissances, de financement, de corruption et de systèmes de surveillance. Par exemple, les informateurs clés et les participants aux discussions de groupe ont décrit des auteurs de délits libérés prématurément avant d'être poursuivis en raison de la corruption et de l' « ingérence » de la communauté, en particulier lorsque les auteurs sont des amis ou des parents de figures d'autorité.
 - De manière générale, les personnes interrogées ont fait part de leur méfiance vis-à-vis de la capacité du système judiciaire existant à poursuivre les cas de trafic d'enfants, en particulier dans les cas où une famille pauvre a été victime d'une famille aisée. Les membres de la communauté ont suggéré qu'ils étaient généralement plus enclins à signaler les cas de traite d'enfants aux organisations communautaires, comme un club social ou une ONG, plutôt qu'aux autorités.
2. Il y a un manque de transparence concernant l'implantation actuelle du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (2020-2022) et du Plan d'action d'urgence de lutte contre la traite des personnes qui a été adopté par le gouvernement de transition après le changement de gouvernement de 2021.

LACUNES DES SERVICES

1. Bien que de nombreux informateurs clés aient décrit plusieurs interventions en réponse à la traite des enfants, notamment : des campagnes de sensibilisation, l'implication des Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF) pour faciliter la prise en charge par la communauté e la traite des enfants, et des collaborations entre plusieurs agences gouvernementales et ONG, de nombreux participants aux GdD ont suggéré que les communautés ne font souvent rien pour répondre à la traite des enfants ou que « nous en parlons [de la traite des enfants] mais aucune action concrète n'est entreprise » (GdD #1, femmes adultes et aînés, Boké).
2. Il semble y avoir un décalage entre la façon dont les informateurs clés considèrent l'accessibilité des services pour les victimes de la traite et la façon dont les services ou l'accès aux services peuvent être vécus au sein des communautés par les survivant-e-s et les parents eux-mêmes. Les informateurs clés ont parfois fait état de services accessibles, mais les survivant-e-s, les parents et les membres de la communauté ont déclaré avoir peu ou pas d'accès aux services, en particulier dans les communautés rurales ou insulaires.

DÉFIS DE LA PRISE EN CHARGE DE LA TRAITE DES ENFANTS

Les répondants ont noté plusieurs défis à la prise en charge à la traite des enfants, notamment

1. le financement et la durabilité des ressources et des services de lutte contre la traite des enfants
2. les défis liés à l'accès et aux mécanismes de signalement (par exemple, ne pas savoir où et comment signaler un cas de traite)
3. les difficultés liées à la poursuite des trafiquants (par exemple, la corruption et l'ingérence communautaire)
4. les difficultés liées à la coordination entre les systèmes (par exemple, l'absence de coordination entre les agences, l'absence de définition commune de la traite et l'absence d'outils et de procédures normalisés pour l'orientation et les services)
5. facteurs sociaux (absence de sensibilisation à l'impact de la traite des enfants et absence de priorité accordée à la traite des enfants en tant que sujet de préoccupation).

RECOMMANDATIONS

PRÉVENTION

1. Sensibiliser le public aux législations actuelles sur la traite des enfants dans les communautés en recadrant l'engagement pour répondre aux besoins d'accès.
2. Encourager et concentrer les efforts de développement des centres de jeunesse et des écoles dans les communautés rurales et insulaires.

PROTECTION

3. Fournir une formation aux intervenants du système de protection de l'enfance, tels que les magistrats, les avocats, les officiers de police judiciaire et les chefs de quartier, qui se concentre sur l'identification et la prise en charge de la traite des enfants en utilisant les législations en vigueur.
4. Orienter les survivant·e·s vers des agences qui proposent des opportunités d'emploi, un soutien financier et émotionnel.

POURSUITES JUDICIAIRES

5. Modifier les politiques actuelles de lutte contre la traite des êtres humains afin d'y intégrer les situations spécifiques dans lesquelles la victime est un enfant.
6. Encourager la participation des survivant·e·s aux poursuites judiciaires en leur fournissant des services juridiques gratuits et d'autres incitations sous forme de remboursement des frais de transport pour les comparutions au tribunal.

PARTENARIAT

7. Coordonner les efforts de lutte contre la traite des êtres humains en consolidant les agences intersectorielles actuelles afin d'utiliser les ressources actuelles de manière plus efficace et efficiente.
8. Harmoniser les communications entre les parties prenantes de la lutte contre la traite, y compris les groupes d'enfants, afin d'élaborer une approche multisectorielle.

APERÇU DE L'ÉTUDE

APERÇU DE L'ÉTUDE

APRIES au CenHTRO en partenariat avec des partenaires de recherche basés sur le continent, à savoir ResilientAfrica Network (RAN) de l'Université de Makerere en Ouganda et STAT View International (SVI) ont mené cette étude de recherche communautaire à méthodes mixtes réalisée en Guinée, entre 2019- 2021. Les objectifs de l'étude étaient de :

1. Décrire le problème de la traite des enfants ainsi que les lacunes des services et des politiques publiques en matière de lutte contre la traite des enfants en Guinée.
2. Estimer la prévalence de la traite des enfants dans deux régions de la Guinée (Boké et Mamou) en utilisant à la fois l'estimation directe et la méthode de mise à l'échelle du réseau (Network Scale-up Method ou NSUM).

Cette étude a utilisé une méthode mixte, une conception séquentielle. Comme décrit dans la figure 1, les données ont été collectées dans deux régions principales de la Guinée (Boké et Mamou). La majorité des enquêtes auprès des ménages ont été menées dans la région de Boké. Des données qualitatives ont été collectées dans les deux zones sensibles régionales, ainsi qu'à Conakry pour atteindre les informateurs clés au niveau national. Les données recueillies lors de la phase qualitative ont permis d'affiner les enquêtes auprès des ménages. Trois méthodes de collecte de données ont été utilisées :

1. 47 entretiens qualitatifs approfondis (EQA) avec 3 groupes de parties prenantes :
 - a. des jeunes ayant été victimes de la traite des enfants (N= 19)
 - b. les tuteurs de jeunes ayant été victimes de la traite des enfants (N= 5), et
 - c. des informateurs clés (IC) qui avaient une connaissance professionnelle du problème de la traite des enfants en Guinée (N= 23).
2. 17 groupes de discussion (GdD) avec des membres de la communauté.
3. 3 047 enquêtes auprès de ménages sélectionnés de manière aléatoire.

Plus de détails sur les méthodes d'étude, y compris les procédures de collecte de données, sont décrits dans la section méthodes de ce rapport.

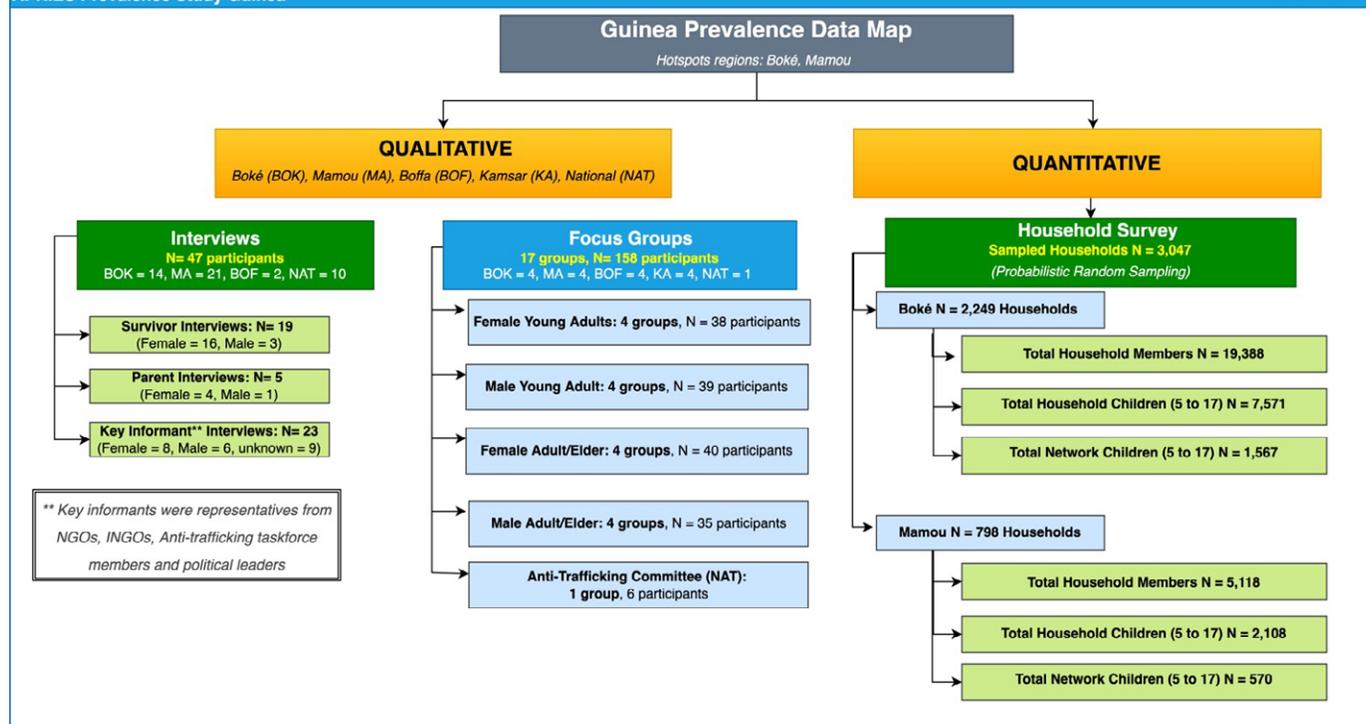


Figure 1: Carte de collecte des données de l'étude relative à la traite d'enfants en Guinée
ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Avant la collecte des données, l'approbation éthique de cette étude a été obtenue auprès des comités d'éthique de la Guinée, de l'Université de Géorgie (siège du CenHTRO et co-responsable du consortium APRIES) et de l'Université de Liverpool (co-responsable du consortium APRIES). Par ailleurs, l'approbation a été demandée au gouvernement guinéen et aux responsables locaux ainsi qu'au Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA).

TERMES CLÉS

Traite des personnes, trafic d'êtres humains ou esclavage moderne. Le recrutement, l'hébergement, le transport, la fourniture ou l'obtention d'une personne à des fins de travail, de commerce sexuel ou d'autres services liés à l'exploitation par le recours à la force, à la fraude ou à la coercition (Protocole de Palerme, 2020). L'esclavage moderne inclut, mais ne nécessite pas de déplacement. Les personnes peuvent être considérées comme des victimes de la traite si elles sont nées dans la servitude, si elles ont été exploitées dans leur ville natale, si elles ont été transportées vers la situation d'exploitation, si elles ont consenti auparavant à travailler pour un trafiquant ou si elles ont participé à un délit en conséquence directe de la traite (Protocole de Palerme, 2020).

Trafic d'enfants. Nous définissons la traite des enfants, conformément au Protocole de Palerme, comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne âgée de moins de 18 ans à des fins d'exploitation de son travail ou d'un acte sexuel commercial.

Travail des enfants. Le travail des enfants est tout travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est nuisible au développement physique et mental. En particulier : les enfants de moins de 12 ans travaillant dans n'importe quelle activité économique, les enfants âgés de 12 à 14 ans effectuant plus que des travaux légers, et tous les

enfants engagés dans les pires formes de travail des enfants (Conventions OIT n° 138 et 182 et Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, article 32). En outre, les enfants âgés de 15 à 17 ans sont considérés comme engagés dans le travail des enfants s'ils dépassent les limites d'heures de travail établies par l'OIT (Estimations mondiales du travail des enfants, 2017)².

Les enfants sont classés comme victimes de la traite des enfants si, au cours de la dernière année, ils ont été soumis à l'une des « pires formes de travail des enfants », conformément à l'article 3 de la Convention OIT n° 182³ :

- a. L'exposition des enfants à toute forme d'esclavage ou de pratique similaire à l'esclavage, y compris le recrutement d'enfants dans les conflits armés.
- b. Utiliser des enfants à des fins de prostitution.
- c. L'utilisation d'enfants dans des activités illicites telles que la production et le trafic de drogues.
- d. Faire exécuter aux enfants des travaux susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité, ou travailler dans des conditions dangereuses, qui nuisent à leur développement physique et mental.

Travail forcé : Travail obtenu par l'une des méthodes suivantes : le recrutement, l'hébergement, le transport, la fourniture ou l'obtention d'une personne pour un travail ou des services, en recourant à la force, à la fraude ou à la coercition pour la soumettre à une servitude involontaire, à la servitude pour dettes ou à l'esclavage (Convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (n° 29)⁴ ; Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930⁵ ; Recommandation sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014 (n° 203)⁶.

HISTORIQUE & CONTEXTE DE L'ÉTUDE

À l'échelle mondiale, on observe une augmentation constante du nombre de cas de traite des êtres humains signalés ; par exemple, entre 2011 et 2016, on estime que le nombre de cas de traite des êtres humains notifiés à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a augmenté de 40 % (ONUDC, 2018). Selon les estimations de l'enquête mondiale 2012 du Bureau International du Travail (BIT), 90 % (18,7 millions) des 20,9 millions de victimes du travail forcé sont exploitées dans l'économie privée, dont 22 % (4,5 millions) sont des victimes d'exploitation sexuelle, tandis que 68 % (14,2 millions) sont des victimes d'exploitation du travail forcé, principalement dans l'agriculture, la construction, le travail domestique, l'industrie manufacturière, l'exploitation minière et les services publics (BIT, 2014). Entre 2010 et 2012, il a été estimé que les enfants représentaient 70 % des personnes victimes de la traite en Afrique subsaharienne (Martin Fowke, 2016).

²Organisation Internationale du Travail (OIT). 2017. Estimations mondiales du travail des enfants: résultats et tendances 2012-2016. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_651813/lang--fr/index.htm.

³OIT. Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C182.

⁴OIT. Convention n° 29 sur le travail forcé de 1930. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:Co29.

⁵OIT. Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé de 1930. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:Po29.

⁶OIT. 2014. Recommandation n° 203 sur le travail forcé (mesures complémentaires). Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3174688.

On estime que la traite des personnes constitue le deuxième crime organisé le plus rentable au monde, avec un bénéfice estimé à 150 milliards de dollars par an (BIT, 2014). À l'échelle mondiale, la traite peut aller de grands réseaux criminels sophistiqués opérant de manière transparente au sein de systèmes bien établis en Afrique, en Europe de l'Est, en Asie du Sud et au Moyen-Orient, à des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, en passant par des établissements locaux gérés de manière indépendante (ONUDD, 2009). En Afrique subsaharienne, les estimations de la prévalence suggèrent que la traite liée au travail forcé est la plus fréquente (63 %), suivie par l'exploitation sexuelle (31 %), bien qu'il existe des lacunes importantes concernant les connaissances sur les modèles, les estimations précises de la prévalence et les flux de la traite des personnes, ainsi que les poursuites/convictions et la réintégration des cas de traite dans la région (Kangaspunta et al., 2018). Selon l'ONUDD, dans certaines régions d'Afrique et dans la région du Mékong en Asie du Sud-Est, on estime que les enfants constituent la majorité des populations victimes de la traite liée au travail forcé – jusqu'à 100 % dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest (ONUDD, 2009).

L'Afrique est souvent considérée comme le continent où la prévalence de la traite des êtres humains est la plus élevée au monde, avec un taux estimé à 7,6 victimes pour 1 000 personnes (OIT, Walk Free Foundation, et OIM, 2017). Néanmoins, les chercheurs ont noté que cette prévalence élevée peut être due au fait que le mariage des enfants est inclus dans les estimations de la prévalence de la traite des êtres humains. Bien qu'il semble y avoir des chevauchements entre le mariage des enfants et la traite des enfants, comme en témoigne ce rapport (voir la section sur les descriptions qualitatives des expériences de traite des enfants) ailleurs (Warria, 2017), l'inclusion du mariage des enfants comme une forme de traite des êtres humains reste controversée.

Les pays qui composent la sous-région du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest (Sierra Leone, Guinée, Libéria et Côte d'Ivoire) constituent une zone sensible pour la traite des êtres humains en tant que pays source, destinataire ou de transit. La traite dans ces pays prend la forme d'une traite intérieure (des zones rurales vers les zones urbaines à l'intérieur du pays), et d'une traite extérieure vers d'autres pays africains, le Moyen-Orient et l'Europe (principalement pour le travail domestique mais aussi pour la prostitution) (Bosma, 2018 ; Monzini, 2015).

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN GUINÉE

La Guinée est un pays d'origine, de transit et, dans une moindre mesure, de destination pour les hommes, les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel (DoS, 2022). Les enfants qui travaillent dans le secteur informel, qui sont sans domiciles ou orphelins, qui sont atteints d'albinisme sont particulièrement vulnérables à la traite (DoS, 2022). Des rapports récents ont indiqué qu'en raison des pressions économiques liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il pourrait y avoir une augmentation du nombre d'enfants et de femmes cherchant un emploi dans les sites d'exploitation aurifère, ce qui pourrait entraîner une vulnérabilité accrue au trafic (DoS, 2022). Au fil des années, le classement de la Guinée par le Département d'État américain (DoS) en matière de prise en charge de la traite des enfants a fluctué, atteignant le classement le plus bas au niveau 3 en 2017 (DoS, 2010, 2017, 2020, 2022 ; Figure 2). La fluctuation du classement est attribuée à la nature relativement sporadique et modeste de la prise en charge de la traite des enfants en Guinée (Comité des droits de l'homme & Juliette Bail, 2018). La Guinée a brièvement retrouvé un classement de niveau 2 en 2019, mais en 2020, elle a de nouveau été déclassée au niveau 2 de la liste de surveillance, en raison d'une recrudescence de la traite dans un contexte de prise en charge publique plus modérée (DoS, 2020). En 2022, la Guinée a reçu une dérogation pour rester sur la liste de surveillance de niveau 2, plutôt que d'être déclassée au niveau 3 (DoS, 2022). Cette dérogation a été accordée en raison des efforts significatifs du pays pour rédiger

et approuver un Plan d'Action National, avec l'espoir qu'il sera mis en œuvre (DoS, 2022).

La traite des enfants reste un problème majeur dont les auteurs ne sont pas tenus responsables (Conseil économique et social des Nations Unies : Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2020). Malheureusement, en 2020, le classement de la Guinée a été déclassée au niveau 2 de la liste de surveillance, en raison d'une recrudescence de la traite dans un contexte de prise en charge plus modérée du gouvernement (DoS, 2020). On s'inquiète également du fait que la traite des enfants reste un problème majeur et que les auteurs restent souvent impunis (Conseil économique et social des Nations Unies : Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2020).

Selon les récents rapports du DoS sur la traite des personnes, le gouvernement de Guinée a fourni des efforts importants pour respecter les normes minimales pour l'élimination de la traite, mais continue à ne pas démontrer une augmentation globale des efforts de lutte contre la traite par rapport aux années précédentes (DoS, 2018, 2019, 2020, 2022). Bien que le gouvernement ait récemment alloué des fonds à l'Office de Protection du Genre, de l'Enfant et des Moeurs (OPROGEM), l'agence au sein de la police guinéenne chargée d'enquêter sur la traite et le travail des enfants, l'OPROGEM manque sérieusement de financements et de capacités de détection et de poursuite des auteurs de la traite des êtres humains (DoS, 2018, 2019, 2020, 2022). Le gouvernement a été mis au défi d'identifier de manière proactive ou de fournir directement des services aux victimes de la traite et le rapatriement entre pays des victimes identifiées est rare. En outre, la Guinée continue de ne pas disposer d'un financement ou d'un soutien suffisant pour les ONG et les refuges qui viennent en aide aux victimes (DoS, 2022).

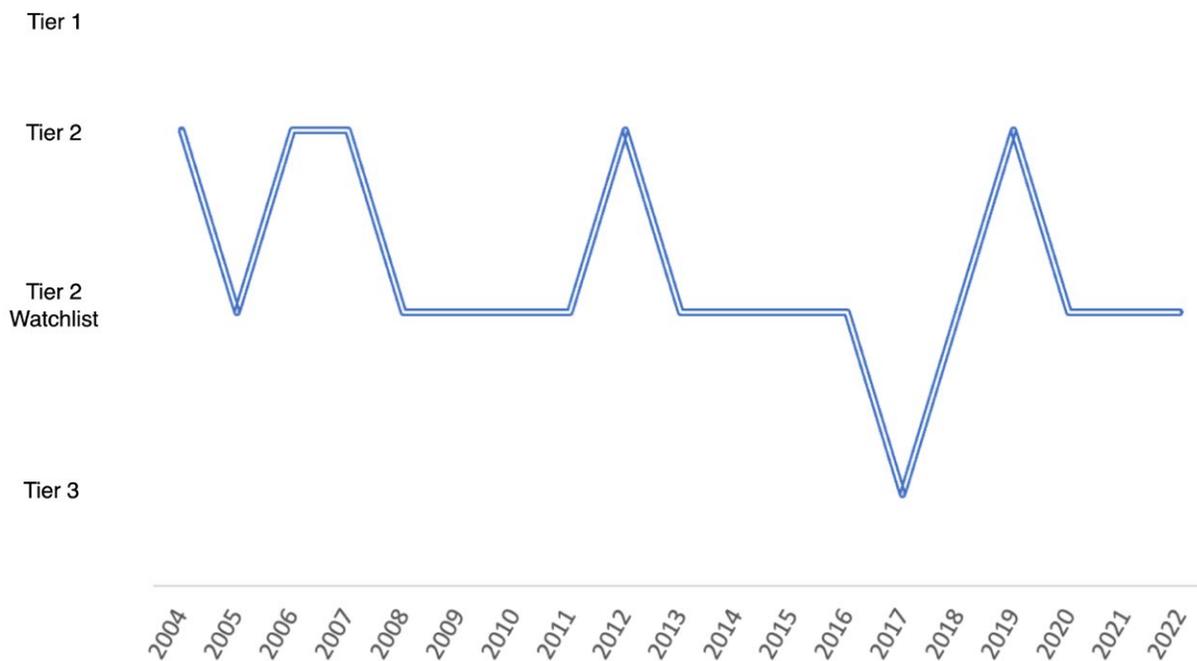


Figure 2: Classement par niveau de la Guinée en matière de prise en charge de la traite des enfants entre 2004 et 2020. Note : Sources des données : Rapports TP du DoS pour les années 2010, 2017, 2020 et 2022.

L'ÉTUDE ACTUELLE

Pour combler une lacune importante dans les connaissances sur les manifestations et la prévalence de la traite des enfants en Guinée, ce rapport décrit la nature du problème, les

lacunes en matière de services et de politiques, ainsi que les expériences des communautés et des victimes afin d'orienter les interventions visant à réduire la traite des enfants dans les zones sensibles sélectionnées. Ces informations pourraient aider les agences qui développent des stratégies pour atténuer la traite des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne à sélectionner les interventions les plus appropriées parmi les populations les plus vulnérables. Les conclusions de ce rapport peuvent également être utiles aux décideurs politiques, aux leaders communautaires et aux groupes de défense qui travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies significatives pour perturber et prévenir la traite des enfants dans le pays et la région.

LA GUINÉE EN TRANSITION

La Guinée est un pays jeune qui a obtenu son indépendance de la France il y a 64 ans, en 1958 (CIA, 2021). La population est estimée à plus de 13,8 millions d'habitants, dont un peu plus de la moitié a moins de 18 ans (UNICEF, s.d.).

Depuis qu'elle est devenue une nation indépendante, la Guinée a été confrontée à d'énormes bouleversements politiques et sociaux, y compris des coups d'État militaires.

La jeunesse guinéenne, qui a toujours contesté la corruption et plaidé pour la démocratie dans son pays, a été confrontée à la répression et aux violations des droits de l'homme de la part des dirigeants (Bangura, 2021). L'instabilité politique récente a de nouveau laissé le pays face à un avenir incertain (CIA, 2021). En 2010, la Guinée a tenu sa première élection démocratique ouverte et a élu Alpha Condé, qui a rempli deux mandats de cinq ans.

En 2020, le président Condé a demandé une modification constitutionnelle afin d'étendre la limite des mandats à 6 ans pour la fonction présidentielle (Bangura, 2021). Cet amendement constitutionnel a été vigoureusement contesté par de nombreux Guinéens, et la communauté internationale a exprimé de graves inquiétudes quant à l'impact potentiel du changement constitutionnel (Bangura, 2021). Malgré les inquiétudes, l'amendement constitutionnel a été approuvé par un référendum, qui a été accueilli par de fortes protestations où au moins 50 personnes ont perdu la vie (Amnesty International, 2020). Après l'adoption des amendements constitutionnels, le président Condé a utilisé les nouvelles dispositions relatives à la limitation des mandats pour briguer un nouveau mandat et remporter un troisième mandat.

En octobre 2021, peu après l'élection, un coup d'État militaire a eu lieu, après quoi le gouvernement et la Constitution guinéens ont été suspendus (Bangura, 2021 ; CIA, 2021 ; News Wires, 2020). Le pays est actuellement dirigé par le Conseil National de la Transition (CNT), sous la direction du président de transition, le Colonel Mamady Doumbouya, chef du coup d'État de 2021 et membre de l'armée guinéenne (CIA, 2021). Au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) a approuvé un plan de transition de 36 mois (3 ans) pour passer d'un régime militaire à un régime civil (Africanews, 2021 ; BBC News, 2021).

Les données de cette étude ont été recueillies avant le coup d'État militaire. Les conséquences de ce changement gouvernemental drastique ont été majeurs, entraînant une rupture des liens entre la Guinée et la communauté internationale. Malgré ces changements, l'équipe d'APRIES s'est engagée à finaliser et à diffuser ce rapport sur la traite d'enfants en Guinée dans l'espoir que, bientôt, les conclusions et les recommandations de ce rapport pourraient être utiles aux décideurs politiques guinéens et aux membres de la communauté qui travaillent activement à la reconstruction d'une Guinée démocratique.

CONTEXTE SOCIAL GUINÉEN

Les groupes ethniques en Guinée comprennent les Peuls (Peuhl) 33,4 %, les Malinkés 29,4 %, les Susu 21,2 %, les Guerze 7,8 %, les Kissi 6,2 %, les Toma 1,6 % et les autres/étrangers 0,4 % (CIA, 2018). Bien que plus de 40 langues soient parlées dans le pays, le français est la langue officielle (CIA, 2021). L'éducation est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans (UNESCO, Institut des statistiques, s.d.). Le taux de scolarisation à l'école primaire est de 78 %, ce qui est comparable à la moyenne régionale de 81 % (USAID : International Data and Economic Analysis, s.d.).

Cependant, le pourcentage d'enfants qui terminent leur scolarité au primaire est faible, à 45 %, contre 60 % pour les pays de la région (USAID : International Data and Economic Analysis, s.d.). Il existe également un écart important entre les filles et les garçons en ce qui concerne les taux d'achèvement des études, les garçons ayant un taux d'achèvement au primaire nettement plus élevé (52 %) que les filles (31 %) (Données de l'UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes). Les violences domestiques, y compris les violences contre les enfants et les femmes, sont courantes dans le pays. Les données de l'enquête enquêtes en grappes à indicateurs multiples (EGIM) 2016, rapportées par l'UNICEF, indiquent que 92 % des enfants (âgés de 1 à 14 ans) ont déclaré avoir subi des agressions physiques ou psychologiques de la part des personnes s'occupant d'eux (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Malheureusement, ce chiffre est conforme à celui d'autres pays de la région (Sierra Leone, 92 % ; Guinée-Bissau, 76 % ; Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Par ailleurs, les données de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 2018, également rapportées par l'UNICEF, indiquent que la plupart des adultes (âgés de 15 à 49 ans) ont déclaré qu'ils pensaient que la violence à l'égard d'une femme (frapper, battre) par son mari était justifiée (femmes 67 %, hommes 57 % ; Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes). Ce chiffre est comparativement plus élevé que celui des pays voisins de la région. Par exemple, au Sierra Leone, 44 % des femmes ont déclaré qu'elles pensaient que la violence du partenaire intime (VPI) était justifiée, contre 29 % des hommes ; et en Guinée-Bissau, 34 % des femmes contre 30 % des hommes pensent que la violence contre les femmes au sein du mariage est justifiée (Données de l'UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'indice de développement humain (IDH)⁷ de la Guinée est classé 182 sur 189, ce qui est comparable aux autres pays de la région (PNUD, 2022). Environ 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (CIA, 2018). Selon les données de l'USAID, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de la Guinée est de 0,373, ce qui est supérieur à la région environnante, qui est de 0,261 (USAID : International Data and Economic Analysis, s.d.).

Le taux de dépendance des enfants âgés de 0 à 14 ans pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans en 2022 est de 75,4, ce qui signifie qu'il y a environ 75 enfants à charge pour 100 jeunes adultes et adultes travailleurs (UNICEF Data Warehouse. Indicateurs intersectoriels, s.d.). Ce chiffre est conforme à celui de la région, où le Sierra Leone a un taux de dépendance des enfants pour le même groupe d'âge de 67,3 et le Sénégal a un taux de dépendance des enfants de 74,9 (UNICEF Data Warehouse. Cross-Sector Indicators, s.d.). À titre de comparaison, le

⁷Élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'indice de développement humain (IDH) permet de mesurer le progrès, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'éducation et du revenu. Un classement bas indique qu'un pays est en difficulté par rapport aux autres pays et territoires.

taux de dépendance pour les mêmes groupes d'âge aux États-Unis est de 27,6 (UNICEF Data Warehouse. Indicateurs intersectoriels, s.d.).

EXPÉRIENCES DES ENFANTS ET VULNÉRABILITÉS POTENTIELLES

Les données de la dernière enquête EGIM en Guinée (2016), telles que rapportées par l'UNICEF, ont révélé plusieurs vulnérabilités auxquelles les enfants guinéens sont confrontés, notamment en termes de manque d'attention et de suivi de la part des parents (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes). Par exemple, l'enquête a indiqué que :

- Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est élevé, à 95,6 pour 1 000 naissances vivantes, ce qui place la Guinée entre ses voisins, la Sierra Leone (107,8) et la Guinée-Bissau (76,8). A titre de comparaison, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans aux États-Unis est de 6,3 pour 1 000 naissances vivantes (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).
- 34 % des enfants de moins de 5 ans sont laissés seuls ou avec un autre enfant de moins de 10 ans pendant plus d'une heure au moins une fois par semaine. A titre de comparaison, ce pourcentage était de 30 % au Sierra Leone et de 70 % en Guinée-Bissau (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).
- 31 % des enfants (3 à 5 ans) ont déclaré qu'un membre adulte du ménage avait participé avec eux à 4 activités ou plus de stimulation précoce et de soins adaptés au cours des 3 derniers jours. Ce pourcentage était de 29 % au Sierra Leone et de 44 % en Guinée-Bissau (Données de l'UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Les filles et les femmes guinéennes semblent être particulièrement vulnérables, par rapport aux femmes des pays voisins. Par exemple, 92 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines (MGF) (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Ce chiffre est à comparer à celui de la Sierra Leone (61 %) et de la Guinée-Bissau (48 %). Par ailleurs, les femmes guinéennes semblent particulièrement vulnérables au mariage précoce, puisque 47 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans (Données de l'UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes). Ce chiffre est à comparer aux 30 % au Sierra Leone et aux 26 % en Guinée-Bissau (Données UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes).

Particulièrement pertinentes pour ce rapport, les estimations actuelles du travail des enfants, calculées par l'OIT à partir des données EGIM 2016, indiquent qu'environ 31 % des enfants âgés de 5 à 14 ans sont engagés dans le travail des enfants, dans leur ménage ou en dehors de celui-ci. Ce chiffre semble être inférieur à celui d'autres pays de la région tels que le Sierra Leone 35 % et la Guinée-Bissau 57 % (DoL, 2021).

SYSTÈMES DE PROTECTION ET DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT EN GUINÉE

Un certain nombre d'agences sont impliquées dans la prise en charge du trafic d'enfants en Guinée, y compris le ministère de l'Action Sociale, le ministère de la Justice à travers le Tribunal pour Enfants, le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à travers l'OPROGEM, le ministère de la Santé, le ministère

de l'Education et le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale à travers la Direction des Enquêtes Judiciaires qui dispose d'une division dédiée à la protection des femmes et des enfants, les Officiers de Police Junior (OPJ), la Force de Police et le SYPEG (Système de Protection de l'Enfant en Guinée).

Le SYPEG dispose d'une représentation multisectorielle composée de chefs traditionnels, de leaders élus locaux, de leaders d'opinion, de leaders religieux, de syndicalistes, de représentants de la santé, de l'éducation et de la police. Le SYPEG était censé être établi à tous les niveaux administratifs : préfectures, districts et secteurs de la Guinée. Cependant, les rapports indiquent que la couverture des comités locaux de protection de l'enfance est d'environ 78 % (HCDH, 2017).

Les informateurs clés ont décrit qu'une fois que les structures du SYPEG identifient un cas de traite dans leur quartier ou village, elles transmettent des informations à la Direction du travail et des lois sociales au niveau régional/préfectoral, qui est ensuite impliquée dans la coordination du soutien à la victime de la traite et le suivi de la prise en charge des activités de traite des enfants. Les agences gouvernementales en Guinée jouent principalement le rôle de définition de la stratégie et de coordination des acteurs clés impliqués dans la prise en charge au trafic d'enfants. Certaines des activités de coordination incluent la tenue de réunions trimestrielles d'évaluation des performances pour les agences qui travaillent à lutte contre la traite d'enfants.

La Coalition des ONG de Protection et de Promotion des Droits de l'Enfant, Luttant Contre la Traite (COLTE/CDE) participe également dans la protection des enfants et la lutte contre la traite en Guinée. Des formations sont organisées par COLTE/CDE pour ses membres afin de renforcer leur capacité à prendre en charge les problèmes de trafic et de protection des enfants. Par ailleurs, certains acteurs non gouvernementaux comme Sabou-Guinée et Terre des Hommes (TdH) organisent périodiquement des ateliers de coordination et de partage d'expériences. Ces derniers ont également développé des plateformes comme le MCL (mineurs en conflit avec la loi) pour partager les expériences sur la prise en charge de la traite des enfants.

MISE EN PLACE D'UNE INSTITUTION DE LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS EN GUINÉE

Le ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE) est mandaté pour fournir une protection et des services sociaux aux groupes vulnérables tels que les mineurs (y compris les victimes du travail des enfants et de la traite des êtres humains) et les personnes âgées. Le MASPFE fournit également des services de réintégration aux victimes de la traite. Le MASPFE abrite le secrétariat du CNLTPPA, une plateforme de coordination pour les parties prenantes impliquées dans les efforts de lutte contre la traite des êtres humains.

Le CNLTPPA a été créé par la loi en 2017 avec pour mandat de stimuler, concevoir et développer des politiques, programmes et projets liés à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques similaires en Guinée (« Décret D/2017/039/PRG/SGG du 17 février 2017, portant création, attributions, organisation composition, fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées » (CNLTPPA 2017).

Le CNLTPPA est chargé des missions suivantes :

1. Élaborer le Plan d'Action National en matière de prévention, de protection, de répression, de retour, de réinsertion, ainsi que de coordination de la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;

2. Collecter et diffuser des informations sur la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
3. Plaidoyer contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
4. Développer des stratégies de partenariat technique et financier pour la mise en œuvre des activités de la CNLTPPA ;
5. Identifier et mobiliser les ressources financières et matérielles ;
6. Capitaliser les expériences de prévention, de prise en charge et de réinsertion, ainsi que les informations sur l'identité des victimes, des auteurs et de leurs complices, et les mesures prises à leur encontre ;
7. Organiser en étroite collaboration avec les autorités administratives, la représentation diplomatique et/ou consulaire du pays d'origine, le retour et la réintégration des victimes dans les meilleures conditions ;
8. Contribuer à la mise en place de mécanismes de coopération sous-régionale, régionale et internationale pour lutter contre la traite des personnes et les pratiques assimilées ;
9. Fournir des rapports aux autorités compétentes et aux organes de surveillance des traités sur l'état de mise en œuvre des programmes de lutte contre la traite des personnes et les pratiques similaires ;
10. Lutter contre le trafic illicite de migrants.

Les activités du CNLTPPA sont financées par des ressources autorisées et incluses dans le budget du MASPFE, des subventions, des dons et des legs. Les membres du secrétariat du CNLTPPA sont nommés par décret du Président de la République de Guinée :

- Le Président du CNLTPPA
- Le Président adjoint du CNLTPPA

Un représentant de chacun des organismes suivants :

- le MASPFE
- le ministre chargé de la Justice
- le ministre chargé de la Sécurité, rapporteur
- le ministre chargé du budget
- le ministre des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger
- le ministre chargé des Transports
- le ministre chargé de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation
- le ministre du Travail et de l'Emploi

→ le ministre de la Communication

→ le ministre de la Coopération internationale

→ le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation le ministre des Mines

→ le ministre de l'Agriculture

→ Deux représentants des organisations de défense des droits des enfants et des femmes.

→ Deux représentants des partenaires techniques et financiers

→ Trois représentants des directions nationales de la promotion de la femme, de la protection de l'enfance et du social.



Figure 3: Carte régionale de la Guinée, avec les zones sensibles de l'étude délimitées en rouge

BOKÉ ET MAMOU

Les régions de Boké et de Mamou sont deux des huit régions administratives de la Guinée (figure 3). Boké, qui compte 1 294 242 habitants (Institut national de la statistique, 2020, page 70), est la région la plus à l'ouest, bordant la Guinée-Bissau à l'ouest, l'océan Atlantique au sud-ouest et le Sénégal au nord. Mamou se trouve au centre du comté et partage une frontière avec la Sierra Leone au sud. La population de Mamou est de 873 336 habitants. Boké possède deux des plus grandes mines de bauxite du pays.

MÉTHODES

Cette étude à méthodes mixtes a utilisé une variété de méthodes quantitatives et qualitatives pour répondre de manière exhaustive aux objectifs de notre étude. Nous avons utilisé une approche mixte pour répondre à l'objectif 1 de l'étude, à savoir décrire le problème de la traite des enfants ainsi que les lacunes des services et des politiques publiques en matière de lutte contre la traite des enfants en Guinée. Des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion (GdD) ont été utilisés pour obtenir une vue d'ensemble du trafic d'enfants, y compris les perceptions communautaires du trafic d'enfants et les perceptions des vulnérabilités au trafic. Par ailleurs, les réflexions des survivant·e·s sur leurs expériences de la traite ont fourni une vision approfondie de ce à quoi la traite des enfants peut ressembler et ce que ressentent les survivant·e·s adultes. Pour cet objectif, des données d'enquête quantitatives ont été utilisées pour explorer les caractéristiques des ménages où la traite des enfants a été vécue. Objectif 2 de l'étude : estimer la prévalence de la traite des enfants dans deux régions de la Guinée (Boké et Mamadou) en utilisant à la fois l'estimation directe et la méthode de mise à l'échelle du réseau. L'objectif 2 de l'étude, qui est d'estimer la prévalence de la traite des enfants dans deux régions de Guinée (Boké et Mamou) en utilisant à la fois l'estimation directe et la méthode de mise en réseau (NSUM), a été abordé à l'aide d'une enquête quantitative mesurant la prévalence de la traite des enfants et du travail des enfants ainsi que des facteurs connexes, tels que les conditions de travail dangereuses. Des données qualitatives ont été utilisées pour contextualiser les résultats de la prévalence. Par exemple, les types de trafic signalés dans l'enquête quantitative ont été illustrés par les descriptions des informateurs clés et des survivant·e·s qui ont été interrogés.

APERÇU DES MÉTHODES QUALITATIVES

Les méthodes qualitatives ont été axées sur le développement d'une compréhension du contexte et de la dynamique de la traite des enfants en Guinée. En 2019, les données qualitatives ont été collectées dans les deux zones sensibles régionales (Boké et Mamou), y compris Boffa (une préfecture de la région de Boké) et Kamsar (une zone urbaine de la préfecture de Boké), ainsi qu'à Conakry (capitale nationale).

TAILLE DE L'ÉCHANTILLON ET STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

Au total, 47 répondants (y compris des adultes survivant·e·s de la traite des enfants, des parents de survivant·e·s de la traite des enfants et des informateurs clés) ont participé à des entretiens semi-structurés. Il y a eu 16 discussions de groupe avec des membres de la communauté, dont : 4 groupes de discussion avec de jeunes femmes adultes (18 à 30 ans), 4 groupes de discussion avec des femmes adultes et des aînés (plus de 35 ans), 4 groupes de discussion avec de jeunes hommes adultes (18 à 30 ans), et 4 groupes de discussion avec des hommes adultes et des aînés (plus de 35 ans). Un groupe de discussion a été animé pour les membres du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA).

Nous avons utilisé un mélange d'approches d'échantillonnage par boule de neige et par choix raisonné. Les informateurs clés ont été recrutés aux niveaux national, régional et local via des agences et organisations travaillant dans les domaines de la protection de l'enfance ou de la traite des personnes. Par exemple, aux niveaux national et régional, auprès de fonctionnaires d'agences gouvernementales telles que le ministère de l'Action sociale, le

ministère de la Justice et l'unité de police chargée de la protection des enfants et des femmes. Les informateurs clés étaient également issus d'ONG/INGO nationales telles que l'OIM, l'unité de protection de l'enfance de l'UNICEF, WHI, Caritas, ChildFund et Sabou Guinée. Les informateurs clés au niveau des conseils locaux comprenaient des leaders d'opinion et des organisations de la société civile (OSC) qui connaissent bien la dynamique et l'organisation de la traite des personnes. Les survivant·e·s adultes de la traite des enfants et les parents/tuteurs des survivant·e·s ont été recrutés sur recommandation des informateurs clés et des chefs communautaires. Les participants aux discussions de groupe (hommes et femmes adultes) ont été identifiés par le guide de terrain, qui était souvent un leader communautaire. Par ailleurs, un groupe de discussion a également été organisé avec des membres du CNLTPPA.

PROCÉDURES DE COLLECTE DES DONNÉES

Quatre méthodes de collecte de données qualitatives ont été utilisées :

(1) Une étude documentaire complète de la littérature sur la traite des personnes dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

(2) Des entretiens avec des informateurs clés (EIC) avec des représentants gouvernementaux, des agences non gouvernementales (ONG) et des dirigeants aux niveaux national et local (N= 23).

(3) Entretiens approfondis (EA) avec des adultes survivant·e·s de la traite des enfants (18-22 ans), et/ou des parents/tuteurs de victimes/survivant·e·s (N= 17).

(4) Discussions de groupe (GdD) avec les communautés locales dans les zones sensibles géographiques et les membres de la CNLTPPA (N= 23).

Les guides de collecte des données qualitatives ont été conçus sur le modèle de ceux élaborés pour une étude précédente sur le même sujet au Sierra Leone. Les guides ont été développés par l'équipe de recherche d'APRIES pour chaque groupe de répondants. Bien que chaque guide comprenne des questions spécifiques à chaque groupe, il y avait cinq domaines généraux d'enquête pour les guides. Il s'agit de : 1) les conceptualisations de la traite des enfants, 2) les perceptions des causes de la traite, 3) les conséquences de la traite, 4) les initiatives actuelles de lutte contre la traite et 5) les solutions proposées pour prévenir la traite et soutenir les survivant·e·s. Une description approfondie des outils et procédures de collecte de données qualitatives ainsi que les versions complètes des outils de collecte de données sont disponibles dans les annexes F & G.

ÉQUIPES DE COLLECTE DES DONNÉES

Les agents de recherche locaux qui ont collecté les données pour cette étude possédaient l'expérience dans la collecte de données qualitatives, avaient une formation supérieure et connaissaient le contexte social, politique et culturel des zones sensibles régionales. La collecte des données a été coordonnée par une équipe de cinq superviseurs de recherche locaux. Les superviseurs de recherche locaux ont été formés à l'aide d'un modèle de formation des formateurs (FdF) par les équipes RAN, SVI et APRIES pendant deux semaines. La formation s'est concentrée sur les concepts de l'évaluation et l'orientation vers les outils de collecte de données. Les personnes formées par les formations des formateurs ont ensuite formé le reste des agents de recherche dans le cadre d'un exercice obligatoire de 5 jours qui visait à les orienter vers les protocoles et les procédures de l'étude. La formation a également fourni un aperçu des concepts de base de la traite des personnes et des enfants, ainsi que des orientations et des stratégies pour la collecte de données sur des sujets sensibles. Afin de garantir une adhésion maximale au protocole de l'étude, la collecte des données a été étroitement supervisée par des chercheurs expérimentés du RAN et du SVI.

GESTION ET ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

Toutes les données des entretiens ont été enregistrées à l'aide d'enregistreurs audio portables. Un code d'identification unique a été attribué aux enregistrements. À la fin de chaque journée de collecte de données, les enregistrements étaient téléchargés sur un ordinateur et sauvegardés sur un autre ordinateur protégé par un mot de passe.

Ces données ont ensuite été transcrites en français par des assistants de recherche locaux, puis traduites en anglais par le RAN. La qualité des transcriptions a été vérifiée par l'équipe du RAN, puis partagée avec l'équipe d'APRIES pour le codage et l'analyse. Après un contrôle qualité et l'anonymisation des transcriptions, les données ont été codées et analysées par l'équipe APRIES dans NVivo 12 en utilisant une approche matricielle de l'analyse thématique.

APERÇU DES MÉTHODES QUANTITATIVES

Une enquête quantitative auprès des ménages a été menée pour estimer la prévalence de la traite des enfants dans deux zones sensibles de la Guinée, à savoir Boké et Mamou. Les estimations directes des taux de prévalence de la traite des enfants et du travail des enfants ont été obtenus en extrapolant les taux de traite des enfants et du travail des enfants dans les ménages échantillonnés à chaque région, dans son ensemble.

Le modèle de mise à l'échelle du réseau, une méthode d'enquête indirecte, a également été incorporé dans cette étude pour calculer les estimations de prévalence (par exemple, Yang & Yang, 2017). La méthode de mise à l'échelle du réseau (NSUM) utilise les informations sur la prévalence d'un phénomène (par exemple, la traite des enfants) dans les réseaux des répondants pour estimer la prévalence du phénomène au sein de la population définie (Yang & Yang, 2017). Les questions pour les modèles de mise à l'échelle des réseaux ont été recueillies via des enquêtes auprès de ménages sélectionnés au travers d'un plan d'échantillonnage stratifié en grappes.

Les enquêtes comprenaient également des questions visant à évaluer les expériences de traite et les vulnérabilités à la traite des enfants dans le ménage, qui servent de méthode d'enquête directe classique. Cette stratégie permet de comparer les méthodes d'enquête directe et indirecte pour estimer la prévalence de la traite des enfants.

ZONE ET POPULATION ÉTUDIÉES

Les données ont été collectées dans les deux zones sensibles régionales ciblées : Boké et Mamou. Ces régions ont été sélectionnées à la suite d'une visite de cadrage en février 2018 au cours de laquelle des informateurs clés ont identifié ces régions comme des zones sensibles de la traite des enfants.

Voici quelques catégories importantes de populations dans l'étude : Population générale : les personnes qui résident soit à Boké soit à Mamou.

Population de base : les enfants âgés de 5 à 17 ans qui résident à Boké ou à Mamou.

Population cible : les enfants âgés de 5 à 17 ans résidant à Boké ou à Mamou et qui ont été catégorisés comme victimes de la traite des enfants ou du travail des enfants.

CONCEPTION DE L'ÉTUDE

Un échantillonnage en grappes basé sur la population a été utilisé. L'unité primaire d'échantillonnage (UPE) était la zone de dénombrement (ZD), qui était l'unité administrative de base utilisée dans la collecte des données de recensement.

L'unité secondaire d'échantillonnage (USE) était le ménage. Nous définissons un ménage comme « Une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non qui vivent ensemble dans le même logement, qui reconnaissent un adulte, femme ou homme, comme chef de ménage, qui partagent les mêmes conditions de ménage et qui sont considérés comme une seule unité » (Institut National de la Statistique (INS) et ICF., 2018). Les informations sur les UPE et USE ont été obtenues avec l'aide des autorités locales. Sur le terrain, les enquêteurs ont interrogé les ménages au sein de chaque EA en suivant strictement les procédures administratives locales, qui comprenaient l'obtention du consentement et de la signature de l'autorité locale sur l'ordre de mission et l'obtention d'un guide ou d'un animateur local désigné par l'autorité de la zone.

La personne interrogée était la femme la plus âgée du ménage qui répondait aux critères suivants : 1) être âgée de plus de 18 ans ; 2) avoir résidé dans le ménage pendant au moins les 12 derniers mois ; 3) être capable de comprendre les questions de l'enquête ; et 4) être capable de répondre aux questions de l'enquête. La femme la plus âgée du ménage a été sélectionnée en raison de sa connaissance attendue de la vie des enfants dans le ménage et dans le village. Si aucune femme du foyer ne répondait aux critères d'inclusion, l'homme le plus âgé du foyer répondant aux critères d'inclusion était sélectionné. Aucune incitation n'a été utilisée dans cette étude car nous avons employé des stratégies d'échantillonnage aléatoire et n'avons pas utilisé d'incitations comme moyen d'augmenter les taux de réponse ou de diminuer les taux de refus.

TAILLE DE L'ÉCHANTILLON ET PROCÉDURES

La taille de l'échantillon de 3 047 ménages provenant de 145 zones d'énumération (EA) a été répartie entre les deux zones sensibles régionales, proportionnellement à la population de chaque région, de sorte que la région la plus peuplée a reçu une allocation proportionnellement plus importante. Au sein de la région, les zones de dénombrement allouées (et les ménages) ont été réparties en strates rurales et urbaines proportionnellement à la taille de chaque strate. Dans chaque EA, une liste de ménages a été créée. Les ménages ciblés ont été sélectionnés par échantillonnage aléatoire systématique à partir d'un point de départ choisi au hasard dans chaque EA sélectionnée.

Le tableau 1 résume l'allocation de l'échantillon aux différents niveaux dans les zones d'étude de la Guinée.

OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

Un questionnaire administré par un enquêteur a été utilisé pour estimer la prévalence de la traite des enfants et la vulnérabilité à celle-ci dans les régions ciblées, ainsi que pour déterminer les liens de corrélation vulnérabilité-traite au niveau des ménages (voir l'annexe A pour consulter le questionnaire complet). L'enquête comprend des questions sur les activités des enfants qui vivent dans le ménage, ainsi que sur les activités des enfants du réseau de l'enquêté.

Ce questionnaire incorpore des questions adaptées d'instruments utilisés pour estimer la

traite de personnes (par ex. l'enquête Delphi, le rapport de l'UNICEF sur l'inversion des tendances de la traite des enfants en Asie, un instrument utilisé pour estimer l'esclavage moderne [Larsen & Diego-Rosell, 2017 ; UNICEF EAPRO, 2009]), des éléments de l'enquête démographique sur la santé (Institut National de la Statistique/ INS et ICF., 2018), ainsi que des questions conçues par l'équipe de recherche.

Notre sélection de questions de référence pour déterminer la correspondance entre les caractéristiques démographiques du réseau du répondant et la population de référence (section E de l'enquête dans l'annexe A : outil d'enquête auprès des ménages), qui sont utilisées dans le calcul des estimations de prévalence via la méthodologie de mise à l'échelle du réseau, a été guidée par les quatre principes suivants :

1) des données fiables sur ces caractéristiques démographiques dans la population doivent être disponibles, et 2) le nombre de personnes qui possèdent la caractéristique ne dépasse pas 5 % de la population, de manière à réduire les effets de rappel (voir Yang & Yang, 2017), 3) l'application dans le contexte local, de sorte qu'environ la moitié des questions étaient basées sur les adultes et l'autre moitié sur les enfants, afin de couvrir la composition du réseau social personnel des répondants sur toute la tranche d'âge (c'est-à-dire à la fois les adultes et les enfants), et 4) une large sélection de différentes caractéristiques démographiques réparties dans la population, afin de réduire les effets de barrière. Dans cette étude, 16 questions de référence ont été utilisées. Voir les figures 6-7 pour plus de détails.

L'instrument d'enquête contenait les sections suivantes :

A. IDENTIFICATION DU MÉNAGE

Localisation du ménage, date de l'entretien, identification du collecteur de données.

B1. LISTE DES MEMBRES DU MÉNAGE

Liste des membres du ménage et réponses aux questions démographiques sur chaque membre

B2. ÉVALUATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MÉNAGE

Questions sur les activités de travail au sein et à l'extérieur du foyer pour chaque personne âgée de 5 à 17 ans figurant sur la liste du foyer.

Les enfants qui participent excessivement à des activités professionnelles pour leur âge sont considérés comme des enfants victimes de travail, comme tous les enfants qui subissent la traite, selon les évaluations des sections B2 et F de l'enquête. Voir l'annexe I de Okech et al. (2021) pour les définitions statistiques et opérationnelles des niveaux excessifs d'activité professionnelle par âge.

B3. ÉVALUATION DE LA VICTIMISATION ET DE LA VULNÉRABILITÉ À LA TRAITE DANS LE MÉNAGE

Liste de contrôle des activités qui, seules ou combinées, constituent un trafic d'enfants (voir l'annexe H d'Okech et al. (2021) pour la définition statistique et opérationnelle du trafic d'enfants au sein du ménage. La liste de contrôle est effectuée pour chaque personne âgée de 5 à 17 ans nommée dans la liste du ménage.

C. DESCRIPTION DU MÉNAGE

Questions tirées de l'Enquête Démographique et de Santé qui évaluent les caractéristiques physiques du logement reflétant la richesse du ménage.

D. PERCEPTIONS DU BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE

Évalue la perception qu'a la personne interrogée de la disponibilité des ressources économiques dans le ménage.

E. BIAIS NSUM ET DE TRANSMISSION

Les questions déterminent les caractéristiques démographiques du réseau de l'enquête (questions de référence du réseau NSUM) et estiment la probabilité que les personnes du réseau aient communiqué des informations personnelles à l'enquête (biais de transmission).

F. LISTE DES ENFANTS POTENTIELLEMENT VICTIMES DE TRAITE

Liste de tous les enfants de moins de 18 ans de la communauté qui ont travaillé en dehors du foyer et/ou vécu loin de leurs parents au cours des 12 derniers mois. Évaluation de la victimisation et de la vulnérabilité à la traite pour chaque enfant figurant sur la liste.

G. IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Les répondants ont évalué (sur une échelle de 1 à 5) l'impact des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le bien-être de la famille, de la communauté, l'exploitation des enfants et l'accès aux services sociaux essentiels. Avant la mise en œuvre de l'enquête, le questionnaire a été pré-testé et piloté. Le pré-test a eu lieu en octobre 2019 en Ouganda avec une population similaire, et l'enquête a ensuite été modifiée avant le pilotage à grande échelle en février 2021. Le pilote a été administré à un échantillon de 152 ménages dans des zones rurales et urbaines, similaires aux zones d'étude principales. L'exercice de pilotage a été mené en même temps que la collecte de données pour la phase qualitative de l'étude. Pendant le pilote, l'équipe de l'étude a vérifié la validité et la fiabilité des questions, notamment celles utilisées pour estimer la prévalence de la traite des enfants, afin de maximiser les taux de réponse ainsi que la validité et la fiabilité de l'outil.

Sur la base du retour d'information obtenu lors du test pilote, nous avons ajusté les paramètres logiques du logiciel Open Data Kit (ODK) afin de garantir un déploiement complet et harmonieux des enquêtes, d'ajouter des options à la liste de réponses existante, de suggérer aux enquêteurs des stratégies à adopter lorsqu'ils rencontrent des situations anormales ou gênantes, etc. Le questionnaire final a été traduit en français et dans les langues locales.

Avant la mise en œuvre de l'enquête, le questionnaire a fait l'objet d'un test préliminaire avant d'être mené.

DÉFINITIONS DE LA TRAITE DES ENFANTS ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Dans cette étude, nous estimons la prévalence de la traite des enfants et du travail des enfants. La traite des enfants et le travail des enfants sont des notions qui se recoupent tout en étant distinctes. En effet, le travail des enfants englobe la traite des enfants, car par définition, ceux qui ont été victimes de la traite des enfants sont également engagés dans le travail des enfants. Les enfants qui résident dans les ménages de l'échantillon (« enfants du ménage ») et les enfants qui font partie du réseau personnel d'un répondant à l'enquête (« enfants du réseau ») sont classés comme victimes de la traite des enfants et/ou du travail des enfants sur

la base des critères décrits dans le paragraphe ci-dessous. Pour des informations détaillées sur chaque critère, se référer aux annexes H et I de Okech et al. (2021), définition statistique et opérationnelle de la traite des enfants et du travail des enfants.

LA TRAITE DES ENFANTS

Nous nous appuyons sur la définition de la traite des enfants du Protocole de Palerme ainsi que sur l'article 3 de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants pour conceptualiser la traite des enfants (voir la section Définition opérationnelle pour plus de détails). Les enfants sont considérés comme des victimes de la traite des enfants si leurs conditions de travail sont caractérisées par l'un des éléments suivants : (1) secteurs de travail dangereux⁸, (2) activités de travail dangereuses⁹, et (3) force, fraude et coercition¹⁰.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les enfants qui se livrent aux pires formes de travail décrites ci-dessus sont également considérés comme impliqués dans le travail des enfants. Par ailleurs, selon la Convention n° 138 de l'OIT (Convention sur l'âge minimum), les enfants sont considérés comme impliqués dans le travail des enfants lorsqu'ils travaillent plus longtemps que le nombre maximal d'heures spécifiques à leur âge pour les activités économiques. Les enfants âgés de 5 à 11 ans sont considérés comme impliqués dans le travail des enfants s'ils consacrent au moins une heure à une activité économique au cours d'une semaine donnée. Pour ceux âgés de 12 à 14 ans, la limite est de 14 heures et pour ceux âgés de 15 à 17 ans, la limite d'heures de travail pour les activités économiques est de 43 heures.

APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE DE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX (NSUM)

L'estimation directe, une stratégie conventionnelle basée sur un plan d'échantillonnage probabiliste et des procédures d'estimation traditionnelles, est couramment utilisée pour mesurer la taille et la prévalence des populations d'intérêt dans une variété de contextes (voir le texte exhaustif édité par Tourangeau et al., (2014) pour des discussions sur le sujet). La NSUM offre une approche alternative qui est particulièrement utile pour mesurer la taille des populations stigmatisées ou autrement cachées, car elle ne nécessite pas que ces populations s'identifient.

Pour cette raison, la NSUM a été appliquée dans de nombreux contextes, comme les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (Ezoe, 2012), les consommateurs de drogues (Nikfarjam et al., 2016 ; Salganik et al., 2011), les populations cachées les plus exposées au VIH/Sida (Teo et al., 2019 ; Salganik et al., 2011 ; Paniotto et al., 2009) et les travailleuses du sexe (Shelton, 2015).

Cependant, l'efficacité de l'application de la NSUM pour l'estimation de la prévalence de la traite des personnes reste méconnue. Un rapport a été trouvé qui a évalué l'efficacité de la NSUM dans une étude sur le trafic sexuel d'enfants dans le Maharashtra, en Inde (IST research et al., 2020). Dans leur étude, le NSUM et une autre méthode, l'échantillonnage dirigé par

⁸Le secteur du travail dangereux comprend la pêche, les mines et les carrières, le transport de charges, le commerce du sexe, la manufacture et la construction.

⁹Les activités de travail dangereuses comprennent le transport de charges lourdes, l'utilisation d'outils dangereux, l'exposition à des bruits forts ou à des vibrations, etc. Pour la liste complète des activités, consultez l'annexe 2.

¹⁰Le critère de la force, de la fraude et de la coercition comprend des conditions telles que « forcé de travailler pour rembourser une dette » et « effectue un travail qui n'était pas convenu ». Pour consulter la liste complète, consultez l'annexe 2.

les répondants (Heckathorn, 1997), ont été appliquées simultanément, et une comparaison a été faite entre les deux. Essentiellement, la performance de la NSUM serait mieux comprise si une comparaison à la taille réelle ou à une méthode de référence est disponible. Par conséquent, notre étude est l'un des travaux pionniers en mettant en œuvre à la fois la NSUM et l'estimation directe conventionnelle pour estimer la prévalence du trafic d'enfants dans les deux zones sensibles de la Guinée, comme l'étude de la Sierra Leone (Okech et al., 2021).

Plus précisément, l'estimation NSUM est basée sur l'hypothèse que le nombre de personnes connues par la personne i ($i=1, \dots, n$) dans un groupe de sous-population k ($k=1, \dots, K$) suit une distribution binomiale, où n est la taille de l'échantillon et K est le nombre de sous-populations. Autrement dit, la proportion de personnes dans le réseau d'une personne qui font partie d'une population de référence/cachée spécifique est (approximativement) égale à la proportion de personnes qui font partie de la population de référence/cachée par rapport à la taille totale de la population. Killworth, Johnsen, et al. 1998 ont dérivé l'estimation du maximum de vraisemblance de d_i , le nombre de personnes que le répondant i connaît, qui est également appelé degré ou taille du réseau social de la personne interrogée,

$$\hat{d}_i = N \frac{\sum_{k=1}^{K-1} y_{ik}}{\sum_{k=1}^{K-1} N_k} \quad (i = 1, \dots, n) \quad (1)$$

où y_{ik} est le nombre de personnes connues par la personne $i=1, \dots, n$ dans le groupe $k=1, \dots, K$, les $K-1$ premiers groupes étant les sous-populations de taille connue et le K ème groupe la population cible de taille inconnue. Bien qu'il puisse y avoir plus d'un groupe inconnu, sans perte de généralité, nous en supposons un seul pour simplifier la démonstration ici. Soit N_k ($k=1, \dots, K$) la taille du groupe k , et N la population totale de la région étudiée.

Conditionnellement à l'estimation \hat{d}_i de d_i , l'estimation du maximum de vraisemblance de N_K , la taille de la population inconnue, est alors la suivante :

$$\hat{N}_K = N \frac{\sum_{i=1}^n y_{iK}}{\sum_{i=1}^n \hat{d}_i} \quad (2)$$

MISE EN ŒUVRE DE L'INTENSIFICATION DU RÉSEAU

Le NSUM estime la traite des enfants en se basant sur les réponses des personnes interrogées aux questions de l'enquête concernant leurs réseaux personnels. Après avoir répondu aux questions initiales de l'entretien, des informations ont été recueillies sur les caractéristiques générales du ménage et de ses membres, et les répondants ont été invités à indiquer le nombre de personnes qu'ils connaissaient dans divers sous-groupes de la population. Le réseau a été défini pour le répondant comme suit : le nombre de personnes dans la région [Boké/Mamou] que vous connaissez de vue et par leur nom, qui vous connaissent également de vue et par votre nom, et avec lesquelles vous avez communiqué d'une manière ou d'une autre (en personne, par sms, par courriel, par téléphone ou via les réseaux sociaux) au cours des 24 derniers mois. En utilisant cette définition, les répondants devaient indiquer le nombre de personnes qu'ils connaissaient dans leur réseau personnel et qui appartenaient aux catégories de sous-population identifiées dans la section E de l'Annexe A : Outil d'enquête auprès des ménages.

Les questions relatives aux sous-populations de la section E ont été sélectionnées en fonction de leur application dans le contexte local, de la disponibilité des données au niveau de la population sur les sous-groupes et de leur distribution aléatoire dans l'ensemble de la population (Feehan & Salganik, 2016 ; Yang & Yang, 2017). Le nombre de personnes connues du répondant dans chacune de ces sous-populations de taille connue a ensuite été utilisé pour déterminer la taille du réseau du répondant. Les figures 6-7 présentent les résultats du contrôle de validité des sous-populations pour les deux régions. Les estimations du NSUM ont ensuite été générées en calculant la proportion du réseau du répondant qui est un membre de la population cachée (enfant victime de la traite, enfant victime du travail) et en l'agrégeant à la population d'enfants dans les deux régions.

PLAFONNEMENT ET FACTEUR DE VISIBILITÉ

La procédure de plafonnement basée sur le nombre de Dunbar (Mac Carron et al., 2016 ; Dunbar, 2011 ; Hama, 2011) concernant la taille du réseau personnel, ainsi que l'ajustement du facteur de visibilité pour atténuer le biais de transmission associé à la NSUM, ont été adoptés à partir du rapport de référence du Sierra Leone par CenHTRO (voir Annexe L et K dans Okech et al., 2021).

ESTIMATION DE LA VARIANCE

La stratégie analytique (Levy & Lemeshow, 2013) a été utilisée pour construire la variance et les intervalles de confiance à 95 % pour les estimateurs directs (voir Annexe E : Calcul des intervalles de confiance analytiques pour la prévalence de la traite des enfants en utilisant l'estimation directe). Les intervalles de confiance à 95 % pour les estimations de prévalence NSUM ont été produits sur la base des mêmes 50 000 rééchantillons à l'aide de la procédure bootstrap réajustée (J. Rao et al., 1992 ; J. N. Rao & Wu, 1988 ; Rust & Rao, 1996), car il a été constaté que ces intervalles sont plus performants que ceux basés sur les calculs habituels de l'erreur standard NSUM (Feehan & Salganik, 2016) et qu'ils donnent un aperçu de la distribution d'échantillonnage de l'estimateur NSUM. Tous les calculs NSUM ont été mis en œuvre à l'aide du paquet « networkreporting » (Feehan & Salganik, 2014) et du paquet « NSUM » (Maltiel & Baraff, 2015) dans le langage de programmation R (R Core Team, 2013). La procédure de plafonnement et le facteur d'ajustement de la visibilité ont été appliqués pour l'analyse NSUM.

PROCÉDURES DE COLLECTE DES DONNÉES

SVI, les consultants locaux en Guinée, se sont engagés auprès des services déconcentrés de l'État qui sont les gardiens des statistiques officielles nationales afin d'obtenir des informations sur les zones de recensement dans chacune des deux régions. Ils ont utilisé ces informations pour échantillonner des zones de recensement rurales et urbaines proportionnellement à la population rurale et urbaine de chaque région. Les consultants locaux se sont ensuite engagés auprès des gardiens de la communauté et ont demandé leur consentement. Les consultants locaux ont recruté des superviseurs et des collecteurs de données dans les communautés locales et avoisinantes. Les candidats qui possédaient les qualifications de base ont été présélectionnés et invités à des entretiens. Les qualifications minimales étaient une licence dans n'importe quelle discipline et la maîtrise du français et des langues locales (Maninka, Poular, et/ou Soussou), ainsi qu'une expérience dans la conduite d'études sur les ménages, appuyée par la recommandation d'un chercheur.

Une formation approfondie a été dispensée pour garantir des techniques de collecte de données et une éthique de recherche appropriées. Les chefs d'équipe de recherche étaient munis d'une lettre de présentation qui détaillait l'objectif de l'étude, ainsi que d'autres

informations clés. En arrivant dans un ménage sélectionné au hasard, les assistants de recherche se sont présentés et ont demandé la permission au chef de ménage ou au tuteur le plus âgé disponible de mener l'entretien avec la femme la plus âgée du ménage qui vit dans le ménage depuis au moins 12 mois. Les données ont été collectées via le logiciel ODK à l'aide de tablettes numériques ou de smartphones. L'assistant de recherche lisait les questions de l'enquête à l'enquêté dans la langue de son choix et saisissait les réponses à l'enquête dans le système ODK. Une fois l'enquête terminée, les données ont été téléversées sur une plateforme en ligne de stockage de données sécurisé.

CONTRÔLE ET ASSURANCE QUALITÉ

À la fin de chaque entretien, l'assistant de recherche vérifiait minutieusement que le questionnaire était complet. Les superviseurs ont procédé à une vérification croisée de tous les questionnaires à la fin de chaque journée de travail pour s'assurer qu'aucune donnée importante ne manquait. Le personnel du RAN et du SVI a supervisé les aspects du contrôle qualité de l'étude. Par ailleurs, les superviseurs de terrain du SVI ont organisé des débriefings quotidiens pour suivre l'évolution de la collecte des données, comprendre les problèmes rencontrés et planifier le travail des jours suivants.

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Avant de réaliser l'enquête, la proposition et tous les documents annexes ont été examinés et approuvés. En raison de l'absence d'un Comité national d'examen scientifique en Guinée, le Comité d'éthique et d'examen scientifique du Sierra Leone a fourni une approbation du Comité de Protection des Personnes (CPP) pour cette étude. Le CPP de l'Université de Géorgie a approuvé l'étude sur la base de leur approbation. De plus, le CNLTTPA de Guinée (comité anti-TP basé au ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance) a également émis son approbation officielle. L'autorisation des gouvernements provinciaux dans les zones géographiques respectives a également été demandée pour participer à l'étude.

Après toutes les approbations, l'étude a été déployée dans les zones de collecte des données en respectant pleinement la confidentialité et les droits des participants. Avant d'administrer le questionnaire, les assistants de recherche ont expliqué à chaque participant l'objectif de l'enquête et ont obtenu leur consentement éclairé. Le participant se réservait le droit de refuser de répondre à toute question ou de mettre fin à sa participation à tout moment. Les réponses à l'enquête n'étaient pas liées à des répondants spécifiques. Pour des raisons de confidentialité, les informations d'identification de tous les ménages de l'échantillon ont été collectées et conservées de manière sécurisée.

RÉSULTATS

Comme décrit précédemment, les résultats de l'enquête sur les ménages, des entretiens et des groupes de discussion ont été organisés en fonction de thèmes spécifiques en rapport avec les objectifs de l'étude.

Dans la mesure du possible, les résultats des données quantitatives et qualitatives sont présentés ensemble afin de fournir un aperçu global du sujet. Les résultats sont présentés dans les sections suivantes :

1. ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE DE LA TRAITE ET DU TRAVAIL DES ENFANTS
2. PERSPECTIVES COMMUNAUTAIRES SUR LA TRAITE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS TYPES DE TRAVAIL ET DE TRAITE DES ENFANTS
3. EXPLOITATION EXPÉRIMENTÉE IMPLIQUANT L'USAGE DE LA FORCE, DE LA FRAUDE OU DE LA COERCITION
4. VULNÉRABILITÉ AU TRAVAIL ET À LA TRAITE DES ENFANTS
5. PERSPECTIVES CONCERNANT LA SORTIE D'UNE SITUATION DE TRAITE ET LA RÉINTÉGRATION APRÈS LA TRAITE
6. ANALYSE DES LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ET DE SERVICES
7. ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE DE LA TRAITE DES ENFANTS ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Cette section présente les résultats de l'enquête auprès des ménages pour les estimations de prévalence directe et de NSUM pour la traite des enfants et le travail des enfants.

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Le tableau 1 synthétise les caractéristiques de base de l'échantillon. 2 249 ménages à Boké et 798 ménages à Mamou, soit un total de 3 047 ménages, ont été échantillonnés. L'expression « Enfants du réseau » désigne les enfants faisant partie des réseaux sociaux des répondants. Un enfant est considéré comme faisant partie du réseau social de l'enquêté si celui-ci le connaît de vue et de nom et s'il a communiqué avec l'enfant ou son parent au cours des deux dernières années. La non-réponse au niveau du ménage a été négligeable (avec moins de 10 cas rapportés). La non-réponse au niveau de l'élément était également acceptable pour les questions sur la traite et le travail des enfants, ainsi que pour les questions du NSUM (<10 % à Boké et <30 % à Mamou). Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'utiliser un modèle de non-réponse pour tenir compte des probabilités de sélection à l'étape finale de l'échantillonnage (voir l'annexe B : Non-réponse dans l'enquête auprès des ménages pour plus de détails).

ESTIMATIONS DE PRÉVALENCE DE TRAITE ET DE TRAVAIL DES ENFANTS GÉNÉRÉES À PARTIR DES EXPÉRIENCES RAPPORTÉES PAR LES ENFANTS DANS LES MÉNAGES ÉCHANTILLONNÉS (ESTIMATIONS DE PRÉVALENCE DIRECTE) ET DANS LES RÉSEAUX DE RÉPONDANTS (NSUM)

Il convient de noter que l'estimation du travail des enfants englobe la traite des enfants, puisque par définition, ceux qui ont vécu la traite sont également engagés dans le travail des enfants (voir les annexes H et I du rapport de base SL pour les définitions opérationnelles de la traite et du travail des enfants ; Okech et al., 2021).

LA TRAITE DES ENFANTS

Sur la base d'une estimation directe, le taux de traite des enfants à Mamou est de 67,46 %,

contre 63,12 % à Boké. A Boké, sur 7 571 enfants âgés de 5 à 17 ans dans les ménages échantillonnés, 4 779 enfants sont impliqués dans un ou plusieurs types d'activités de trafic d'enfants. A Mamou, 1422 des 2 108 enfants des ménages échantillonnés sont classés comme victimes de trafic d'enfants. Cependant, selon l'estimation de la NSUM, 11,99 % à Boké et 10,35 % des enfants à Mamou sont victimes de trafic d'enfants (tableau 4).

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Mamou a des taux estimés de travail des enfants plus élevés (70,45 %) par rapport à Boké (65,65 %). Selon les estimations de la NSUM, seulement 9,84 % des enfants de Boké et 10,75 % de ceux de Mamou seraient impliqués dans le travail des enfants (tableau 4).

SYNTHÈSE

Les résultats de l'estimation de la prévalence directe indiquent que la traite et le travail des enfants sont vécus par de nombreux enfants et familles à Boké et Mamou, affectant jusqu'à deux tiers des enfants de 5 à 17 ans vivant dans la région.

Les estimations de la prévalence de la traite et du travail des enfants suggèrent que la NSUM n'est peut-être pas une méthodologie de prévalence optimale dans le contexte de ces deux régions phares de la Guinée. La NSUM sous-estime le nombre et le taux de prévalence, par rapport aux estimations directes. Tous les taux estimés par la NSUM sont inférieurs de plus de 50 points de pourcentage à ceux produits par l'estimation directe. Une enquête plus approfondie s'avère donc nécessaire pour déterminer les facteurs qui pourraient être à l'origine de l'écart important entre les estimations NSUM et les estimations directes de la prévalence.

PERSPECTIVES COMMUNAUTAIRES SUR LA TRAITE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les résultats de l'estimation de la prévalence directe indiquent que la traite et le travail des enfants sont extrêmement courants dans les zones sensibles régionales, ce qui suggère que de nombreux membres de la communauté sont régulièrement témoins ou victimes du travail ou de la traite des enfants dans leur communauté.

Par conséquent, il est essentiel de comprendre les conceptualisations communautaires de la traite des enfants pour développer des stratégies communautaires permettant de prendre en charge et de prévenir efficacement la traite des enfants. Cette section explore les résultats qualitatifs concernant les conceptualisations communautaires de la traite des enfants, telles que décrites par les répondants aux entretiens et aux GdD .

CONCEPTUALISATIONS DE LA TRAITE DES ENFANTS

Tous les groupes de répondants (y compris les membres de la communauté, les EIC et les survivant·e·s) ont fermement condamné la traite et le travail des enfants. La traite des enfants a été décrite par les personnes interrogées comme étant similaire au travail des enfants, cependant, certaines personnes interrogées dans le cadre de GdD ont souligné que la traite était une violation des droits des enfants, caractérisée par des restrictions de mouvement et le recours à la violence. Bien que de nombreuses personnes interrogées aient décrit la traite des personnes de manière cohérente avec les définitions des normes, telles que le Protocole de Palerme (en termes d'hébergement d'une personne à des fins de travail forcé ou de recours à la force, à la fraude ou à la coercition pour le travail forcé), de nombreuses personnes interrogées ont indiqué un large éventail de points de vue sur ce que recouvre la traite et

comment elle se produit. Par exemple, certains répondants, y compris des informateurs clés, semblaient considérer tout comportement négligent ou abusif envers les enfants comme de la traite :

« Exploiter un enfant à la recherche de connaissances sans le nourrir, c'est de la traite. Chaque fois que nous identifions de telles situations, nous faisons appel à ses parents ou à son tuteur pour lui faire comprendre. Si le cas persiste, il est porté à la connaissance des services de sécurité. »

-EIC # 7. Membre du SYPEG, SYPEG, Boffa

En général, les répondants ont souligné les conséquences négatives de la traite des enfants pour les enfants eux-mêmes ainsi que pour la communauté et la Guinée dans son ensemble. Les conséquences sur les enfants ont été le plus souvent décrites dans le contexte de conséquences potentielles sur l'avenir de l'enfant, indiquant une opinion selon laquelle la traite peut conduire un enfant à manquer d'importantes opportunités éducatives, ce qui pourrait avoir pour conséquence que les survivant·e·s ne soient pas préparés à subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille à l'âge adulte.

« Après la traite, l'enfant grandira sans emploi ni formation(...). La traite ou l'exploitation a détruit l'avenir de certains enfants. D'abord, ils n'ont pas étudié ou appris un métier, comme leurs camarades. Ils sont ensuite devenus oisifs, sans se soucier de leur avenir et de leur famille. D'autres utilisent même la violence pour vivre en s'appropriant les biens d'autrui. »

-GdD 8, Homme adulte, Kamsar

Comme indiqué dans l'extrait ci-dessus, certaines personnes interrogées partagent également l'opinion selon laquelle les enfants victimes de la traite deviendront oisifs ou tomberont dans des activités criminelles (drogues, travail sexuel). Les conséquences de la traite sur la communauté ont souvent été décrites au sein des GdD comme entravant les efforts des communautés pour sortir de la pauvreté.

Il est important de noter que, contrairement aux résultats de l'estimation de la prévalence directe, les avis étaient partagés quant à l'existence ou non de la traite au sein des communautés des répondants. Parfois, au cours d'un GdD, les répondants ont exprimé leur incertitude quant à l'existence ou non de la traite dans leur communauté, ont déclaré que cela se produisait autrefois mais plus maintenant, ou que la traite se produisait ailleurs plutôt que dans leur communauté.

Cette incertitude quant à l'existence de la traite au sein de la communauté de la personne interrogée, même lorsque les participants aux discussions de groupe du même groupe ont donné des exemples d'événements de traite spécifiques ayant eu lieu dans la communauté, suggère un biais potentiel d'acceptabilité sociale ou une gêne à parler de la traite des enfants dans la communauté de la personne interrogée. Cela pourrait également refléter des différences de points de vue sur ce qu'est la traite des enfants et comment elle est vécue.

Cependant, malgré le fait que certains répondants aient exprimé l'opinion que la traite n'existait pas dans leur propre communauté, de nombreux répondants ont indiqué qu'ils pensaient que la traite existait dans leur communauté et ont donné des exemples spécifiques de cas de traite dont ils avaient connaissance. La plupart des cas décrits par les personnes interrogées dans les GdD et qui se sont produits dans leur propre communauté étaient des cas

de traite pour travail domestique dans le cadre d'un confiage (placement familial).

« Ma voisine a une jeune fille qui lui a été confiée. Elle ne lui donne même pas de la bonne nourriture. C'est moi qui la nourris. Quand la fille tombe malade, elle ne s'occupe pas d'elle. Cette fille fait toutes les tâches ménagères comme transporter l'eau du forage à la maison. Elle ne va pas à l'école [et] n'apprend pas à faire des affaires. Cependant, la dame a des enfants qui sont bien traités et qui vont tous à l'école. »

-GdD 1, femmes adultes et aînées, Boké

Un certain nombre de personnes interrogées lors des discussions de groupe ont également fait part d'une expérience personnelle de traite durant leur enfance. Quelques répondants ont également déclaré qu'au moment de la discussion de groupe, ils connaissaient un enfant qui était exploité, mais qu'ils ne savaient pas comment ni où le signaler. De manière surprenante, un ou deux répondants ont dit avoir eux-mêmes un confident qui pourrait être considéré comme une victime de traite. Au cours duGdD, l'un des répondants qui avait lui-même un confiage a semblé demander au groupe des conseils sur ce qu'il fallait faire, reconnaissant que l'arrangement pourrait avoir des conséquences négatives sur l'avenir de l'enfant et pourrait être un arrangement d'exploitation.

« ... J'ai un enfant qui n'est pas le mien. Le garçon fait vraiment tout pour moi comme mon propre enfant. Mais mes enfants étudient. Le fait que ce garçon n'étudie pas me dérange vraiment parce que je sais qu'à l'avenir il devra se marier, prendre soin de lui et de sa famille, mais s'il n'étudie pas ou n'apprend pas de métier alors qu'il est en pleine croissance, que fera-t-il le jour où il ne sera plus avec moi ? Cela pourrait le conduire à faire beaucoup de mauvaises choses au détriment de sa famille et de sa communauté. C'est ce que je pense. Cela me gêne énormément. Je crains de détruire sa famille. Cela m'inquiète. Je ne sais toujours pas quel métier il peut apprendre pour se sortir de cette situation. »

-GdD 4, femmes adultes et aînées, Bouliwel

CONCEPTUALISATIONS DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DE LEURS TRAVAUX

En général, les répondants ont indiqué que le travail des enfants est inacceptable, surtout lorsqu'il a lieu en dehors du foyer de l'enfant et lorsqu'il interfère avec l'école. Cependant, certains répondants ont indiqué que le travail des enfants peut être nécessaire pour qu'une famille puisse atténuer la pauvreté.

« Je pense que c'est économique et culturel parce qu'ils n'ont pas les moyens. Il y a des familles qui n'ont rien pour vivre et qui n'ont pas de soutien. Elles doivent pratiquer l'agriculture, le commerce (...) pour subvenir à leurs besoins. Pour celles-là, toute la famille doit s'impliquer. »

-GdD 15, Jeune femme, Mamou

Les personnes interrogées semblent s'accorder sur le fait que le surmenage des enfants, en les engageant dans des tâches inadaptées à leur âge et à leurs capacités, peut avoir des conséquences natives sur la santé de l'enfant (en particulier sa santé physique) et sur son avenir (en raison de la perte d'opportunités éducatives).

En plus de considérer le travail domestique comme un travail inadapté à l'âge et aux capacités de l'enfant, certains répondants ont indiqué que le travail trop long, qui ne laisse pas de temps pour le jeu, le travail effectué pour une personne autre qu'un membre de la famille et le travail forcé sont également des éléments de la définition du travail domestique.

« Il faut donner aux enfants un travail qu'ils peuvent faire sans les faire souffrir ou les épuiser, c'est-à-dire leur donner un travail qui n'est pas au-dessus de leurs forces mais obliger les enfants à faire un travail qu'ils ne peuvent pas faire n'est pas correct. Cela affectera leur santé et les empêchera même de bien grandir. Il faut mesurer le degré de travail à donner à un enfant en fonction de son âge et de sa capacité physique et surtout il faut lui laisser le temps de se reposer. C'est nécessaire. »

-GdD 4, femmes adultes et aînés, Bouliwel

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Bien que de nombreuses personnes interrogées aient exprimé de fortes opinions contre le travail des enfants, il y avait une tension et une incertitude quant au moment où le travail des enfants pour leur famille (en particulier les tâches ménagères et l'agriculture) peut devenir de l'exploitation du travail des enfants. Pour de nombreuses communautés, le travail des enfants fait partie intégrante de la vie. La participation des enfants aux tâches domestiques et agricoles est généralement attendue et les personnes interrogées ont indiqué que tant que les parents sont d'accord avec le travail de l'enfant, celui-ci est généralement acceptable.

Par exemple, presque toutes les personnes interrogées dans lesGdD ont indiqué que le travail des enfants à la maison était acceptable tant qu'il n'interférait pas avec leur éducation, ce qui signifie qu'ils sont censés accomplir leurs tâches avant et après l'école, les week-ends et les vacances. De nombreuses personnes interrogées ont exprimé des opinions tranchées sur l'importance pour les enfants d'apprendre à travailler à la maison, afin de les préparer à leurs futures fonctions.

Par exemple, en décrivant les attentes en matière de travail des enfants, les personnes interrogées dans lesGdD ont fait état d'attentes genrées notables. Les filles ont été décrites par les répondants comme devant accomplir des tâches domestiques (par exemple, la cuisine, le nettoyage) pour les préparer au mariage, tandis que les garçons ont été décrits comme ne devant pas faire de travaux ménagers (afin qu'ils puissent se concentrer sur leur éducation) ou comme devant ramasser du bois de chauffer et aller chercher de l'eau si nécessaire.

« Les adultes attendent des enfants, surtout des filles, qu'elles balaient, nettoient la maison et fassent le lit le matin. Le soir, elles préparent le lit pour le lendemain. On attend d'elles qu'elles fassent cela deux fois par jour. Quant aux garçons, ils peuvent rentrer chez eux et constater qu'il n'y a pas de bois de chauffe pour faire la cuisine. Ils vont alors chercher du bois de chauffe. »

-GdD 12, jeunes hommes, Mamou

Les personnes interrogées dans le cadre desGdD étaient convaincues que le surmenage des enfants (qu'elles décrivaient comme le fait de forcer un enfant à faire un travail qui n'est pas approprié à son âge et à ses capacités, ou à travailler trop longtemps) était nuisible, mais les opinions étaient très divergentes quant au nombre d'heures par jour acceptable pour le travail des enfants. Environ la moitié des personnes interrogées dans lesGdD ont suggéré qu'il était acceptable qu'un enfant travaille 1 à 2 heures par jour, tandis que l'autre moitié a indiqué qu'elle s'attendait à ce que les enfants travaillent 3 heures ou plus par jour, quelques-uns suggérant qu'un enfant devrait travailler 8 heures par jour (surtout s'il n'est pas scolarisé).

« En réalité, le programme de l'enfant devrait être divisé en deux. Puisqu'il passe 8 heures à l'école, il doit aussi consacré 8 heures pour la famille (4 heures le matin et 4 heures le soir). »

-GdD 8, hommes adultes et aînés, Kamsar

Certains répondants ont également indiqué que le surmenage à l'extérieur de la maison est plus flagrant qu'à l'intérieur, ce qui signifie pour eux que tant que le travail est fait pour la famille, il devient acceptable.

« Surcharger un enfant à la maison est une mauvaise chose mais l'exploiter en dehors de la maison est pire car l'enfant peut devenir un esclave. »

-GdD 17, hommes adultes et aînés, Boké.

Les personnes interrogées lors des GdD ont partagé l'opinion selon laquelle un parent peut être contraint d'exploiter son enfant ou de lui demander de travailler pour gagner de l'argent en raison de la pauvreté. Certaines personnes interrogées étaient convaincues que le travail des enfants est souvent nécessaire pour subvenir aux besoins de leur famille. Quelques répondants ont suggéré que si une famille vit dans la pauvreté et qu'elle envoie son enfant à l'école mais n'a rien à manger, c'est inacceptable, et il serait nécessaire d'envoyer un enfant travailler à la place.

« C'est l'absence de moyens. Il n'a pas de solution. C'est très mauvais pour eux d'aller à l'école et de revenir à la maison quand il n'y a pas de nourriture. »

-GdD 12, jeunes hommes, Mamou

Par ailleurs, il y a une opinion selon laquelle il est du devoir de l'enfant de participer aux tâches ménagères afin qu'il puisse demander la bénédiction de ses parents. Certaines personnes interrogées lors des GdD ont indiqué que les parents attendent des enfants qu'ils travaillent pour soutenir la famille. Beaucoup d'entre eux ont décrit l'exécution des tâches ménagères, tandis que quelques-uns ont dit s'attendre à ce que l'enfant travaille pour soutenir financièrement la famille. Les répondants qui ont approuvé le fait que les enfants travaillent pour soutenir financièrement la famille ont décrit les attentes envers les enfants pour qu'ils « apportent quelque chose à leurs parents » et ont indiqué qu'il était acceptable pour ces enfants de travailler en vendant des articles ou de la nourriture de 8 heures à 22 heures. D'après certaines personnes interrogées, les enfants qui travaillent étaient plus « appréciés » par leurs parents.

« Les enfants qui vendent dans la rue sont beaucoup plus appréciés que ceux qui ne font rien car ils apportent quelque chose à leurs parents par rapport aux enfants qui travaillent à la maison. Quand les enfants sortent pour vendre, ils le font de 8 heures à 22 heures. »

-GdD 15, jeunes femmes, Mamou

Certains répondants ont décrit des attentes différentes pour les enfants qui vont à l'école et ceux qui n'y vont pas.

« Pour ceux qui ne vont pas à l'école, ils travaillent pendant 4 à 5 heures avant de faire leurs activités. Pour ceux qui vont à l'école, ils ne travaillent qu'une heure. Ils se lèvent à 6 heures

du matin et travaillent jusqu'à 7 heures du matin avant d'aller à l'école. Quand ils reviennent aussi, ils font le reste du travail. Ils ne travaillent que deux fois par jour. >>

-GdD 7, jeunes femmes, Bouliwel

Certaines personnes interrogées ont indiqué que les enfants, même âgés de 5 ans seulement, qui ne vont pas à l'école devraient apprendre un travail. Il y avait un point de vue selon lequel apprendre un travail était une éducation en soi, reflétant une perspective selon laquelle la scolarité était moins importante pour certains enfants que l'apprentissage du monde du travail. Encore une fois, les répondants qui ont exprimé ces points de vue ont fait le lien entre le travail des enfants et la réduction de la pauvreté pour leur famille et leur communauté.

<< Les enfants de 5 à 15 ans devraient être éduqués pour apprendre à faire du commerce, ceux qui sont à l'école devraient bien étudier pour nous aider à sortir de la pauvreté. >>

-GdD 1, femmes adultes et âgées, Boké.

Certains répondants de ce groupe ont également indiqué qu'ils considéraient l'expérience de la souffrance par le travail comme une partie importante de la croissance et du bien-être d'un enfant. Les répondants ont suggéré que la souffrance que les enfants peuvent éprouver en travaillant dur et en apprenant le monde du travail les aidera à développer les capacités d'assumer des responsabilités dignes d'un adulte, qui peuvent leur être imposées à un jeune âge en raison des circonstances familiales et de la pauvreté.

<< Ce genre de travail domestique et de petites souffrances est bon pour les enfants. Cela leur permettra d'endurer et d'affronter les difficultés de la vie. Je vais vous donner un exemple. Il y a une dame qui vivait avec sa fille. Elle lui apprenait à faire toutes les tâches ménagères. Un jour, elle est tombée malade et a été emmenée à Conakry. Là-bas, elles n'avaient aucune aide. Sa fille a cherché à effectuer des travaux ménagers rémunérés. Elle allait chaque jour d'un restaurant à l'autre, d'une maison à l'autre, elle travaillait et gagnait de l'argent pour acheter des médicaments et de quoi nourrir sa mère. C'est ce qui lui a permis de s'occuper de sa mère malade jusqu'à sa guérison. Si sa mère ne lui avait pas appris à faire les tâches ménagères, qu'aurait-elle fait étant donné qu'elle n'était pas allée à l'école ou qu'elle n'avait pas fait de travail pour pouvoir gagner un peu d'argent. Donc, apprendre les tâches ménagères a été bénéfique pour elle et sa mère. >>

-GdD 4, femmes adultes et âgées, Bouliwel

TYPES DE TRAVAIL ET DE TRAITE SUBIS

Selon la définition opérationnelle de la traite des enfants, les enfants ont été catégorisés comme victimes de la traite s'ils étaient impliqués dans l'une des 19 sous-catégories des trois catégories générales, à savoir les secteurs de travail dangereux, les activités de travail dangereuses et la force, la fraude ou la coercition. Le tableau 5 synthétise les conditions et/ou les activités pour lesquelles les enfants ont été victimes de la traite dans les ménages.

TYPES DE SECTEURS DE TRAVAIL DANS LESQUELS LES ENFANTS ONT ÉTÉ VICTIMES DE TRAITE

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête auprès des ménages et les résultats des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion ont offert des perspectives uniques sur les types de traite subis par les enfants dans les zones sensibles régionales de la Guinée. Les résultats de l'enquête (voir les tableaux 5 et 6) indiquent que, parmi les secteurs de travail dangereux, la

majorité des enfants victimes de la traite dans les ménages interrogés ont fait l'expérience du portage, c'est-à-dire du transport de charges lourdes ou de bagages au travail, avec 69 % des enfants à Boké et 61 % à Mamou. Relativement peu d'enfants ont été victimes de la traite dans d'autres secteurs de travail dangereux, tels que la construction (9 % à Boké ; 4 % à Mamou), la pêche (5 % à Boké ; 3 % à Mamou), l'industrie manufacturière (3 % à Boké ; 1 % à Mamou), l'extraction minière (2 % à Boké ; 2 % à Mamou) et le commerce du sexe (1 % à Boké ; 0,7 % à Mamou). En réalité, les enfants étaient plus susceptibles de travailler dans des emplois moins exigeants sur le plan technique, comme le transport de charges. Par ailleurs, les enfants sont les moins impliqués dans le commerce du sexe, ce qui signifie que le trafic sexuel n'est pas répandu parmi les enfants dans les zones sensibles. Les figures 8-9 fournissent des détails à ce sujet.

Les enfants sont également considérés comme des victimes de la traite s'ils sont soumis à la force, à la fraude ou à la coercition et/ou s'ils participent à des activités de travail dangereuses, que le secteur de travail dans lequel ils travaillent soit ou non considéré comme dangereux. C'est pourquoi nous avons examiné les autres secteurs de travail auxquels les enfants victimes de la traite ont été confrontés (voir les tableaux de l'annexe D : Secteurs de travail auxquels les enfants des ménages ont été confrontés). Ceux-ci comprennent : le travail agricole (58,21 % Boké ; 62,73 % Mamou), le commerce/la vente (24,84 % Boké ; 20,32 % Mamou), le travail domestique pour un autre ménage (18,06 % Boké ; 18,14 % Mamou), le travail dans les ateliers, par exemple, l'artisanat et la mécanique (14,06 % Boké ; 6,61 % Mamou), la mendicité (1,84 % Boké ; 0,56 % Mamou), et la conduite de moto-taxi (1,57 % Boké ; 0,91 % Mamou). Conformément aux résultats qualitatifs, l'agriculture et le travail domestique se sont révélés être les deux formes d'exploitation du travail les plus répandues chez les enfants, en plus du commerce, de la vente et du travail dans les ateliers. De même que pour les enfants victimes de la traite, la mendicité et la conduite de motos-taxis étaient rarement ou le moins souvent signalées par les enfants non-victimes de la traite.

Comme le montre la figure D1 (dans l'annexe D : Secteurs de travail auxquels les enfants des ménages ont été confrontés), à Boké, parmi les 4 779 enfants des ménages qui ont été catégorisés comme victimes de la traite, plus de la moitié d'entre eux (2 735 ; 57,23 %) ont été impliqués dans des secteurs de travail dangereux au cours de l'année écoulée. 917 enfants victimes de la traite (soit 19,19 %) ont été signalés comme étant impliqués dans d'autres secteurs de travail mais pas dans des secteurs de travail dangereux, ce qui signifie qu'ils ont été victimes de la traite en raison d'activités de travail dangereuses ou d'expériences de force/fraude/coercition. Cela implique que les secteurs de travail, même s'ils ne sont pas dangereux, peuvent impliquer les enfants dans des situations de traite. De même, 753 enfants (soit 15,76 %) étaient impliqués uniquement dans des secteurs de travail dangereux et n'étaient impliqués dans aucun autre secteur de travail.

Cela indique que la traite des enfants peut avoir lieu dans n'importe lequel des 12 secteurs de travail (plutôt que dans les 6 secteurs de travail dangereux), avec 8 % d'enfants à Boké et 12 % d'enfants à Mamou (Tableau C1 et C2 de l'Annexe D : Secteurs de travail auxquels les enfants des ménages ont été confrontés) qui ont été victimes de traite dans des secteurs de travail qui n'étaient pas classés comme dangereux dans l'enquête.

Les estimations des enfants du réseau indiquent une prévalence légèrement plus élevée pour toutes les formes de traite (par ex. 87 % à Boké ; 80 % à Mamou, tableau 6) que celle des enfants du ménage (par ex, 63 % Boké ; 67 % Mamou, tableau 5). Comme indiqué dans la section sur les méthodes, les estimations du réseau peuvent être plus élevées en raison d'un biais déclaratif, ce qui signifie qu'il peut être plus facile pour une personne de déclarer une expérience négative survenue en dehors de son ménage qu'au sein de celui-ci.

DESCRIPTIONS QUALITATIVES DES SECTEURS DE TRAVAIL DANS LESQUELS LES ENFANTS ONT ÉTÉ VICTIMES DE TRAITE

Les survivant·e·s et les parents interrogés ont le plus souvent décrit des expériences de traite domestique (pour les travaux ménagers et la garde des enfants) et de vente (comme la vente d'eau glacée et de gâteaux), ainsi que de travail agricole, ce qui fait partiellement écho aux résultats quantitatifs. Les rapports qualitatifs donnent un aperçu de la manière dont les secteurs et activités de travail dangereuses peuvent se dérouler dans des contextes qui ne sont pas classés comme dangereux, par exemple dans un travail domestique. Par exemple, le terme « portage » n'a pas été utilisé dans les entretiens qualitatifs et les groupes de discussion ; cependant, ce type d'exploitation a souvent été décrit par les répondants qualitatifs dans le contexte du travail domestique, de la vente ambulante ou de la pêche.

« Les formes et les types de trafic que notre direction rencontre et traite sont généralement (...) l'exploitation domestique (...) le cas d'enfants qui sont retirés de leur village avec une promesse de bonheur et d'être emmenés à l'école mais qui finissent par venir travailler, laver, nettoyer, balayer et cuisiner sans aucun repos dans les familles dont les enfants étudient (...) l'exploitation dans les petits commerces (le cas d'enfants qui passent leur temps à vendre des choses avec un plateau sur la tête sans repos ni rémunération et qui ne rentrent pas chez eux tant qu'ils ne vendent pas tout, l'exploitation dans les marchés et les gares routières (on y rencontre des enfants, surtout des garçons, qui portent de lourds bagages sur leur tête d'un point A à un point B). »

-EIC # 6, Direction, Ministère du travail social, Mamou

De nombreux survivant·e·s et parents ont décrit des situations de traite qui impliquaient des formes multiples de traite, comme l'accomplissement de travaux domestiques et de travaux dans un restaurant. Les survivant·e·s ont également décrit des trafiquants les forçant à travailler pour d'autres (par exemple dans un restaurant) et ne recevant pas d'argent pour leur travail.

« Ma tante est venue me chercher et a dit à mon père qu'elle allait m'envoyer apprendre la couture. Quand nous sommes arrivés chez elle, elle m'a mis directement au travail. J'ai commencé par faire la vaisselle, la lessive et toutes les tâches ménagères à la fin (...) J'avais sept ans et j'étais à l'école quand elle est venue me chercher (...) J'ai fait la même chose, c'est-à-dire balayer, laver et cuisiner pendant plusieurs années (...) J'ai vécu comme ça pendant longtemps. Un jour, elle m'a dit de travailler pour acheter ce que je voulais. Elle m'a donc envoyé chez une dame qui possédait un restaurant (...) J'ai commencé à travailler dans ce restaurant et j'y ai passé plus de deux ans. Je n'ai jamais rien reçu de la dame avec laquelle je travaillais ni de ma tante. »

-Survivante # 2, Femme, âge inconnu, couturière, Boké

En plus de décrire la traite d'enfants dans le travail domestique, certaines personnes interrogées, notamment dans les EIC et les GdD, ont également décrit la participation des enfants dans des emplois dangereux tels que l'exploitation minière, la construction et le travail sexuel. Quelques personnes interrogées lors des GdD ont également mentionné d'autres emplois tels que le tissage, le ramassage du bois de chauffe et le travail dans un atelier de mécanique comme des secteurs où la traite peut se produire. Les informateurs clés ont rapporté que les enfants étaient victimes de traite pour d'autres types de travaux tels que la collecte de matériaux recyclés, la construction (creuser des puits), l'agriculture (travailler dans les champs de noix de cajou), la pêche (notamment transporter le poisson des bateaux jusqu'au rivage) et la mendicité (particulièrement les enfants des écoles coraniques ou les enfants albinos).

« Dans l'agriculture, les enfants sont utilisés pour les travaux de jardinage au lieu d'aller à l'école et dans des conditions très misérables. Ils sont également utilisés pour chasser les oiseaux dans les rizières, pour labourer et même pour semer le riz. Dans le domaine de la pêche, ils sont utilisés pour transporter des charges de poissons des canoës à la terre ferme en contrepartie d'argent. Les parents le savent et certains d'entre eux sont même envoyés par les parents eux-mêmes. Les parents sont parfois obligés de le faire afin d'être soulagés de leurs charges. D'autres participent même à la pêche à la ligne. »

-EIC # 12, travailleur social, ministère du Travail social, Boffa.

Les informateurs clés et les participants aux discussions de groupe ont décrit les risques accrus d'agression et d'abus sexuels auxquels les filles et les jeunes femmes sont confrontées lorsqu'elles vendent des produits dans la rue ou qu'elles travaillent comme domestiques. Les personnes interrogées ont également décrit comment le mariage des enfants était lié à la traite, car lorsqu'une jeune fille se mariait, elle était forcée d'effectuer des travaux domestiques et n'était pas autorisée à aller à l'école.

« Nos coutumes jouent également un grand rôle dans la vie des filles dans les villages. Il s'agit par exemple du mariage précoce. Les filles sont souvent forcées d'épouser leurs cousins. Ce sont des jeunes filles de moins de 18 ans. Après le mariage, elles vivent dans une famille élargie avec leur mari. La belle-famille les soumet à toutes sortes d'atrocités. On attend d'elles qu'elles accomplissent toutes les tâches familiales. Ils soutiennent qu' 'une femme doit toujours aider son mari pour rechercher la bénédiction de ses beaux-parents. »

-GdD 11, Jeunes hommes, Boké

De la même manière que les survivant·e·s et les parents de notre étude, les répondants des groupes de discussion qui ont eu une expérience directe de la traite des personnes, eux-mêmes ou une personne qu'ils connaissaient, ont le plus souvent décrit la traite dans le contexte du travail domestique ou de la vente. Cependant, certains participants auxGdD ont décrit des enfants travaillant dans l'agriculture (notamment ceux qui chassent les oiseaux d'un champ et travaillent pendant la récolte). Par ailleurs, certaines personnes interrogées dans le cadre deGdD ont décrit la traite d'enfants pour le travail domestique en relation avec les opérations minières, lorsque les exploitants miniers font travailler des enfants dans leur maison comme domestiques.

« Le nombre d'enfants venant des villages a considérablement augmenté depuis l'arrivée des sociétés minières à Boké. Des enfants de 9 à 15 ans travaillent avec les dirigeants de ces sociétés comme domestiques. D'autres conduisent des camions contenant de la bauxite. A [VILLE], certains enfants sont utilisés pour des services de nettoyage dans les maisons des experts de la ville. »

-GdD 17, Hommes adultes et âgés, Boké

ACTIVITÉS DE TRAVAIL DANGEREUSES AUXQUELLES LES VICTIMES DE TRAITE DES ENFANTS ONT ÉTÉ CONFRONTÉES

Un certain nombre d'enfants, tous secteurs confondus, ont participé dans des activités professionnelles dangereuses (Figures 10-11). Le transport de charges lourdes était l'activité de travail dangereuses la plus courante. Les estimations directes indiquent que 68 % des enfants de Boké et 72 % des enfants de Mamou portaient des charges lourdes.

Les autres activités dangereuses comprenaient l'exposition à la poussière, aux fumées ou aux gaz (56 % à Boké et 50 % à Mamou) et l'exposition au froid, à la chaleur et à l'humidité extrêmes (63 % à Boké 54 % à Mamou).

DESCRIPTIONS QUALITATIVES DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL DANGEREUSES

Les répondants aux entretiens qualitatifs ont décrit des dangers similaires à ceux rapportés dans l'enquête sur les ménages, comme le transport de charges lourdes.

Le contexte de leurs descriptions offre un aperçu supplémentaire des dangers potentiels auxquels les enfants peuvent être confrontés pendant la traite. Par exemple, un informateur clé décrit les dangers potentiels auxquels les enfants peuvent être exposés lors du transport du poisson :

« [Les enfants] sont ceux qui transportent le poisson. Lorsque la pirogue accoste, les enfants transportent le poisson depuis les bateaux jusqu'à la terre ferme, parfois ils sont immergés jusqu'à la taille et ils marchent avec difficulté pour ramener le poisson des bateaux. »

-EIC # 13, Direction, Ministère du travail social, Boké

D'autres situations dangereuses vécues dans le cadre de la traite des enfants ont été décrites dans les sites d'exploitation aurifère ainsi que dans le travail domestique. Les conditions de travail dangereux décrites par les informateurs clés pour l'exploitation minière comprenaient : le potentiel de glissements de terrain, la plongée avec de vieux outils, la suffocation et l'exposition aux produits chimiques utilisés pour l'exploitation aurifère. De plus, certains informateurs clés ont décrit les dangers associés au travail agricole, tels que le risque de morsure de serpent en raison de l'absence de bottes appropriées lors du travail dans les champs.

« Si l'on prend l'exemple des mines, les enfants creusent au même endroit que les adultes, ils n'ont pas une bonne hygiène et encore moins des soins de santé. Ils sont extrêmement mal nourris et en plus de cela, ils sont exposés à des risques extrêmement élevés. Vous savez qu'il y a parfois de l'or au fond de certaines rivières.

On demande parfois aux enfants de plonger en utilisant de vieux équipements dont l'usage est interdit. Malgré cela, les enfants portent ces vieux outils pour descendre sous l'eau et creuser. Au cours de la plongée, cet équipement peut se bloquer parce qu'il est complètement usé. Lorsque cela se produit, l'enfant meurt immédiatement des suites d'une suffocation. Ils entrent dans les tunnels et nous connaissons tous le phénomène des glissements de terrain. Ce sont des cas qui se produisent très souvent dans les mines. En dehors de cela, il y a l'exposition aux produits chimiques parfois utilisés par les orpailleurs parce qu'ils utilisent parfois des produits chimiques. »

-EIC # 20, Spécialiste, ONGI, Conakry

Par ailleurs, certains informateurs clés ont rapporté que les enfants qui travaillaient dans la vente de rue risquaient de connaître la faim et les agressions sexuelles :

« L'autre exemple, c'est que même ici en ville à Mamou, on voit des enfants (filles et garçons) de 12 à 15 ans qui vendent de l'eau, des arachides, des gâteaux etc. dans les marchés ou dans les rues toute la journée. Ils sont souvent sales, mal habillés et affamés ; certains d'entre eux sont victimes de violences physiques voire même de viols. »

-EIC # 6, Direction, Ministère du Travail Social, Région de Mamou

NOMBRE ET TYPE D'ACTIVITÉS DE TRAITE AUXQUELLES LES VICTIMES DE LA TRAITE DES PERSONNES ONT ÉTÉ CONFRONTÉES

Les tableaux 7a et 8a et la figure 5 synthétisent les activités de traite auxquelles les victimes de traite des enfants ont été confrontées. A Boké, environ 25 % des cas de traite des enfants dans les ménages ont été classés dans la catégorie de la traite des enfants parce que les enfants entraient dans les trois catégories de conditions de traite (secteurs de travail dangereux, activités dangereuses et force/fraude/coercition). Quatre enfants sur dix qui ont été catégorisés comme victimes de la traite travaillaient à la fois dans un secteur de travail dangereux et effectuaient des activités dangereuses. 89 % des victimes de la traite ont participé dans certaines activités dangereuses et 79 % dans au moins un secteur de travail dangereux. Parmi les trois grandes catégories de conditions de travail, le plus petit nombre de victimes de la traite des êtres humains a été victime de force, de fraude ou de coercition (36 %). Quant au nombre moyen de conditions de travail dans lesquelles les enfants ont été victimes de la traite, 89 % des enfants qui ont été impliqués dans deux ou plusieurs catégories de conditions de traite. À Mamou, la grande majorité des enfants qui ont été classés comme victimes de la traite ont connu au moins deux conditions de traite (95 %). Les victimes de la traite connaissent, en moyenne, 3 des 15 conditions de traite des enfants, telles qu'énoncées dans la définition opérationnelle de la traite des enfants dans les ménages (voir la deuxième colonne des tableaux 5 & 6). Parmi les enfants victimes de la traite dans les ménages de l'échantillon, près de la moitié (45 %) ont travaillé dans des secteurs de travail dangereux et ont effectué des activités de travail dangereuses. Un peu plus d'un quart des victimes de la traite (26 %) n'effectuaient que des activités dangereuses, et environ 18 % des cas de traite des ménages ont été catégorisés comme tels parce que les enfants travaillaient dans des secteurs dangereux, effectuaient des activités dangereuses et subissaient simultanément la force, la fraude ou la coercition. Les 11 % restants des enfants victimes de la traite se trouvaient dans des situations où ils travaillaient uniquement dans des secteurs de travail dangereux ou étaient victimes de force, de fraude ou de coercition dans des secteurs ou activités de travail dangereuses ou non (voir le tableau 8a et la figure 5).

EXPLOITATION IMPLIQUANT LA FORCE, LA FRAUDE OU LA COERCITION

Toutes les survivants et les parents qui ont participé aux entretiens qualitatifs ont décrit avoir été victimes de force, de fraude ou de coercition pendant la traite. Par exemple, toutes les victimes interrogées ont dit avoir été agressées physiquement au domicile du trafiquant et la majorité d'entre elles ont dit avoir quitté le domicile familial pour vivre avec un trafiquant sous de faux prétextes (après s'être entendu dire que le trafiquant les scolariserait). De même, un pourcentage important des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les ménages qui ont été victimes de la traite ont également fait état de force, de fraude ou de coercition.

FORCE/FRAUDE/COERCITION

Selon les résultats de l'enquête sur les ménages (tableau 5 et figures 14-15), environ 20 % des enfants de Boké et 20 % des enfants de Mamou ont été contraints ou incités à travailler pour quelqu'un qui n'était pas membre de ce ménage. 19 % des enfants de Boké et 5 % des enfants de Mamou n'ont pas été autorisés à contacter leur famille ou ont été coupés de tout contact familial par leur employeur.

Conformément aux résultats de l'enquête quantitative, tous les survivants et les parents interrogés ont déclaré avoir été forcés de travailler pour quelqu'un et la plupart ont décrit les survivants comme étant isolés ou subissant une communication contrôlée pendant la traite.

« Je lui ai demandé de me donner de l'argent pour acheter quelques articles, elle a encore refusé et m'a dit qu'elle n'avait pas d'argent. Je mangeais difficilement malgré le travail que je faisais. Elle ne me permettait pas non plus de quitter la maison. Chaque fois que je sortais, je revenais quand la porte de la maison était fermée. Alors, je trouvais un endroit pour dormir à côté de chez elle jusqu'au matin. J'avais l'habitude de commencer à travailler à la maison à partir de 6 heures et je ne m'arrêtais que lorsqu'elle était au lit. »

-Survivante # 1, Femme, âge inconnu, sans emploi, Boké

Par ailleurs, les survivant·e·s ont décrit la force utilisée pendant la traite, comme les menaces, la violence psychologique et physique, la coercition, comme la privation de nourriture, et de nombreux exemples de fraude, notamment lorsque les trafiquants promettent des emplois (école de couture, conduite de camions) ou un soutien éducatif aux victimes ou à leurs familles.

La plupart des survivantes ont décrit les trafiquants utilisant de multiples formes de force, de fraude ou de coercition pour maintenir la situation de traite. Par exemple, un survivant originaire de Mamou a décrit les techniques d'intimidation utilisées par son trafiquant :

« Ils m'adoucissaient, me menaçaient et m'intimidaient. Parfois, cette femme me prenait dans ses bras et me disait que j'étais courageuse en travaillant pour elle ou elle me donnait 500 francs mais tout cela était hypocrite. C'était juste pour me donner du courage et de l'espoir pour continuer à travailler pour eux. Parfois, elles me menaçaient en m'empêchant de quitter la maison à condition d'être sévèrement puni et même privé de nourriture ou d'être mis à la porte. J'avais donc peur car je n'avais nulle part où aller. J'ai fait ce qu'on m'a demandé malgré moi, parce que je n'avais pas le choix. »

-Survivant # 19, Homme, 19 ans, Apprenti camionneur, Mamou

Une autre survivante, à Boké, a décrit la fraude et la violence pendant la situation de traite :

« J'étais femme de ménage et vendeuse d'eau chez quelqu'un d'autre sous prétexte que je pouvais payer mes frais de scolarité. Cette dame me battait et me torturait. Je ne trouvais presque rien à manger. Je me suis enfuie dès qu'elle est partie au marché. »

-Survivante # 3, Femme, âge inconnu, sans emploi, Boké

Dans un autre exemple, un survivant décrit avoir été victime de fraude alors qu'il a été trompé par le trafiquant concernant une fausse opportunité d'emploi pour conduire des camions. Ce survivant a également rapporté que son oncle était impliqué dans la situation de traite en collectant les gains des survivant·e·s au café du trafiquant.

« Je suis resté là-bas à Mamou en travaillant dans le café de ce monsieur. Chaque fois que je demandais mon programme, le propriétaire du café me disait que son frère allait venir. Il me dit que son frère a changé de camion et qu'il attend que le nouveau arrive par bateau. Pendant cette période, j'ai remarqué que mon oncle venait voir ce monsieur une fois par mois. Je pensais qu'il venait s'enquérir de ma situation mais il venait pour autre chose. C'est après avoir eu une discussion avec le gérant du café que j'ai appris que mon oncle recevait un salaire de 80 000 francs guinéens à chaque fin de mois. »

-Survivant # 7, homme, 18 ans, apprenti mécanicien, Mamou

Par ailleurs, certains parents interrogés ont décrit une coercition familiale où un membre de

la famille a fait une demande pour devenir le tuteur d'un enfant et un parent a déclaré qu'il se sentait obligé d'accéder à la demande du membre de la famille, pour se rendre compte plus tard que le membre de la famille exploitait leur enfant.

« La deuxième personne impliquée est donc mon propre père biologique, car s'il n'était pas intervenu, je n'aurais jamais permis à ma fille d'y aller. Je suis enseignant. J'ai toujours vécu avec mes enfants et me suis occupé de leur scolarité et de leur éducation. Je n'ai besoin de personne pour le faire à ma place. Écoutez, tous mes enfants qui vivent avec moi sont scolarisés et étudient également le Coran. Je n'ai donc pas permis à ma fille d'y aller par manque de moyens ou de soutien, mais plutôt pour des raisons familiales. L'influence de mon père et le respect que j'avais pour ma 'sœur'. »

-Parent #2, Père d'une survivante, Chef local, Mamou

Les informateurs clés ont également décrit le recours à la force par les trafiquants qui obligeaient les filles et les jeunes femmes à effectuer des travaux domestiques au sein de leur foyer, où elles risquaient de subir des agressions sexuelles.

« Les filles sont exploitées comme domestiques, certaines sont violées dans les maisons où elles travaillent par les pères ou leurs garçons, c'est courant. Mais les filles n'osent pas en parler. Vous savez, dans notre société, quand une jeune fille est violée, si elle en parle, elle risque d'être définitivement rejetée par la société. »

-EIC # 5, Direction, Syndicat des travailleurs domestiques, Conakry

Dans l'ensemble, il semble que de nombreux enfants victimes de traite et leurs familles dans les zones sensibles en Guinée soient souvent confrontés à la force, à la fraude ou à la coercition, ce qui peut rendre difficile pour les survivant-e-s de quitter une situation de traite et peut également contribuer à des vulnérabilités potentielles à la traite, lorsque par exemple un membre de la famille contraint un parent à donner son enfant.

VULNÉRABILITÉS À LA TRAITE DES ENFANTS

Les caractéristiques des enfants qui ont fait l'expérience de la traite ou du travail peuvent donner un aperçu des groupes d'enfants qui peuvent être plus vulnérables. Des tests de Chi-deux, utilisant les données de l'enquête sur les ménages, ont été effectués pour les facteurs de vulnérabilité potentiels contre la traite ou le travail des enfants, et les résultats ont indiqué que les enfants victimes de la traite étaient plus susceptibles que les enfants non-victimes de présenter les caractéristiques suivantes : être de sexe masculin (à la fois à Boké et à Mamou) ; contribuer aux dépenses du ménage (Boké et Mamou) ; avoir un faible niveau d'éducation (Boké et Mamou) ; être orphelin (Boké uniquement) ; ne pas avoir de handicap (Boké uniquement) ; être marié (Boké uniquement) ; ne pas être inscrit dans une école formelle (Boké uniquement) ; et être âgé de 12 à 17 ans (Boké uniquement). Voir les tableaux 9b et 9c pour plus de détails.

Les répondants qualitatifs ont indiqué qu'ils considéraient les caractéristiques personnelles et familiales (par exemple, la pauvreté, la monoparentalité, l'analphabétisme, la coercition familiale), les facteurs structurels (par exemple, l'absence de scolarisation ou d'infrastructures), et les facteurs sociaux et culturels (par exemple, la coutume du mariage des enfants, la limite floue entre le travail acceptable des enfants et leur exploitation, l'« ingérence » de la communauté dans les efforts d'intervention) comme les principaux moteurs de la vulnérabilité à la traite des enfants. Les informateurs clés et les membres de la communauté ont suggéré que les enfants les plus vulnérables sont les enfants adoptés

(confiage), les enfants orphelins, les enfants « en mouvement » (enfants migrants à la recherche d'un emploi), les enfants de 14 ans ou plus (car ils sont souvent considérés comme des adultes) et les enfants à qui l'on demande de contribuer au soutien familial.

« Les enfants en mouvement sont souvent victimes de la traite. Ils quittent leur famille et se retrouvent dans des conditions de travail où ils sont mineurs. Parfois, ils sont majeurs mais sont exploités par des adultes qui les soumettent au travail et s'accaparent le fruit de leur travail. »

-EIC # 8, Travailleur social, ONGI, Conakry

« De tels cas existent ici avec presque tous ces enfants adoptés qui sont les plus vulnérables. Ils sont obligés de vendre de l'eau glacée ou des bonbons pour faire en sorte que la famille puisse se nourrir. Leurs tuteurs les obligent à abandonner l'école. »

-GdD 13, jeunes hommes, Mamou

CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE TRAITE DES ENFANTS DANS LES MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON

L'enquête auprès des ménages a permis de recueillir des informations démographiques sur les enfants victimes de la traite et du travail des enfants, ainsi que sur les enfants non-victimes au sein des ménages. Les caractéristiques recueillies comprenaient : le genre, l'âge, le statut d'invalidité, le niveau d'éducation de l'enfant, le statut de scolarisation, le statut de parenté (orphelin ou non) et la contribution des enfants aux dépenses du ménage. Voir les tableaux 9b pour une comparaison des caractéristiques des enfants victimes de traite avec celles des enfants non-victimes de traite.

Genre et âge

La répartition par genre des enfants du ménage classés comme victimes ou non-victimes de la traite est comparée entre les deux régions et les résultats sont présentés dans le tableau 9b. A Boké comme à Mamou, une proportion légèrement plus importante de victimes sont des garçons (51,45 % à Boké et 54,29 % à Mamou) que de filles (48,55 % à Boké et 45,71 % à Mamou).

Quant à l'âge des victimes, à Boké, environ 55 % des victimes sont âgées de 5 à 11 ans, suivies des 12-14 ans (22,75 %) et des 15-17 ans (22,33 %). A Mamou, 63,36 % des victimes sont âgées de 5 à 11 ans, suivies par les 12-14 ans (21,31 %) et les 15-17 ans (15,33 %). Dans l'ensemble, les victimes de trafic d'enfants sont plus jeunes à Mamou qu'à Boké.

Statut d'invalidité

A Boké comme à Mamou, environ 1 % (1,19 % à Boké et 1,20 % à Mamou) des victimes avaient un handicap. Parmi les non-victimes de la traite d'enfants, 3 % à Boké et environ 2 % à Mamou avaient un handicap. Le rapport des cotes d'avoir un handicap chez les enfants victimes de traite était de 0,39 à Boké et de 0,63 à Mamou, ce qui suggère que la validité est un facteur de risque de victimisation par la traite.

Niveau d'éducation

Parmi les victimes de la traite des enfants, 33,23 % à Boké et 28,69 % à Mamou n'avaient

aucun diplôme, 55,37 % des victimes à Boké et 63,36 % des victimes à Mamou avaient un niveau d'études primaires, suivi par le collège (9,31 % à Boké et 6,54 % à Mamou). Parmi les non-victimes de la traite des enfants, 28,51 % à Boké et 30,03 % à Mamou n'avaient aucun diplôme, 57,88 % à Boké et 57,29 % à Mamou avaient un niveau d'instruction primaire, suivi du niveau secondaire (8,38 % à Boké et 10,06 % à Mamou). Dans l'ensemble, les enfants ayant un faible niveau d'éducation (par exemple, aucun, école maternelle, primaire, collège) indiquaient un risque plus élevé de trafic.

Actuellement inscrits dans une école formelle

A Boké, 54,89 % des enfants victimes de traite étaient actuellement inscrits dans une école formelle. Ce chiffre était plus élevé à Mamou, où 63,71 % des victimes étaient actuellement scolarisées.

Parmi les non-victimes, 67,08 % à Boké et 65,74 % à Mamou étaient actuellement inscrites dans une école formelle.

École coranique/Madrassa

43,48 % des victimes de Boké étaient inscrites dans une école coranique/Madrassa. Ce chiffre est beaucoup plus élevé à Mamou, où 72,57 % fréquentent de telles écoles. Parmi les non-victimes, 41,44 % à Boké et 67,64 % à Mamou étaient inscrites dans une école coranique/Madrassa.

Statut d'orphelin

Environ 1 % des victimes à Boké et 0,42 % à Mamou étaient des orphelins doubles, ayant perdu leurs deux parents. 10,96 % des victimes à Boké et 6,12 % à Mamou étaient des orphelins simples, ayant perdu un parent.

La majorité des victimes (87,95 % à Boké et 93,46 % à Mamou) ont leurs parents vivants. A Boké, 0,61 % des non-victimes étaient des orphelins doubles, 9,92 % étaient des orphelins simples, et 89,47 % avaient leurs deux parents vivants. A Mamou, 0,44 % des non-victimes étaient des orphelins doubles, 10,50 % des orphelins simples et 89,07 % avaient leurs deux parents vivants.

Contribution aux dépenses du ménage

A Boké, 14,92 % des victimes et 2,47 % des non-victimes ont contribué aux dépenses du ménage. A Mamou, 9,14 % des victimes et 4,23 % des non-victimes ont contribué aux dépenses du ménage.

CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON

Voir les tableaux 9c pour une comparaison des caractéristiques des enfants victimes du travail des enfants avec les caractéristiques des enfants non-victimes. Les sections suivantes présentent les principaux résultats de ce tableau.

Genre et âge

A Boké comme à Mamou, la proportion de garçons victimes de travail des enfants est plus élevée (51,05 % à Boké et 53,87 % à Mamou) que celle de filles (48,95 % à Boké et 46,13 % à Mamou).

Quant à l'âge des victimes, à Boké, 56 % des victimes de travail des enfants ont entre 5 et 11 ans, suivi des 12-14 ans (22,47 %) et des 15-17 ans (21,53 %). A Mamou, 64,31 % des victimes ont entre 5 et 11 ans, suivis par les 12-14 ans (21,01 %) et les 15-17 ans (14,68 %). Dans l'ensemble, les victimes de traite d'enfants sont plus jeunes à Mamou qu'à Boké. Voir les tableaux 7b, 8b, 9a et les figures 12-13 pour plus de détails sur les groupes d'âge des victimes de la traite des enfants.

Statut d'invalidité

A Boké comme à Mamou, environ 1 % (1,17 % à Boké et 1,14 % à Mamou) des victimes de la traite des enfants avaient un handicap. Parmi les non-victimes de la traite des enfants, 3 % à Boké et environ 2 % à Mamou avaient un handicap.

Niveau d'éducation

Parmi les victimes de la traite des enfants, 33,04 % à Boké et 29,02 % à Mamou n'avaient aucun diplôme d'études. 55,75 % à Boké et 63,16 % des victimes avaient un niveau d'éducation primaire, suivi par le niveau du collège (9,09 % à Boké et 6,26 % à Mamou). Cette tendance est différente chez les non-victimes. 57,32 % des non-victimes de Boké et 57,14 % de celles de Mamou avaient un niveau d'instruction primaire. 8,73 % à Boké et 11,08 % à Mamou avaient terminé le collège.

Actuellement inscrits dans une école formelle

A Boké, 55,19 % des enfants victimes de trafic sont actuellement inscrits dans une école formelle. Ce chiffre est plus élevé à Mamou, où 63,77 % des victimes sont actuellement scolarisées. Parmi les non-victimes, 67,40 % à Boké et 65,81 % à Mamou sont actuellement inscrites dans une école formelle.

École coranique/Madrassa

43,06 % des victimes de Boké sont inscrites dans une école coranique/Madrassa. Ce chiffre est beaucoup plus élevé à Mamou, où 72,32 % fréquentent ces écoles. Parmi les non-victimes, 41,91 % à Boké et 67,74 % à Mamou sont inscrites dans une école coranique/Madrassa.

Orphelins

Environ 1 % des victimes de travail des enfants à Boké et 0,40 % à Mamou sont des orphelins doubles, ayant perdu leurs deux parents. 10,82 % à Boké et 6,26 % à Mamou étaient des orphelins simples, ayant perdu un parent. La majorité des victimes (88,13 % à Boké et 93,33 % à Mamou) ont leurs deux parents vivants. A Boké, 0,65 % des non-victimes étaient des orphelins doubles, 10,11 % des orphelins simples et 89,23 % avaient leurs deux parents vivants. A Mamou, 0,48 % des non-victimes sont des orphelins doubles, 10,59 % sont des orphelins simples et 88,92 % ont leurs deux parents vivants.

Contribution aux dépenses du ménage

A Boké, 14,41 % des victimes contre 2,54 % des non-victimes ont contribué aux dépenses du ménage. A Mamou, 9,36 % des victimes contre 3,21 % des non-victimes ont contribué aux dépenses du ménage.

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ À LA TRAITE DES ENFANTS DÉCRITS PAR LES RÉPONDANTS

QUALITATIFS

Les répondants qualitatifs ont décrit les facteurs de vulnérabilité à la traite des enfants qui ont été regroupés en trois thèmes au cours de l'analyse : 1) les facteurs structurels, 2) les caractéristiques personnelles et familiales et 3) les facteurs sociaux et culturels. Il est important de noter que les facteurs de vulnérabilité n'ont pas été décrits par les répondants de manière isolée, mais qu'ils ont été décrits comme étant liés et ayant un impact les uns sur les autres. Par exemple, certains répondants ont décrit la lutte des parents célibataires pour subvenir financièrement aux besoins de leurs enfants au sein d'une communauté à faibles ressources comme un facteur potentiel de vulnérabilité accrue à la traite.

FACTEURS STRUCTURELS

Les facteurs structurels comprennent les infrastructures communautaires ou les facteurs au niveau du système, que les personnes interrogées ont identifiés comme augmentant la vulnérabilité à la traite des enfants. La plupart des personnes interrogées ont indiqué que l'absence d'écoles ou d'infrastructures scolaires constituait le principal facteur structurel de leur communauté qui contribuait à la vulnérabilité des enfants. Par exemple, les répondants ont noté l'absence d'accès à l'école dans les communautés rurales et insulaires, y compris l'absence de bâtiments scolaires et un nombre insuffisant d'enseignants qualifiés. Les répondants ont également signalé que le ratio élèves/enseignants était trop élevé et que les parents avaient souvent du mal à payer les frais et les fournitures scolaires nécessaires pour scolariser leurs enfants.

« Les enfants et les jeunes âgés de 6 à 17 ans sont exploités en raison du manque de moyens financiers pour les soutenir et du manque de personnel scolaire et/ou enseignant dans leur région. »

-GdD 12, jeunes hommes, Mamou

« ... parmi les causes qui poussent certains enfants à quitter [leur communauté d'origine], nous pouvons citer l'absence d'infrastructures de base telles que les écoles (du primaire au collège et d'autres cycles) dans certaines zones. »

-EIC # 4, Direction, Direction Nationale de la Protection de l'Enfance, Conakry

Outre la scolarisation, les personnes interrogées ont suggéré que d'autres facteurs structurels peuvent également jouer un rôle, comme le manque de services sociaux, de centres professionnels et de centres de loisirs pour les enfants.

« Quand il y a un grand écart entre les riches et les pauvres, il va de soi que les pauvres seront exploités, quand le produit intérieur brut (PIB) est mal réparti et quand la grande majorité des personnes n'ont pas accès aux services sociaux de base. C'est tout. »

-EIC # 13, direction, ministère du travail social, Boké

« ...si on va dans le sens des causes qui poussent certains enfants à partir, on peut citer l'absence d'infrastructures de base comme les écoles (du primaire au collège et d'autres cycles) dans certaines zones. »

-EIC # 4, Leadership, Direction nationale de la protection de l'enfance, Conakry

« Manque d'assistance sociale pour les enfants ; manque de nourriture, de centre de loisirs pour les enfants. »

-GdD 16, femmes adultes et âgées, Kamsar

« En parlant des difficultés des enfants, on peut citer le manque d'eau potable car ce sont eux qui vont chercher l'eau au forage. Il y a le manque d'école publique et d'électricité. »

-GdD 14, jeunes femmes, Kamsar

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES ET FAMILIALES

Toutes les personnes interrogées ont décrit plusieurs caractéristiques personnelles et familiales qui, selon elles, augmentent le risque d'être victime de la traite. Ces caractéristiques comprennent la situation financière du ménage, le niveau d'éducation des parents et la structure familiale (par exemple, un ménage monoparental). Dans le cadre de ce thème, la pauvreté a été le plus souvent mentionnée par tous les groupes. Les répondants ont décrit la pauvreté comme le fait de connaître la faim et l'insécurité alimentaire ou, de manière générale, lorsque les parents ne sont pas en mesure de fournir les ressources de base à leurs enfants.

« La pauvreté est la principale cause de la traite des enfants. Ce sont les enfants des pauvres qui sont soumis au travail forcé ou à la traite. Ce sont les pauvres qui envoient leurs enfants étudier en pensant qu'ils seront bien pris en charge alors que c'est généralement le contraire qui se produit. »

-GdD 3, femmes adultes et âgées, Mamou

« Il y a des enfants qui ont abandonné l'école pour aller à Katougouma où se trouvent les sociétés minières. Comme leurs parents n'ont pas les moyens de les entretenir, ils vont travailler dans ces sociétés afin d'avoir de l'argent pour se soigner. »

-GdD 9, jeunes femmes, Boké

De nombreux parents et survivant·e·s ont indiqué que le manque de moyens financiers pour fournir les produits de première nécessité (tels que de la nourriture et des vêtements) à tous les enfants du foyer était souvent à l'origine de la situation de traite.

« C'est ici que j'ai donné naissance à mes deux enfants. Mon mari est décédé quand les enfants étaient très jeunes, il est tombé d'un manguier et n'a pas survécu. Mes deux parents sont décédés aussi, donc je suis seule et je n'ai pas de moyens. Quand leur père était en vie, nous avons travaillé dur pour les emmener à l'école. Ils sont allés jusqu'en troisième année. Leur père est décédé en nous laissant, eux et moi, sans ressources. De plus, je ne suis pas en bonne santé. Après le décès de mon mari, mon amie qui vit à Kamsar m'a rendu visite. Elle m'a demandé de lui donner ma fille pour qu'elle soit inscrite à l'école et de l'emmener apprendre la couture en même temps. Comme mon mari venait de décéder et que je n'avais personne sur qui compter, j'ai répondu en lui disant que

cela me ferait plaisir, d'ailleurs, je n'avais pas de moyens. Elle a pris l'enfant et l'a envoyé. »

-Parent # 5, Mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

Les répondants ont également indiqué que la pauvreté avait un impact sur la capacité d'une famille à payer les fournitures scolaires et les frais de scolarité.

« La cause principale est la pauvreté. En effet, il est difficile d'envoyer un enfant à l'école si vous ne pouvez pas vous le permettre. C'est pourquoi certains parents sont obligés de confier leurs enfants à des proches pour qu'ils soient scolarisés. »

-GdD 8, hommes adultes et âgés, Kamsar

Outre la pauvreté, les informateurs clés et les participants aux GdD ont décrit l'analphabétisme des parents, l'« ambition » parentale, la monoparentalité ou la séparation des parents (due à un décès ou un abandon) comme contribuant à la vulnérabilité à la traite des enfants. Par exemple, les personnes interrogées ont suggéré que l'analphabétisme des parents était lié à la vulnérabilité à la traite des enfants parce que les parents qui n'ont pas fait l'expérience de l'éducation eux-mêmes peuvent ne pas connaître la valeur d'une éducation dans un cadre scolaire et peuvent plutôt considérer que l'éducation par le travail est plus importante pour leurs enfants.

« À mon avis, il y a deux causes principales, tout d'abord l'analphabétisme et l'ignorance des parents. En fait, un parent éduqué sait comment mesurer la qualité du travail qu'il peut donner à un enfant. Il connaît l'importance de l'éducation d'un enfant. Il sait aussi ce que l'éducation de son enfant peut lui apporter demain. »

-GdD # 5, hommes adultes et âgés, Bouliwel

« Au niveau culturel, les parents exigent souvent que les enfants les suivent dans les champs agricoles au détriment de leur éducation ou de leur santé. La traite est souvent vue dans les communautés mais confondue avec l'éducation à cause de l'ignorance. »

-EIC # 10, Officier de police, OPROGEM, Boké L'« ambition » parentale a été décrite comme la cupidité ou le désir d'argent qui peut conduire un parent à envoyer son enfant avec un trafiquant potentiel.

« C'est l'ambition de sa mère qui a fait qu'elle a été maltraitée. Sinon, elle n'aurait pas dû confier sa fille à des inconnus dont elle ne connaît pas la destination. Elle a permis à ces hommes de prendre sa fille parce qu'ils lui ont donné de l'argent. »

-GdD 7, jeunes femmes, Bouliwel

De nombreuses personnes interrogées ont également décrit la monoparentalité due au décès, à la séparation ou à l'abandon du conjoint comme étant liée à la vulnérabilité à la traite des enfants parce que le parent seul rencontre des difficultés financières ou est davantage dans une situation de pauvreté.

« Je connais un certain jeune garçon dont la mère a été abandonnée par son père et sa mère n'avait pas les moyens de subvenir aux besoins de ses enfants et elle a obligé son premier garçon à abandonner les études pour faire du commerce afin de l'aider à soutenir ses jeunes frères. »

-GdD 13, Jeunes hommes, Mamou

FACTEURS SOCIAUX ET CULTURELS

Les facteurs sociaux et culturels comprennent les normes ou pratiques sociales qui, selon les répondants, sont liées à la vulnérabilité à la traite des enfants, comme la coutume du mariage précoce et les opinions de la communauté concernant l'âge de la responsabilité à partir de 14 ans. Par exemple, les informateurs clés et les membres de la communauté participant aux GdD ont décrit la coutume du mariage précoce qu'ils associent à la vulnérabilité à la traite des enfants en raison des attentes envers les jeunes mariées qui doivent accomplir des tâches domestiques pour leur mari et leur belle-famille.

« Nos coutumes jouent aussi un grand rôle dans la vie des filles dans les villages. Il s'agit par exemple du mariage précoce. Les filles sont souvent forcées d'épouser leurs cousins. Ce sont des jeunes filles de moins de 18 ans. Après le mariage, elles vivent dans une famille élargie avec leur mari. La belle-famille les soumet à toutes sortes d'atrocités. On attend d'elles qu'elles accomplissent toutes les tâches familiales. Ils affirment qu'une femme doit toujours aider son mari à demander la bénédiction de ses beaux-parents. »

-GdD # 11, jeunes hommes, Boké

Dans même, les informateurs clés et les membres de la communauté présents dans les GdD ont décrit les attentes à l'égard des jeunes de 14 ans ou plus comme ayant des responsabilités d'adultes. Cela a été noté comme un facteur potentiel majeur lié à la vulnérabilité à la traite des enfants pour ce groupe d'âge, car cela signifie qu'en général, les communautés peuvent considérer que les enfants de 14 ans et plus sont assez grands pour travailler autant qu'un adulte.

« Tout d'abord, nous ne considérons pas toujours un enfant comme un enfant, même si la Constitution dit que le Code de l'Enfant mentionne tout enfant de moins de 18 ans (...) mais dans la communauté, dès qu'une fille a 14 ans, elle est déjà une adulte et surtout si elle est mariée etc (...). Vous avez déjà une différence entre l'âge légal de l'enfant et puis un peu de considération communautaire. Ensuite, vous avez l'idée que l'enfant doit travailler. On ne met pas forcément l'accent sur l'éducation quand on voit une fille ou un garçon qui est assez grand. On dit qu'il est assez grand pour travailler et qu'il peut subvenir aux besoins de la famille sans tenir compte de son développement intellectuel. »

-EIC # 16, Avocat, ONGI, Conakry

Conformément aux conclusions de ce rapport sur les conceptualisations communautaires de la traite et du travail des enfants, les informateurs clés ont décrit que parfois les communautés peuvent avoir une ligne de démarcation floue entre le travail acceptable des enfants et l'exploitation, ce qui peut parfois conduire à des cas de traite des enfants.

« Oui. Même si ces attitudes ne soutiennent pas ouvertement la traite, je dirais qu'elles le font en secret, de manière cachée. Il y a des attitudes parce que les personnes, beaucoup d'entre elles ont (...) dans les communautés, socialement, dans certaines communautés les personnes pensent qu'un enfant doit être utilisé pour servir. Ils vont parfois au-delà de la limite. Vous voulez que votre enfant vous offre un service en tant que votre fils, vous dépassez la limite et vous entrez dans la traite. Parfois, d'autres personnes y tombent sans s'en rendre compte. J'ai parlé de l'ignorance tout à l'heure. Les autres ne savent pas. »

-EIC # 8, Travailleur social, ONGI, Conakry

Les parents ont déclaré avoir subi une coercition familiale qui, selon eux, a contribué à la vulnérabilité à la traite de leur enfant. La coercition familiale a été constatée lorsque les personnes interrogées ont décrit un membre ou un groupe de membres de la famille demandant ou insistant pour que le parent envoie son enfant vivre avec un autre parent. Les descriptions des parents indiquent que la pression exercée par les membres de la famille pour partager leurs enfants peut être forte, comme l'indique l'extrait ci-dessous d'un entretien avec un parent.

« J'ai permis à ma fille de partir en raison de l'insistance de ma famille et des voisins. Tout le monde sait que l'éducation d'une jeune fille repose sur sa mère. Mais comme vous le savez vous-même, chez nous, les parents, surtout ceux du côté paternel, ont tous les droits sur l'enfant. Mon mari et sa sœur ont le même père, alors ils pensent que je n'ai pas grand-chose à dire sur les enfants (...). Cela ne serait pas arrivé s'ils m'avaient écoutée à l'époque. Mais comme toute la famille y était favorable, cela devait arriver. Pour éviter cela, nous devons d'abord l'interdire dans les familles. Que chacun s'occupe de ses enfants. »

-Parent # 3, Mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

Dans l'ensemble, les répondants ont signalé plusieurs vulnérabilités qui pourraient potentiellement augmenter le risque de subir la traite d'enfants. Les résultats de l'enquête indiquent que la contribution aux dépenses du ménage et le faible niveau d'éducation sont les facteurs les plus significatifs. Les résultats qualitatifs révèlent que les facteurs de vulnérabilité structurels (tels que le manque de scolarisation ou de services sociaux) pourraient être exacerbés par des caractéristiques personnelles et familiales (telles que la monoparentalité ou l'expérience de la pauvreté) et des facteurs sociaux et culturels (tels que les conceptions de l'âge de la responsabilité et la confusion sur la ligne de démarcation entre le travail acceptable des enfants et leur exploitation) qui pourraient alors accroître la vulnérabilité à la traite des enfants.

PERSPECTIVES CONCERNANT LA SORTIE D'UNE SITUATION DE TRAITE ET LA RÉINTÉGRATION APRÈS LA TRAITE

Les expériences des survivant·e·s concernant l'abandon de la traite et la réintégration après la traite sont essentielles pour obtenir une vue d'ensemble de l'expérience de la traite des enfants. Les résultats de cette section peuvent être utiles aux décideurs politiques et aux prestataires de services qui visent à renforcer les interventions en faveur des survivant·e·s qui quittent une situation de traite ou qui cherchent de l'aide pour leur réintégration. Les résultats présentés dans cette section proviennent exclusivement d'entretiens qualitatifs et de groupes de discussion, étant donné qu'aucune question de l'enquête sur les ménages n'a été posée sur l'abandon de la traite ou la réintégration après la traite.

QUITTER LA TRAITE

« Cette expérience s'est terminée l'année dernière, en 2019, lorsque j'ai quitté cette famille... J'étais malade cloué au lit lorsque cette femme [trafiquante] est venue m'accuser d'avoir volé 10 000 francs guinéens ; elle m'a battue malgré ma santé. Je voulais me battre avec elle ce jour-là mais malheureusement, il n'est pas bon de frapper une personne âgée. J'ai décidé de partir la nuit même. Je n'ai même pas attendu le matin pour faire mes bagages et partir. J'ai décidé de ne plus jamais retourner dans cette famille. »

-Survivant # 19, Homme, 19 ans, Apprenti camionneur, Mamou

Comme décrit dans l'extrait ci-dessus, de nombreuses survivants de cette étude ont déclaré

avoir quitté la situation de traite d'elles-mêmes, souvent après une expérience de violence ou parce qu'elles se sentaient menacées par le/la trafiquant(e). Certaines survivants ont également déclaré être partis après avoir appris qu'ils étaient exploités, par exemple, un survivant a déclaré être parti après avoir réalisé que son oncle percevait le salaire auquel le survivant avait droit en travaillant dans un café. De nombreuses survivants ont également déclaré avoir reçu l'aide de leur famille et de leurs amis pour les aider à quitter la situation de traite. Aucun survivant dans notre étude n'a déclaré avoir reçu l'aide des autorités pour quitter la situation de traite, bien que certains aient reçu de l'aide après leur départ.

AIDE DE LA FAMILLE ET DES AMIS

Les survivants et les parents interrogés ont déclaré que la façon la plus courante de quitter une situation de traite était l'intervention de la famille, d'amis ou d'étrangers. Par exemple, les survivants ont déclaré avoir reçu un soutien financier et un moyen de transport pour quitter la situation de traite. Les survivants ont également déclaré que des membres de leur famille étaient intervenus en leur faveur après que leur situation ait été découverte.

« Au fil des années, j'ai eu de moins en moins peur de ma tante. J'ai donc commencé à lui dire non, en refusant certaines tâches. J'ai appelé ma mère à plusieurs reprises pour lui dire ce que je vivais, mais elle me demandait toujours d'être patiente car c'était ma tante et elle ne pouvait rien faire. Ce n'est que lorsque j'ai pris contact avec mon oncle, le frère aîné de ma mère, qu'il m'a ramenée au village. Quand il a entendu parler de mon histoire, il n'a demandé conseil à personne et est venu me chercher à Conakry. »

-Survivante # 2, Femme, âge inconnu, Couturière, Boké

« Ma fille est restée dans cette situation jusqu'à ce qu'elle rencontre une de mes amies du village. Quand cette dernière est rentrée à la maison, elle m'a dit que je trouverais le cadavre de ma fille si je ne partais pas à sa recherche. Je n'ai pas perdu de temps, j'ai profité de la première occasion pour aller récupérer ma fille. »

-Parent # 3, mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

Certaines survivants ont déclaré que leur famille n'était pas intervenue ou n'avait pas signalé l'incident à la police parce que le trafiquant était un membre de la famille. Par exemple, un survivant s'est souvenu de sa réaction lorsqu'il a découvert qu'il était exploité en travaillant dans un café sans être payé :

« Quand j'ai découvert cela, j'ai insulté le [propriétaire du café] et j'ai même menacé de mettre le feu à son café. Ses voisins m'ont calmé. Puis j'ai appelé ma mère pour lui raconter ce qui s'était passé. Elle m'a demandé de me calmer et m'a dit qu'elle l'aurait dénoncé à la police s'il n'y avait pas eu de liens familiaux. Elle a dit qu'elle ne voulait pas que la famille dise qu'elle avait emprisonné son cousin. »

-Survivant # 7, homme, 18 ans, apprenti mécanicien, Mamou

AIDE DES AUTORITÉS ET DES ORGANISATIONS À BASE COMMUNAUTAIRE

Aucune des personnes de notre étude n'a déclaré avoir reçu l'aide des forces de l'ordre pour fuir. Seules quelques survivants ont déclaré avoir reçu l'aide d'une organisation à base communautaire (OBC), mais après avoir quitté la situation. Malheureusement, certains éléments indiquent que les forces de l'ordre peuvent exacerber la situation plutôt que d'offrir un soutien approprié aux survivants. Certains membres de la communauté, lors des GdD et des

EIC, ont rapporté que parfois les survivant-e-s eux-mêmes sont arrêtés après avoir été accusés d'avoir volé un trafiquant. Dans un exemple poignant, une survivante a raconté son expérience d'arrestation après que sa cousine (la femme qui l'avait fait travailler comme domestique avec sa sœur) les ait accusées de vol. Les adolescentes ont été arrêtées et ont passé trois mois en prison avant d'être libérées parce que la trafiquante est venue demander leur libération. La trafiquante a appris que c'était son jeune frère qui avait volé l'argent, et non la survivante. Bien que les autorités aient suggéré à ce moment-là d'arrêter la trafiquante, l'oncle de la survivante n'a pas voulu poursuivre l'affaire en justice.

« Cette expérience de traite a pris fin lorsque ma cousine nous a accusés de vol et nous a envoyés en prison... Elle a dit que l'argent avait été pris par ma sœur et moi... elle a porté plainte contre nous et la police est venue nous chercher, ma sœur et moi... Ce n'est qu'après avoir passé trois mois en prison [que la trafiquante a réalisé que nous n'avions pas volé l'argent]... Elle est donc allée au tribunal et a demandé qu'on nous libère parce que l'argent avait été pris par son jeune frère. Elle a dit que son frère l'avait appelée et avait avoué. Tout le monde a été surpris par son acte, aussi bien la police que les juges. Ils ont même dit qu'ils allaient l'emprisonner elle aussi parce qu'elle nous a privés de notre liberté sur la base de mensonges et que cela est puni par la loi ; elle doit donc faire face à la loi. Au tribunal, on nous a dit de faire appel à la justice pour qu'elle soit condamnée, mais mon oncle nous a dit de laisser tomber et de nous en remettre à Dieu. »

-Survivante # 12, Femme, âge inconnu, inscrite à l'atelier de couture, Mamou

FUIR PAR SES PROPRES MOYENS

Un certain nombre de survivants et de parents ont indiqué que les survivants avaient quitté la situation de traite par leurs propres moyens ou que personne ne les avait aidées à partir. Certaines survivants ont déclaré être partis lorsqu'ils ont réalisé qu'ils étaient victimes d'exploitation. Par exemple, certains ont déclaré avoir réalisé qu'ils étaient censés être payés pour leur travail et d'autres ont pris la décision de partir après avoir subi des violences ou des menaces de violence de la part du trafiquant.

« Cette expérience de la traite a pris fin le jour où j'ai appris que le travail que je faisais au restaurant était un travail rémunéré. Je suis retournée à la VILLE après avoir découvert cela. Une des sœurs de ma famille a été victime de la même chose. Je n'ai reçu aucune aide. »

-Survivante # 16, Femme de 19 ans, Apprentie mécanicienne, Mamou

Certaines survivants ont rapporté avoir économisé de l'argent ou avoir dû faire des plans afin de quitter la situation de traite :

« Un jour, pendant que la dame était au marché, j'ai rassemblé le peu d'argent que j'avais et je me suis enfuie pour chercher ma mère. Quand j'ai demandé à maman si elle recevait de l'argent de ma sœur, elle a répondu qu'elle le faisait rarement. »

-Survivante # 3, Femme, âge inconnu, sans emploi, Boké

RÉINTÉGRATION APRÈS LA TRAITE

De nombreux survivant-e-s et parents ont déclaré avoir rencontré des difficultés lors de leur réintégration, notamment en termes d'accès à la formation professionnelle ou à l'éducation, aux services de soutien psychosocial et à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Par

exemple, les survivant-e-s ont déclaré avoir du mal à s'alimenter, se vêtir, s'héberger après la traite. De même, les parents ont déclaré avoir du mal à soutenir financièrement le bien-être physique et émotionnel de leurs enfants après leur retour, par exemple en éprouvant des difficultés à leur fournir de la nourriture, ou en ne pouvant pas inscrire leurs enfants à l'école ou à un programme de formation professionnelle.

Modérateur : “ Quels défis rencontrez-vous maintenant que vous êtes de retour ?

Réponse : La pauvreté, le fait que nous n'ayons rien signifie que nous trouvons difficilement quelque chose à manger”.

- Survivante # 5, Femme, âge inconnu, vendeuse de bois de chauffe, Boké.

« Comme je ne peux plus aller à l'école, ce que je veux en ce moment, c'est apprendre la couture. Ce sera bien si quelqu'un peut m'aider avec une machine à coudre. Sinon, je ne sais pas ce que je vais faire parce que je ne vais pas à l'école et je n'ai pas appris de métier. Quand j'étais chez ma sœur, j'ai seulement appris à faire les tâches ménagères, sinon je ne pensais qu'à me reposer. Je ne sais pas comment m'en sortir. »

-Survivante # 6, Femme, âge inconnu, vendeuse de bois de chauffe, Boké

ÉDUCATION MANQUÉE

Comme l'indique l'extrait ci-dessus, de nombreux survivants ont déclaré avoir le sentiment d'être trop âgés pour retourner à l'école et ont décrit leur frustration d'avoir manqué leur éducation en raison de leur expérience de la traite.

« J'ai des difficultés à étudier et à rattraper mon retard. Regardez, j'ai 19 ans et je suis en cinquième année. Je suis très en retard parce que je ne suis jamais allée à l'école pendant toute la durée de mon séjour à Conakry. Mon grand-père m'a envoyé à l'école quand je suis revenu ici à VILLE. L'autre défi est d'acquérir des compétences pour faire des affaires. »

-Survivante # 17, Femme, 19 ans, Étudiante, Mamou

La frustration décrite par les survivants concernant les opportunités d'éducation manquées était également partagée par les parents qui voyaient leurs enfants lutter émotionnellement.

« L'expérience de la traite a laissé l'enfant à la traîne tant sur le plan scolaire que sur celui de la préparation de son avenir. Même si elle n'a pas terminé ses études, le peu qu'elle a fait aurait pu l'aider. Elle n'ose pas approcher les personnes ces jours-ci. Elle préfère s'isoler en permanence comme si elle était hantée par un esprit. »

-Parent # 4, mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

Certains survivants ont indiqué qu'ils souhaitaient avoir la possibilité de s'instruire, mais qu'ils se sentaient gênés ou trop âgés pour aller à l'école. Les survivant-e-s de notre étude ont massivement déclaré que plutôt que de fréquenter l'école en tant qu'étudiant plus âgé, ils préféreraient apprendre un métier ou une vocation qui pourrait leur permettre de prendre soin d'eux-mêmes et de leur famille.

« Le défi auquel je suis actuellement confrontée est de savoir ce que je peux faire pour que quelqu'un m'aide à créer une entreprise, car j'ai honte de mes amis qui sont tous à l'école alors que je ne fais rien. C'est pourquoi je veux exercer un travail pour mon avenir. »

-Survivante # 3, Femme, âge inconnu, sans emploi, Boké

DÉFIS SOCIAUX ET RELATIONNELS

Les survivant·e·s et les parents ont décrit de nombreux défis sociaux et relationnels auxquels les survivant·e·s ont été confrontés pendant leur réintégration. L'impact de la traite sur le bien-être des jeunes a été noté par les survivant·e·s et les parents qui ont décrit les difficultés rencontrées par certains survivant·e·s pour reprendre contact avec leur famille et leurs amis et trouver leur place dans la communauté. Par exemple, au cours des entretiens, les survivant·e·s ont décrit les difficultés émotionnelles auxquelles ils étaient confrontés lorsqu'ils discutaient de l'impact de la traite sur leur vie, se sentant laissés pour compte et incapables de rattraper leurs pairs.

« Bien que j'ai commencé à apprendre la couture, mon besoin actuel est de maîtriser mes compétences, d'avoir des machines à coudre, des outils de travail, d'ouvrir un atelier de couture et d'inscrire des étudiants. Lorsque je suis revenue dans ma famille, j'ai passé une grande partie du temps à réfléchir et à pleurer. Je ne peux retenir mes larmes chaque fois que je me rappelle ce que j'ai vécu. Je n'ai rien appris qui puisse me permettre de prendre soin de moi quand je suis rentrée chez moi. »

-Survivante # 13, Femme, 19 ans, inscrite dans un atelier de couture, Mamou

De même, les parents ont décrit comment leurs enfants luttent contre des difficultés sociales et relationnelles, comme l'isolement de la famille et des amis, ainsi que l'expression de sentiments de honte liés à l'expérience de la traite.

« ... [ma fille] est traumatisée. En fait, elle est devenue timide, réservée et solitaire. Tout ce qu'elle fait, c'est faire le ménage et s'isoler. Elle ne peut même pas saluer quelqu'un et encore moins s'adresser à elle. Lorsque ses frères et sœurs jouent ou discutent ensemble à la maison, elle ne se joint pas à eux. Il convient de noter que ces faits rendent sa réintégration difficile. Même à l'école, elle a honte de rester dans la même classe que les enfants qui ont l'âge de sa petite sœur. »

-Parent # 2, Père d'une rescapée, Chef local, Mamou

Certains parents, informateurs clés et membres de la communauté dans les GdD ont indiqué que les survivant·e·s, en particulier ceux qui ont subi des agressions ou des abus sexuels pendant la traite, peuvent être encouragés à rester isolés et à ne pas discuter des expériences traumatiques potentielles qu'ils ont vécues pendant la traite ou risquer de faire face à la discrimination après leur retour dans la communauté après la traite.

« ...Vous savez, dans notre société, quand une jeune fille est violée, si elle en parle, elle risque d'être définitivement rejetée par la société. En particulier, nous nous disons : 'Bhèwadhaye mo kolloun' c'est-à-dire : ' Nous allons le signaler'. Ou encore, ce sont les parents qui vous disent de ne pas en parler car vous serez ciblée et privée de mari. Personnellement, je pense que lorsqu'une fille subit ce genre de traitement, elle doit en parler pour qu'une solution soit trouvée. »

-EIC # 5, Direction, Syndicat des travailleurs domestiques, Conakry

Comme l'indique l'informateur clé dans l'extrait ci-dessus, la pression exercée pour garder le silence après avoir subi des abus ou des agressions pourrait rendre le processus de réintégration plus difficile pour les survivant·e·s qui peuvent avoir l'impression de devoir garder pour eux leurs émotions et leurs souvenirs du traumatisme.

Cette pression sociale, en plus des défis financiers auxquels un parent peut être confronté pour

subvenir aux besoins de ses enfants, peut exacerber les difficultés sociales et relationnelles que les survivant·e·s peuvent éprouver pendant la réintégration.

« ... [ma fille] ne mangeait pas et ne se baignait pas [à son retour après la traite], elle ressemblait à une folle. Je l'ai baignée moi-même. Petit à petit, avec l'argent de la vente de bois de chauffe, j'ai réussi à lui acheter des vêtements. »

-Parent # 5, Mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

RECEVOIR DE L'AIDE APRÈS LA TRAITE

De nombreux survivant·e·s ont indiqué qu'ils recevaient de l'aide de leur famille, de leurs amis ou de leurs voisins, en particulier pour s'inscrire à une formation professionnelle (comme la couture), s'inscrire à l'école et bénéficier d'un soutien émotionnel. Cependant, très peu de survivant·e·s ont déclaré avoir reçu de l'aide de professionnels (ONG ou OBC) ou de figures d'autorité après la traite.

Les survivant·e·s qui ont suggéré qu'ils s'en sortaient bien avec la réintégration ont décrit des membres de la communauté et de la famille travaillant ensemble pour les soutenir.

« J'ai actuellement reçu toute l'aide dont j'avais besoin. Pour être inscrite dans une école de couture, pour apprendre le Coran, avoir des vêtements, des chaussures et un peu d'argent pour acheter de petits objets. Toute cette aide m'a été donnée par ma demi-sœur et son mari qui sont mes tuteurs actuels. Il y a aussi le voisin âgé et mon professeur à l'école de couture. »

-Survivante # 8, Femme, 19 ans, inscrite à l'école de couture, Mamou

De nombreux survivant·e·s et parents ont déclaré que les survivant·e·s étaient inscrits dans des programmes de formation, tels que des ateliers de couture ou de mécanique, mais qu'ils n'avaient pas les ressources nécessaires pour acheter l'équipement nécessaire pour gagner de l'argent dans la profession pour laquelle ils étaient formés, par exemple, une machine à coudre ou des outils de mécanique. Le manque d'accès à l'équipement et aux fournitures pour démarrer une entreprise à partir de leur formation était une préoccupation majeure pour les répondants lorsqu'ils pensaient à leur avenir.

« Depuis que j'ai commencé à apprendre la mécanique au garage, ce dont j'ai besoin maintenant, c'est d'avoir une mallette complète d'outils. J'aimerais aussi avoir de l'argent pour acheter une moto pour le transport public. Cela me permettra de mieux m'occuper de ma mère. La seule aide que j'ai reçue est celle du monsieur qui m'a permis d'apprendre le métier dans son garage. Ce monsieur était un client que j'ai rencontré au café-bar où je travaillais. »

-Survivant # 7, Homme, 18 ans, Apprenti mécanicien, Mamou

« La première chose à laquelle j'ai pensé en prenant ma fille dans mes bras, c'est à sa santé, puis à la manière dont j'allais rapidement la ramener à son état antérieur. Lorsque ma fille a retrouvé ses capacités, nous avons dû trouver un endroit pour qu'elle apprenne la couture. Ce que nous voulions, c'était qu'elle retrouve la santé et apprenne la couture. Depuis qu'elle a commencé cela, ce dont nous avons maintenant besoin, c'est d'une machine à coudre. Tous ceux qui veulent nous aider maintenant peuvent donner une machine à coudre à ma fille. »

-Parent # 4, mère d'une survivante, profession inconnue, Boké

ANALYSE DES LACUNES EN MATIÈRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ET DE SERVICES

Cette section fournira une analyse des lacunes en matière de politiques publiques et de services en s'appuyant sur la littérature existante pour explorer le paysage des politiques publiques de lutte contre la traite en Guinée, ainsi qu'en présentant les résultats des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion concernant les initiatives de politiques publiques et de services et les lacunes potentielles.

Cette section commencera par une analyse documentaire du cadre juridique de la politique publique de lutte contre la traite en Guinée. Après cette analyse de la littérature, les résultats des entretiens qualitatifs et des groupes de discussion seront présentés pour explorer les prises en charge actuelles au niveau de l'État et de la communauté à la traite d'enfants (y compris les initiatives actuelles et les rôles des parties prenantes), ainsi que les défis aux initiatives anti-traite et à la fourniture de services tels que décrits par les répondants.

CADRE JURIDIQUE

Plusieurs instruments et efforts ont été mis en place pour lutter contre la traite à différents niveaux. À l'échelle mondiale, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont généré un programme de grande envergure qui est susceptible de s'articuler avec les efforts de lutte contre la traite. L'ODD 8 (« Travail décent », plus précisément la cible 8.7) comprend un appel à « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains... » d'ici 2030. Deux autres ODD ont un lien avec les efforts de lutte contre la traite des êtres humains : 5.2 (« Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation »), et 16.2 (« Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ») (Osborn, Cutter, & Ullah, 2015). La multiplicité des liens montre également comment d'autres domaines politiques (sur les femmes, les enfants, les migrants, le développement économique, etc.) auront probablement des conséquences sur le travail en matière de lutte contre la traite des enfants. Le Protocole de Palerme, un instrument de l'ONU contre la traite, vise à prévenir la traite, à protéger les victimes, à améliorer les poursuites contre les trafiquants et à promouvoir la coopération entre les États membres pour atténuer le vice.

Par ailleurs, plusieurs autres instruments régionaux (politiques, conventions, accords et cadres) contre la traite des personnes et dans d'autres domaines politiques (tels que ceux relatifs au développement économique, à la migration et à la mobilité) peuvent avoir un impact sur les modèles de traite. Ces instruments peuvent être négociés par des structures régionales tels que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc. Un exemple de ces cadres est l'Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (CEDEAO & CEEAC, 2006).

À la suite de cet accord, le Plan d'Action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants a été institué en 2006, comme l'une des initiatives régionales qui fournit principalement des recommandations spécifiques à mettre en œuvre par les communautés économiques régionales et les États membres pour prévenir la traite des personnes, protéger les victimes de la traite et poursuivre les personnes impliquées dans la traite (Union africaine, 2006).

Par ailleurs, des instruments sous-régionaux tels que la Déclaration de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2001) et le Plan d'action initial de la CEDEAO contre la traite des personnes (2002-2003 et 2008-2011 lancé en 2009) ont été institués. Ce plan comprend sept stratégies prioritaires pour lutter contre la traite des personnes : sensibilisation et prévention de la traite des personnes ; assistance et protection des victimes ; collecte et analyse des informations ; cadre juridique et élaboration de politiques ; formation et renforcement des capacités spécialisées ; documents de voyage et d'identité ; et suivi et évaluation des interventions (Brown, 2010).

LOIS ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS EN GUINÉE

La Guinée a pris part aux conversations mondiales et aux efforts de politique internationale pour lutter contre la traite des personnes. En tant qu'État membre de l'ONU, la Guinée a signé un certain nombre d'initiatives mondiales importantes pour lutter contre la traite des personnes, telles que le Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite des personnes (ONU, 2010), la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (ratifiée par la Guinée en 2004 ; ONU, 2003) et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (également appelé Protocole de Palerme ; ratifié par la Guinée en 2004 ; ONU, 2000). Depuis la ratification, la Guinée a mis en place certains systèmes juridiques nationaux et des structures administratives pour soutenir les dispositions de protection des victimes et de prévention de la traite.

Sur le plan administratif, les États membres de la CEDEAO se sont engagés à créer un groupe de travail national sur la traite des personnes, composé de plusieurs acteurs de la lutte contre la traite des personnes issus des secteurs public et privé (si nécessaire des ONG et d'autres organisations de la société civile) (ICMPD & OIT, 2014). De plus, la Guinée a adopté un Plan d'Action National révisé contre la traite des personnes (PAN 2020-2022) et le gouvernement de transition a adopté un Plan d'Action d'urgence contre la traite des personnes pour compléter le PAN (2020-2022), cependant, au moment de la rédaction du présent rapport, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans restent incertains, étant donné le changement soudain de gouvernance résultant du coup d'État de 2021 (DoS, 2022 ; voir la section sur le contexte de l'étude pour plus de détails).

Afin d'adopter et de mettre en œuvre ces instruments politiques mondiaux et régionaux, le gouvernement guinéen a apporté des modifications substantielles aux lois existantes pour y inclure certaines dispositions anti-traite et a également modifié les lois anti-traite pour renforcer les protections ou la portée. Ainsi, en 2016, l'article 323 du Code pénal a été modifié pour criminaliser la traite des travailleurs et la traite sexuelle, et l'article 324 prescrit des peines allant de cinq à dix ans d'emprisonnement et/ou une amende pour les trafiquants d'enfants (DoS, 2018). L'article 344 du Code pénal criminalise séparément la mendicité forcée et prescrit des peines allant d'un à trois ans d'emprisonnement et une amende (DoS, 2018). De plus, le Code de l'enfant traite également des infractions liées à la traite des enfants, en particulier les articles 386 à 390, qui détaillent les sanctions pour la traite des enfants, tandis que les articles 392 à 396 prévoient la protection des victimes de la traite et des témoins devant les tribunaux (Conseil économique et social des Nations Unies : Comité des droits économiques, sociaux et culturels, 2019).

En dépit de ces efforts, le DoL rapporte que la législation guinéenne présente plusieurs lacunes. Par exemple, la législation actuelle contre la traite des personnes ne protège pas les enfants dans le secteur informel, tels que les enfants travaillant sans contrat officiel (DoL, 2021). De plus, l'âge minimum pour les travaux légers autorisé par le Code de l'enfant et le Code du travail inclut les enfants de moins de 13 ans (ce qui est incompatible avec la norme

internationale de 14 ans). Par ailleurs, la définition des « travaux légers » reste floue, ce qui signifie que les heures travaillées et le type de travail considéré comme acceptable sont ouverts à une large interprétation (DoL, 2021).

MISE EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA) a été institué en 2017 en tant que bureau de coordination des activités de lutte contre la traite en Guinée. Le Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (2017) a été élaboré grâce à la coordination du CNLTPPA, avec pour objectif de renforcer la sensibilisation, la prévention, la protection et la poursuite des auteurs de la traite des personnes (Bureau des affaires internationales du travail, 2017). Bien que le plan original ait expiré en 2018, une version actualisée, le Plan d'action national contre la traite des personnes (PAN ; 2020-2022) a depuis été approuvée.

Cependant, le changement soudain de gouvernance résultant du coup d'État de 2021 pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre du PAN actualisé. Après avoir pris le contrôle du pays, le gouvernement de transition a publié un plan national d'urgence contre la traite des personnes pour compléter le PAN (2020-2022 ; DoS, 2022). De plus, il a mis en place une ligne verte d'assistance téléphonique nationale de lutte contre la traite des personnes afin d'encourager le signalement des cas (DoS, 2022). Cependant, il n'est pas clair si les plans de lutte contre la traite ont été mis en œuvre ou dans quelle mesure la ligne verte d'assistance téléphonique anti-traite a été utilisée (DoS, 2022).

Les rapports des groupes de surveillance indiquent que le taux de poursuites et les sanctions restent faibles (DoL, 2021 ; DoS, 2022 ; RMTP, 2020). Par exemple, les peines pour le trafic sexuel d'un enfant (tel que défini par les articles 323 et 324 du code pénal) peuvent être une amende et/ou 5 à 10 ans de prison (DoS, 2022). Cela signifie qu'en vertu de la loi, un auteur qui commet un trafic sexuel d'enfants ne peut être condamné qu'à payer une amende.

En outre, selon certains rapports, très peu de personnes sont poursuivies pour des délits de traite en Guinée. Le rapport mondial sur la traite des personnes (RMTP) 2020 indique que très peu de personnes sont poursuivies pour traite en Guinée (figure 4).

Cas de traite des personnes et infractions associés qui ont été enregistrés entre 2014 et 2017.

Personnes poursuivies pour traite des personnes et infractions associés réparties par genre.

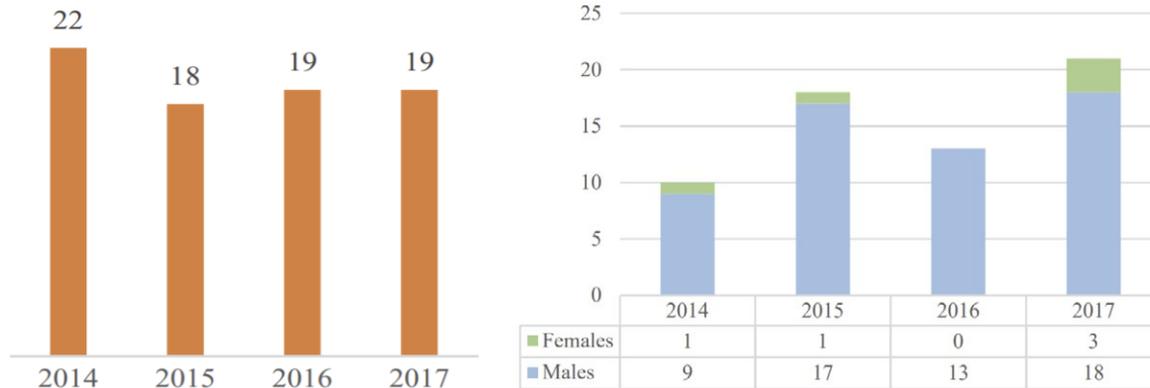


Figure 4 : Nombre de cas de traite des personnes notifiés et ayant fait l'objet de poursuites entre 2014 et 2017.

Source : RMTP(2018), Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTTPA), et Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM).

RÉPONSE À LA TRAITE DES ENFANTS

Les informateurs clés ont décrit les interventions et les initiatives actuelles en matière de prise en charge de la traite des enfants, notamment : les campagnes de sensibilisation, l'implication des Conseils Locaux pour l'Enfant et la Famille (CLEF) pour faciliter la prise en charge de la communauté à la traite des enfants, la disponibilité d'un numéro vert pour le signalement des cas (dans certaines régions), les collaborations entre plusieurs agences gouvernementales et ONG (comme la police qui collabore avec OPROGEM ou les Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) qui collaborent avec le tribunal pour enfants, les forces de police et un centre d'accueil d'ONG). Dans les GdD, les membres de la communauté ont mentionné les ONG et les agences gouvernementales (en particulier le Département du travail social) comme étant impliquées dans la prise en charge de la traite d'enfants :

« ...il y a des ONG qui gèrent ce genre de situation. J'en connais deux ici à Mamou. Elles luttent contre tout ce qui concerne l'abus et l'exploitation des enfants. Il y a le Département du travail social qui est aussi très impliqué dans la protection des enfants. Par exemple, pendant le dernier Ramadan, il y a une dame qui a obligé un enfant à transporter un grand nombre de mangues au marché. Mais l'enfant avait du mal à marcher tant la charge était lourde. Quand les femmes du marché l'ont vu, elles ont déchargé les mangues et ont demandé à l'enfant qui lui avait donné ce lourd bagage à porter. Il a répondu que c'était sa belle-mère : sa mère ayant divorcé, il vit avec sa belle-mère qui lui fait faire tout le travail. Les femmes ont immédiatement appelé le service social, qui a pris l'affaire en main et a convoqué la femme au poste de police. C'est un bel exemple du travail effectué par le travail social dans la lutte contre l'exploitation et la traite des enfants. »

-GdD 15, jeunes femmes, Mamou

COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Certains informateurs clés ont indiqué que les agences gouvernementales collaborent entre les secteurs. Par exemple, les informateurs clés ont décrit que le MASPFE collabore avec le ministère de la Justice par le biais du tribunal pour enfants, avec le ministère de la Sécurité et de la Protection civile par le biais de l'OPROGEM et avec les ministères de la Santé et de l'Éducation. Le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile collabore également avec le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale par le biais de la Direction des enquêtes judiciaires, qui dispose d'une division dédiée à la protection des femmes et des enfants.

« ... Quand il y a des cas qui se présentent, nous agissons en collaboration. C'est le cas que mon collègue vient de rapporter maintenant concernant les 12 adolescentes interceptées. Il y avait un comité autour de cette affaire ; le tribunal pour enfants, la police à travers son département dédié à la protection de l'enfant et des femmes qui est la direction des enquêtes judiciaires. Cette direction s'est occupée du cas de ces jeunes adolescentes. Comme d'habitude, nous avons travaillé en collaboration pour traiter cette affaire. Nous avons mis en place un système d'alerte. Les enfants ont été transférés dans un centre d'accueil en attendant d'être réunis avec leurs familles. Donc, c'est pour vous dire qu'il n'y a pas de département uniquement dédié à la traite. Nous avons une politique globale qui prends en compte toutes les questions de protection de l'enfance. »

-EIC # 4, Direction, Direction nationale de la protection de l'enfance, Conakry

Les informateurs clés ont souligné l'implication d'autres agences gouvernementales dans la prise en charge à la traite des enfants, notamment les JEA, les forces de police et le Système de protection de l'enfance en Guinée (SYPEG). Certains informateurs clés ont rapporté qu'une fois que les structures du SYPEG identifient un cas de traite dans leur quartier ou dans les villages, elles transmettent des informations à la Direction du travail et des lois sociales au niveau régional/préfectoral, qui coordonne et suit alors les services pour les victimes.

« Il existe même un cadre concerté qui a été mis en place par le travail social. Ce cadre implique toutes les ONG et organisations qui participent dans la protection de l'enfance. Ils se réunissent tous les trimestres et chaque organisation fait un retour sur les activités qu'elle a menées. Elles envoient des outils de collecte et échangent des idées et des expériences sur ce qu'elles ont fait pour les enfants pendant ces trois mois. »

-EIC #6, Direction, Ministère du Travail Social, Mamou

Quelques informateurs clés ont décrit des outils, tels que des outils de gestion de cas, pour la collaboration inter-agences sur la prise en charge de la traite des enfants :

« Nous avons des outils de gestion des cas qui ont été examinés et validés par toutes les parties prenantes responsables des questions liées à la protection. Ces outils ne sont pas seulement utilisés par les structures de protection, je veux dire le SYPEG, mais aussi par les forces de défense et de sécurité, par les travailleurs sociaux, les ONG et les personnes responsables des questions de protection de l'enfance. On les appelle même des outils communs. L'objectif est d'avoir la même approche. Par exemple, si un enfant est victime d'abus ou d'un problème, la méthode utilisée pour recueillir des informations ou apporter des solutions est la même pour tous les intervenants sur les questions liées à la protection. En fait, les interventions doivent être uniformisées grâce à l'utilisation de cet outil commun et uniforme qui a été révisé et validé par tous les acteurs de la protection. Nous voulons que les mêmes approches soient utilisées par les acteurs de la protection dans la gestion des cas. »

-EIC # 04, Direction, Ministère du Travail Social, Mamou

Bien que certains outils de collaboration soient disponibles, comme décrit dans l'extrait ci-dessus, de nombreux informateurs clés de notre étude ne semblaient pas connaître ces outils. De plus, personne n'a décrit l'utilisation d'un « outil commun », il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure la collaboration entre les intervenants décrite par l'informateur clé ci-dessus a régulièrement lieu. De nombreux informateurs clés ont mentionné que la collaboration entre les organismes devait être renforcée et que des outils devaient être élaborés, ce qui suggère que les intervenants ne sont pas tous au courant des « outils communs » ou d'autres outils de collaboration qui pourraient être disponibles.

RÔLE DES ONG

Un certain nombre d'ONG et d'ONGI ont été mentionnées par les informateurs clés et au cours des GdD comme participant dans des activités visant à réduire la traite des enfants ou à fournir des services aux survivant·e·s de la traite des enfants, telles que : UNICEF, OIM, Sabou-Guinée, Terre des Hommes, Le Monde des Enfants (MDE), AFASCO, SOS mineurs, Plan Guinée, ChildFund, Maison Mère, NFQE, Guinée Solidarité, Hôpital Régional et Croix Rouge pour la prise en charge des enfants malades abandonnés. Les informateurs clés ont décrit les interventions des ONG comme étant axées sur l'amélioration de leur capacité à reconnaître les signes de traite, les types de maltraitance des enfants et les prises en charge appropriées. Certaines ONG auraient mis en place des systèmes (tels que le Comité National de Protection de l'Enfant de SOS) pour examiner et répondre aux cas de protection de l'enfance. Si un cas est identifié comme une infraction pénale, le comité fait des recommandations pour que l'avocat de SOS poursuive le litige et suive l'affaire jusqu'à la finalisation et la condamnation éventuelle de l'auteur s'il est reconnu coupable.

Quelques informateurs clés ont décrit que les ONG aidaient notamment les survivant·e·s à quitter la traite, leur apportaient un soutien psychosocial, s'occupaient de la recherche des familles et de la réintégration des survivant·e·s dans les communautés. Certaines ONG disposeraient également de structures de base, notamment de travailleurs sociaux et d'assistants sociaux ou de personnel responsable des questions liées aux enfants au niveau de la municipalité et de la préfecture.

« Chaque fois qu'il y a un cas de traite, nous incluons immédiatement l'enfant sur notre liste. Nous entamons des actions de récupération par exemple, de compensation et d'avertissement avec les départements dont je vous ai parlé. Nous essayons autant que possible de traduire les auteurs devant les autorités. Nous travaillons généralement dans ce sens. Nous prenons en charge l'enfant et nous menons une enquête sociale sur l'enfant pour savoir ce dont il a besoin en fonction du type de traite qu'il a subi. Ensuite, nous procédons à toutes les actions de prise en charge et de relèvement. »

-EIC # 8, Travailleur social, ONGI, Conakry

Il a été avancé que les ONG étaient souvent plus directement impliquées dans la prise en charge de la traite des enfants que les agences gouvernementales, en raison notamment de l'insuffisance des ressources financières au sein des agences gouvernementales.

« Seule l'ONG Sabou-Guinée a discuté et soutenu ces enfants. Il est difficile pour les gouvernements locaux d'agir car ils n'ont pas les moyens à leur disposition ou ils n'ont pas bénéficié de formation pour mener à bien cette tâche. »

-EIC #9, Leadership, OPROGEM, Boffa

Les ONGI (telles que l'UNICEF) ont été mentionnées par les informateurs clés comme jouant un rôle essentiel dans les programmes de prise en charge de la traite d'enfants, notamment en fournissant un soutien financier et technique aux directions régionales du travail social et à certaines ONG pour faciliter leurs activités. Par ailleurs, les ONG locales (telles que Sabou Guinée et Terre des Hommes) ont également été mentionnées par les informateurs clés comme jouant un rôle dans la sensibilisation du gouvernement (comme les JEA) et d'autres acteurs non gouvernementaux sur des questions telles que les droits de l'enfant et la traite des enfants.

« Nous avons bénéficié de formations avec le travail social, l'UNICEF, [et] le NFQE sur le thème : Les enfants en situation de mobilité dans la région de Mamou ».

-EIC # 11, Direction de la police, OPROGEM, Mamou

« Ces jours-ci, nous avons même une plateforme appelée MCL (mineurs en conflit avec la loi) par laquelle nous organisons des rencontres. Nous venons de discuter de toutes ces questions de traite et de violence lors de notre réunion mensuelle que Terre des Hommes coordonne. »

-EIC #8, Travailleur social, ONGI, Conakry

RÔLE DES CLUBS SOCIAUX

Certaines personnes interrogées dans les GdD ont souligné le rôle des clubs sociaux (tels que le Club des amis du monde (CAM), le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFL-Guinée), l'Association des Jeunes Filles leaders de Mamou (AFFLM)) dans la mise en relation des survivant·e·s avec les organismes de service et d'intervention :

« Une fois que ces cas sont identifiés, il y a deux clubs ; l'Association des Jeunes Filles leaders de Guinée et le Club des Jeunes Filles leaders de Guinée s'occupent de ce travail. Une fois que l'enfant est exploité, elles viennent avec la famille pour s'enquérir de la réalité et elles informent OPROGEM. Si c'est un cas de viol, c'est l'OPROGEM qui enquête et veille au bien-être de l'enfant. Pour les cas qui sont répertoriés, chaque mois ou chaque année, il y a un montant qui est débloqué pour cela. Le travail social veille sur les mariages précoces à Mamou, les 2 structures plus le Centre d'Écoute de Conseils et d'Orientation pour Jeunes (CECOJE) s'occupent de tous les problèmes liés à l'exploitation des enfants. Tout récemment, en novembre, ils ont empêché un mariage précoce qui avait lieu à Loppe ».

-GdD 13, jeunes hommes, Mamou

RÔLE DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Les participants aux GdD ont décrit comment les membres de la communauté jouent parfois un rôle direct dans l'intervention dans les situations de traite des enfants. Par exemple, les personnes interrogées ont décrit des dirigeants communautaires parlant aux familles qui pourraient exploiter un enfant, renvoyant les cas aux services de police ou sociaux, ou intervenant directement en fournissant de l'argent ou d'autres ressources à une famille pour l'aider à envoyer un enfant à l'école plutôt que de le faire travailler. Par exemple, une personne interrogée lors d'un GdD a décrit ce qu'elle a fait pour essayer d'aider son cousin qui était victime de traite à des fins de travail domestique par la mère de la personne interrogée.

« Quant à moi, quand maman a refusé d'inscrire sa nièce à l'école à cause de la vente de riz, j'ai d'abord insisté pour que la fille aille à l'école comme ses enfants. Mais, elle n'a pas accepté

et mon père étant policier n'a pas agi non plus. Finalement, je suis allée inscrire la fille en utilisant mon argent sans le consentement de ma mère. Après cet acte de ma part, je n'étais plus en bons termes avec ma mère. Finalement, j'ai rendu l'enfant à ses parents sans aucune explication ».

-GdD # 10, jeunes hommes, Kamsar

Comme décrit dans l'extrait, le répondant a pris des mesures directes pour intervenir dans la situation de traite, ce qui a entraîné une rupture au sein de sa propre famille. Bien que le père du répondant soit un officier de police, il n'est pas intervenu dans la situation qui se produisait au sein du foyer. L'extrait ci-dessus met en lumière un défi potentiellement critique pour la prise en charge de la traite des enfants, à savoir que la traite des enfants, en particulier des enfants placés dans des familles d'accueil à des fins de travail domestique, a été signalée par les personnes interrogées comme une pratique courante, même parmi les figures d'autorité, comme les officiers de police. En outre, les descriptions des personnes interrogées dans les GdD qui ont pris sur elles d'intervenir dans une situation de trafic d'enfants, correspondaient aux expériences rapportées par les survivant·e·s et les parents dans cette étude où l'aide était disponible auprès des membres de la communauté et de la famille plutôt que des figures d'autorité ou des ONG. Les répondants ont noté que les familles des survivant·e·s de la traite des enfants jouaient un rôle de soutien pour réintégrer le survivant dans les communautés, ainsi que pour les aider à gérer les expériences potentiellement traumatisantes de la traite des enfants. Les répondants s'attendent également à ce que les dirigeants locaux interviennent dans les cas de traite au sein de leur communauté et suggèrent qu'ils n'informent la police que si la famille persiste à exploiter les enfants chez elle. Cette perspective a semblé avoir un impact sur la façon dont les informateurs clés qui représentent les ONG ou les dirigeants communautaires ont abordé la prise en charge des cas de traite d'enfants. Par exemple, certains informateurs clés ont partagé qu'avant d'impliquer les forces de l'ordre, de procéder à une arrestation ou de porter une affaire en justice, ils essaient d'abord de faire une médiation entre l'enfant ou la famille de l'enfant et le trafiquant, ou en demandant à l'enfant victime de la traite s'il veut rester avec le trafiquant ou rentrer chez lui.

« Chaque fois que nous sommes informés d'un cas de maltraitance ou de traite, nous enquêtons auprès du voisinage, des autorités locales ou des victimes elles-mêmes. Si le cas est avéré, nous essayons d'abord de traiter le cas social ou la médiation et de déterminer le pour et le contre. Cela signifie que nous plaçons la victime dans une famille d'accueil où il y a des enfants de sa tranche d'âge. S'il n'y a pas d'enfants dans ces familles, nous ne les plaçons pas. Nous essayons de jouer un rôle de médiateur en sensibilisant les personnes et en interpellant les auteurs de ces actes. S'ils sont bornés et inflexibles, nous prévenons alors la police ou la gendarmerie via l'OPROGEM qui prendront une décision à leur disposition pour gérer la situation et réprimer les auteurs. »

-EIC # 6, Direction, ministère de l'Action sociale, Mamou

Certains informateurs clés et répondants aux GdD ont suggéré qu'il est de la responsabilité de l'enfant lui-même d'alerter les autorités qu'il est victime de traite.

« Quand il/elle est une victime. L'enfant lui-même deviendra une source d'information. A partir du moment où il/elle s'est échappé(e) de sa première expérience, il/elle informera la famille et cette information circulera au niveau de la communauté. »

-EIC # 1, Leadership, OBC, Boké

AUCUNE ACTION

Bien que de nombreux informateurs clés aient décrit plusieurs interventions en réponse à la traite des enfants, au niveau communautaire, de nombreux participants aux GdD ont suggéré que les communautés ne font souvent rien pour prendre en charge la traite des enfants ou que « nous en parlons [de la traite des enfants] mais aucune action concrète n'est prise » (GdD 1, femmes adultes et âgées, Boké). Les personnes interrogées dans les GdD avaient des points de vue différents sur les raisons pour lesquelles elles pensaient qu'il n'y avait parfois aucune réponse à la traite des enfants dans leurs communautés.

Par exemple, certaines personnes interrogées ont suggéré qu'il n'y avait pas de réponse communautaire parce que la traite des enfants ne se produit pas dans leur communauté, tandis que d'autres ont déclaré qu'il n'y avait pas de réponse communautaire parce que la traite des enfants était tellement omniprésente qu'elle était banalisée.

« J'ai remarqué que les autorités ne s'intéressent pas à ce type de phénomène à Boké. Elles se préoccupent surtout de leurs propres intérêts ou de la violence basée sur le genre. La communauté n'a jamais essayé de résoudre ce problème. Sinon, cela arrive dans la plupart des villages. Ces cas se produisent couramment dans mon village mais les autorités restent inactives. Aucune réaction. De plus, tout le monde le fait dans sa famille ».

-GdD 10, jeunes hommes, Kamsar

« La communauté ne peut pas résoudre ce problème pour le moment car elle pense qu'il est normal qu'un enfant aide ses parents. Il faut noter que cette expérience ne se produit pas dans un environnement urbain. C'est surtout dans les zones rurales. »

-GdD 8, hommes adultes et aînés, Kamsar.

PERSPECTIVES DIVERGENTES CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE À LA TRAITE DES ENFANTS

Il semble y avoir des perspectives et des expériences différentes concernant la disponibilité et l'accessibilité des services d'intervention et de réintégration des enfants victimes de traite. Bien que les informateurs clés et les membres de la communauté dans cette étude aient parfois fait état de services solides et complets pour les survivant·e·s (tels que l'aide pour quitter la traite et la réintégration), les survivant·e·s et les parents dans notre étude ont généralement indiqué qu'ils recevaient peu ou pas d'aide de la part des ONG ou des agences gouvernementales, que ce soit pour quitter la situation de traite ou pour se rétablir après. L'écart entre les points de vue des informateurs clés et ceux des survivant·e·s, des parents et des membres de la communauté concernant l'accessibilité et la disponibilité des services pourrait suggérer qu'il y a peut-être un problème d'accessibilité.

L'écart entre les points de vue des informateurs clés et ceux des survivant·e·s, des parents et des membres de la communauté sur l'accessibilité et la disponibilité des services pourrait suggérer qu'il existe un décalage entre la façon dont les informateurs clés perçoivent l'accessibilité des services pour les victimes de traite et la façon dont les survivant·e·s et les parents eux-mêmes vivent ces services au sein des communautés.

LES DÉFIS DE LA PRISE EN CHARGE À LA TRAITE DES ENFANTS

« Les défis auxquels nous sommes confrontés sont, entre autres, la pauvreté, la malnutrition, le manque de ressources liées aux soins psychosociaux, juridiques et sanitaires pour pouvoir identifier correctement les enfants victimes. De plus, nous sommes souvent confrontés à l'ingérence des familles ou des communautés lorsqu'il s'agit de résoudre le problème de la traite conformément à la loi. Ar ailleurs, la loi interdit la traite des enfants mais les communautés ne le savent pas. Vous pouvez penser que vous faites le bien en donnant votre enfant à d'autres alors qu'en fait vous leur faites du mal. »

- EIC # 6, Leadership, Ministère du Travail Social, Mamou

Les personnes interrogées ont noté un certain nombre de défis dans la prise en charge à la traite des enfants, qui ont été regroupés au cours de l'analyse en cinq domaines clés : 1) le financement et la durabilité des ressources et des services de lutte contre la traite, 2) les défis liés à l'accès et aux mécanismes de signalement (par exemple, ne pas savoir où ou comment signaler la traite d'enfants), 3) les difficultés liées à la poursuite des trafiquants (par exemple, la corruption ou l'intervention communautaire), 4) les difficultés liées à la collaboration entre les systèmes et 5) les facteurs sociaux (l'absence de sensibilisation aux conséquences de la traite des enfants, l'« ingérence » communautaire et le manque de priorité accordée à la traite des enfants en tant que sujet de préoccupation).

Il est important de noter que cette étude a été réalisée avant la récente situation politique en Guinée (décrite dans la section « contexte » de ce rapport). Les défis posés par les répondants de cette étude sont susceptibles d'être exacerbés par l'instabilité politique actuelle, étant donné que de nombreuses institutions gouvernementales ont été fermées. Cependant, c'est avec espoir que nous rapportons nos résultats afin qu'ils puissent être utiles à la Guinée dans un avenir proche, alors qu'elle effectue la transition vers un gouvernement démocratique et reconstruit ses institutions gouvernementales.

FINANCEMENT ET DURABILITÉ DES RESSOURCES ET SERVICES ANTI-TRAITE

Les EIC ont signalé que les ressources et les services de lutte contre la traite des personnes étaient sous-financés et que de nombreux services de lutte contre la traite des personnes n'avaient pas suffisamment de personnel et de ressources (comme des bureaux, des moyens de transport et des ressources informatiques) pour répondre aux besoins de leurs communautés. Les EIC ont eu du mal à répondre aux besoins des survivant·e·s en matière de ressources de base (comme la nourriture) ainsi qu'en matière de soutien plus spécialisé (comme le soutien psychosocial et juridique). Certaines EIC ont déclaré avoir utilisé leurs finances personnelles pour payer les ressources, les services ou le transport des survivant·e·s.

« Lorsque j'ai instantanément un enfant victime de la traite à Kaporo, je dois utiliser mes propres finances pour mettre en mouvement mon collègue à Ratoma. Je dois me coordonner avec lui avant d'arriver sur place pour ne rien rater. La logistique, les moyens de communication et tant d'autres font défaut. »

-EIC # 3, Leadership, Direction Nationale de la Police Judiciaire, Conakry

Les personnes interrogées ont souligné l'insuffisance des ressources humaines et du financement comme des défis en amont de la réintégration. Par exemple, certains survivant·e·s avaient besoin de soins de santé mentale, de continuité dans l'éducation et d'un soutien psychosocial et économique, qui n'étaient pas facilement disponibles. Les rapports sur la traite

des personnes (DoS, 2020) concernant le financement inadéquat des efforts de lutte contre la traite en Guinée étaient cohérents avec ce que les informateurs clés de cette étude ont décrit. Par exemple, il a été noté que le CNLTPPA ne dispose pas d'un budget dédié à l'opérationnalisation du plan d'action contre la traite des personnes, cependant, il y avait une indication d'un financement minimal du gouvernement de la République de Guinée envers le Comité, ciblant spécifiquement la sensibilisation (HCDH, 2017). Par conséquent, le CNLTPPA n'a pas pu mener à bien les activités critiques liées à la traite des enfants, y compris les opérations d'infiltration.

« Il y a des obstacles budgétaires. C'est vrai et c'est admis que malgré les efforts du Gouvernement, l'équipe ne dispose pas d'un budget dédié. C'est un problème difficile. »

-GdD # 2, CNLTPPA, Conakry

« Les défis auxquels nous sommes confrontés sont l'insuffisance des tuteurs d'enfants, le manque de centres d'intégration des enfants vulnérables, le manque de budget, mais surtout le manque de logistique. »

-EIC #11, Direction de la police, OPROGEM, Mamou

La pérennité des programmes et des services est également un défi relevé par les informateurs clés, qui ont décrit des programmes fermés malgré une demande soutenue ou le manque de financement des initiatives gouvernementales, comme le comité de protection de l'enfance.

« Mais il y a aussi la question des moyens. Par exemple, en tant qu'ONG, nous avons mis en place des points focaux à Labé, Lélouma et Koundara. Nous avons formé les communautés sur la manière de prévenir et de combattre la traite d'enfants. Nous avons identifié les personnes qui nous réfèrent les cas de traite. Nous avons même utilisé un système d'alerte précoce que nous avons mis en place avec des SMS connus sous le nom de hé hé... C'est-à-dire qu'il y a déjà une structure dans laquelle nous avons identifié différents problèmes qui ont été notés. S'il a un cas, il peut l'envoyer à l'assistante sociale de Sabou ou au responsable de l'enfance de la préfecture concernée en utilisant son téléphone portable. Nous avons donc mis en place ce système. Mais l'ONG ne travaille plus dans ces régions. »

-EIC # 18, Coordinateur, ONG, Conakry

La cohérence de la dotation en personnel des ONG et des organisations de lutte contre la traite des personnes telles que le CNLTPPA est liée à la durabilité. Les informateurs clés ont noté qu'il y avait un taux de rotation élevé au sein du CNLTPPA, ce qui, selon eux, pourrait entraîner des conséquences négatives sur les opérations du Comité, en raison des perturbations lors des changements de personnel.

« La mobilité administrative des membres du comité mérite également d'être mentionnée. En effet, à chaque fois on parle d'une structure permanente où les cadres qui appartiennent au comité ne changent pas de poste parce que les membres au sein du comité sont nommés. Donc, il y a aussi une mobilité administrative. »

-GdD # 2, CNLTPPA, Conakry

RESSOURCES ET SERVICES

L'une des principales lacunes identifiées en matière de services est le manque d'abris ou de centres de transit actifs pour les survivant·e·s de la traite des enfants. Comme décrit ci-

dessus, les centres de transit et les refuges précédemment gérés par certaines ONG ont depuis fermé leurs portes en raison du manque de financement. Les informateurs clés ont décrit qu'en tant que mesure palliative, les agences impliquées dans le sauvetage et la réintégration des survivant·e·s de la traite des enfants identifient et travaillent avec des familles d'accueil qui sont prêtes à héberger temporairement les survivant·e·s jusqu'à ce que leurs parents ou leurs proches soient retrouvés. Une condition essentielle pour les familles d'accueil est qu'elles doivent avoir des enfants du même groupe d'âge que les survivant·e·s, afin de faciliter leur réintégration. Cependant, il n'existe pas de cadre juridique régissant l'initiative des familles d'accueil prenant en charge les survivant·e·s de la traite des enfants. Par ailleurs, les informateurs clés ont noté la difficulté de trouver des familles d'accueil pour les enfants.

Les familles des survivant·e·s de la traite des enfants jouent également un rôle de soutien en les réintégrant dans les communautés, ainsi qu'en les aidant à surmonter les expériences traumatisantes de la traite des enfants. Cependant, les parents et les survivant·e·s ont décrit les difficultés d'accès aux services sociaux comme l'éducation et les soins de santé. Bon nombre des services décrits par les informateurs clés semblaient n'être disponibles que dans les zones urbaines, et il a été suggéré que les communautés rurales s'appuyaient sur les dirigeants locaux, les groupes communautaires et les citoyen(ne)s concernés pour répondre eux-mêmes à la traite. Par exemple, quelques informateurs clés ont décrit des services complets de soutien post-traite dans les centres d'accueil, tels que la fourniture de soins de base, un soutien psychosocial, et même un suivi pendant la réintégration. Toutefois, ces services semblaient être limités aux zones urbaines et les informateurs clés ont noté qu'il n'y avait pas assez de centres d'accueil pour répondre aux besoins des victimes. De même, les personnes interrogées dans les GdD ont décrit un manque de centres de jeunesse et de centres professionnels dans les communautés locales.

SIGNALEMENT DES CAS DE TRAITE D'ENFANTS

Les personnes interrogées dans le cadre des GdD ont décrit les difficultés rencontrées pour signaler les cas de traite d'enfants, notamment le fait de ne pas savoir où et à qui signaler les cas et d'avoir des inquiétudes quant à la confidentialité et à la sécurité du signalement.

« Nous ne sommes pas au courant de l'existence de départements dans ce cadre. De plus, même si nous constatons ces faits dans la communauté, nous n'avons aucune idée de l'endroit où les signaler. »

-GdD # 17, hommes adultes et âgés, Boké.

Certains répondants ont dit craindre de signaler les cas parce qu'ils craignaient d'être attaqués par les trafiquants. Les répondants ont suggéré que les membres de la communauté devraient signaler la traite et le travail des enfants mais ont mis en garde contre l'utilisation de leur propre nom, par crainte de représailles de la part d'un trafiquant.

« Même si nous étions au courant de ces cas, il n'est pas facile de les signaler car nous avons toujours peur d'être attaqués ou insultés par leurs tuteurs. A Dabola, j'avais un voisin qui avait une jeune fille qui n'était pas scolarisée. Je lui demandais toujours si elle allait à l'école mais elle me disait qu'on lui avait promis de l'envoyer à l'école là-bas. Je voulais me mêler de leurs affaires mais par peur d'être attaqué ou insulté, je ne l'ai pas fait. »

-GdD 4, femmes adultes et âgées, Bouliwel.

En général, les répondants ont décrit qu'ils évitaient de signaler directement aux autorités,

préférant régler les cas eux-mêmes, ou s'adresser aux ONG ou aux groupes communautaires (comme un club social) pour signaler un cas de traite d'enfants. Les exceptions à cette règle sont les cas de violence extrême ou de négligence ayant entraîné le décès d'un enfant, ces cas étant décrits par les GdD comme étant portés à la connaissance des autorités plus rapidement. Les membres de la communauté ont indiqué que les figures d'autorité n'étaient pas susceptibles d'agir à moins de « voir du sang », ce qui explique pourquoi ils évitent généralement de porter les cas moins extrêmes à l'attention des autorités.

« Je trouve que les lois sont bien rédigées mais que leur mise en œuvre fait défaut. Sinon, lorsque vous arrêtez une personne victime de la traite et que vous la condamnez, le phénomène n'aurait pas pris une telle ampleur. Au contraire, il aurait diminué. Notre pays a développé et ratifié de nombreuses lois. D'ailleurs, c'est le Code de l'Enfant qui est utilisé dans les tribunaux pour juger les enfants. Mais quand on dit que quelqu'un a maltraité un enfant, tant que les personnes ne voient pas de sang, ils ne prendront pas l'affaire au sérieux. »

-EIC # 15, Leadership, ONGI, Conakry

RÈGLEMENT DES CAS « À L'AMIABLE »

Les informateurs clés et les membres de la communauté, ainsi que certains survivant·e·s, ont rapporté que l'« ingérence » de la communauté ou le désir de régler les cas « à l'amiable » (avant l'implication des autorités ou des fonctionnaires) ont rendu difficile l'identification, le signalement et la prise en charge des cas de traite des enfants. Les personnes interrogées ont décrit que la traite des enfants était parfois considérée par les membres de la communauté comme une situation familiale interne et que le fait d'intervenir ou de signaler une situation potentielle de traite d'enfants serait considéré comme inapproprié ou comme un dépassement.

« [Le signalement est] difficile. Même si c'était vous, le voisin, [qui] saviez ce qui se passe, vous n'oseriez pas réagir. Parfois, quand les parents viennent, vous pouvez vouloir leur dire les conditions dans lesquelles vit leur enfant, ils ne vous écouteront pas et ils penseront que vous insinuez des problèmes entre eux et leurs enfants. »

-GdD # 15, jeunes femmes, Mamou

Certains informateurs clés ont décrit une « ingérence » de la communauté lorsqu'une communauté résiste à l'intervention d'une organisation d'aide, après qu'un cas de traite d'enfants ait été porté à leur attention.

« Nous sommes souvent confrontés à l'ingérence des familles ou des communautés lorsqu'il s'agit de résoudre le problème de la traite conformément à la loi. »

-EIC # 6, Direction, Ministère du Travail Social, Mamou

Les personnes interrogées ont indiqué que cette « ingérence » de la communauté avait parfois pour conséquence de libérer les trafiquants avant les poursuites ou d'éviter complètement la détention.

« Il y a une faiblesse dans le système judiciaire car une fois que ces cas sont identifiés, les parents cherchent à retirer l'affaire de la justice afin de la résoudre à l'amiable. »

-GdD # 13, jeunes hommes, Mamou

« L'impunité est ce qui permet aux auteurs de continuer la traite des enfants. Mais la base de cette impunité est que le côté social domine la loi. Par exemple, lorsque vous voulez porter plainte ou poursuivre une famille pour maltraitance d'enfants, il est notable, les voisins et les élus vous demandent de leur permettre de la gérer en famille, ce qui signifie qu'ils renoncent à la sanction civile. Nos traditions facilitent et soutiennent tout autant les trafics. »

-EIC # 9, Leadership, OPROGEM, Boffa

ARRESTATION D'ENFANTS ET DE JEUNES

Par ailleurs, plutôt que de recevoir de l'aide de la part des forces de l'ordre ou d'autres autorités, certains survivant·e·s ont rapporté qu'ils avaient été arrêtés eux-mêmes parce que les trafiquants les accusaient d'avoir volé (voir la section 6 « Quitter la traite » pour plus de détails). Ces incidents montrent comment la corruption peut entraver la prise en charge de la traite des enfants et comment l'opinion des enfants et des jeunes peut avoir un impact sur la façon dont les autorités prennent en charge les cas de traite des enfants. Si les enfants et les jeunes sont considérés comme des délinquants potentiels, plutôt que comme des enfants ayant besoin d'aide, ils risquent de ne pas pouvoir accéder aux services d'aide ou même d'être accusés de délits de manière infondée. Le fait que certains trafiquants ne signalent pas à la police les enfants qu'ils trafiquent pourrait indiquer qu'ils ne sont pas conscients d'être impliqués dans la traite d'enfants ou qu'ils ne craignent pas d'être tenus pour responsables de forcer un enfant à travailler sans salaire et l'empêcher d'aller à l'école ou de voir sa famille. Quoi qu'il en soit, cela suggère un écueil majeur dans la poursuite et la prévention de la traite des enfants, si les autorités détiennent des enfants et des jeunes qui pourraient être victimes de la traite plutôt que des adultes qui les exploitent.

MANQUE DE SENSIBILISATION A LA TRAITE DES ENFANTS DANS LES COMMUNAUTÉS

Certaines personnes interrogées ont également rapporté qu'il y avait un manque général de sensibilisation à la traite des enfants dans les communautés, ce qui, selon elles, a contribué à l'absence de signalement. LesGdD et les entretiens avec les informateurs clés ont beaucoup insisté sur le manque de sensibilisation à la traite des personnes parmi les membres de la communauté, en particulier les parents et les enfants eux-mêmes.

De même, les informateurs clés ont également noté un manque de formation sur la traite des enfants et l'identification des victimes pour les parties prenantes (y compris les ONG et le personnel des agences gouvernementales), ce qui, selon eux, entrave les efforts de signalement et d'identification.

« C'est ce que [le membre du comité] vient de dire, le manque d'information. Vous savez, nous voyons souvent la traite comme une escroquerie ou un autre délit. Lorsque les personnes chargées de faire respecter la loi seront suffisamment informées et formées, je pense que ce problème ne se posera plus. »

-GdD #2, Comité national de suivi et de lutte contre la traite des êtres humains, Conakry

L'absence de signalement a été liée par les répondants au manque de données fiables sur la traite des enfants. Certaines personnes interrogées ont déclaré qu'elles pensaient que la traite des enfants n'était pas une question prioritaire pour le gouvernement, en raison du manque de données fiables.

Par ailleurs, certains informateurs clés ont suggéré que l'absence de statistiques fiables pourrait exacerber les difficultés des efforts de prévention et de la planification des interventions.

« Il faut vraiment une enquête nationale et de vraies statistiques. Arrêtons tous de parler, si vous voulez, du général. Il y a de la traite, mais quelle en est la matière première ? Je ne suis pas en mesure de vous dire qu'il y a environ 5 000 enfants victimes de la traite par an en Guinée. Je ne sais pas. Je n'ai pas de base pour dire cela. Où est la traite exactement ? Je ne sais pas. Je ne sais pas quand la traite a lieu, je ne sais pas. Je connais certains motifs et zones de destination mais vraiment, je dirais que c'est une connaissance aléatoire. »

-EIC # 20, Spécialiste, ONGI, Conakry

DIFFICULTÉS LIÉES À L'ARRESTATION ET À LA POURSUITE DES TRAFIQUANTS

Les informateurs clés ont signalé que la législation contre la traite des enfants en Guinée était faible. Ils ont noté l'absence d'une loi nationale contre la traite ainsi que des sanctions insuffisantes pour dissuader ces infractions. De plus, les informateurs clés ont suggéré que les lois actuelles ne réglementent pas le secteur du travail domestique, ce qui pourrait rendre difficile l'intervention des autorités dans les cas de traite d'enfants pour le travail domestique. Par ailleurs, les informateurs clés ont suggéré que l'efficacité de l'application de la loi, comme la police, dans la prise en charge des cas de traite d'enfants, notamment l'identification, l'enquête, les poursuites et le sauvetage, est souvent entravée par des capacités insuffisantes en termes de connaissances, de financement, de corruption et de systèmes de surveillance. Les informateurs clés ont signalé que la mise en œuvre des lois existantes, en particulier en ce qui concerne les poursuites, constitue un défi majeur pour répondre à la traite des enfants.

« Les défis qui peuvent entraver ces plans [plans d'action contre la traite] sont la mise en œuvre, car nous avons les plus belles lois, mais la mise en œuvre fait défaut. Cette mise en œuvre est également liée aux moyens financiers et aux ressources humaines. Il est nécessaire d'avoir 'la bonne personne au bon endroit'. Outre la mise en œuvre et le suivi, l'évaluation reste nécessaire. Comme nous aimons souvent le dire, "la confiance n'exclut pas le contrôle. »

-EIC # 9, Leadership, OPROGEM, Boffa

Les informateurs clés et les personnes interrogées lors des GdD ont décrit des auteurs de délits arrêtés et détenus uniquement pour être libérés avant d'être poursuivis. Comme mentionné précédemment, la libération avant les poursuites a été le plus souvent décrite comme étant liée à un souhait de régler les affaires « à l'amiable » ou en raison de « l'ingérence » des membres de la famille et de la communauté. Les GdD et les informateurs clés ont également décrit des cas de corruption où des figures d'autorité libéraient des auteurs de délits qui étaient des amis ou des connaissances. Certains informateurs clés ont également suggéré que la loi est appliquée pour les personnes qui ont des moyens, et que la pauvreté a un impact sur l'accès à la justice.

« Mais il faut dire que lorsqu'une personne lambda, sans soutien, poursuit quelqu'un en justice, si elle n'a pas d'avocat pour suivre le dossier, la loi ne sera pas appliquée. Les lois servent les plus forts. »

-EIC # 15, Leadership, ONGI, Conakry

COORDINATION INTERSECTORIELLE

Bien que quelques informateurs clés au niveau national aient décrit la collaboration entre les agences, comme indiqué dans la section précédente de ce rapport, de nombreux informateurs clés ont noté qu'il y avait un manque général d'« harmonisation » entre les agences.

« À notre niveau, nous n'avons pas eu de coordination au niveau des différents organismes, tant des organismes étrangers que nationaux, en particulier aux niveaux ministériels qui peuvent apporter une contribution dans ce sens. »

-EIC # 9, Leadership, OPROGEM, Boffa

Les informateurs clés ont noté que de nombreux organismes (y compris les organismes gouvernementaux et les ONG) utilisent des définitions différentes de la traite, ne partagent pas les informations concernant les cas, et qu'il y a un manque d'outils et de procédures normalisés pour l'orientation et la prestation de services pour les victimes. Certains informateurs clés ont signalé que le manque de coordination entre les agences a un impact sur l'efficacité de la prise en charge de la traite des enfants.

« Il y a plusieurs activités menées en Guinée, mais la coordination est le problème. Qui est qui ? Qui fait quoi ? Par exemple, vous trouvez des ONG qui travaillent avec nos représentants dans les différentes préfectures. Mais, tant que nous n'avons pas leurs rapports d'activités, nous ne pouvons pas savoir avec quelles ONG nos représentants ont travaillé. C'est donc à partir des rapports que parfois, lors des réunions, quand on demande, on nous parle des ONG. Il faut aller à la source pour avoir l'information. C'est ce qui m'a fait dire lors de mon entretien ici que nous devons chercher à harmoniser nos interventions et nos déclarations sur la question de la traite. »

-EIC # 3, Direction, direction nationale de la police judiciaire, Conakry

« ...il y a un problème. Nous sommes toutes des organisations qui travaillent sur les questions de protection mais chacune d'entre elles ne travaille pas de manière isolée, le niveau d'interaction n'est pas important. Il a atteint son apogée pendant la période Ebola parce qu'à cette époque, les problèmes ont été défini au niveau national et nous avons élaboré un chemin à suivre pour résoudre ces problèmes. À cette époque, tout le monde travaillait en utilisant le même type d'intervention. De nos jours... nous nous occupons toujours de la protection mais dans ce domaine, chaque organisation a son centre d'intérêt. »

-EIC # 20, Spécialiste, ONGI, Conakry

FACTEURS SOCIAUX

Les facteurs sociaux, tels que l'opinion sur la traite des enfants et sur les enfants, ont été notés par les personnes interrogées comme entravant les efforts pour lutter et prévenir la traite des enfants. Par exemple, les informateurs clés et les participants aux GdD ont signalé que la traite n'est pas toujours perçue comme un problème au sein des communautés, mais que la traite des enfants (en particulier la traite domestique ou agricole au sein d'une famille) est parfois considérée comme normale.

« Les défis sont souvent un peu liés aux préjugés culturels. Selon l'attitude de certaines personnes dans la plupart de nos communautés, la traite est normale. Ce sont leurs enfants, leurs fils et leurs filles, et ils peuvent donc les soumettre à tout ce qu'ils veulent. Ces attitudes constituent parfois les principaux défis. Il y a également un manque de soutien, même de la part de certains leaders communautaires. Parfois, lorsque vous signalez un cas de traite ou d'exploitation d'enfants, les personnes ne vous prennent pas au sérieux. Ce sont quelques-uns des défis que je peux mentionner. »

-EIC # 8, Travailleur social, ONGI, Conakry

Certains répondants ont suggéré que l'idée que les enfants manquent d'autonomie ou qu'ils ont un rôle à jouer dans la famille pour "servir" pourrait contribuer à leur vulnérabilité à la traite et rendre l'intervention difficile. De plus, certaines personnes interrogées ont décrit une coutume sociale de silence sur les abus et la violence à l'égard des enfants, qu'elles considèrent comme un obstacle à la prise en charge à la traite des enfants.

« ...Les carcans sociaux jouent également un grand rôle dans l'absence de poursuite des trafiquants. Oui. C'est parce que nous restons silencieux. Nous n'en parlons pas. Nous devons briser le silence. Et surtout, nous ne devons pas oublier les carcans sociaux. Par exemple, le fait que nous nous connaissions, nous ne réagissons pas quand une connaissance fait du mal à notre enfant. On dit souvent que nous devons penser à nos grands-parents. Mais non ! Je..., je dis non ! Si vous avez fait du mal à quelqu'un, la loi doit faire son travail. Ce sont les lacunes que nous avons. »

-EIC # 5, Direction, Syndicat des travailleurs domestiques, Conakry

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS CLÉS

Notre étude indique que le fardeau de la traite des enfants est élevé dans les régions de Boké et de Mamou, où deux tiers des enfants de 5 à 17 ans de la région pourraient avoir été victimes de la traite en 2020. Les garçons sont légèrement plus exposés à la traite que les filles (11 % de plus pour les garçons de Boké et 27 % de plus pour les garçons de Mamou). Les répondants de tous les groupes d'étude ont fermement condamné la traite des enfants et ont suggéré qu'il y avait des inquiétudes quant aux conséquences de la traite sur les enfants, les familles et les communautés. Cependant, les points de vue divergents sur la définition de la traite ou du travail des enfants et sur le niveau acceptable de travail des enfants représentent un défi pour les efforts d'intervention.

D'après l'enquête auprès des ménages, parmi les secteurs de travail classés comme dangereux, le transport de charges est le secteur de travail le plus répandu. Le transport de charges a été décrit par les répondants qualitatifs dans le contexte d'autres secteurs de travail (non classés parmi les pires formes de travail des enfants) tels que le travail domestique. Les survivant·e·s et les parents ont le plus souvent décrit des situations de traite impliquant le travail domestique, la vente ou l'agriculture. De nombreuses situations de traite ont été décrites par les répondants qualitatifs comme impliquant des formes multiples de traite. Par ailleurs, les survivant·e·s et les partenaires ont signalé le recours à la violence et à d'autres stratégies d'intimidation par les trafiquants pour maintenir le contrôle pendant la situation de traite. Les survivant·e·s et les parents ont indiqué qu'ils comptaient sur le soutien familial et communautaire pour sortir de la situation de traite ou pour se réintégrer, plutôt que de demander l'aide des autorités directement. En général, les répondants qualitatifs ont signalé un manque de services et de ressources communautaires pour la prise en charge à la traite des enfants.

Le SYPEG (Système de Protection de l'Enfant Guinéen) est un système national, interdisciplinaire et multisectoriel de protection de l'enfance coordonné par le ministère de l'Action Sociale à Conakry.

Bien que coordonné au niveau national, le SYPEG dispose de centres dans les 8 régions de la Guinée ainsi que de bureaux locaux dans les communautés rurales et urbaines du pays. Les centres SYPEG ont pour objectif de faciliter l'identification des victimes et de placer les victimes potentielles et les survivant·e·s dans des familles d'accueil ou de les orienter vers des services d'hébergement, le cas échéant. Il est demandé aux familles d'accueil et aux

services d'hébergement de fournir aux survivant·e·s des services de protection, notamment un logement sûr, des soins de santé, des services psychosociaux, des services judiciaires et de soutenir le retour du survivant dans sa communauté lorsque cela est possible¹¹. Bien que certaines ressources soient disponibles, l'accès aux services de protection reste inégal et limité dans les deux régions. Au moment de la collecte des données pour cette étude, il n'y avait pas de refuge dans la région de Mamou, laissant le SYPEG dépendre des familles d'accueil, qui étaient également peu nombreuses. Dans la région de Boké, il n'y avait qu'un seul centre d'hébergement. Cependant, le refuge ne pouvait accueillir que quelques survivant·e·s, qui n'étaient pas tous des victimes de la traite des enfants. Depuis 2020, la disponibilité des services a connu quelques fluctuations dans la région. Par exemple, dans la région de Mamou, une ONG locale a récemment reçu une sous-subvention de l'ONU DC pour mettre en œuvre un projet de lutte contre la traite dans la région et un refuge a été ouvert dans le cadre de ses activités. Dans la région de Boké, cependant, le refuge existant a rencontré des difficultés de financement rendant sa pérennité incertaine. Par ailleurs, notre étude indique que les garçons peuvent être plus exposés au risque de traite, ce qui suggère la nécessité de renforcer les programmes pour servir à la fois les garçons et les filles. Le SYPEG offre des services de protection aux garçons et aux filles, mais nos sources indiquent que la plupart des projets de protection de l'enfance se concentrent sur la lutte contre la violence basée sur le genre (y compris les MGF), ce qui suggère qu'il y a peut-être plus de services disponibles pour les filles que pour les garçons dans les deux régions¹².

Bien que le problème soit complexe et comporte plusieurs aspects sociaux, politiques et économiques, les parties prenantes auxquelles nous avons parlé partagent l'espoir que, grâce à la collaboration et au partenariat entre le gouvernement, les ONG et la communauté, des progrès peuvent être accomplis dans la lutte pour prévenir et réduire la traite des enfants. Malgré la situation politique actuelle, nous partageons également l'espoir que le gouvernement de transition de la République de Guinée adoptera les recommandations faites par les survivant·e·s de la traite des enfants, les parents de survivant·e·s, les membres de la communauté et les informateurs clés.

RECOMMANDATIONS

« Le gouvernement doit renforcer les capacités d'intervention à la base. Assurer la formation, la logistique et l'équipement. Faire connaître les lois relatives à la traite des enfants, redynamiser les structures du SYPEG à la base et renforcer l'implication des autorités (Officiers, Gouverneur) dans la lutte contre la traite des enfants. »

-EIC # 13, Leadership, ministère de l'Action Sociale, Boké

Les répondants recommandent de nombreuses stratégies et interventions potentielles pour les acteurs nationaux (y compris le gouvernement, les ONG, les organisations communautaires et les membres de la communauté) ainsi que pour la communauté internationale afin de lutter contre la traite d'enfants. Les recommandations comprennent généralement l'augmentation des ressources et des services pour les survivant·e·s de la traite, ainsi que l'examen des

¹¹ Échange par courriels avec Ansoumane Bangoura, responsable APRIES CEDEAO et anciennement coordinateur national APRIES pour la Guinée.

¹² Ibid.

stratégies de prévention qui pourraient être employées en mettant l'accent sur la pérennité. Par exemple, les répondants décrivent des stratégies pour renforcer le rôle de la communauté dans la protection.

Certains jeunes qui ont participé à cette étude recommandent que les parties prenantes adultes qui s'investissent dans la prévention de la traite des enfants commencent par écouter

les enfants et les jeunes pour comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés, puis élaborent des stratégies pour résoudre ces problèmes en partenariat. Les recommandations partagées par tous les groupes de répondants seront présentées dans cette section correspondant au cadre des quatre P de la lutte contre la traite : Prévention, Protection, Poursuite et Partenariat.

PRÉVENTION

Les répondants suggèrent plusieurs approches différentes pour étendre les efforts de prévention, notamment des campagnes de sensibilisation, le renforcement des efforts de prévention au niveau gouvernemental et l'amélioration des services de prévention pour les jeunes et leurs familles.

1. ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX LOIS EN VIGUEUR SUR LA TRAITE DES ENFANTS DANS LES COMMUNAUTÉS EN RECADRANT L'ENGAGEMENT POUR L'ADAPTER AUX BESOINS D'ACCÈS

Les personnes interrogées considèrent que les campagnes de sensibilisation sont essentielles à la prévention de la traite des enfants car elles pensent que le manque de sensibilisation à la traite et aux droits des enfants augmente la vulnérabilité à la traite des enfants. Par conséquent, les répondants suggèrent de sensibiliser aux lois sur la traite et à ses conséquences pour les adultes et les enfants. Les informateurs clés suggèrent que les messages et les informations soient transmis dans les langues locales afin d'accroître leur accessibilité. Par exemple, un informateur clé a suggéré que les lois soient traduites dans les langues locales :

« Si nous avons pu traduire l'arabe en soussou, rien ne peut nous empêcher de traduire nos lois du français en soussou, en poular, en maninka, en kpèlè, etc. »

-EIC # 3, Direction, Direction Nationale de la Police Judiciaire, Conakry

Bien qu'il soit nécessaire de prendre en compte les niveaux d'alphabétisation afin de s'assurer que cela est approprié pour atteindre les communautés visées.

Par ailleurs, les répondants ont identifié le besoin de sensibiliser à la traite d'enfants dans les lieux publics tels que les marchés et les lieux de culte (par exemple, les mosquées et les églises). Les informateurs clés recommandent des campagnes de sensibilisation qui utilisent des approches créatives telles que des sketches et des représentations théâtrales au sein des communautés locales, ainsi que des présentations à la télévision et à la radio, en plus de l'organisation de campagnes de sensibilisation au porte-à-porte. L'utilisation de ces techniques permet de s'engager auprès des communautés marginalisées.

Il est important de noter que certaines personnes interrogées suggèrent que les efforts de sensibilisation devraient aller au-delà de la simple focalisation sur les sujets spécifiques à la traite des enfants, mais qu'ils devraient également mettre l'accent sur la rupture du silence autour de l'abus et de l'exploitation des enfants en général, avec un accent particulier sur la sexualité et les abus sexuels, ainsi que sur le renforcement du soutien au droit des enfants à l'éducation.

Il est important de considérer que, bien que tous les groupes de répondants aient suggéré la sensibilisation comme une stratégie d'intervention clé pour lutter contre la traite des

enfants, la recherche indique que l'efficacité des campagnes de sensibilisation pour traiter les problèmes sociaux peut être limitée par l'absence d'une approche fondée sur des données probantes¹³. Les futures campagnes de sensibilisation devraient adopter une approche davantage fondée sur les données probantes qui garantit que les facteurs contextuels concernant l'accessibilité, le contenu et la langue sont correctement intégrés. Les personnes interrogées ne considèrent pas la sensibilisation comme une activité isolée ou ne suggèrent pas que la sensibilisation en soi soit suffisante pour lutter contre la traite des enfants. Les répondants soulignent plutôt le rôle de la sensibilisation en tant qu'élément essentiel d'une stratégie plus large de prévention de la traite des enfants, en créant des espaces de dialogues sûrs au sein des communautés et en suscitant le soutien des parties prenantes et de la communauté dans son ensemble aux initiatives en matière de politiques publiques et de services.

2. ENCOURAGER ET CIBLER LES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE JEUNESSE ET DES ÉCOLES DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES ET INSULAIRES

Les personnes interrogées suggèrent que davantage de ressources devraient être consacrées aux services et interventions préventifs tels que l'éducation et la formation, en particulier dans les communautés rurales et insulaires. Par exemple, en construisant davantage de centres de jeunesse où les jeunes peuvent trouver un soutien social et qui peuvent offrir des possibilités de formation professionnelle ou d'éducation en dehors de la scolarité normale. De plus, l'accès à des structures d'éducation formelle telles que les écoles est une préoccupation majeure pour les personnes interrogées qui suggèrent que davantage d'écoles doivent être construites et dotées d'un personnel suffisant pour améliorer le ratio enseignant/élèves.

« Augmentez le nombre d'écoles publiques dans les districts et créez un environnement où les enfants peuvent jouer. »

-GdD # 8, hommes adultes et aînés, Kamsar

Les personnes interrogées suggèrent que l'accès à l'éducation est inégalement réparti dans le pays. De nombreux enfants de cette étude ont été victimes de la traite alors qu'ils cherchaient à accéder à l'éducation, ce qui souligne la nécessité d'initiatives visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et abordable.

¹³Renata A. Konrad (2019) *Designing awareness campaigns to counter human trafficking: An analytic approach*, Socio-Economic Planning Sciences. Volume 67, Pages 86-93. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1016/j.seps.2018.10.005>.

PROTECTION

« Il faut ici penser à la réinsertion sociale, économique et professionnelle des victimes. Ceux qui ont appris un métier doivent être initiés à leurs différents choix et ceux qui veulent aller à l'école doivent être aidés à réaliser leurs rêves. Par exemple, avec l'ONG, il y a des enfants détenus qui ont eu la chance de suivre une formation en menuiserie, soudure, mécanique... certains étaient des diplômés sans emploi qui voulaient créer des entreprises pour les jeunes ; d'autres ont été formés et les aident actuellement à élaborer des plans d'affaires. »

-GdD # 13, jeunes hommes, Mamou

Les recommandations visant à renforcer les efforts de protection sont axées sur le renforcement de la pérennité et de l'efficacité du système de protection de l'enfance et sur l'augmentation et l'expansion des centres d'accueil existants pour les survivant·e·s et les victimes de la traite des enfants.

3. FOURNIR UNE FORMATION AUX ACTEURS DU SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE, TELS QUE LES MAGISTRATS, LES AVOCATS, LES OFFICIERS DE POLICE ET LES CHEFS DE QUARTIERS QUI SE CONCENTRENT SUR L'IDENTIFICATION ET LA PRISE EN CHARGE DE LA TRAITE DES ENFANTS EN UTILISANT LES LOIS EN VIGUEUR

Étant donné le rôle complet que joue le système de protection de l'enfance dans la prise en charge de la traite des enfants en Guinée, les informateurs clés recommandent d'augmenter les ressources des agences de protection de l'enfance existantes (gouvernementales et ONG). Les suggestions comprennent l'augmentation du personnel dans les zones locales, l'offre de plus d'opportunités de formation et la fourniture de plus de ressources (comme le transport et l'équipement informatique) pour que les agents de protection de l'enfance puissent réussir dans leur travail.

« Formation des structures décentralisées du ministère du Travail social sur la traite des enfants, car il y a beaucoup de fonctionnaires dans ces départements qui ne savent pas ce qu'est la traite des enfants. Même moi qui suis assis en face de vous, j'ai besoin d'une telle formation. »

-EIC # 6, Leadership, ministère de l'Action sociale, Mamou

« Trouver des équipements de communication pour les agents de l'OPROGEM afin d'être rapidement informés et de partager les informations. Nous devons équiper nos services en matériel informatique et en moyens de déplacement. Nous recommandons également une formation continue sur la protection et les droits des enfants. »

-EIC # 11, Direction de la police, OPROGEM, Mamou

Les répondants suggèrent également de mettre l'accent sur l'uniformisation des procédures et des protocoles de lutte contre la traite des enfants. Par exemple, il a été suggéré que les parties prenantes, en particulier les prestataires de services directs, reçoivent une formation et un soutien pour utiliser les outils existants, tels que les « outils communs » (mentionnés par certains informateurs clés au niveau national) pour coordonner la prise en charge de la traite des enfants.

Certains informateurs clés suggèrent que le système de protection de l'enfance pourrait être pérennisé en développant des partenariats avec les communautés locales dans le but de renforcer le rôle de la communauté dans la protection de l'enfance. À cette fin, les informateurs clés suggèrent que les travailleurs sociaux employés par le ministère du travail social, travaillent avec les dirigeants des communautés locales pour apprendre d'eux afin qu'ils comprennent les problèmes auxquels les parents et les jeunes sont confrontés au sein de la communauté.

« C'est vraiment... chaque fois que nous planifions des projets, nous le faisons pour renforcer le système de protection de l'enfance parce qu'en fait le policier reste dans son commissariat et le gendarme dans son département. Ils ne vont pas faire le tour des villages tous les jours pour savoir ce qui se passe dans les communautés. Mais si vous avez vraiment un système de protection communautaire fort, cela va permettre d'identifier beaucoup de situations. C'est déjà le cas, non ? Il y a des situations qui ont été identifiées par les structures communautaires de protection de l'enfance. C'est vraiment la première recommandation. »

-EIC # 16, Avocat, ONGI, Conakry

4. ORIENTER LES SURVIVANT·E·S VERS LES AGENCES QUI OFFRENT DES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI, UN SOUTIEN FINANCIER ET ÉMOTIONNEL

Pour répondre aux besoins des survivant·e·s en matière de réintégration, les informateurs clés et les participants auxGdD ont suggéré ce qui suit :

« Si les enfants sortent d'une situation de traite, il faut les emmener à l'école s'ils n'ont pas dépassé l'âge de la scolarité. Sinon, il faut les aider à apprendre à faire du commerce pour mieux s'en sortir et être capable de prendre soin d'eux-mêmes. Donc ce sera bien de les garder à côté de vous et de leur montrer ce qu'il faut faire. »

-GdD 4, femmes adultes et aînés, Bouliwel

Par ailleurs, les répondants suggèrent de construire davantage de centres d'accueil ou d'agrandir les centres existants pour que les survivant·e·s de la traite disposent d'un espace sûr où vivre pendant leur transition vers le retour dans leur famille ou vers l'autonomie.

« L'une des recommandations est de créer des centres d'accueil et de réhabilitation. Les enfants qui risquent d'être victimes de la traite sont des enfants en mouvement. Dans les zones de départ, ils n'ont pas d'activités récréatives, d'éducation de base parce que quand ils manquent souvent l'école, tous ceux qui ne peuvent pas retourner à l'école sont abandonnés et ils se cherchent eux-mêmes. Il faut créer des centres qui peuvent développer des activités parallèles à celles de l'école ou un relais pour qu'en cas de décrochage scolaire, l'enfant puisse être réhabilité et intégré quelque part pour le maintenir dans la localité où il vit. Ces centres sont titulaires d'un mandat de l'Etat. D'autres organisations le font mais ce n'est souvent pas durable. Aujourd'hui, l'ONG ferme son centre d'accueil car elle n'a plus de ressources. Les bâtiments, les logements, le personnel et les ressources nécessaires à injecter sont nécessaires pour accueillir les victimes de la traite des enfants. »

-EIC # 8, Travailleur social, ONGI, Conakry

De plus, dans les régions où il n'est pas possible de construire ou d'agrandir les centres d'accueil et pour les survivant·e·s qui ne peuvent pas retourner dans leur famille d'origine, les informateurs clés suggèrent de développer un programme pour les familles d'accueil qui com-

prendrait une formation et un soutien financier pour permettre aux enfants et aux jeunes qui sont des survivant·e·s de la traite d'avoir une situation d'accueil sûre et sécurisée.

« ...Il faut aussi soutenir les familles d'accueil. J'avais beaucoup d'enfants avec moi que je ne pouvais plus nourrir par manque de soutien(...). Il faut nous donner de la nourriture, des médicaments et du matériel. Il y a aussi [une] nécessité de verser un montant mensuel aux ménages extrêmement pauvres. »

-EIC # 2, Personnel, OCB, Mamou

Les répondants ont noté que le MASPFE, en collaboration avec le ministère de la Justice et d'autres acteurs, pourrait établir un cadre juridique pour réglementer les initiatives de familles d'accueil qui prennent en charge les survivant·e·s de la traite des enfants, en particulier dans les zones qui ne disposent pas d'abris fonctionnels.

POURSUITES JUDICIAIRES

Les personnes interrogées recommandent de renforcer les efforts visant à poursuivre les trafiquants, notamment en renforçant les lois nationales, en améliorant la mise en œuvre des lois en vigueur et en s'attaquant à l'hésitation de la communauté (et des agences) à signaler et à poursuivre les cas de traite d'enfants.

5. MODIFIER LES POLITIQUES ACTUELLES DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES POUR Y INTÉGRER LES SITUATIONS SPÉCIFIQUES DANS LESQUELLES LA VICTIME EST UN ENFANT

De nombreux répondants indiquent que, bien qu'il y ait eu quelques progrès en ce qui concerne l'intégration des questions relatives à la traite des enfants dans les lois existantes, ils craignent que les lois en vigueur ne traitent pas de manière adéquate la traite des enfants ou que les sanctions pour la traite des enfants ne soient pas suffisamment sévères pour dissuader la traite. Les personnes interrogées recommandent également que le cadre juridique soit renforcé pour protéger les survivant·e·s de la traite des enfants qui sont exploités dans le secteur informel, comme le travail domestique. Par ailleurs, les répondants suggèrent des dispositions légales pour pénaliser les tuteurs qui remettent des enfants à des fins de traite et de délits connexes.

« Nous nous efforçons d'aider le gouvernement à élaborer une loi spécifique sur la traite, à l'instar de nombreux autres pays tels que le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La Guinée a fait beaucoup d'efforts et continue de le faire. Le Code pénal de 2016 a été révisé. C'est déjà un progrès important. Les articles 323 et 324 du Code pénal prennent en compte l'élimination de la traite des personnes. C'est déjà un pas en avant. Mais nous avons besoin d'une loi spéciale sur la traite comme les autres pays, car la traite prend d'autres formes que nous ne pouvons plus contrôler nous-mêmes. »

-EIC # 17, Leadership, ONGI, Conakry

En plus de l'élaboration de nouvelles lois, les répondants de tous les groupes suggèrent que davantage d'efforts devraient être déployés pour mettre en œuvre les lois existantes, par exemple, via des activités de sensibilisation telles que la traduction des lois dans les langues locales et la formation sur les lois. Les informateurs clés ont également noté l'importance de développer des mécanismes pour protéger les survivant·e·s et les "dénonciateurs" contre les représailles, par le biais de la sensibilisation et de l'expansion des centres d'accueil.

6. ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES SURVIVANT·E·S AUX POURSUITES JUDICIAIRES EN LEUR FOURNISSANT DES SERVICES JURIDIQUES GRATUITS ET D'AUTRES INCITATIONS SOUS FORME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES COMPARUTIONS DEVANT LE TRIBUNAL

Il est recommandé de former les avocats aux questions relatives à la traite des personnes et de les encourager à défendre les victimes de la traite via un programme qui aide les survivant·e·s et leurs familles à porter plainte contre les auteurs de la traite. Les informateurs clés indiquent qu'il est essentiel de tenir les autorités, y compris celles du système judiciaire, responsables de l'arrestation et de la poursuite des trafiquants. Ils suggèrent notamment de s'attaquer à l'hésitation de la communauté à signaler les cas de traite d'enfants et à la tendance à régler les affaires « à l'amiable » en donnant accès au processus judiciaire.

Certains répondants considèrent que la tendance au sein des communautés à vouloir régler les affaires à l'amiable perturbe la réussite des poursuites contre les trafiquants, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires. Les personnes interrogées associent également la réticence à s'engager dans des poursuites formelles à la corruption des figures d'autorité et des dirigeants locaux. Ils pensent également que l'absence de poursuites fructueuses est une faiblesse importante car elle envoie le message aux communautés que la traite des enfants est un problème mineur et n'est pas prise au sérieux par les autorités.

PARTENARIAT

Dans cette étude, le partenariat constitue le fil conducteur de toutes les recommandations formulées par les personnes interrogées. Les répondants insistent sur le fait que les efforts de prévention, de protection et de poursuite doivent être faits en partenariat entre le gouvernement, les communautés locales, les ONG, et inclure également les personnes et les familles.

7. COORDONNER LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES EN CONSOLIDANT LES AGENCES INTERSECTORIELLES ACTUELLES AFIN D'UTILISER LES RESSOURCES ACTUELLES DE MANIÈRE PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE

Les répondants ont suggéré qu'une réponse efficace à la traite des enfants nécessite une approche multisectorielle. Les programmes qui mettent en œuvre des initiatives de lutte contre la traite doivent être encouragés à faire participer des acteurs communautaires clés tels que les chefs de quartier, les syndicats de transport, les chefs religieux et les OSC. La participation des communautés locales à de telles initiatives facilite et favorise la réintégration des victimes de la traite qui reviennent. De plus, il est nécessaire de renforcer la participation d'autres structures gouvernementales locales comme les travailleurs sociaux et les autorités administratives à tous les niveaux (comme la région, la préfecture), et le Direction Nationale de l'Enfance (DNE) dans la gestion des cas de traite. Des recherches futures pourraient être menées pour explorer les meilleures approches en matière de partenariats multisectoriels et d'engagement des communautés pour lutter efficacement contre la traite d'enfants.

En parallèle, des efforts pour consolider les partenariats existants et les collaborations avec d'autres agences gouvernementales et non-gouvernementales devraient être explorés, afin de maximiser l'utilisation des ressources limitées, ainsi que les conséquences. Le gouvernement guinéen pourrait explorer et nouer de nouveaux partenariats stratégiques avec des secteurs essentiels comme le secteur privé, en particulier l'industrie des services et le secteur informel, afin qu'ils soient impliqués et participent activement à la lutte contre la traite.

Les informateurs clés ont également souligné les préoccupations relatives à la pérennité et ont suggéré de renforcer les partenariats avec les communautés locales afin de traiter de manière significative les questions de protection de l'enfance, y compris la traite des enfants. Par ailleurs, les personnes interrogées dans lesGdD et les informateurs clés ont souligné l'importance d'impliquer directement les enfants et les jeunes, en particulier les survivant-e-s, dans les conversations et les plans de lutte contre la traite des enfants.

Le renforcement des partenariats est considéré comme un élément essentiel pour lutter de manière significative et efficace la traite des enfants.

8. HARMONISER LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES PRENANTES DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE, Y COMPRIS LES GROUPES D'ENFANTS, AFIN DE CONSTRUIRE UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE

Les personnes interrogées dans lesGdD et les informateurs clés suggèrent un certain nombre de changements dans les structures, les processus et les procédures gouvernementales qu'ils considèrent comme essentiels pour lutter contre la traite des enfants. Par exemple, les informateurs clés suggèrent que les parties prenantes du gouvernement prennent l'initiative de développer une définition commune de la traite et de coordonner les activités afin que les ressources limitées soient utilisées plus efficacement parmi les groupes de parties prenantes. Dans le même ordre d'idées, les informateurs clés suggèrent également de restructurer et d'élargir le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes afin d'inclure toutes les parties prenantes susceptibles de travailler dans le domaine de la traite.

« Aujourd'hui, certaines parties prenantes dans le domaine de la traite ne sont pas membres du Comité National de Lutte contre la Traite. Par exemple, l'agence Kégboro qui est rattachée à la présidence chargée de la lutte contre le crime et le vol n'est pas membre du Comité National de Lutte contre la Traite. La Direction de l'Investigation Judiciaire n'est pas non plus membre du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes. Il faut donc renforcer le comité à ce niveau pour faciliter la coordination sinon ce sera compliqué car la lutte contre la traite des personnes ne concerne pas une seule personne. Elle concerne toutes les entités dont la justice, la sécurité, le ministère du Travail, de la Santé et les différents Syndicats. »

-EIC # 18, Coordinateur, ONG, Conakry

Par ailleurs, les répondants notent que le CNLTPPA est mandaté pour coordonner les initiatives de lutte contre la traite ainsi que pour diriger l'opérationnalisation du plan d'action contre la traite des personnes en Guinée.

Par conséquent, il a été suggéré d'augmenter le financement du CNLTPPA pour lui permettre de mener à bien son mandat.

Certaines personnes interrogées dans le cadre desGdD ont également suggéré d'impliquer directement les enfants et les jeunes dans la planification et le développement de stratégies d'intervention pour la prévention de la traite des enfants, en créant un cabinet gouvernemental chargé de surveiller les droits des enfants et en donnant aux enfants et aux jeunes l'opportunité de prendre directement la parole pour s'adresser aux représentants du gouvernement et aux ONG de leurs problèmes et de leurs idées sur la manière dont les adultes peuvent les aider.

« Il est [nécessaire] de dire aux autorités d'être attentives et d'essayer de résoudre au moins 80 % des problèmes. En général, lorsque nous nous adressons aux autorités, elles ne parviennent pas à résoudre

les problèmes. C'est pourquoi les personnes sont réticentes lorsqu'il s'agit de se plaindre de quoi que ce soit. Aux ONG, je dirais d'être très actives et de dialoguer avec les enfants, même dans les villages, pour connaître leurs problèmes et leurs préoccupations, car les enfants victimes de la traite ne sont pas seulement ceux que l'on voit dans les rues des grandes villes. Il y en a beaucoup qui sont dans les villages aussi (...). Je dirais au gouvernement d'avoir des discussions ouvertes avec les enfants. Il ne devrait pas y avoir de barrière entre eux. Cela leur permettra de connaître leurs besoins. >>

-GdD # 15, jeunes femmes, Mamou

Les informateurs clés et les GdD ont également suggéré que l'amélioration de la collecte de données fiables concernant la traite des enfants est essentielle pour améliorer l'efficacité des efforts de prévention, car la connaissance de l'étendue et de la portée de la traite peut aider les agences gouvernementales et les ONG à identifier les services nécessaires et les zones géographiques touchées.

Tableau 1a. Caractéristiques de base de l'échantillonnage

Caractéristiques	Boké	Mamou	Total
Nombre de ménages	2249	798	3047
Nombre total de membres composants le ménage	19388	5118	24506
Nombre total d'enfants dans le réseau	1567	570	2137
Nombre total d'enfants présents dans les ménages échantillonnés et âgés de 5 à 17 ans	7571	2108	9679
Nombre total d'enfants présents dans les ménages échantillonnés et âgés de 5 à 11 ans	4656	1366	6022
Nombre total d'enfants présents dans les ménages échantillonnés et âgés de 12 à 14 ans	1520	425	1945
Nombre total d'enfants présents dans les ménages échantillonnés et âgés de 15 à 17 ans	1395	317	1712

Ce tableau résume les caractéristiques de base de l'échantillon. Celui-ci comprend 2 249 ménages à Boké et 798 ménages à Mamou, soit un total de 3 047 ménages. « Les enfants du réseau » font référence aux enfants des réseaux sociaux des répondants. Il s'agit d'enfants que le répondant connaît de vue et par leur nom, et avec lesquels il a communiqué au cours des deux dernières années.

Tableau 1b. Distribution de l'échantillonnage de l'enquête auprès des ménages

	No. de	No. de	No. d'enfants		No. de	No. de	No. de	No. de
	No. de							
Région		Ménages	dans les ménages	%Ur-bain	ZE	ZE	ménages	ménages
	Ménages							
		échantillonnés	échantillonnés		ur-baines	rurales	urbains	échantillonnés
Boké	61,086	2249	7571	31 %	30	41	692	1557
Ma-mou	58,219	798	2108	16 %	16	58	131	667
Total	119,215	3,047	9679	27 %	46	99	823	2224

Le tableau résume l'allocation de l'échantillon aux différents niveaux dans les régions. À l'intérieur des régions, les zones de dénombrement et les ménages échantillonnés sont répartis selon la proportion de la population vivant dans les zones rurales et urbaines.

Tableau 2. Perception du bien-être familial dans les ménages de l'échantillon (Moyennes, IC en %)

Catégories	Boké	Mamou
Selon les normes guinéennes, votre ménage est très bien loti.	2(1,4)	2(1,4)
Votre ménage a du mal à vivre avec ses revenus actuels	4(1,5)	4(1,5)
En général, il y a assez de nourriture pour toutes les personnes de ce foyer.	2(1,4)	2(1,4)
En général, il y a assez d'argent pour payer les frais de scolarité de tous les enfants du ménage.	2(1,4)	2(1,4)
En général, il y a assez d'argent pour fournir des vêtements à tous les membres du ménage.	2(1,4)	2(1,4)
En général, il y a assez d'argent pour acheter des médicaments pour tous les membres du ménage.	2(1,4)	2(1,4)

Chaque cellule contient la moyenne des réponses et l'intervalle de confiance à 95 % entre parenthèses. Les items de ce tableau font référence à la

Les items de ce tableau se réfèrent au bien-être du ménage perçu par les répondants sur une échelle de 1 à 5, 1 étant extrêmement négatif et 5 étant fortement positif. Dans les deux régions, les répondants ont déclaré en moyenne qu'il est difficile de vivre avec leur revenu actuel. En moyenne, les ménages n'étaient pas d'accord

avec d'autres questions, notamment (1) leur ménage est vraiment bien loti, (2) il y a suffisamment de nourriture pour toutes les personnes de ce ménage, (3) il y a assez d'argent pour payer les frais de scolarité de tous les enfants du ménage, (4) il y a assez d'argent pour fournir des vêtements à tous les membres du ménage, (5) il y a assez d'argent pour acheter des médicaments pour tous les membres du ménage.

Tableau 3. Caractéristiques des ménages de l'échantillon

Caractéristiques	Boké		Mamou	
	Décompte	Pourcentage	Décompte	Pourcentage
Nombre de ménages	2249	100	798	100
Type de toilettes utilisées dans le ménage				
Chasse d'eau vers un système d'égout canalisé	8	0.36	1	0.13
Chasse d'eau vers la fosse septique	117	5.20	25	3.13
Chasse d'eau/versement dans une latrine à fosse	1448	64.38	506	63.41
Latrine à fosse améliorée ventilée (VIP)	38	1.69	56	7.02
Latrine à fosse avec dalle	405	18.01	99	12.41
Composte Toilettes	24	1.07	9	1.13
Buisson	209	9.29	102	12.78
Source principale d'éclairage du logement				
Lampes électriques	573	25.48	159	19.92
Lampes à kérosène ou à gaz	119	5.29	9	1.13
Bougies ou torche	1221	54.29	567	71.05
Groupe électrogène	52	2.31	5	.63
Autre	284	12.63	58	7.27
Principale source d'eau potable pour le ménage				
Robinet public	652	28.99	172	21.55
Puits creusé	797	35.44	205	25.69
Source naturelle	114	5.07	149	18.67

Eau de pluie	53	2.36	5	.63
Eau en bouteille	5	.22	0	0.00
Rivière/courant d'eau	348	15.47	82	10.28
Autre	280	12.45	185	23.18
Principal combustible utilisé par le ménage pour la cuisson				
Electricité	2	0.09	6	0.75
GPL/gaz naturel/biogaz	3	0.13	0	0.00
Kérosène	0	0.00	0	0.00
Charbon/lignite	1	0.04	1	0.13
Charbon de bois	546	24.28	172	21.55
Bois	1696	75.41	618	77.44
Paille/arbuste/herbe	1	0.04	1	0.13
Récolte agricole	0	0.00	0	0.00
Aucun aliment à cuisiner dans le ménage	0	0.00	0	0.00
Autre	0	0.00	0	0.00

Dans chaque région, la première colonne est le nombre de ménages présentant la caractéristique, et la deuxième colonne est le pourcentage de ménages présentant la caractéristique par rapport au nombre total de ménages échantillonnés. En ce qui concerne les types de toilettes utilisées, la majorité des ménages (64,38 % à Boké et 63,41 % à Mamou) ont des latrines à chasse d'eau/à fosse. Les bougies ou la torche (54,29 % à Boké et 71,05 % à Mamou) constituent la principale source d'éclairage. Un puits creusé (35,44 % à Boké et 25,69 % à Mamou), suivi par un robinet public (28,99 % à Boké et 21,55 % à Mamou), était la principale source d'eau potable. Quant au combustible principal, la majorité des ménages (75,41 % à Boké et 77,44 % à Mamou) utilisent le bois pour la cuisson.

Tableau 4. Estimations ponctuelles et taux de prévalence de la traite des enfants et du travail des enfants à l'aide de la NSUM et de l'estimation directe. Notez que l'IC fait référence à l'intervalle de confiance

Région	Méthodes	Traite d'enfants		Travail d'enfants	
		Estimation en points (95 % CI)	Taux de prévalence (95 % CI)	Estimation en points (95 % CI)	Taux de prévalence (95 % CI)
Boké	Estimation directe	247983 (243536, 251505)	63.12 (61.99, 64.02)	257922 (253749, 261443)	65.65 (64.59, 66.55)
	NSUM	47088 (45005, 49237)	11.99 (11.46, 12.53)	48705 (46620, 50846)	12.40 (11.87, 12.94)
Mamou	Estimation directe	178841 (171251, 182315)	67.46 (64.60, 68.77)	186767 (179271, 190255)	70.45 (67.62, 71.77)
	NSUM	27431 (25470, 29509)	10.35 (9.61, 11.13)	28508 (26499, 30605)	10.75 (10.00, 11.54)

Les intervalles de confiance à 95 % pour les estimations directes étaient fondés sur la stratégie analytique de Levy & Lemeshow (2013) et les estimations de prévalence NSUM ont été produites à l'aide de la procédure bootstrap rééchelonnée (Feehan & Salganik, 2016a ; J. Rao et al., 1992 ; J. N. Rao & Wu, 1988 ; Rust & Rao, 1996) avec 50 000 rééchantillons. Les NSUM ont été mis en œuvre avec les ajustements du plafonnement et du facteur de visibilité appliqués.

Tableau 5. Secteurs de travail dangereux, activités de travail dangereuses, et force/fraude/con-
trainte subie par les enfants victimes de la traite résidant dans les ménages échantillonnés

Définition de la traite d'enfants	Catégorie	Boké		Mamou	
		Décompte	Pourcentage de ménages TE	Décompte	Pourcentage de ménages TE
Secteur de travail dangereux	Mines/exploitation des carrières	89	1.86	26	1.80
	Pêche	252	5.27	42	2.91
	Transport de charges	3313	69.32	883	61.23
	Commerce du sexe	47	0.98	10	0.69
	Manufacture	125	2.62	13	0.90
	Construction	425	8.89	63	4.37
Activités de travail dangereuses	Transport de charges lourdes	3243	67.86	1036	71.84
	Fait fonctionner de la machine lourde ou travaillé avec des outils dangereux	494	10.34	35	2.43
	Exposition à la poussière, aux fumées ou aux gaz	2680	56.08	712	49.38
	Exposition aux températures froides, chaudes ou à l'humidité 3017		63.13	627	43.48
	Exposition aux bruits et/ou vibrations forts	697	14.58	41	2.84
	Force/Fraude/ Coercition	Forcé de travailler pour une personne qui ne fait pas parti de son ménage	9	19.98	288
	55				
	Forcé de travailler pour rembourser une dette à un employeur ou recruteur	186	3.89	25	1.73
	Travail à l'extérieur de son ménage en contrepartie d'un modique salaire voire sans contrepartie	901	18.85	74	5.13

A accompli un travail qui n'était pas celui convenu (par exemple, recruté pour un seul type de travail pour finalement réaliser un travail d'un tout autre type)	151	3.16	14	0.97
Forcé à mendier	265	5.55	9	0.62
A accompli un travail illégal ou immoral (tel que le vol, la prostitution) ²⁵		0.52	1	0.07
Forcé de travailler pour payer ses frais de scolarité	241	5.04	37	2.57
Pas autorité de quitter ou de contacter ses parents	32	0.67	32	2.22
Total	4779	100	142	100
			2	

Dans chaque région (Boké et Mamou), la première colonne est le nombre, et la deuxième colonne est le pourcentage d'enfants résidant dans le ménage échantillonné qui entrent dans la catégorie. Les enfants sont classés comme victimes de la traite des enfants si, au cours de la dernière année, ils ont été soumis à l'une des « pires formes de travail des enfants », conformément à l'article 3 de la Convention n° 182 de l'OIT. Dans nos analyses, les enfants du ménage sont classés comme ayant été victimes de la traite si des réponses « oui » sont enregistrées dans l'une des catégories énumérées dans la deuxième colonne du tableau.

Tableau 6. Secteurs de travail dangereux, activités de travail dangereuses, et force/fraude/Coercition subie par les enfants victimes de traite dans le réseau social de la personne interrogée

Définition de la traite d'enfants	Catégorie	Boké		Mamou	
		Décompte	Pourcentage du	Décompte	Pourcentage du
			<u>réseau TE</u>		<u>réseau TE</u>
Secteurs de travail dangereux	Mines/exploitation des carrières	42	3.06	15	3.28
	Pêche	90	6.56	6	1.31
	Transport de charges	1101	80.31	303	66.16
	Commerce du sexe	18	1.31	3	0.66
	Manufacture	73	5.32	23	5.02
	Construction	175	12.76	57	12.45
Activités de travail dangereuses	Transport de charges lourdes	1133	82.64	345	75.33
	Utilisation d'une machine lourde ou travail <u>avec</u> des outils dangereux	483	35.23	71	15.50
	Effectuer des travaux qui l'exposent <u>à</u> la poussière, aux fumées ou aux gaz	793	57.84	256	55.90
	Effectuer un travail qui l'expose <u>à</u> un froid, une chaleur ou <u>une</u> humidité extrêmes	1005	73.30	251	54.80
	Effectuer un travail qui l'expose <u>à</u> un bruit fort ou à des vibrations	485	35.38	102	22.27
Force/Fraude /Coercition	A été forcé ou incité à commettre <u>des</u> activités illicites/criminelles/de la petite délinquance	9	0.66	2	0.44
	Avoir été forcé ou incité à travailler pour <u>quelqu'un</u>	584	42.60	53	11.57
	A été forcé ou incité à travailler pour <u>rembourser</u> une dette de quelqu'un d'autre	81	5.91	7	1.53
	N'est pas autorisé à contacter sa famille <u>ou</u> est autrement coupé de sa famille <u>par</u> son employeur	192	14.00	34	7.42
	Total	1371		458	

Dans chaque région (Boké et Mamou), la première colonne est le nombre, et la deuxième colonne est le pourcentage d'enfants du réseau social des répondants qui appartiennent à la catégorie. Les enfants du réseau social des répondants sont définis comme des enfants que le répondant connaît de vue et par leur nom, et avec lesquels il a communiqué au cours des deux dernières années. Les enfants sont classés comme victimes de la traite des enfants si, au cours de la dernière année, ils ont été soumis à l'une des « pires formes de travail des enfants », conformément à l'article 3 de la Convention n° 182 de l'OIT. Dans nos analyses, les enfants du réseau des répondants sont classés comme ayant été victimes de la traite si des réponses « oui » sont enregistrées dans l'une des catégories énumérées dans la deuxième colonne du tableau.

Tableau 7a. Nombre d'activités de traite que les enfants victimes de traite subissent à Boké

Classification de traite d'enfants	Nombre d'activités de traite que chaque enfant victime de traite des personnes subis									Décompte des enfants victimes de traite	Pourcentage (%)
	1	2	3	4	5	≥ 6	Médiane	Moyenne	SD		
Uniquement secteur de travail dangereux	363	16	4	0	0	0	1	1.06	0.28	383	8.01
Uniquement les activités de travail dangereuses	294	398	133	17	6	0	2	1.87	0.79	848	17.74
Uniquement la Force/Fraude/Coercition	128	22	7	1	0	1	1	1.28	0.72	159	3.33
Secteur et activités de travail dangereux	0	330	683	520	189	90	3	3.47	1.09	1812	37.92
Secteur de travail dangereux et Force/Fraude/Coercition	0	62	28	13	0	0	2	2.52	0.71	103	2.16
Activités de travail dangereuses et Force/Fraude/Coercition	0	39	106	72	48	19	3	3.66	1.12	284	5.94
Les trois catégories confondues	0	0	53	154	266	717	6	6.17	1.88	1188	24.86
Nombre total de ménages TE	785	867	1014	777	509	827	3	3.59	2.11	4779	100.00

Ce tableau indique le nombre de victimes parmi les trois catégories de TE (secteurs de travail dangereux, activités de travail dangereuses et force/fraude/coercition) et le nombre de conditions de TE dans lesquelles travaille un enfant (éléments répertoriés sous « catégorie » dans le tableau 5). Par exemple, la deuxième colonne de la troisième ligne indique : « 363 enfants, qui ont été classés comme victimes parce qu'ils travaillaient dans l'un des secteurs de travail (c'est-à-dire les mines/les carrières, la pêche, le portage, le travail sexuel, la fabrication et la construction) ». De même, la troisième colonne de la sixième ligne se lit comme suit : « 330

enfants, qui ont été classés comme victimes parce qu'ils (1) ont travaillé dans un secteur de travail dangereux et effectué une activité de travail dangereuse, (2) ont travaillé dans deux secteurs de travail dangereux, ou (3) ont effectué deux activités de travail dangereuses ». La colonne « Pourcentage » rapporte qu'environ 38 % des cas de TE des ménages sont classés comme TE parce qu'un enfant travaille dans un secteur de travail dangereux et effectue des activités de travail dangereuses.

Tableau 7b. Répartition des groupes d'âge des ménages TE sur la base des enquêtes sur les ménages échantillonnés Caractéristiques du ménage TE

Caractéristiques du ménage TE	Boké		Mamou	
	Décompte	Pourcentage de ménage TE	Décompte	Pourcentage de ménage TE
L'enfant âgé de 5 à 11 ans consacre au moins une heure à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	1380	18.23	460	21.82
L'enfant âgé de 12 à 14 ans consacre au moins 14 heures à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	503	6.64	86	4.08
Un enfant âgé de 15 à 17 ans consacre au moins 43 heures à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	189	2.50	23	1.09
Total de ménages TE	2072	27.37	569	26.99

Les enfants qui résident dans les ménages échantillonnés sont classés comme ayant été impliqués dans le travail des enfants si des réponses « oui » sont enregistrées aux questions suivantes : l'enfant consacre au moins 1 heure à une activité économique dans une semaine donnée s'il est âgé de 5 à 11 ans ; l'enfant consacre au moins 14 heures à une activité économique dans une semaine donnée s'il est âgé de 12 à 14 ans ; l'enfant consacre au moins 43 heures à une activité économique dans une semaine donnée s'il est âgé de 15 à 17 ans. Le CL du ménage se réfère aux enfants du ménage qui travaillent au-delà des heures de travail maximales pour leur groupe d'âge. Autrement dit, le ménage CL ne contient pas le ménage CT dans ce tableau ou dans le tableau suivant.

Tableau 8a. Nombre d'activités de traite que les enfants victimes de traite subissent à Mamou. Les notes pour ce tableau peuvent être référées au tableau 7a.

Classification du travail d'enfant	Nombre de conditions de travail en TE pour un enfant									Décompte des enfants victimes de traite	(%)
	1	2	3	4	5	≥6	Moyenne	Médiane	SD		
Uniquement le secteur de travail dangereux	18	2	0	0	0	0	1.10	1	.31	20	1.41
Uniquement les activités de travail dangereuses	154	176	32	2	2	0	1.69	2	0.70	366	25.74
Uniquement la Force/Fraude/Coercition	44	3	1	0	0	0	1.10	1	0.37	48	3.38
Secteur de travail et activités dangereuses	0	244	293	94	6	5	2.81	3	0.79	642	45.15
Secteur de travail dangereux Force/Fraude/Coercition	0	3	0	0	0	0	2.00	2	0.00	3	.21
Activités de travail dangereuses et Force/Fraude/Coercition	0	21	24	25	5	6	3.41	3	1.19	81	5.70
Les trois catégories confondues	0	0	94	46	60	62	4.53	4	1.57	262	19.41
Nombre total de ménages TE	216	449	444	167	73	73	2.79	3	1.4	1422	100.00

Tableau 8b. Répartition des groupes d'âge du réseau TE sur la base des enquêtes auprès des ménages échantillonnés

Caractéristiques du réseau TE	Boké		Mamou	
	Décompte	Pourcentage du réseau TE	Décompte	Pourcentage du réseau TE
L'enfant âgé de 5 à 11 ans consacre au moins une heure à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	262	3.46	59	2.80
L'enfant âgé de 12 à 14 ans consacre au moins 14 heures à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	203	2.68	60	2.85
Un enfant âgé de 15 à 17 ans consacre au moins 43 heures à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	336	4.44	79	3.75
Total du réseau TE	801	10.58	198	9.39

Le réseau TE fait référence aux enfants du réseau personnel des répondants qui sont classés comme victimes du travail des enfants parce qu'ils travaillent au-delà des heures de travail maximales pour leur groupe d'âge. Les enfants du réseau social des répondants sont définis comme des enfants que le répondant connaît de vue et par leur nom, que leurs parents ou les enfants eux-mêmes connaissent le répondant de vue et par leur nom, et que le répondant a communiqué avec l'enfant au cours des deux dernières années. Les enfants dans le réseau des répondants sont classés comme ayant été impliqués dans le travail des enfants si des réponses « oui » sont enregistrées aux questions suivantes : l'enfant passe au moins 1 heure dans une activité économique dans une semaine donnée si l'enfant est âgé de 5 à 11 ans ; l'enfant passe au moins 14 heures dans une activité économique dans une semaine donnée si l'enfant est âgé de 12 à 14 ans ; l'enfant passe au moins 43 heures dans une activité économique dans une semaine donnée si l'enfant est âgé de 15 à 17 ans. Le réseau CL ne contient pas le réseau CT dans ce tableau et dans le tableau suivant.

Tableau 9a. Nombre d'heures de travail par âge chez les enfants classés en travail des enfants mais pas en traite d'enfants résidant dans les ménages de l'échantillon à Boké et Mamou

Région	Age	Echelle	Moyenne	SD	Médiane	Nombre d'enfants travaillant	Pourcentage de travail d'enfants
Boké	5	2-84	18.95	21.00	8	19	9.95
	6	1-49	8.22	10.66	7	18	9.42
	7	1-42	12.46	11.69	7.5	28	14.66
	8	1-70	15.29	16.64	7	28	14.66
	9	7-70	25.24	20.39	21	21	10.99
	10	1-70	18.04	17.83	10	27	14.14
	11	1-70	21.65	22.71	14	17	8.90
	12	14-84	31.17	26.60	22.5	6	3.14
	13	15-56	28.69	13.89	21	13	6.81
	14	14-56	24.09	14.33	21	11	5.76
	15	48-56	50.67	4.62	48	3	1.57
	16	NA	NA	NA	NA	0	0.00
	17	NA	NA	NA	NA	0	0.00
	Ensemble	1-84	19.09	18.33	14	191	100.00
Mamou	5	7-14	8.17	2.86	7	6	9.38
	6	2-28	8.88	8.61	7	8	12.50
	7	1-14	5.29	3.60	7	17	26.56
	8	1-14	5.20	5.45	2	5	7.81
	9	2-21	9.29	6.26	7	7	10.94
	10	2-14	7.44	3.09	7	9	14.06
	11	7-7	7.00	0.00	7	2	3.12
	12	14-49	24.50	16.66	17.5	4	6.25
	13	14-49	35.00	18.52	42	3	4.69
	14	28-35	31.50	4.95	31.5	2	3.12
	15	NA	NA	NA	NA	0	0.00
	16	NA	NA	NA	NA	0	0.00
	17	NA	NA	NA	NA	0	0.00
	Ensemble	1-49	10.29	10.61	7	63	100.00

Les enfants qui ont été classés comme CL mais pas comme CT ont dépassé les limites d'heures de travail établies par l'OIT (voir la description ci-dessous sur la classification du travail des enfants) mais ne se sont pas engagés dans des secteurs de travail ou des activités dangereuses, ou n'ont pas été victimes de force/fraude/coercition. Dans ce tableau, les troisième à sixième colonnes indiquent l'étendue, la moyenne, l'écart-type et le nombre médian d'heures de travail hebdomadaire d'un enfant. Les deux dernières

Les deux dernières colonnes indiquent le nombre et le pourcentage d'enfants qui travaillent par âge. Le schéma des heures de travail et l'âge de l'enfant sont similaires entre les deux régions. Cependant, l'écart type des heures de travail est généralement plus important à Boké, ce qui suggère une plus grande variabilité des heures de travail

Rappelons la classification du travail des enfants :

*Les enfants âgés de 5 à 11 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 1 heure au cours des sept jours précédents.

*Les enfants âgés de 12 à 14 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 14 heures au cours des sept jours précédents.

*Les enfants âgés de 15 à 17 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 43 heures au cours des sept jours précédents.

Tableau 9b. Caractéristiques des enfants des ménages échantillonnés qui sont victimes de la traite des enfants.

Caractéristiques des victimes	Boké						Mamou					
	Nombre d'enfants (Ménage)	Nombre de travail d'enfants	% de travail d'enfant	Chiffre non TE	% non TE	Rapport de cote	Nombre d'enfants (Ménage)	Nombre de travail d'enfants	Pourcentage de travail d'enfant	Chiffre non TE	Pourcentage non TE	Rapport de cote
Total	7571	4779	100.00	2792	100.00	/	2108	1422	100.00	686	100.00	/
Genre												
Homme	3825	2459	51.45	1366	48.93	1.11	1104	772	54.29	332	48.40	1.27
Femme	3746	2320	48.55	1426	51.07	0.90	1004	650	45.71	354	51.60	0.79
Statut marital			0.00	0	0.00				0.00	0	0.00	
Marié	89	69	1.44	20	0.72	2.03	22	17	1.20	5	0.73	1.65
Célibataire	7470	4702	98.39	2768	99.14	0.53	2083	1403	98.66	680	99.13	0.65
Séparé/Divorcé	5	3	0.06	2	0.07	0.88	2	2	0.14	0	0.00	NA
Autre	7	5	0.10	2	0.07	1.46	1	0	0.00	1	0.15	0.00
Handicap												
Oui	141	57	1.19	84	3.01	0.39	30	17	1.20	13	1.90	0.63
Non	7430	4722	98.81	2708	96.99	2.57	2078	1405	98.80	673	98.10	1.60
Niveau d'éducation												
Pré-primaire	140	44	0.92	96	3.44	0.26	26	12	0.84	14	2.04	0.41
Primaire	4262	2646	55.37	1616	57.88	0.90	1294	901	63.36	393	57.29	1.29
Secondaire	679	445	9.31	234	8.38	1.12	162	93	6.54	69	10.06	0.63
Universitaire	68	36	0.75	32	1.15	0.19	7	5	0.35	2	0.29	1.21
Aucun	2384	1588	33.23	796	28.51	1.25	614	408	28.69	206	30.03	0.94
Autre	38	19	0.40	19	0.68	0.58	5	3	0.21	2	0.29	0.72

Actuellement scolarisé dans une école formelle												
Oui	4496	2623	54.89	1873	67.08	0.60	1357	906	63.71	451	65.74	0.91
No	3075	2156	45.11	919	32.92	1.68	751	516	36.29	235	34.26	1.09
Actuellement scolarisé dans une école coranique/ madrassa												
Oui	3230	2073	43.38	1157	41.44	1.08	1496	1032	72.57	464	67.64	1.27
Non	4341	2706	56.62	1635	58.56	0.92	612	390	27.43	222	32.36	0.79
Orphelin												
Orphelin double	69	52	1.09	17	0.61	1.80	9	6	0.42	3	0.44	0.96
Orphelin simple	801	524	10.96	277	9.92	1.12	159	87	6.12	72	10.50	0.56
Non	6701	4203	87.95	2498	89.47	0.86	1940	1329	93.46	611	89.07	1.75
Contribue aux dépenses du ménage												
Oui	782	713	14.92	69	2.47	6.92	159	130	9.14	29	4.23	2.28
Non	6789	4066	85.08	2723	97.53	0.14	1949	1292	90.86	657	95.77	0.44
Religion												
Christianisme	104	73	1.53	31	1.11	1.38	0	0	0.00	0	0.00	NA
Islam	7463	4704	98.43	2759	98.82	0.75	2107	1422	100.00	685	99.85	NA
Religion tribale	0	0	0.00	0	0.00	NA	0	0	0.00	0	0.00	NA
Autre	4	2	0.04	2	0.07	0.58	1	0	0.00	1	0.15	0.00
Age												
5~11	4656	2625	54.93	2031	72.74	0.46	1366	901	63.36	465	67.78	0.82
12~14	1520	1087	22.75	433	15.51	1.60	425	303	21.31	122	17.78	1.25
15~17	1395	1067	22.33	328	11.75	2.16	317	218	15.33	99	14.43	1.07

Nous avons calculé les rapports de cotes pour comparer les chances relatives de survenue du résultat d'intérêt (par exemple, le TC), compte tenu de l'exposition à la variable d'intérêt (par exemple, le double orphelin). Le rapport de cotes peut également être utilisé pour déterminer si une caractéristique particulière est un facteur de risque pour l'issue du TC, et pour comparer l'importance de divers facteurs de risque pour l'issue du TC. Un OR supérieur à 1 indique une augmentation de la fréquence TE présentant les caractéristiques (par exemple, double orphelin) et un OR<1 indique une diminution de la fréquence TE présentant les caractéristiques (par exemple, non orphelin). Plus la valeur du rapport de cotes est élevée, plus les enfants présentant la caractéristique (par exemple, double orphelin) sont susceptibles d'être victimes de la traite. Prenons l'exemple de l'OR du double orphelin=1,80 à Boké, il indique que la probabilité d'être victime de la traite est 1,8 fois (ou 80 %) plus élevée pour les enfants qui sont doublement orphelins que pour ceux qui ne le sont pas.

Tableau 9c. Caractéristiques des enfants des ménages échantillonnés qui sont victimes de travail des enfants

Caractéristiques des victimes	Boké						Mamou					
	Nombre d'enfants (Ménage)	Nombre de travail d'enfants	%de travail d'enfant	Chiffre non TE	%non TE	Rapport de cote	Nombre d'enfants (Ménage)	Nombre de travail d'enfants	% de travail d'enfant	Chiffre non TE	% non TE	Rapport de cote
Total	7571	4970	100.00	2601	100.00	/	2108	1485	100.00	623	100.00	/
			0						0			
Genre												
Homme	3825	2537	51.05	1288	49.52	1.06	1104	800	53.87	304	48.80	1.23
Femme	3746	2433	48.95	1313	50.48	0.94	1004	685	46.13	319	51.20	0.82
Statut marital												
Marié	89	69	1.39	20	0.77	1.82	22	17	1.14	5	0.80	1.43
Célibataire	7470	4893	98.45	2577	99.08	0.59	2083	1466	98.72	617	99.04	0.75
Séparé/ Divorcé	5	3	0.06	2	0.08	0.78	2	2	0.13	0	0.00	NA

Autre	7	5	0.10	2	0.08	1.31	1	0	0.00	1	0.16	0.00
Handicap												
Oui	141	58	1.17	83	3.19	0.36	30	17	1.14	13	2.09	0.54
Non	7430	4912	98.83	2518	96.81	2.79	2078	1468	98.86	610	97.91	1.84
Niveau d'éducation												
Pré-primaire	140	48	0.97	92	3.54	0.27	26	15	1.01	11	1.77	0.57
Primaire	4262	2771	55.75	1491	57.32	0.94	1294	938	63.16	356	57.14	1.29
Secondaire	679	452	9.09	227	8.73	1.05	162	93	6.26	69	11.08	0.54
Universitaire	68	36	0.72	32	1.23	0.17	7	5	0.34	2	0.32	1.05
Aucun	2384	1642	33.04	742	28.53	1.24	614	431	29.02	183	29.37	0.98
Autre	38	21	0.42	17	0.65	0.64	5	3	0.20	2	0.32	0.63
Actuellement scolarisé dans une école formelle												
Oui	4496	2743	55.19	1753	67.40	0.60	1357	947	63.77	410	65.81	0.91

Non	3075	2227	44.81	848	32.60	1.68	751	538	36.23	213	34.19	1.09
Actuellement scolarisé dans une école cor- anique/ma- drassa												
Oui	3230	2140	43.06	1090	41.91	1.05	1496	1074	72.32	422	67.74	1.24
Non	4341	2830	56.94	1511	58.09	0.95	612	411	27.68	201	32.26	0.80
Orphelin												
Orphelin double	69	52	1.05	17	0.65	1.61	9	6	0.40	3	0.48	0.84
Orphelin simple	801	538	10.82	263	10.11	1.08	159	93	6.26	66	10.59	0.56
Non	6701	4380	88.13	2321	89.23	0.90	1940	1386	93.33	554	88.92	1.74
Contribue aux dépenses du ménage												
Oui	782	716	14.41	66	2.54	6.46	159	139	9.36	20	3.21	3.11
Non	6789	4254	85.59	2535	97.46	0.15	1949	1346	90.64	603	96.79	0.32
Religion												
Christian- isme	104	74	1.49	30	1.15	1.30	0	0	0.00	0	0.00	NA
Islam	7463	4894	98.47	2569	98.77	0.80	2107	1485	100.0 0	622	99.84	NA
Religion tribale	0	0	0.00	0	0.00	NA	0	0	0.00	0	0.00	NA
Ne sait pas	4	2	0.04	2	0.08	0.52	1	0	0.00	1	0.16	0.00
Age												
5~11	4656	2783	56.00	1873	72.01	0.49	1366	955	64.31	411	65.97	0.93
12~14	1520	1117	22.47	403	15.49	1.58	425	312	21.01	113	18.14	1.20
15~17	1395	1070	21.53	325	12.50	1.92	317	218	14.68	99	15.89	0.91

Tableau 10. Répartition par âge des conditions de la traite des enfants vécues par les enfants classés à la fois comme victimes de traite et de travail d'enfants à Boké

Age	Total des enfants du ménage classifiés à la fois comme victimes de la traite et le travail d'enfants	Uniquement le secteur de travail	Uniquement des activités de travail	Seulement la Force/Fraude /Coercition	Secteur et activités de travail	Secteur de travail et Force/Fraude /Coercition	Activités de travail et Force/Fraude /Coercition	Les trois catégories confondues
5	105	1	25	0	30	0	7	42
6	142	2	22	6	59	0	10	43
7	221	5	37	5	99	6	12	57
8	215	6	32	2	92	7	10	66
9	158	3	22	6	63	3	15	46
10	271	6	48	6	90	4	15	102
11	110	0	15	3	40	6	8	38
12	177	5	27	6	64	2	22	51
13	141	3	20	7	46	2	17	46
14	155	0	23	4	49	3	15	61
15	82	1	14	2	22	0	12	31
16	51	2	7	4	14	0	5	19
17	53	0	5	0	11	0	13	24
Nombre total	1881	34	297	51	679	33	161	626
Percent	100.00	1.81	15.79	2.71	36.10	1.75	8.56	33.28

Les enfants classés à la fois comme doublement victimes dépassaient les limites d'heures de travail établies par l'OIT (voir ci-dessous la description de la classification du travail des enfants) et s'engageaient également dans les « pires formes de travail des enfants » définies par l'OIT, qui impliquent des secteurs et des activités de travail dangereux et/ou la force/fraude/coercition.

Ce tableau rend compte du nombre de classifications du TE dans lesquelles se trouvent les victimes, par âge. Par exemple, la deuxième ligne de la troisième colonne indique qu' « un enfant de 5 ans est classé comme victime de la traite des enfants uniquement parce qu'il/elle travaille dans un secteur dangereux ». De même, la septième ligne et la sixième colonne indiquent que « 90 enfants âgés de 10 ans sont classés comme victimes de la traite des enfants parce qu'ils travaillent dans un secteur dangereux et effectuent des activités dangereuses ». Classification du travail des enfants

*Enfants âgés de 5 à 11 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 1 heure au cours des sept jours précédents.

*Enfants âgés de 12 à 14 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 14 heures au cours des sept jours précédents.

*Enfants âgés de 15 à 17 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 43 heures au cours des sept jours précédents.

Tableau 11. Conditions de la traite des enfants vécues par les enfants classés à la fois comme victimes de traite et de travail d'enfants à Mamou, par âge

Age	Total des enfants de ménages classifiés à la fois comme victimes de traite et de travail d'enfants	Uniquement le secteur de travail	Uniquement des activités de travail dangereux	Uniquement la Force/Fr aude /Coercion	Expériences relatives au secteur de travail et aux activités de travail dangereuses	Secteur de travail et Force/Fr aude /Coercion	Expériences de travail dangereux et Force/Fr aude /Coercion	Les trois catégories confondues
5	36	0	12	0	22	0	0	2
6	41	0	8	3	17	0	5	8
7	80	0	16	3	39	0	11	11
8	69	0	7	1	32	1	7	21
9	45	0	6	0	20	0	5	14
10	97	2	15	3	36	0	8	33
11	38	1	11	0	14	0	2	10
12	27	0	5	0	13	0	3	6
13	29	0	3	2	17	0	1	6
14	21	0	5	0	8	0	0	8
15	11	0	2	0	3	0	0	6
16	3	0	0	0	2	1	0	0
17	9	0	1	0	2	0	0	6
Total	506	3	91	12	225	2	42	131
Pourcentage	100.00	0.59	17.98	2.37	44.47	0.40	8.30	25.89

Les enfants classés à la fois dans la catégorie des victimes de la traite des êtres humains et dans celle des victimes de la traite des enfants dépassaient les limites d'heures de travail fixées par l'OIT (voir ci-dessous la description de la classification du travail des enfants) et étaient engagés dans les « pires formes de travail des enfants » définies par l'OIT, ce qui implique des secteurs et des activités de travail dangereux et/ou la force, la fraude et la coercition.

Ce tableau présente une ventilation par âge du nombre de victimes du TE appartenant à l'une des trois classifications. Par exemple, la deuxième ligne de la quatrième colonne indique que "12 enfants âgés de 5 ans sont classés comme victimes de la traite des enfants uniquement parce qu'ils effectuent des activités de travail dangereuses." De même, la septième ligne de la sixième colonne indique que « 36 enfants âgés de 10 ans sont classés comme victimes de la traite des enfants parce qu'ils travaillent dans des secteurs dangereux et exercent des activités dangereuses ».

Classification du travail des enfants

*Enfants âgés de 5 à 11 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 1 heure au cours des sept jours précédents.

*Les enfants âgés de 12 à 14 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 14 heures au cours des sept jours précédents.

*Enfants âgés de 15 à 17 ans engagés dans une activité économique pendant au moins 43 heures au cours des sept jours précédents.

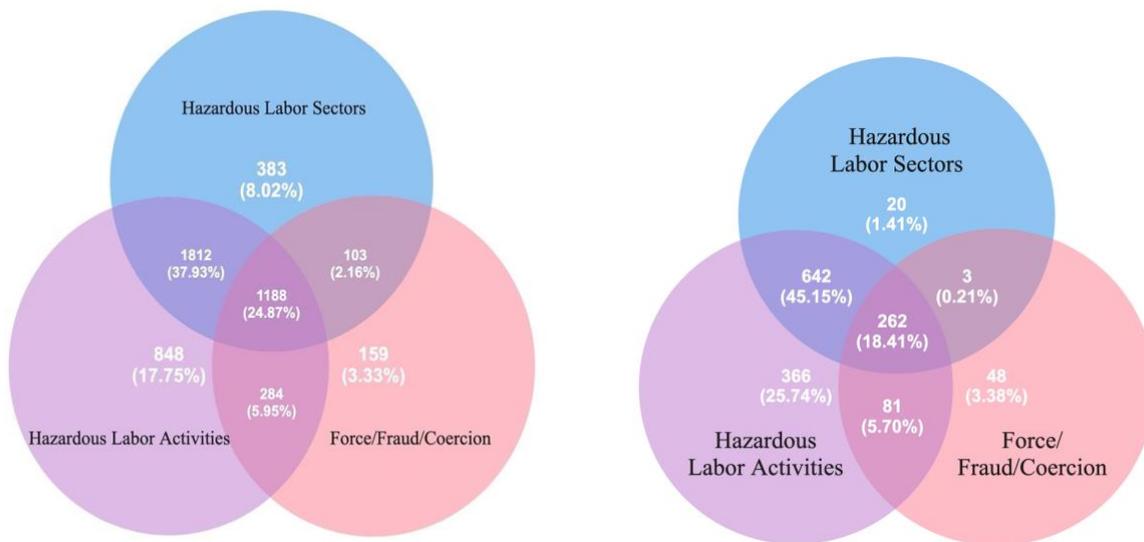


FIGURE 5 : Le pourcentage d'enfants victimes de la traite dans chaque catégorie de traite à Boké (à gauche) et à Mamou (à droite)

Secteurs de travail dangereux
 Activités de travail dangereuses
 Force/Fraude/Coercition

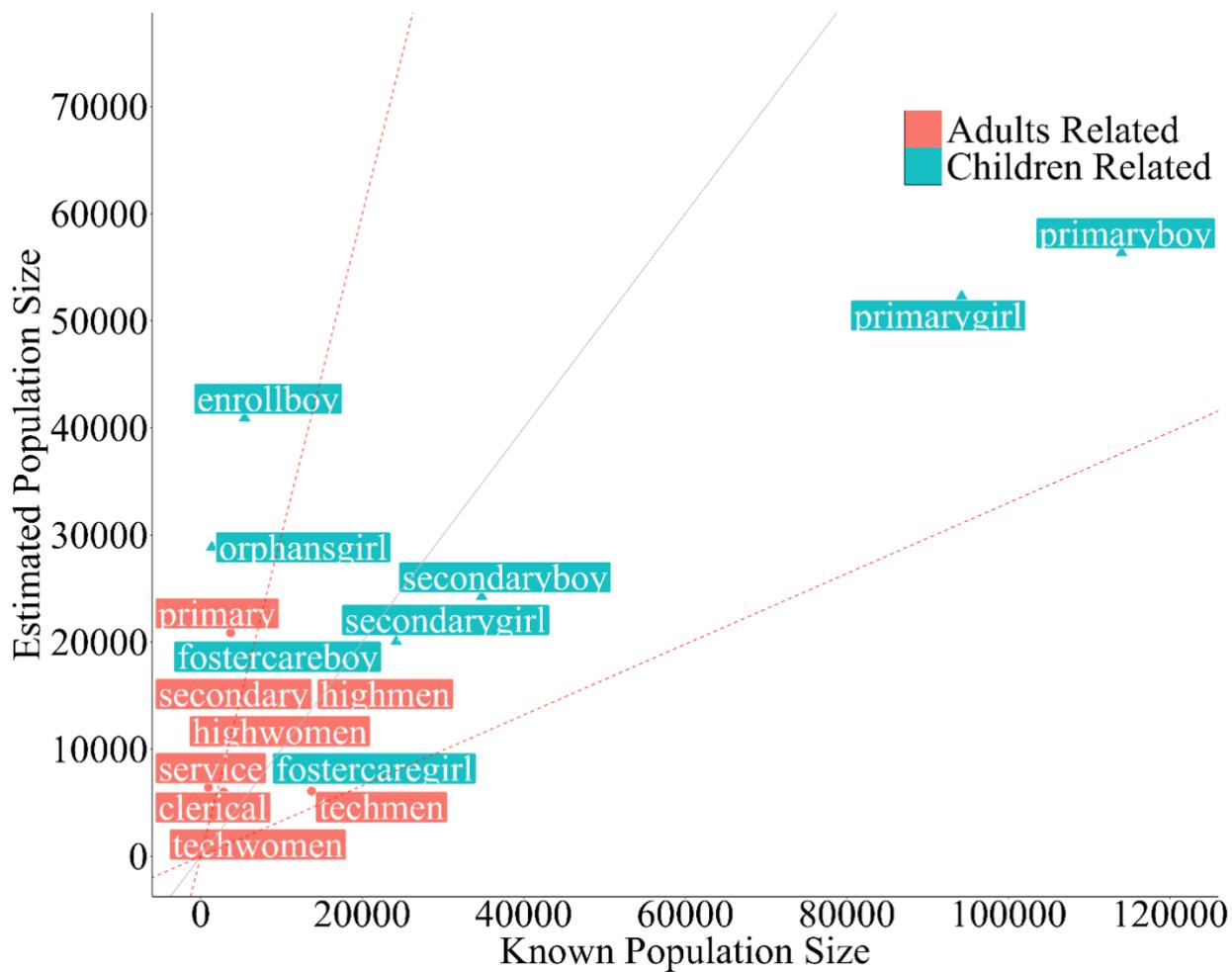


FIGURE 6 : Contrôle de validité des sous-populations de référence à Boké

Relatif aux adultes

Relatif aux enfants

Taille connue de la population

Taille estimée de la population

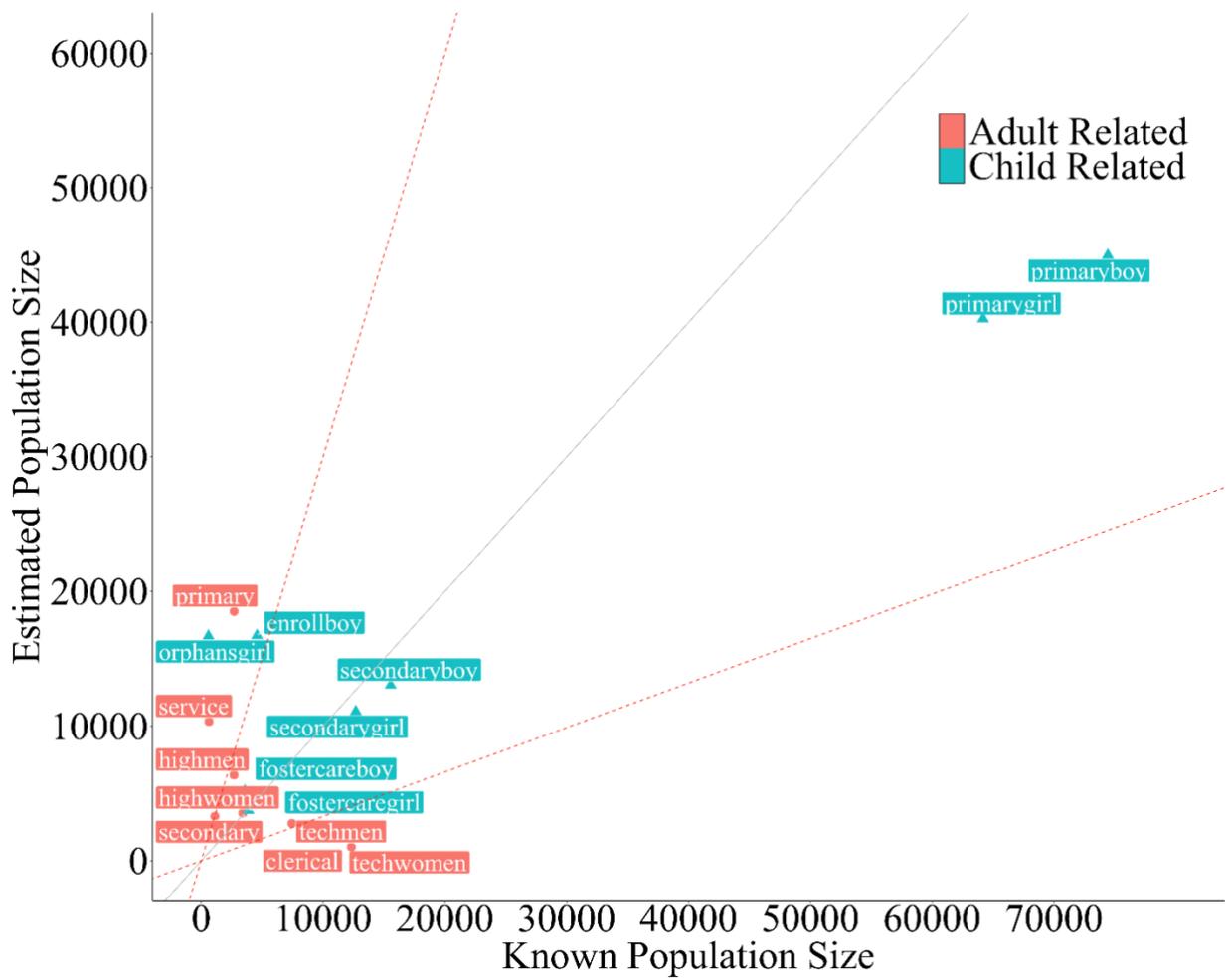


FIGURE 7 : Contrôle de validité des sous-populations de référence à Mamou

Relatif aux adultes
 Relatif aux enfants
 Taille connue de la population
 Taille estimée de la population

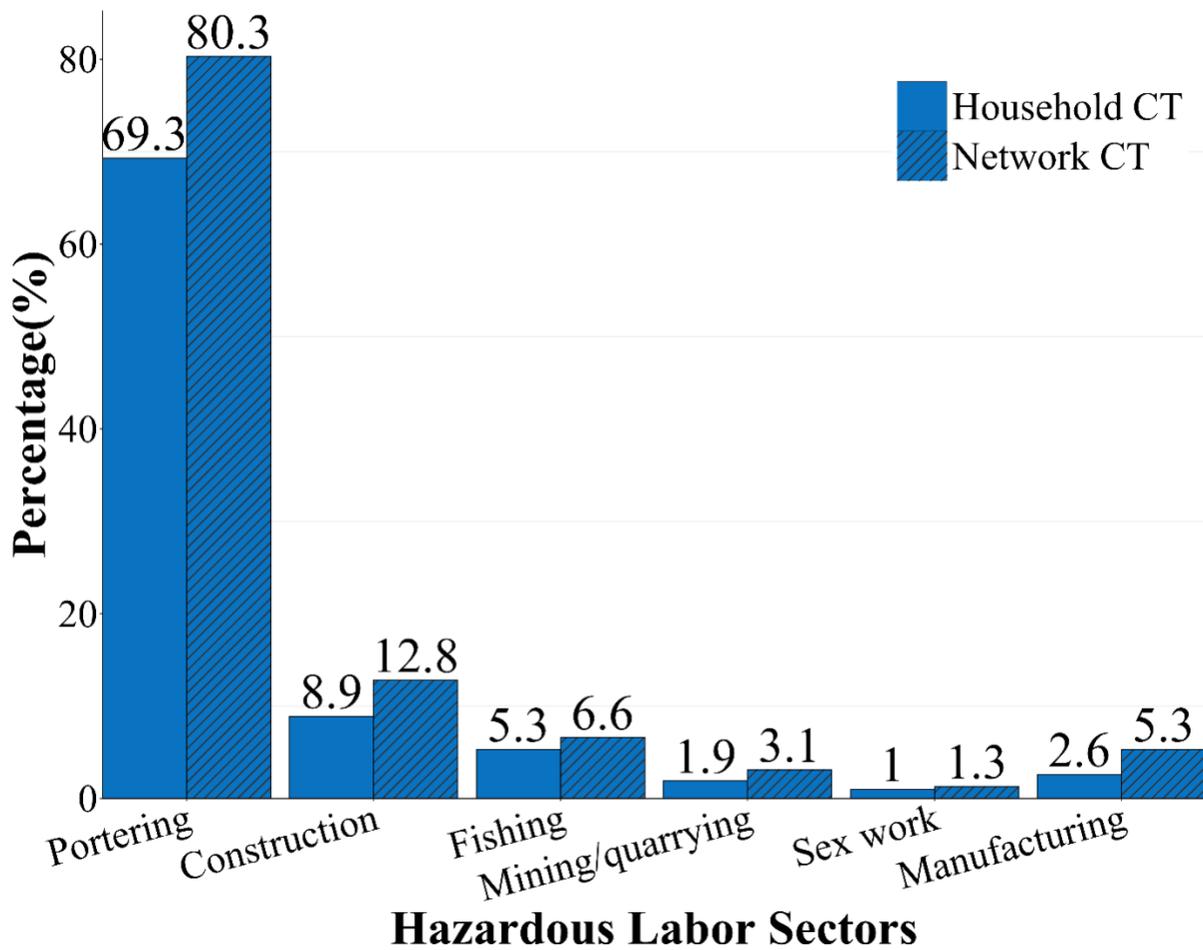


FIGURE 8 : Secteurs de travail dangereux vécus par les victimes de la traite des enfants à Boké

Ménage Traite d'enfants
Réseau Traite d'enfants
Transport de charges
Construction
Pêche
Mines/exploitation des carrières
Travail sexuel
Manufacture
Pourcentage (%)

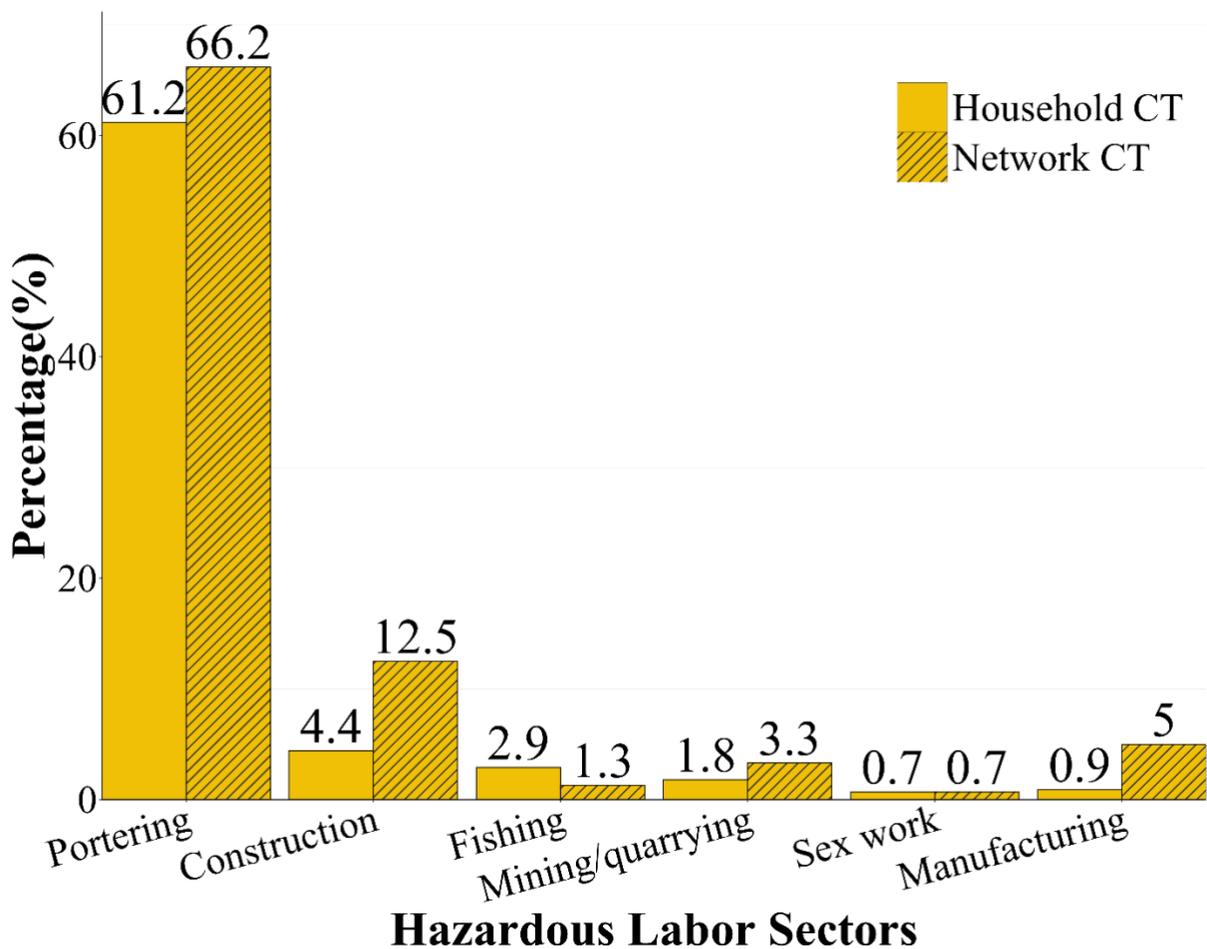


FIGURE 9 : Secteurs de travail dangereux subis par les victimes de la traite des enfants à Mamou

Ménage Traite d'enfants
Réseau Traite d'enfants
Transport de charges
Construction
Pêche
Mines/exploitation des carrières
Travail sexuel
Manufacture
Pourcentage (%)

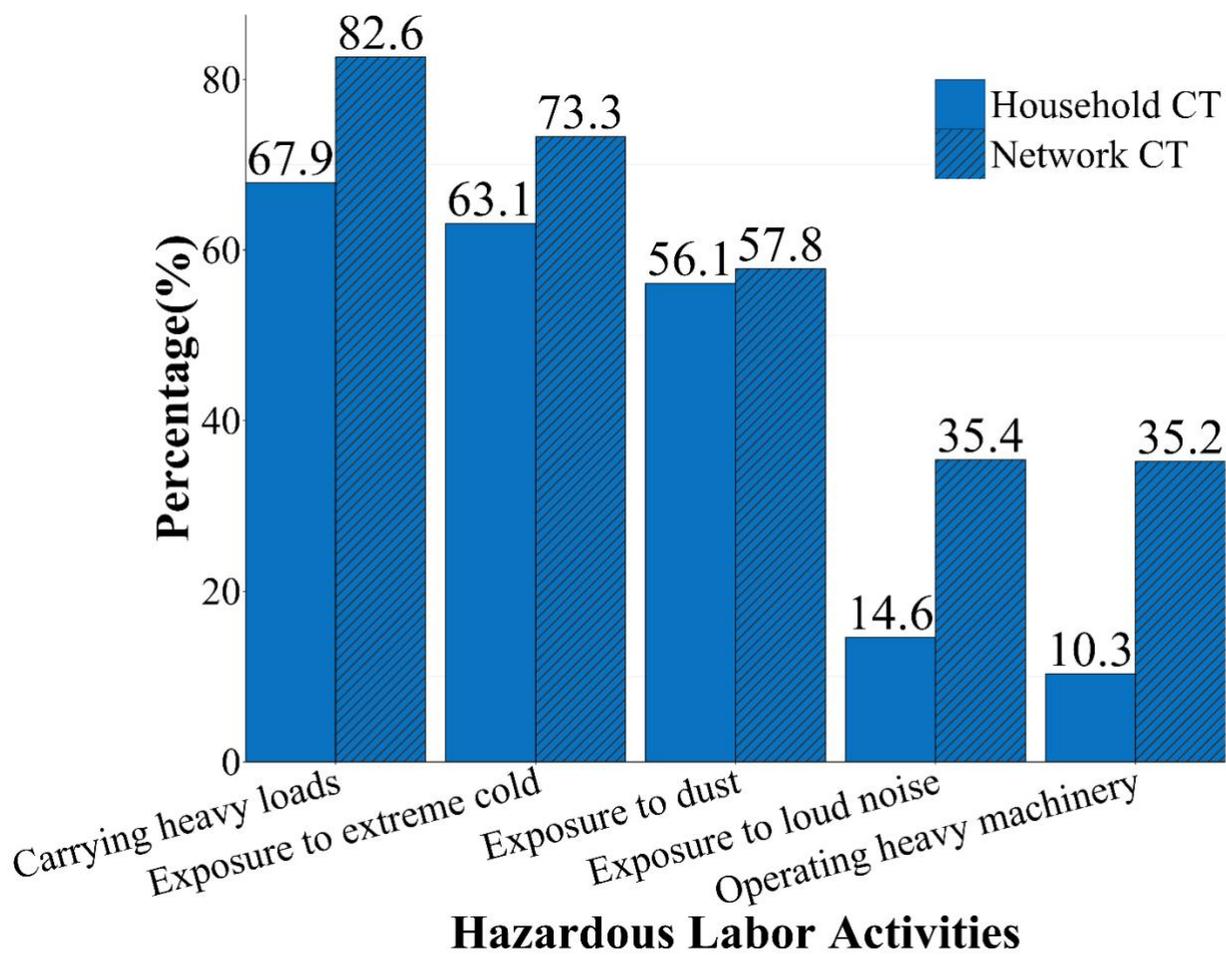


FIGURE 10 : Activités de travail dangereuses subies par les victimes de la traite des enfants à Boké

Ménage Traite d'enfants
Réseau Traite d'enfants
Port de charges lourdes
Exposition au froid extrême
Exposition à la poussière
Exposition à des bruits intenses
Utilisation d'engins de levage
Pourcentage (%)

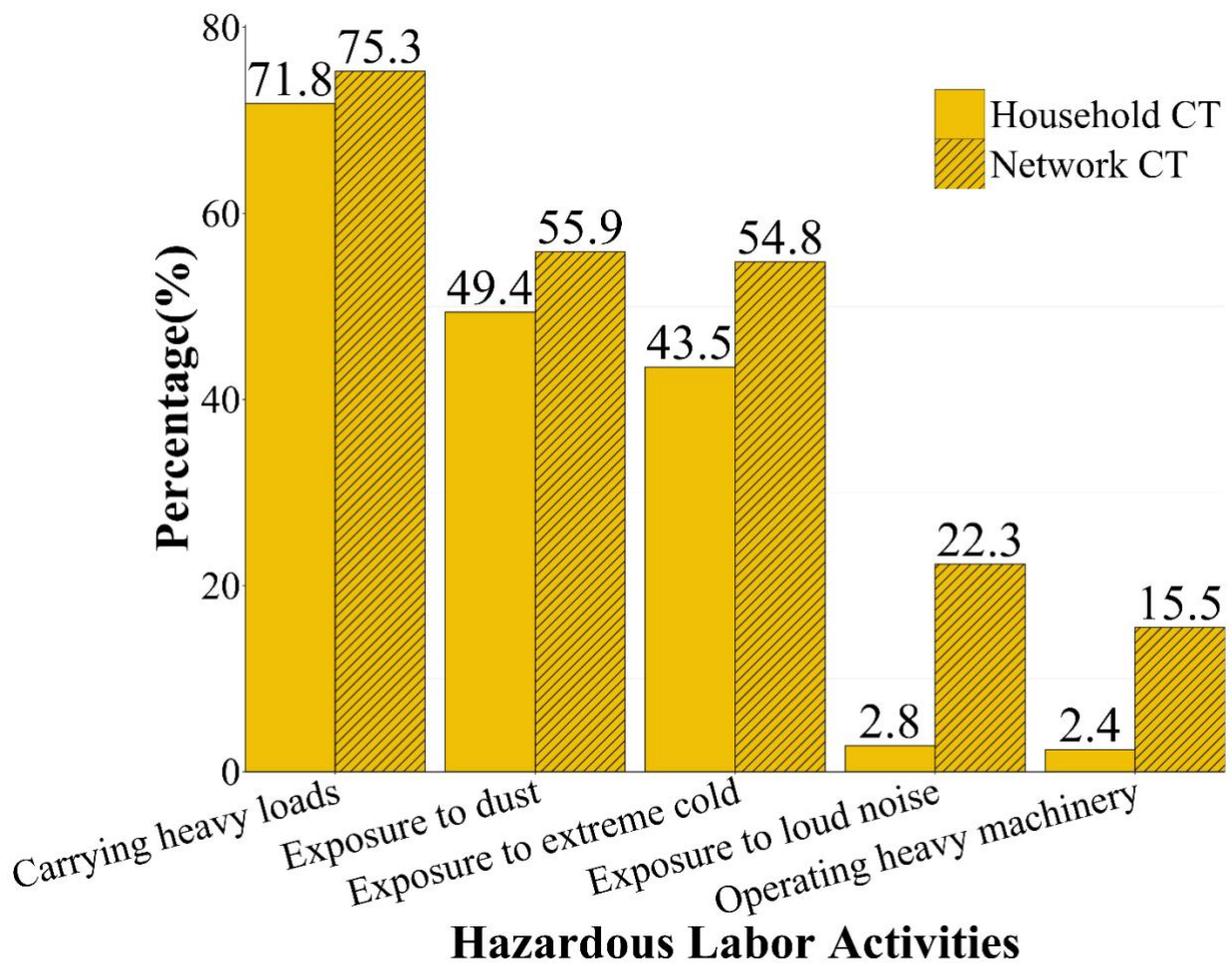


FIGURE 11 : Activités de travail dangereux subies par les victimes de la traite des enfants à Mamou

Ménage Traite d'enfants
 Réseau Traite d'enfants
 Port de charges lourdes
 Exposition au froid extrême
 Exposition à la poussière
 Exposition à des bruits intenses
 Utilisation d'engins de levage
 Pourcentage (%)

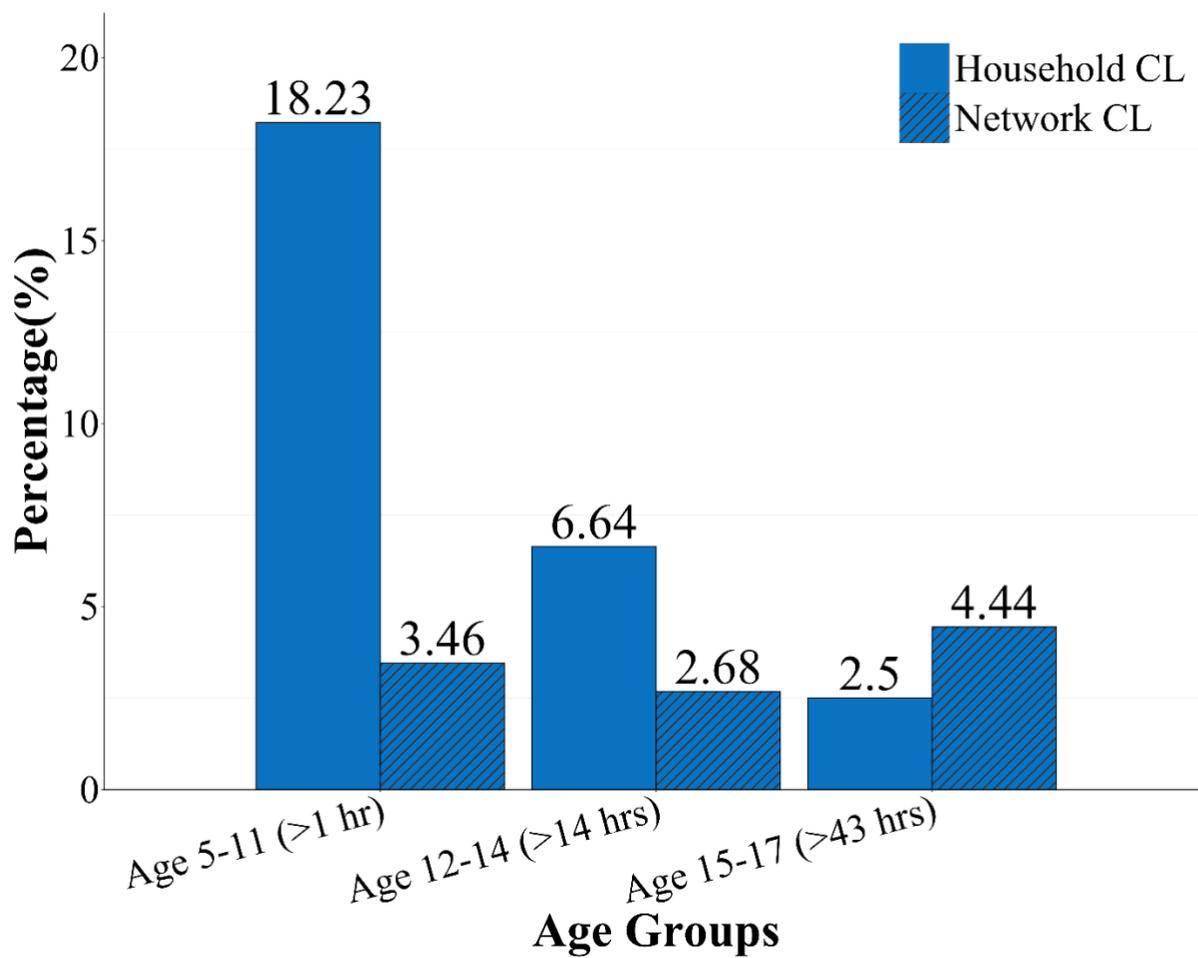


FIGURE 12 : Répartition par groupe d'âge des victimes de travail d'enfant à Boké

Ménage Travail des enfants
 Réseau Travail des enfants
 5-11 ans (>1 heure)
 12-14 ans (>14 heures)
 15-17 ans (>43 heures)
 Groupes d'âge
 Pourcentage (%)

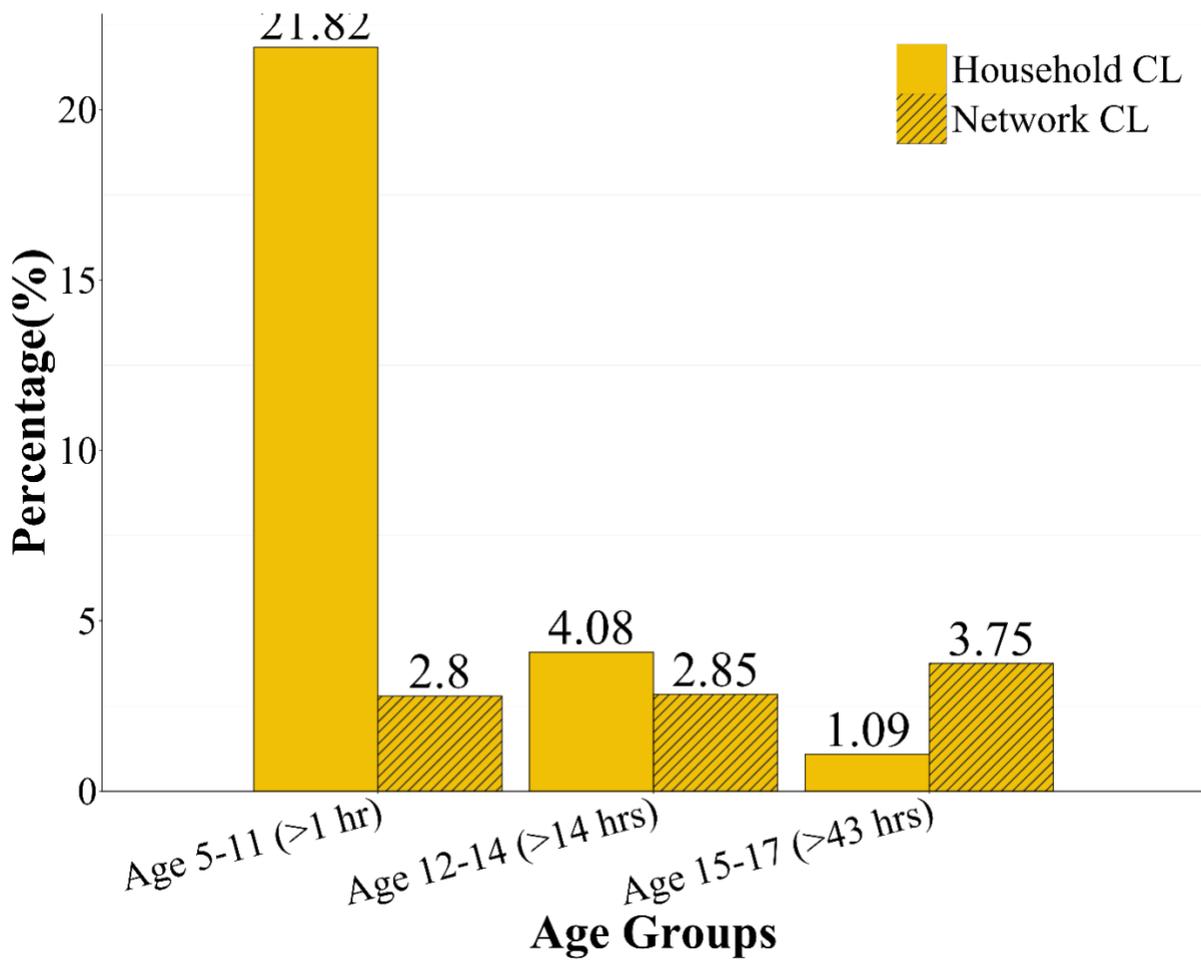


FIGURE 13 : Répartition par groupe d'âge des victimes de travail d'enfants à Mamou

Ménage Travail d'enfants
Réseau Travail d'enfants
5-11 ans (>1 heure)
12-14 ans (>14 heures)
15-17 ans (>43 heures)
Groupes d'âge
Pourcentage (%)

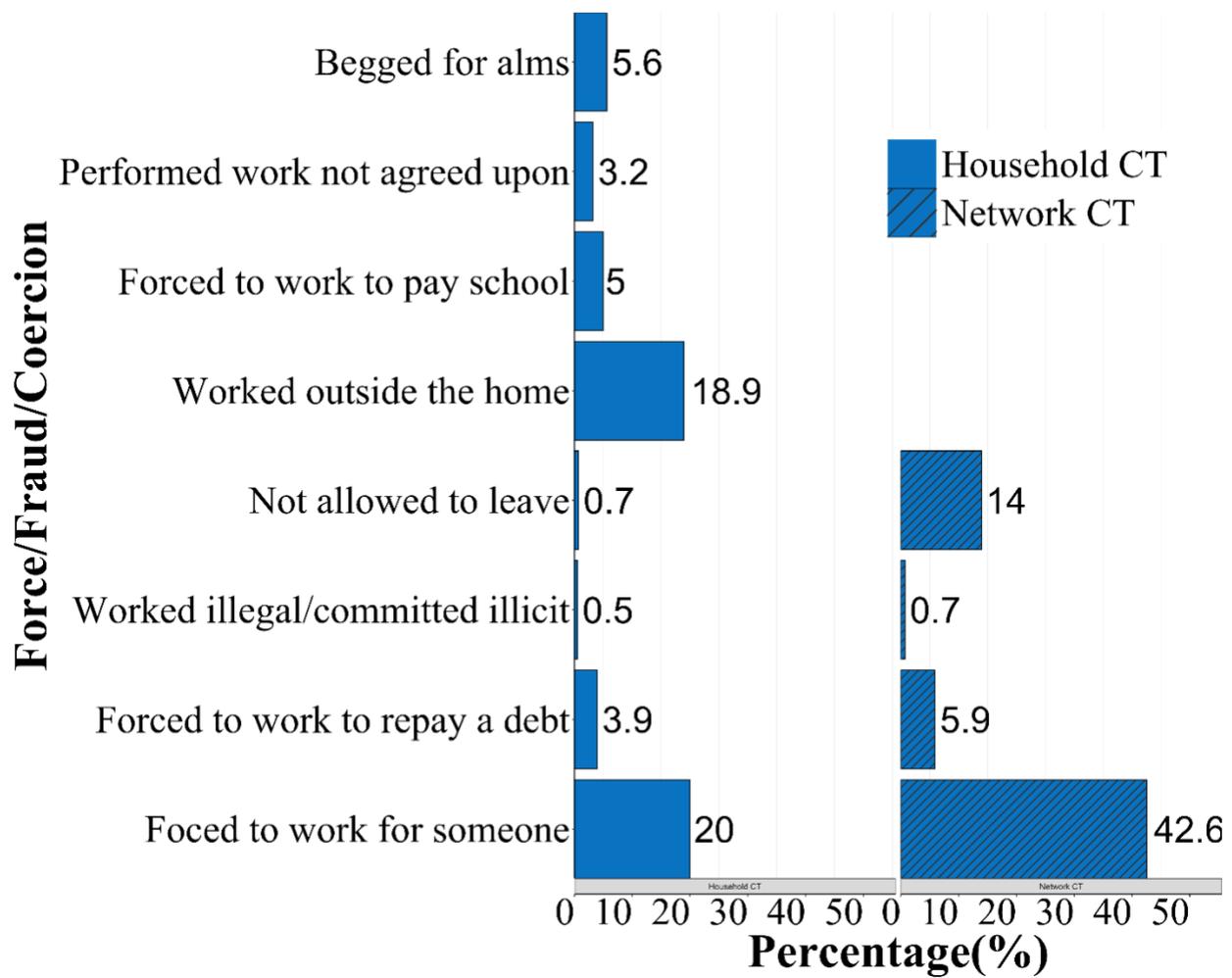


FIGURE 14 : Conditions impliquant l'utilisation de la « force/fraude/coercition » subies par les victimes de la traite d'enfants à Boké.

- Force/Fraude/Coercition
- Ménage Traite d'enfants
- Réseau Traite d'enfants
- Mendier
- Effectuer un travail non convenu
- Obligé de travailler pour payer les frais de scolarité
- Travailler en dehors de la maison
- N'a pas été autorisé à partir
- A travaillé illégalement/délits commis
- Obligé de travailler pour rembourser une dette
- Forcé de travailler pour quelqu'un
- Pourcentage (%)

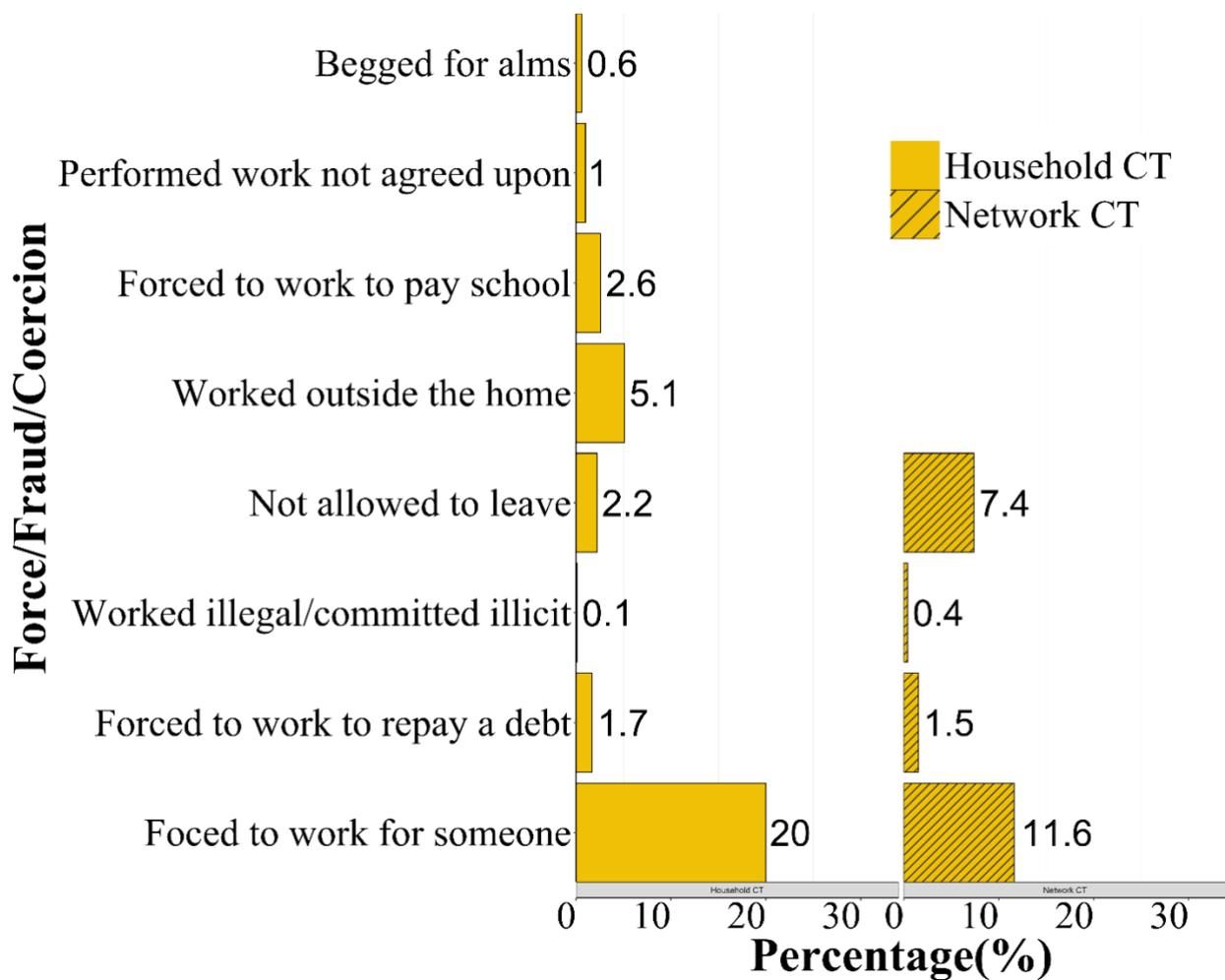


FIGURE 15 : Conditions impliquant l'utilisation de la « force/fraude/coercition » subies par les victimes de la traite d'enfants à Mamou.

- Force/Fraude/Coercition
- Ménage Traite d'enfants
- Réseau Traite d'enfants
- Mendier
- Effectuer un travail non convenu
- Obligé de travailler pour payer les frais de scolarité
- Travailler en dehors de la maison
- N'a pas été autorisé à partir
- A travaillé illégalement/délits commis
- Obligé de travailler pour rembourser une dette
- Forcé de travailler pour quelqu'un
- Pourcentage (%)

Références

Africanews. (2021, December, 5). *Transition period set at 36 months in Guinea*. Africanews. <https://www.africanews.com/2022/05/12/transition-period-set-at-36-months-in-guinea/>

Amnesty International. (1^{er} octobre 2020). *Guinée. Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an*. [Communiqué de presse]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/10/guinee-au-moins-personnes-tues-en-toute-impunite-dans-des-manifestations/>

BBC News. (1 mai 2021). *Guinea to move to civilian rule in three years*. BBC News. <https://www.bbc.com/news/world-africa-61288641>

[BcFkpU5uDp1ZGOVHwJwECQnmJ1sZzdqNxEnGU2GGu0onl9pAGuBPuK2saQlbygGNAB5t](https://www.bbc.com/news/world-africa-61288641)

Bosma, U. (2018). *Slavery and Labour Contracts: Rethinking Their Nexus*. *International Review of Social History*, 63(3), 503-520.

Brown, K. M. (2010). *Human Slavery's New Era in Sub-Saharan Africa: Combating the Trafficking of Women and Girls for Sexual Exploitation, Report of Findings for Equality Now-Nairobi*.

Bureau International du Travail. (2014). *Profits et pauvreté: la dimension économique du travail forcé*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---

CEDEAO & CEEAC. (2006). *Accord de coopération multilatérale pour lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Abuja, 7 juillet 2006, 5-13.

Central Intelligence Agency (2021) *Guinea. The World Factbook 2021*. <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/guinea/>

Comité des droits de l'homme, & Juliette Bail. (2018). *Observations finales concernant le troisième rapport périodique de la Guinée*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanium.org/en/guinea/>

Conseil économique et social des Nations Unies : Comité des droits économiques, sociaux et culturels. (2019). *Rapport initial soumis par la Guinée en application des articles 16 et 17 du Pacte, attendu en 1990**. Disponible à l'adresse suivante : https://digitallibrary.un.org/record/3823054/files/E_C-12_GIN_1-FR.pdf?ln=fr

Conseil économique et social des Nations Unies : Comité des droits économiques, sociaux et culturels. (2020). *Observations finales concernant le rapport initial de la Guinée*. Disponible à l'adresse suivante : <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=4slQ6QSmIBEDzFEovLCuW%2>

[declaration/documents/publication/wcms_243391.pdf](http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=4slQ6QSmIBEDzFEovLCuW%2)

Département d'État des États-Unis. (2019). *Rapport sur la traite des personnes : Guinée*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/reports/2019-trafficking-in-persons-report-2/guinea/>

Département d'État des États-Unis. (2020). Rapport sur la traite des personnes : Guidée. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/reports/2020-trafficking-in-persons-report/guinea/>

Département du travail : Bureau des affaires internationales du travail. (2021). Rapports sur le travail des enfants et le travail forcé : Guinée. Ressources ILAB. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.dol.gov/agencies/ilab/resources/reports/child-labor/guinea>

Dunbar, R. (2011). How many « friends » can you really have? *IEEE Spectrum*, 48(6), 81–83.

Estimating the Prevalence of Child Sex Trafficking in Maharashtra, India (pp. 1–75). <https://www.gfems.org/wp-content/uploads/2022/03/Estimating-the-Prevalence-of-Child-Sex-Trafficking-in-Maharashtra-2020-Final-2.pdf>

Ezoe, S., Morooka, T., Noda, T., Sabin, M. L., & Koike, S. (2012). Population size estimation of men who have sex with men through the network scale-up method in Japan. *PLoS One*, 7(1), e31184.

Feehan, D. M., & Salganik, M. J. (2014). *Network reporting: Tools for Using Network Reporting Estimators* (0.1.1). <https://CRAN.R-project.org/package=networkreporting>

Feehan, D. M., & Salganik, M. J. (2016). Generalizing the network scale-up method: A new estimator for the size of hidden populations. *Sociological Methodology*, 46(1), 153–186.

Fowke, M. (2016, 25-26 February 2016). *Methodologies to assess the implementation of the SDGs and targets related to human trafficking*. Paper presented at the Fourteenth annual Coordination Meeting on International Migration New York.

France 24. Guineans overwhelmingly vote to back controversial new constitution. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.france24.com/en/20200328-guineans-overwhelmingly-vote-to-back-controversial-new-constitution>

Hammond, G. C., & McGlone, M. (2014). Entry, progression, exit, and service provision for survivors of sex trafficking: Implications for effective interventions. *Global Social Welfare*, 1(4), 157-168.

Hartung, C., Lerer, A., Anokwa, Y., Tseng, C., Brunette, W., & Borriello, G. (2010). *Open data kit: Tools to build information services for developing regions*. Proceedings of the 4th ACM/IEEE International Conference on Information and Communication Technologies and Development, 1–12.

Heckathorn, D. D. (1997). Respondent-Driven Sampling: A New Approach to the Study of Hidden Populations. *Social Problems*, 44(2), 174–199. <https://doi.org/10.2307/3096941>

<https://idea.usaid.gov/cd/guinea/education>

Human Trafficking Research & Outreach, University of Georgia, Athens, GA, USA. https://cenhtro.uga.edu/_resources/documents/SI-Baseline-Report-2022-Update%202.pdf

Ibanez, M., & Suthers, D. D. (2014). *Detection of domestic human trafficking indicators and movement trends using content available on open internet sources*. Paper presented at the 2014 47th Hawaii International Conference on System Sciences.

Institut National de la Statistique (INS) et ICF. (2018). *Enquête Démographique et de Santé en Guinée 2018*. Conakry, Guinée, et Rockville, Maryland, USA : INS et ICF.

IST research, University of California, Los Angeles, & the Global Fund to End Modern Slavery. (2020).

Kangaspunta, K., Sarrica, F., Johansen, R., Samson, J., Rybarska, A., & Whelan, K. (2018). *Global Report on Trafficking in Persons 2018*.

Killworth, P. D., Johnsen, E. C., McCarty, C., Shelley, G. A., & Bernard, H. R. (1998). A social network approach to estimating seroprevalence in the United States. *Social Networks*, 20(1), 23–50.

Killworth, P. D., McCarty, C., Bernard, H. R., Shelley, G. A., & Johnsen, E. C. (1998). Estimation of seroprevalence, rape, and homelessness in the United States using a social network approach. *Evaluation Review*, 22(2), 289–308.

Larsen, J. J., & Diego-Rosell, P. (2017). Using surveys to estimate the national prevalences of modern slavery: Experience and lessons learned. *CHANCE*, 30(3), 30–35.

Levy, P. S., & Lemeshow, S. (2013). *Sampling of populations: Methods and applications*. John Wiley & Sons. Mac Carron, P., Kaski, K., and Dunbar, R. (2016). Calling Dunbar's numbers. *Social Networks* 47, 151-155.

Mac Carron, P., Kaski, K., & Dunbar, R. (2016). Calling Dunbar's numbers. *Social Networks*, 47, 151– 155.

Maltiel, R., & Baraff, A. J. (2015). The NSUM package. <https://cran.rproject.org/web/packages/NSUM/index.html>

Maltiel, R., Rafter, A., McCormick, T., and Baraff, A. (2015). Estimating Population Size Using the Network Scale-Up Method. *Annals of Applied Statistics* 9, 1247-1277.

Monzini, P. (2015). *Exploitation of Nigerian and West African Workers and Forced Labour in Italy: Main Features and Institutional Responses* Eurafrican Migration: Legal, Economic and Social Responses to Irregular Migration (pp. 57-73): Springer.

[News Wires. \(2020, March, 28\). Guineans overwhelmingly vote to back controversial new constitution.](#)

Nikfarjam, A., Shokoohi, M., Shahesmaeili, A., Haghdoost, A. A., Baneshi, M. R., Haji-Maghsoudi, S.,... & Tarjoman, T. (2016). National population size estimation of illicit drug users through the network scale-up method in 2013 in Iran. *International Journal of Drug Policy*, 31, 147-152.

Okech, D., Clay-Warner, J., Balch, A., Callands, T., Yi, H., Cody, A., & Bolton, C. (2021). *Child Trafficking and the Worst Forms of Child Labor in Sierra Leone: A Mixed Methods Study*. Center for

Omoike, E. (2010). *Child domestic labour: Fostering in transition*. Child Slavery Now: A Contemporary Reader, 203.

Osborn, D., Cutter, A., & Ullah, F. (2015). *Universal sustainable development goals*. Understanding the Transformational Challenge for Developed Countries.

Paniotto, V., Petrenko, T., Kupriyanov, O., & Pakhok, O. (2009). Estimating the size of populations with high risk for HIV using the network scale-up method. *Ukraine: Kiev International Institute of Sociology*.

PNUD (8 septembre 2022) Guinée. Résumé sur le développement humain présentant les réalisations de l'IDH et des mesures complémentaires qui évaluent les écarts entre les sexes, les inégalités, les pressions planétaires et la pauvreté. PNUD : Rapports sur le développement humain (RDH). Disponible à l'adresse suivante : <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/GIN>

Protocole de Palerme (2000). Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. À Vienne : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles qui s'y rapportent*.

R Core Team. (2013). *R: A language and environment for statistical computing*. R Foundation for Statistical Computing.

Rao, J. N., & Wu, C. (1988). Resampling inference with complex survey data. *Journal of the American Statistical Association*, 83(401), 231–241.

Rao, J., Wu, C., & Yue, K. (1992). Some recent work on resampling methods for complex surveys. *Survey Methodology*, 18(2), 209–217.

Rapport mondial sur la traite des personnes 2018 : Afrique subsaharienne. Vienne : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/documents/easternafrika/GLOTIP_2018_SUBSAHARAN_AFRICA.pdf

Rosa, W. (2017). *Goal 8. Promote Sustained, Inclusive, and Sustainable Economic Growth, Full and Productive Employment, and Decent Work for All*. A New Era in Global Health: Nursing and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development, 319.

Rust, K. F., & Rao, J. (1996). Variance estimation for complex surveys using replication techniques.

Salganik, M. J., Fazito, D., Bertoni, N., Abdo, A. H., Mello, M. B., & Bastos, F. I. (2011). Assessing network scale-up estimates for groups most at risk of HIV/AIDS: evidence from a multiple-method study of heavy drug users in Curitiba, Brazil. *American Journal of Epidemiology*, 174(10), 1190–1196.

Salganik, M. J., Mello, M. B., Abdo, A. H., Bertoni, N., Fazito, D., & Bastos, F. I. (2011). The game of contacts: Estimating the social visibility of groups. *Social Networks*, 33(1), 70–78. <https://doi.org/10.1016/j.socnet.2010.10.006>

Shelton, J. F. (2015). Proposed utilization of the network scale-up method to estimate the prevalence of trafficked persons. Special Issue Researching Hidden Populations: *Approaches to and Methodologies for Generating Data on Trafficking in Persons*, 8, 85. *Statistical Methods in Medical Research*, 5(3), 283–310.

Teo, A. K. J., Prem, K., Chen, M. I., Roellin, A., Wong, M. L., La, H. H., & Cook, A. R. (2019). Estimating the size of key populations for HIV in Singapore using the network scale-up method. *Sexually Transmitted Infections*, 95(8), 602–607.

Tourangeau, R., Edwards, B., Johnson, T. P., Wolter, K. M., & Bates, N. (2014). *Hard-to-survey populations*. Cambridge University Press.

[ueNbhAq8Od3Q1CNbjFAQ7RK0nruheBHqA8UE5hL](#)

UNESCO (s.d.) Guinea. UNESCO Institute of Statistics. <http://uis.unesco.org/en/country/gn> UNICEF (s.d.) Guinea. UNICEFData: Monitoring the situation of children and women. <https://data.unicef.org/country/gin/>.

UNICEF (s.d.) Data Warehouse. Cross-Sector Indicators. UNICEFData: Monitoring the situation of children and women. Disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATA-FLOW&ver=1.0&dq=GIN+SLE+SEN.DM_DPR_CHD..&startPeriod=2015&endPeriod=2022

UNICEF EAPRO. (2009). Child Trafficking in East and South-East Asia: Reversing the Trend. UNICEF East Asia and Pacific Regional Office. https://humantraffickingsearch.org/wp-content/uploads/2017/06/Unicef_EA_SEA_Trafficking_Report_Aug_2009_low_res.pdf

UNICEF. (2009). Risks and Realities of Child Trafficking and Exploitation in Central Asia. Geneva. Disponible à l'adresse suivante : https://childhub.org/sites/default/files/library/attachments/988_UNICEF_CAR_original.pdf

Union Africaine. (2006). *Ouagadougou Action Plan to Combat Trafficking in Human Beings, Especially Women and Children*. Tel qu'adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.africa-](http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/Past/2006/November/SA/EU/Final_OUAGADOUGOU_Rev.doc)

[union.org/root/au/Conferences/Past/2006/November/SA/EU/Final_OUAGADOUGOU_Rev.doc](http://www.africa-union.org/root/au/Conferences/Past/2006/November/SA/EU/Final_OUAGADOUGOU_Rev.doc).

ONU DC (2009). Le rapport de l'ONU DC sur la traite des êtres humains présente les formes modernes d'esclavage. Disponible à l'adresse suivant : <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/global-report-on-trafficking-in-persons.html>

ONU DC (2014). Global Report on Trafficking in Persons (9210571088). Retrieved from UNODC. (2018). Global report on trafficking in persons. Retrieved from Vienna, Austria: USAID (s.d.) Guinea. USAID: International Data and Economic Analysis.

Warria, A. (2017). Forced child marriages as a form of child trafficking. *Children and Youth Services Review*, 79(1), 274-279.

Yang, X. Y., & Yang, F. (2017). Estimating religious populations with the network scale-up method: A practical alternative to self-report. *Journal for the Scientific Study of Religion*, 56(4), 703–719.

Yonzon, K. C., & Calsado, C. F. A. (2015). Role of education in the prevention of child trafficking in Nepal. *International Journal of Arts & Sciences*, 8(7), 49.

Outil d'enquête sur la prévalence – Guinée (30 octobre 2020)

Section A : Identification

ID de l'enquête (Généré automatiquement):	
Date de l'enquête : (JJ/MM/AA) (Généré automatiquement)	
Heure de début de l'entretien: (Généré automatiquement)	
Pays : (Généré automatiquement)	
Région : (Généré automatiquement)	
Préfecture	
Commune	
Quartier/District:	
Secteur de dénombrement :	
Secteur/Village:	
Résidence	Urbain Rural
Nom de l'énumérateur : (Généré automatiquement à partir des métadonnées)	

Numéro de téléphone de l'énumérateur : <i>(Généré automatiquement à partir des métadonnées)</i>	
Nom du superviseur: <i>(Généré automatiquement)</i>	
Numéro de téléphone du superviseur : <i>(Généré automatiquement)</i>	

Section B1 : Bassin de foyers

*Un ménage est composé de personnes qui dorment généralement ensemble dans la même enceinte et partagent les repas. En utilisant cette définition, indiquez le nom de toutes les personnes qui vivent actuellement dans le ménage. Indiquez également le nom de chaque enfant de moins de 18 ans qui a fait partie du ménage, selon cette définition, **au cours des cinq dernières années**. Cela signifie que la liste doit inclure les personnes qui ont déménagé au cours des cinq dernières années mais qui avaient moins de 18 ans au moment où elles vivaient dans le ménage.*

Q 1) Combien de personnes vivent actuellement dans ce ménage, y compris les enfants de moins de 18 ans qui en ont fait partie au cours des cinq dernières années ?

Note : Pour la série de questions suivantes, vous devrez fournir des détails sur chaque membre du ménage.

<p>2) Enregistrez les noms de chaque membre du ménage d'un par un, en commençant par le répondant</p>	<p>3) Genre</p> <p>1=Homme 2=Femme</p>	<p>4) Statut marital</p> <p>1= Célibataire</p> <p>2= Marié 3=Séparé</p> <p>/Divorcé 4=</p> <p>Veuf 5= A u t r e (préciser)</p>	<p>5) Quelle est la relation de cette personne avec le répondant ?</p> <p>1= Répondant</p> <p>2= Époux/Épouse</p> <p>3= Fils/Fille</p> <p>4= Père/Mère</p> <p>5= Frère/Sœur</p> <p>6= Autre (préciser)</p>	<p>6) Quelle est la relation de cette personne avec le chef de ménage ?</p> <p>1= Chef de famille</p> <p>2= Époux/Épouse</p> <p>3= Fils/Fille</p> <p>4= Mère/Père</p> <p>5= Frère/Sœur</p> <p>6= Autre (préciser)</p>	<p>7)</p> <p>Âge</p>	<p>8) Cette personne souffre-t-elle d'un handicap ?</p> <p>0= Non</p> <p>1 = Oui</p>	<p>9) Niveau d'éducation complété au cours de la dernière année scolaire ?</p> <p>0= Aucun</p> <p>1= Pré-primaire</p> <p>2= Primaire</p> <p>3= Secondaire</p> <p>4= Secondaire</p> <p>5= Université</p> <p>6= Autre (préciser)</p>
---	--	--	--	---	----------------------	--	--

10) (demander si vous avez 17 ans ou moins) Actuellement scolarisé ? 0= Non 1= Oui	11) (demandez si vous avez 17 ans ou moins)) L'enfant est-il inscrit à dans un coranique coranique/ madrass a ? 0= Non 1= Oui	12) (demandez si vous avez 17 ans ou moins)) Orphelin ? 0 = Non 1 = Célibataire orphelin 2= Double orphelin	13) Est-ce que cette personne contribue aux dépenses du ménage ? 0= Non 1= Oui	14) Quelle est la religion de cette personne ? 1= Christianisme et 2= Islam 3= Religion tribale 4= Autre (précisez) 5= Ne sait pas	15) Est-ce que la personne habite actuellement à la maison ? 0= Non (passez à la question Q16) 1= Oui (passez à la Section B2)	16) Comment long-temps il y a le site personne a quitté le site maison ?	17) Pourquoi la personne a quitté le domicile ? (cochez toutes les qui s'appliquent) a. mariage b. le décès c. la migration d. le travail e. l'école f. autre (préciser)	18) (demandez si l'enfant avait 17 ans ou moins lorsqu'il a quitté la maison) Avec qui l'enfant est-il allé vivre ? 1 = parent(s) biologique(s) 2 = parent ou membre de la famille élargie 3 = personne qui n'est pas un parent mais que l'on connaît à la famille (famille ami/connais- sance) 4= quelqu'un qui, à l'époque était un parfait étranger à la famille 5 = Autre (précisez)	19) (demandez si l'âge est de 17 ans ou plus jeune lorsque la personne a quitté le ménage) Est-ce que l'enfant est parti pour pour travailler comme domestique chez une autre famille/maison ? 0= non 1= oui
---	---	--	--	---	--	---	---	--	---

								0= Non 1= Oui	
--	--	--	--	--	--	--	--	------------------	--

<p>20) <i>(si la personne a 17 ans ou est plus jeune lorsqu'elle a quitté le domicile)</i></p> <p>L'enfant a-t-il été envoyé loin de chez lui pour apprendre un métier ou une compétence ?</p> <p>0= non</p> <p>1= Oui</p>	<p>21) <i>(si la personne a 17 ans ou est plus jeune lorsqu'elle a quitté le domicile)</i></p> <p>Pendant la période d'absence du domicile, l'enfant n'a-t-il pas été autorisé à contacter sa famille ou a-t-il été coupé de tout contact familial par son employeur ?</p> <p>0= non</p> <p>1= Oui</p>	<p>22) <i>(si la personne a 17 ans ou est plus jeune lorsqu'elle a quitté le domicile)</i></p> <p>Pendant le temps passé loin de chez lui, l'enfant a-t-il/ avait-il des conditions de vie très mauvaises, comme un accès limité à la nourriture, à l'eau potable ou à l'assainissement ?</p> <p>0= non</p> <p>1= Oui</p>		
--	--	---	--	--

Section B2 :

Remplissez cette section pour chaque personne âgée de 5 à 17 ans figurant dans la liste du ménage (telle qu'enregistrée dans la section B1- Q6) [Passez à la section C si aucun enfant âgé de 5 à 17 ans].

1	<p>(demandez si B1-Q10 = non) Vous avez dit plus tôt que [nom de l'enfant] ne fréquente pas une école formelle. Pourquoi est-ce que [nom de l'enfant] ne fréquente-t-il pas une école formelle ?</p> <p>(enregistrez la réponse pour chaque question)</p> <p>a. Pas d'argent pour payer ses études</p> <p>b. Doit travailler pour le ménage/la famille</p> <p>c. Doit travailler pour gagner de l'argent pour la famille/le ménage</p> <p>d. Marié/enceinte</p> <p>e. Abus/Violence/Harcèlement scolaire</p> <p>f. Pas d'école à proximité/Pas d'admission/Pas de professeur</p> <p>g. Fréquentation d'une école professionnelle</p> <p>h. Maladie</p> <p>i. Refus d'aller à l'école</p> <p>j. Autre (précisez)</p>	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p>
---	---	-----------------------------

2	<p>Est-ce que.....[nom de l'enfant] a été participé à l'un des types de travail suivants au cours des 12 derniers mois ?</p> <p>(enregistrez la réponse pour chaque élément)</p>	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p> <p>99. Ne sait pas</p>
---	--	--

travail domestique pour un autre ménage
 l'exploitation de mines ou de carrières
 les travaux agricoles
 activités de commerce et de vente
 la pêche
 le transport de charges (transporter des objets lourds)
 le travail sexuel (vendre ou donner tout type de service sexuel)
 la mendicité
 la conduite de motos-taxis
 la manufacture
 le travail en atelier (par exemple, artisanat, mécanique)
 la construction
 autre (préciser)

3

Est-ce que [nom de l'enfant] a effectué, **au cours des 12 derniers mois**, un travail hors de la maison qui comportait l'un des éléments suivants :
 (enregistrer la réponse pour chaque élément)
 le transport de charges lourdes
 l'utilisation d'outils dangereux ou de machines lourdes
 l'exposition à la poussière/aux fumées/gaz
 l'exposition à un froid/une chaleur/une humidité extrêmes
 l'exposition à des bruits forts ou à des vibrations
 aucune de ces situations

0. Non
 1. Oui

4	<p>Pour qui [nom de l'enfant] a-t-il travaillé au cours des 12 derniers mois ? (enregistrez la réponse pour chaque élément)</p> <p>Propre/soi Famille/Ménage Famille élargie/Relation Travailler pour une entreprise Étranger Personne Autre (précisez) Ne sait pas</p>	<p>0. Non 1. Oui</p>
---	---	---------------------------

5	<p>Environ combien d'heures de travail [nom de l'enfant] a-t-il effectué en dehors de la maison au cours des 7 derniers jours ?</p>	# Heures _____
6	<p>Le nombre d'heures travaillées à l'extérieur de la maison au cours des 7 derniers jours était-il typique pour [nom de l'enfant] ?</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non, travaille habituellement plus d'heures</p> <p>3. Non, travaille habituellement moins d'heures</p> <p>99. Ne sait pas</p>
7	<p>Sur une échelle de 1 à 10, dans quelle mesure êtes-vous certain du nombre d'heures que vous avez déclaré ?</p> <p><i>Où 1 représente le fait de ne pas être du tout certain et 10 le fait d'être complètement certain.</i></p>	
8	<p>Combien d'heures de travail approximativement</p> <p>[nom de l'enfant] a effectué à l'intérieur de la maison au cours des 7 derniers jours ?</p> <p>Cela inclut la cuisine, les soins aux enfants, l'approvisionnement en eau et d'autres tâches d'entretien ménager.</p>	#Heures _____

9	<p>Le nombre d'heures travaillées à l'intérieur de la maison au cours des 7 derniers jours était-il typique pour cette personne ?</p>	<p>4. Oui</p> <p>5. Non, travaille habituellement plus d'heures</p> <p>6. Non, travaille habituellement moins d'heures</p> <p>99. Ne sait pas</p>
10	<p>Sur une échelle de 1 à 10, dans quelle mesure êtes-vous certain du nombre d'heures que vous avez déclaré ?</p> <p><i>Où 1 représente le fait de ne pas être du tout certain et 10 le fait d'être complètement certain.</i></p>	

B3: Évaluation de la victimisation et de la vulnérabilité à la traite des personnes

Remplissez cette section pour les enfants âgés de 5 à 17 ans figurant sur la liste du ménage. Les questions portent sur les activités des **12 derniers mois**.

<p>Ensuite, nous allons vous poser d'autres questions sur chaque enfant figurant sur la liste du ménage. Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent. À tout moment au cours des 12 derniers mois :</p> <ol style="list-style-type: none">1. [nom de l'enfant] a été contraint de travailler pour quelqu'un qui n'est pas membre de ce ménage.2. [nom de l'enfant] a été contraint de travailler pour rembourser une dette auprès d'un employeur ou d'un recruteur.3. [nom de l'enfant] a travaillé en dehors de la maison pour un salaire faible ou nul4. [nom de l'enfant] a effectué un travail qui n'était pas convenu (par exemple, il a été embauché pour un type de travail, mais a fini par en faire un autre).5. [nom de l'enfant] a été forcé(e) ou obligé(e) de faire l'aumône.6. [nom de l'enfant] a effectué un travail illégal ou immoral (vol, prostitution, etc.).7. [nom de l'enfant] a été contraint ou forcé de travailler pour payer ses frais de scolarité.8. (demander si l'enfant vit loin du foyer) [nom de l'enfant] n'a pas été autorisé à quitter ou à contacter ses parents.	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Ne sait pas</p>	
--	---	--

Section C : Caractéristiques des ménages

Instructions pour l'enquêteur : Veuillez noter que cette section vous demande d'enregistrer des données d'observation aux endroits indiqués. Vous ne poserez pas ces questions aux personnes interrogées, à moins que cela ne soit nécessaire ou indiqué autrement.

1	Combien de pièces d'habitation ce ménage possède-t-il ? [IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE DEMANDER AU RÉPONDANT]	Rédigez une réponse : ____
2	Quel est le principal matériau de revêtement de sol de la maison d'habitation ?	Terre, sable Bouse Bois/planches Palmier/Bambou Parquet ou bois poli Bandes de vinyle ou d'asphalte Carreaux de céramique Ciment Tapis Autre (précisez) :

3	<p>Quel est le principal matériau de construction des murs extérieurs de la maison d'habitation ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de murs 2. Canne/Palmier/Troncs d'arbres 3. Terre battue 4. Bambou avec de la boue 5. Pierre avec boue 6. Adobe non couvert 7. Feuilles métalliques 8. Contreplaqué 9. Carton 10. Bois réutilisé 11. Ciment 12. Pierre avec chaux/ciment 13. Briques 14. Blocs de ciment 15. Adobe couvert 16. Planches et bardeaux de bois 17. Autre (préciser) :
---	--	---

4.	<p>Quel est le principal matériau de construction du toit de la maison d'habitation ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de toit 2. Canne/Palmier/Troncs d'arbres 3. Terre battue 4. Bambou avec de la boue 5. Pierre avec boue
----	--	---

		<ol style="list-style-type: none"> 6. Adobe à découvert 7. Feuilles métalliques 8. Contreplaqué 9. Carton 10. Bois réutilisé 11. Ciment 12. Pierre avec chaux/ciment 13. Briques 14. Blocs de ciment 15. Adobe couvert 16. Planches et bardeaux de bois 17. Autre (préciser) :
5a	<p>Quel type de toilettes est utilisé par le ménage ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chasse d'eau vers un système d'égout canalisé 2. Chasse d'eau vers une fosse septique 3. Chasse d'eau vers une latrine à fosse 4. Latrine à fosse améliorée ventilée (VIP) 5. Latrine à fosse avec dalle 6. Composte 7. Buisson

5b	Partagez-vous ces toilettes avec au moins un autre ménage ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installations partagées (Il s'agit d'installations qui seraient considérées comme améliorées si elles n'étaient pas partagées par deux ménages ou plus). 2. Non partagé
6	Quelle est la principale source d'éclairage du logement ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lumières électriques 2. Lampes à kérosène ou à gaz 3. Bougies/lampe torche 4. Groupe électrogène 5. Autre (précisez) :
7	Où se trouve l'endroit pour cuisiner ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans la maison 2. Dans un bâtiment séparé de la maison 3. A l'extérieur 4. Aucun aliment à cuisiner dans le ménage 5. Autre (précisez) :

8	<p>Quelle est la principale source d'eau potable pour le ménage ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Robinet public 2. Puits creusé 3. Source naturelle 4. Eau de pluie 5. Eau en bouteille 6. Rivière/ruisseau 7. Autre (précisez) :
9	<p>Quel est le principal combustible utilisé par le ménage pour cuisiner ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Électricité 2. GPL/gaz naturel/biogaz 3. Kérosène 4. Charbon/lignite 5. Charbon de bois 6. Bois 7. Paille/arbuste/herbe 8. Culture agricole 9. Aucun aliment à cuisiner dans le ménage 10. Autre (précisez) :

10	<i>Pour l'enquêteur : Assurez-vous de demander chaque équipement ménager séparément.</i>	<p>0 = Non</p> <p>1 = Oui</p>
----	--	-------------------------------

	<p>Votre ménage dispose-t-il des éléments suivants ? Indiquez Oui, si votre ménage possède l'article et s'il est fonctionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Électricité b. Radio c. La télévision d. Le téléphone mobile e. Téléphone non mobile f. Réfrigérateur g. Fer à repasser électrique h. Ordinateur i. Générateur d'électricité j. Garde-robe k. Aucune de ces réponses 	
--	--	--

SECTION D : LA PERCEPTION DU BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE

Les questions suivantes portent sur votre perception de l'état de santé de votre famille.

Instructions pour l'enquêteur : Veillez à lire à haute voix tous les choix de réponses possibles à l'enquête pour les questions suivantes.

1	Selon les normes guinéennes, votre ménage est très bien loti.	<ol style="list-style-type: none">1. Tout à fait d'accord2. D'accord3. Neutre4. Pas d'accord5. Fortement en désaccord
2	Votre ménage a du mal à vivre avec ses revenus actuels.	<ol style="list-style-type: none">1. Tout à fait d'accord2. D'accord3. Neutre4. Pas d'accord5. Fortement en désaccord
3	En général, il y a assez de nourriture pour toutes les personnes de ce ménage.	<ol style="list-style-type: none">1. Tout à fait d'accord2. D'accord3. Neutre4. Pas d'accord5. Fortement en désaccord

4	En général, il y a assez d'argent pour payer les frais de scolarité afin d'envoyer chaque enfant du foyer à l'école.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tout à fait d'accord 2. D'accord 3. Neutre 4. Pas d'accord 5. Fortement en désaccord
5	En général, il y a assez d'argent pour fournir des vêtements à tous les membres du ménage.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tout à fait d'accord 2. D'accord 3. Neutre 4. Pas d'accord 5. Fortement en désaccord
6	En général, il y a assez d'argent pour fournir des médicaments à tous les membres du ménage.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tout à fait d'accord 2. D'accord 3. Neutre 4. Pas d'accord 5. Fortement en désaccord

Section E: Estimations de la population connues par la NSUM et le biais de transmission

Note pour l'enquêteur : Veuillez lire ce qui suit à la personne interrogée pour l'informer de la manière dont elle doit envisager de «connaître» quelqu'un.

Nous allons maintenant vous poser quelques questions générales sur les personnes que vous connaissez. Dans ce contexte, les «personnes que vous connaissez» sont :

Les personnes de tous âges vivant à [RÉGION -Boké/Mamou], (il peut s'agir de membres de la famille, d'amis, d'enfants de la communauté, de collègues de travail, de voisins, etc.), que....

.... que vous connaissez de vue et de nom,

..... qui vous connaissent également de vue et de nom,

.... et avec qui vous avez communiqué au cours des deux dernières années. Cela peut se faire en personne, par texto, par courriel, par téléphone ou par le biais des médias sociaux.

Si vous pensez à un enfant de moins de 18 ans, vous le «connaissez» si vous connaissez soit l'enfant, soit au moins un de ses parents ou tuteurs selon cette définition.

Nous voulons vous donner quelques exemples pour vous aider à répondre à cette question. Disons que nous vous demandons combien d'enseignants du primaire vous connaissez actuellement et qui vivent dans [RÉGION], et que 3 enseignants du primaire vous viennent à l'esprit - M. Diallo, Mme Bah et M. Sow.

- M. Diallo

C'est le père de votre belle-sœur, et vous l'avez rencontré par l'intermédiaire de votre belle-sœur.

X Vous le connaissez de visage et de nom.

S'il vous voyait aujourd'hui, il vous reconnaîtrait.

X Il vous connaît de nom et de visage.

Vous lui avez parlé lors d'un mariage il y a six mois.

X Vous avez communiqué avec lui au cours des deux dernières années.

Vous avez trois chèques, donc pour les besoins de cette enquête, vous connaissez actuellement M. Diallo.

- **Mme Camara**

C'est l'amie de ta cousine, et ta cousine t'a présenté à elle.

X Tu la connais de visage et de nom.

Si elle te voyait aujourd'hui, elle te reconnaîtrait.

X Elle te connaît de nom et de visage.

Une de vos amies vous a dit qu'elle a eu un enfant il y a quelques années.

X Vous n'avez pas communiqué avec elle au cours des 2 dernières années (par exemple, en personne, par téléphone, par SMS ou par les médias sociaux).

Vous n'avez que 2 chèques, donc pour les besoins de cette enquête, vous ne la connaissez PAS actuellement.

- M. Sow

C'est l'ami d'école de votre fils. Votre fils vous l'a présenté il y a des années, mais vous ne vous souvenez pas très bien de lui.

X Vous ne le connaissez ni de nom ni de visage.

Mais s'il vous voyait aujourd'hui, il vous reconnaîtrait car votre fils a partagé votre photo sur les médias sociaux.

X Il vous connaît de nom et de visage.

Vous ne l'avez pas vu ni communiqué avec lui depuis qu'il a déménagé il y a 3 ans. X Vous n'avez pas communiqué avec lui au cours des 2 dernières années (par exemple, en personne, par appel téléphonique, par texto ou par les médias sociaux).

Vous n'avez qu'un seul chèque, donc pour les besoins de cette enquête, vous ne le connaissez PAS actuellement.

Vous déclareriez connaître actuellement un enseignant du primaire qui habite à [RÉGION] : M. Diallo

Utilisez cette définition pour répondre aux questions suivantes :

1	Combien d'enseignants du primaire connaissez-vous ?	Rédigez votre réponse: _____
2	Combien de professeurs de l'enseignement secondaire connaissez-vous ?	Rédigez votre réponse: _____
3	Combien de femmes connaissez-vous qui occupent un poste de bureau ?	Rédigez votre réponse: _____
4	Combien de femmes connaissez-vous qui occupent un poste de service domestique ?	Rédigez votre réponse: _____
5	Combien d'hommes connaissez-vous qui ont terminé leurs études secondaires ?	Rédigez votre réponse: _____
6	Combien de femmes connaissez-vous qui ont terminé leurs études secondaires ?	Rédigez votre réponse: _____
7	Combien de femmes connaissez-vous qui occupent un poste technique/professionnel/managérial ?	Rédigez votre réponse: _____
8	Combien d'hommes connaissez-vous qui occupent un poste technique/professionnel/managérial ?	Rédigez votre réponse: _____

9	Combien de filles connaissez-vous qui sont actuellement inscrites à l'école secondaire ?	Rédigez votre réponse:_____
10	Combien de garçons connaissez-vous qui sont actuellement inscrits à l'école secondaire ?	Rédigez votre réponse:_____
11	Combien de filles connaissez-vous qui sont actuellement inscrites à l'école primaire ?	Rédigez votre réponse:_____
12	Combien de garçons connaissez-vous qui sont actuellement inscrits à l'école primaire ?	Rédigez votre réponse:_____
13	Combien de garçons âgés de 10 à 14 ans connaissez-vous qui ne sont actuellement pas inscrits à l'école ?	Rédigez votre réponse:_____
14	Combien de garçons connaissez-vous qui sont orphelins ?	Rédigez votre réponse:_____
15	Combien de filles connaissez-vous qui sont orphelines ?	Rédigez votre réponse:_____
16	Combien de garçons âgés de 14 ans ou moins connaissez-vous qui ont été confiés à une famille d'accueil ?	Rédigez votre réponse:_____
17	Combien de filles âgées de 14 ans ou moins connaissez-vous qui ont été confiées à une famille d'accueil ?	Rédigez votre réponse:_____

	<p><i>Nous nous intéressons également à la façon dont les personnes que vous connaissez vous connaissent également.</i></p> <p><i>Pour répondre aux questions ci-dessous, gardez à l'esprit la même définition du terme «connaître» que dans la dernière série de questions : Les personnes de tous âges vivant dans [RÉGION -Boké/Mamou], (il peut s'agir de membres de la famille, d'amis, de collègues, de voisins, etc.), que vous connaissez de vue et par leur nom,</i></p> <p><i>... que vous connaissez de vue et de nom,</i></p> <p><i>... qui vous connaissent aussi de vue et de nom,</i></p> <p><i>... et avec qui vous avez communiqué au cours des deux dernières années. Cela peut se faire en personne, par texto, par courriel, par téléphone ou par l'intermédiaire des médias sociaux.</i></p>	
18	<p>Sur 10 personnes que vous connaissez, combien de personnes estimez-vous qu'elles connaissent votre niveau d'éducation ?</p>	<p>1) 1</p> <p>2) 2</p> <p>3) 3</p> <p>4) 4</p> <p>5) 5</p> <p>6) 6</p> <p>7) 7</p> <p>8) 8</p> <p>9) 9</p> <p>10) 10</p>

19	Sur 10 personnes que vous connaissez, combien de personnes estimez-vous qu'elles connaissent votre groupe ethnique ?	1) 1 2) 2 3) 3 4) 4 5) 5 6) 6 7) 7 8) 8 9) 9 10) 10
20	Sur 10 personnes que vous connaissez, combien de personnes estimez-vous qu'elles connaissent votre profession ?	1) 1 2) 2 3) 3 4) 4 5) 5 6) 6 7) 7 8) 8 9) 9 10) 10

21	Sur 10 personnes que vous connaissez, combien de personnes estimez-vous que combien de personnes savent si vous fumez ou non des cigarettes ?	1) 1 2) 2 3) 3 4) 4 5) 5 6) 6 7) 7 8) 8 9) 9 10)10
22	Sur 10 personnes que vous connaissez, combien de personnes combien de personnes connaîtraient votre religion ?	1) 1 2) 2 3) 3 4) 4 5) 5 6) 6 7) 7 8) 8 9) 9 10)10

Pour cette série de questions, nous voulons vous interroger sur les enfants âgés de 5 à 17 ans que vous connaissez dans [RÉGION - Boké/Mamou]. Pour ces questions, utilisez la même définition de «connaître» que précédemment, mais incluez également les parents. Vous «connaissez» un enfant si vous

... connaissez l'enfant ou au moins l'un de ses parents de vue et par son nom,

... le parent ou l'enfant vous connaît également de vue et par son nom,

Section F: Liste des enfants potentiellement victimes de la traite des êtres humains
 ... et vous avez communiqué avec le parent ou l'enfant au cours des deux dernières années.

Cette communication peut se faire en personne, par texto, par courriel, par téléphone ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

1.	<p>Combien d'enfants de [RÉGION - Boké/Mamou] connaissez-vous qui ont travaillé en dehors de la maison au cours des 12 derniers mois OU qui vivaient loin de leurs parents, avec ou sans l'aide d'un intermédiaire ?</p> <p>**Demander au répondant le nom de chaque enfant. Les noms des enfants seront inscrits sur un formulaire similaire à la liste des ménages de la section B1, et les questions ci-dessous seront posées pour chaque enfant inscrit dans cette section ***.</p>	<p>Nombre d'enfants _____</p>
----	---	-------------------------------

Enquêteur : Posez les questions de cette section à tous les enfants identifiés dans le fichier ci-dessus. Veuillez à vous limiter aux enfants âgés de 5 à 17 ans.

2.	L'enfant travaille-t-il actuellement en dehors de la maison ?	<p>0. Non (allez à la question Q2)</p> <p>1. Oui (allez à la question Q3)</p> <p>2. Ne sait pas</p>
3.	L'enfant a-t-il travaillé en dehors de la maison au cours des 12 derniers mois ?	<p>0. No</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Ne sait pas</p>
4.	Quel âge à cet enfant ?	Enregistrer l'âge en années complètes
5.	Genre de l'enfant	<p>1. Garçon</p> <p>2. Fille</p> <p>3. Non-binaire</p>
6.	Ethnie de l'enfant (ou groupe linguistique, selon le cas)	

7.	Religion de l'enfant	1. Chrétien 2. Musulman 3. Religion tribale 4. Autre : _____ 5. Ne sait pas
8.	L'enfant est-il de nationalité guinéenne ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
9.	L'enfant a-t-il des antécédents de disparition ou est-il souvent absent de la maison ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
10.	L'enfant a-t-il été adopté dans des circonstances suspectes ?	0. No 1. Oui 2. Ne sait pas
11.	L'enfant va-t-il régulièrement à l'école ?	1. Jamais 2. Parfois 3. Toujours 4. Je ne sais pas
12.	L'enfant a-t-il un handicap ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas

13.	Les parents biologiques de l'enfant sont-ils en vie ?	1. Les deux parents sont vivants (passez à la Q14) 2. Perte d'un parent (passez à la Q14) 3. Perdu ses deux parents (passez à la Q15) 4. Ne sait pas
14.	L'enfant a-t-il vécu séparé de son ou ses parents biologiques à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois ?	0. Non (allez à la question Q19) 1. Oui (allez à la question Q16) 2. Ne sait pas
15.	L'enfant a-t-il vécu séparé de son tuteur officiel au cours des 12 derniers mois ?	0. Non (allez à la question Q19) 1. Oui (allez à la question Q16) 2. Ne sait pas
16.	Pendant le temps passé loin de chez lui, l'enfant a-t-il/a-t-il séjourné dans de très mauvaises conditions de vie (par exemple, peu d'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'assainissement) ?	1. Jamais 2. Parfois 3. Toujours 4. Je ne sais pas
17.	Pendant la période d'absence du domicile, l'enfant n'a-t-il pas été autorisé à contacter sa famille ou a-t-il été coupé de tout autre contact familial par son employeur ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas

18.	L'enfant a-t-il été envoyé loin de chez lui pour apprendre un métier ou une compétence ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
19.	Niveau d'éducation le plus élevé de l'enfant au moment où il a commencé à travailler en dehors du foyer ou à vivre loin de ses parents/tuteurs. Note à l'intention de l'enquêteur : si le niveau d'instruction était différent au moment où l'enfant a commencé à travailler à l'extérieur du foyer et au moment où il vivait hors du foyer, indiquez le PLUS BAS des deux niveaux d'instruction.	1. Aucun 2. Pré-primaire 3. Primaire 4. Secondaire 5. Secondaire 6. Université 7. Autre (veuillez préciser) 8. Ne sait pas

20.	<p>Au cours des 12 derniers mois, l'enfant a-t-il participé à l'un des types de travail suivants ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)</p> <ul style="list-style-type: none"> a. travail domestique pour un autre ménage b. travail dans les mines ou les carrières c. travail agricole d. activités de commerce/vente e. pêche f. le transport de charges (transporter des objets lourds) g. le travail sexuel (vendre ou donner tout type de service sexuel) h. la mendicité i. la conduite de motos-taxis j. la manufacture k. le travail en atelier (par exemple, artisanat, mécanique) l. la construction m. autre (préciser) 	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Ne sait pas</p>
-----	---	---

21. En répondant aux questions suivantes, veuillez penser à des choses qui sont arrivées à l'enfant au cours des 12 derniers mois.

Au cours des 12 derniers mois, est-ce que l'enfant a... :

a.	... effectué un travail impliquant le port de charges lourdes ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
b.	... utilisé des machines lourdes ou travaillé avec des outils dangereux ?	0. Non 1. Oui

		2. Ne sait pas
c. a effectué un travail qui l'expose à la poussière, aux fumées ou aux gaz ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
d. a effectué un travail qui l'expose à un froid, une chaleur ou une humidité extrêmes ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
e. a effectué un travail qui l'expose à des bruits forts ou à des vibrations ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
f. été forcé ou incité à commettre des activités illicites/criminelles/de la petite délinquance ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
g. été forcé ou incité à travailler pour quelqu'un ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
h. été forcé ou incité à travailler pour rembourser une dette due par quelqu'un d'autre ?	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas

22.	<p>Si l'enfant est âgé de moins de 12 ans :</p> <p>(Enregistrez la réponse pour chaque élément)</p> <p>a. L'enfant consacre 1 heure ou plus à une activité économique au cours d'une semaine donnée</p> <p>b. L'enfant consacre 28 heures ou plus à une activité domestique au cours d'une semaine donnée.</p>	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Ne sait pas</p>
23.	<p>Si l'enfant est âgé de 12 à 14 ans :</p> <p>(Enregistrez la réponse pour chaque élément)</p> <p>a. L'enfant consacre 14 heures ou plus à une activité économique au cours d'une semaine donnée</p> <p>b. L'enfant passe 42 heures ou plus combinées dans une activité domestique et/ou économique au cours d'une semaine donnée.</p>	<p>0. Non</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Ne sait pas</p>

24.	Si l'enfant est âgé de 15 à 17 ans : L'enfant consacre au moins 43 heures ou plus à une activité économique au cours d'une semaine donnée.	0. Non 1. Oui 2. Ne sait pas
-----	---	--

Dans les questions suivantes, évaluez (sur une échelle de 1 à 5) l'impact des restrictions liées à COVID-19 sur :

1.	Le bien-être des familles dans votre communauté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impact très positif 2. Impact positif 3. Neutre 4. Impact négatif 5. Impact très négatif
2.	Le bien-être des enfants dans votre communauté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impact très positif 2. Impact positif 3. Neutre 4. Impact négatif 5. Impact très négatif
3.	Exploitation des enfants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impact très positif 2. Impact positif 3. Neutre 4. Impact négatif 5. Impact très négatif

4.	Accès aux services sociaux essentiels (soins de santé, protection de l'enfance, contentieux, etc.)	1. Impact très positif 2. Impact positif 3. Neutre 4. Impact négatif 5. Impact très négatif
5.	Coordonnées GPS	
6.	HEURE DE FIN DE L'ENTRETIEN	

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Résultats du questionnaire

Enregistrer le résultat du questionnaire/de l'entretien

1) Entretien complet

2) Interview incomplète

3) Répondant éligible absent de son domicile

3) Partiellement complété

4) Ce questionnaire était destiné au remplacement du ménage

5) Le répondant a été traumatisé/détressé pendant l'entretien.

6) A refusé

Questions d'évaluation de l'entretien

Lors de la conduite de cet entretien, y a-t-il eu :

a. Interférence environnementale

i. Météo

ii. Environnement domestique

iii. Autres (précisez)

iv. Aucun

v. Non applicable

b. Événement ménager imprévu

i. Une personne qui rôde

ii. Un membre du ménage en colère

iii. Autre (préciser)

iv. Aucun

v. Non applicable

c. Activité/interférence politique pendant le processus d'administration de l'entretien

i. Oui

ii. Non

iii. Non applicable

d. Observation de l'intervieweur tout au long du processus d'administration de l'entretien

i. Apparence/état mental

ii. Question difficile

iii. Autre (préciser)

iv. Aucun

v. Sans objet

Annexe B. Non-réponse à l'enquête auprès des ménages

Concernant la procédure de collecte des données, des difficultés ont été rencontrées lors de la collecte des données sur le terrain, mais elles ont été résolues par les équipes de dénombrement SVI et les guides locaux. Par exemple, certains sites d'EA situés dans les îles étaient difficiles d'accès, comme Kadigné et Kasmack (dans la sous-préfecture de Kanfarandé) et Kouffin (dans la sous-préfecture de Kamsar). La distance entre les sites d'une même ZE et le mauvais état des routes reliant les sites ont créé des difficultés de déplacement. L'absence d'électricité, d'internet et de réseaux téléphoniques dans certains sites et localités a également posé des difficultés.

Les enquêteurs se sont déplacés en bateau pour atteindre les sites insulaires, avec l'aide de guides locaux. Il était toujours impossible d'accéder à certains sites d'EA originaux, en raison d'événements locaux inhabituels, tels qu'un naufrage survenu entre Kamsar et l'île de Kanof (dans le centre de Kanfarandé) qui a fait 15 morts. Dans ces circonstances, les EA initialement sélectionnées ont été remplacées par d'autres sites d'EA soit dans la même île, soit dans d'autres districts continentaux du centre de Kanfarandé. Avec ces modifications, l'échantillon prévu a été atteint à temps dans tous les sites.

En fin de compte, la non-réponse au niveau des ménages a été négligeable (avec <10 cas rapportés), et il n'a pas été nécessaire d'utiliser un modèle de non-réponse pour tenir compte des probabilités de sélection au stade final de l'échantillonnage. La non-réponse au niveau des items était également acceptable (<10% à Boké et <30% à Mamou) pour les questions sur la traite des enfants et le travail des enfants, ainsi que pour les questions du NSUM.

Annexe C. Contrôle de validité du NSUM pour les sous-populations de référence

Un contrôle de validité a été mis en œuvre pour chacune des seize populations de référence au sein de chacune des deux régions, comme suggéré par Feehan et Salganik (2016), Maltiel et al. (2015), et Salganik et al. (2011). L'estimation du NSUM a été obtenue pour chaque population de référence, en utilisant les effectifs de référence des quinze autres populations de référence (c'est-à-dire de manière que la taille de la population de référence soit traitée comme inconnue et fasse l'objet d'une estimation), et comparée à la taille réelle de la population de référence ; l'approche « ne laisser personne de côté » s'apparente à la méthode jackknife.

Les figures 4 et 5 présentent deux séries de tracés des tailles de population de référence connues par les tailles de population estimées par le NSUM correspondant pour chacune des deux régions. Les questions de référence correspondantes et les abréviations utilisées pour les diagrammes de dispersion ont été expliquées dans la légende.

Idéalement, les estimations devraient tomber sur une ligne droite de 45 degrés passant par l'origine. Dans cette application, les estimations sont plutôt dispersées sur le plan et montrent une quantité modérée d'erreur. Cependant, le graphique est cohérent, en termes de modèle et de comportement des estimations NSUM lorsqu'elles sont comparées à leurs homologues de taille de population de référence et à des contrôles de validité similaires dans la littérature empirique (Ezoe, 2012 ; McCarty et al., 2001). Par conséquent, les seize populations de référence ont été prises en compte pour la configuration de la NSUM.

Notre objectif était de préserver le plus grand nombre possible de populations de référence, conformément à l'esprit de la méthode NSUM, tout en excluant les populations de référence fortement asymétriques. Bernard et al. (2001) et Killworth et al. (1998a, b) ont suggéré d'utiliser au moins vingt sous-populations diverses afin de réduire la probabilité de confusion avec le regroupement des contacts sociaux, et donc les biais de barrière, dans la population générale. Par conséquent, étant donné qu'une mauvaise estimation de la taille du réseau des répondants peut entraîner des estimations biaisées du NSUM (voir Expressions 3 et 5), nous avons utilisé l'ensemble complet des seize sous-populations de référence pour l'estimation du NSUM.

Annexe D. Secteurs du travail que les ménages d'enfants ont expérimenté

Tableau D1. Les secteurs de travail dangereux et autres dans lesquels les enfants des ménages victimes de la traite ont été impliqués à Boké, en Guinée.

	Secteurs de travail	Nombre (pourcentage) (parmi les enfants qui ont été victimes de la traite)	Nombre (Pourcentage) (parmi les enfants qui n'ont pas été victimes de traite et exploités au travail)
Risques	Transport de charges (transport d'objets lourds)	3313 (69.32%)	0
	Construction	425 (8.89%)	0
	Pêche	252 (5.27%)	0
	Manufacture	125 (2.62%)	0
	Mines/exploitation des carrières	89 (1.86%)	0
	Travail sexuel (vendre ou don- ner tout type de service sexuel)	47 (0.98%)	0
Total Risques		3488 (72.99%)	0
Autre	Travail agricole	2782 (58.21%)	248 (9.53%)
	Activités de commerce et de vente	1187 (24.84%)	75 (2.88%)
	Travail domestique pour un autre ménage	863 (18.06%)	161 (6.19%)

	Travail en atelier, par exemple, l'artisanat, la mécanique	672 (14.06%)	44 (1.69%)
	Mendicité	88 (1.84%)	4 (0.15%)
	Conduite de moto-taxi	75 (1.57%)	5 (0.19%)
Total Autre		3652 (out of 4779; 76.42%)	460 (out of 2601; 17.69%)
Total Risques & Autre		4405 (out of 4779; 92.17%)	460 (out of 2601; 17.69%)

Tableau D2. Les secteurs de travail dangereux et autres dans lesquels les enfants des ménages victimes de la traite étaient impliqués à Mamou, en Guinée.

	Secteurs de travail	Nombre (pourcentage) (parmi les enfants qui ont été victimes de la traite)	Nombre (Pourcentage) (parmi les enfants qui n'ont pas été victimes de traite et exploités au travail)
Risques	Transport de charges (transport d'objets lourds)	883 (62.10%)	0
	Construction	63 (4.43%)	0
	Pêche	42 (2.95%)	0
	Manufacture	13 (0.91%)	0
	Mines/exploitation des carrières	26 (1.83%)	0
	Travail sexuel (vendre ou don- ner tout type de service sexuel)	10 (0.70%)	0
Total Risques		927 (1422; 65.19%)	0
Autre	Travail agricole	892 (62.73%)	80 (12.84%)
	Travail en atelier, par exemple, l'artisanat, la mécanique	289 (20.32%)	20 (3.21%)
	Travail domestique pour un autre ménage	258 (18.14%)	92 (14.77%)

	Travail en atelier, par exemple, l'artisanat, la mécanique	94 (6.61%)	6 (0.96%)
	Mendicité	8 (0.56%)	0 (0%)
	Conduite de moto-taxi	13 (0.91%)	2 (0.32%)
Total Autres		1057 (1422; 74.33%)	177 (out of 623; 28.41%)
Total Risques & Autre		1248 (1422; 87.76%)	177 (out of 623; 28.41%)

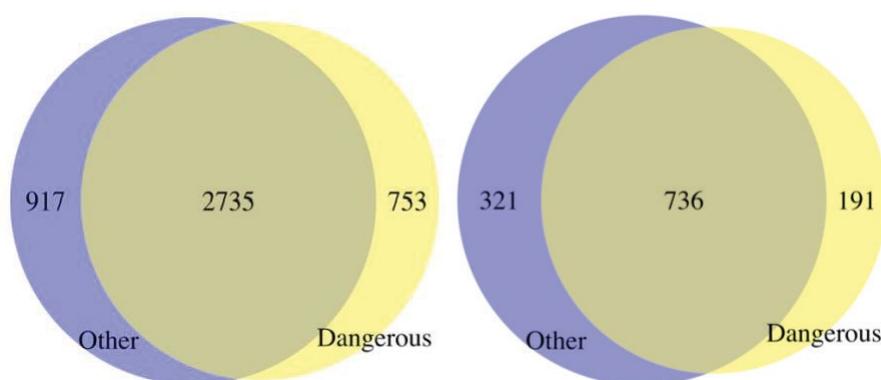


Figure D1. Diagramme de Venn des secteurs de travail dans lesquels les enfants des ménages victimes de la traite ont participé à Boké (à gauche) et à Mamou (à droite), en Guinée.

Les secteurs de travail ont été divisés en deux catégories, à savoir les secteurs de travail dangereux qui peuvent classer les enfants comme victimes de la traite s'ils tombent dans l'un d'entre eux, et les autres secteurs de travail qui ne font pas d'un enfant une victime de la traite, comme indiqué dans les tableaux 1 et 2. Il convient de noter que 917 enfants victimes de la traite à Boké et 321 enfants victimes de la traite à Mamou ont été impliqués dans d'autres secteurs de travail uniquement et non dans des secteurs de travail dangereux en raison des deux autres grandes catégories, à savoir les activités de travail dangereuses et la force, la fraude ou la coercition, dont ils ont fait l'objet au cours de la dernière année.

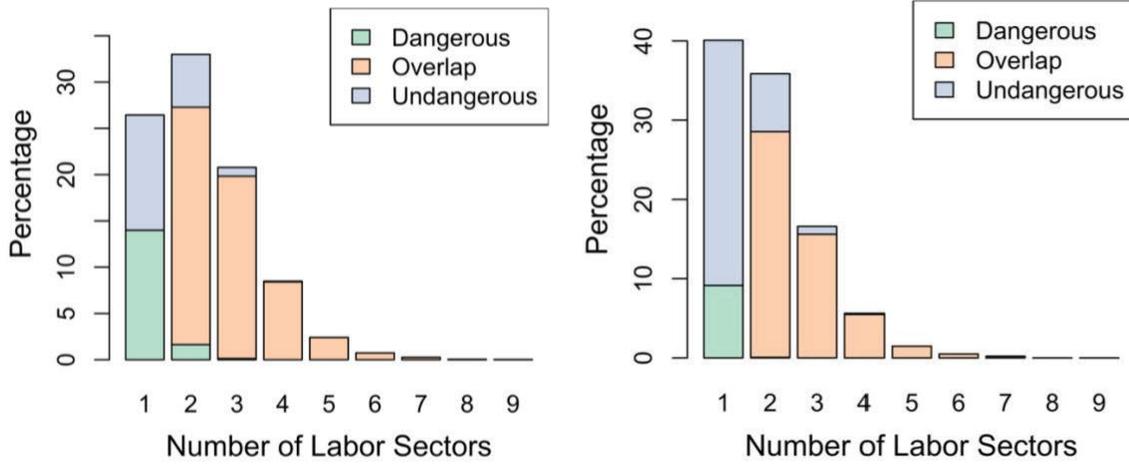


Figure D2. Nombre de secteurs de travail, y compris les six secteurs dangereux et les six autres, dans lesquels les enfants victimes de la traite dans les ménages échantillonnés étaient impliqués à Boké (à gauche) et à Mamou (à droite), en Guinée. Les six secteurs de travail dangereux et les six autres secteurs de travail peuvent être référés aux tableaux D1 et D2 ci-dessus.

Annexe E. Calcul des intervalles de confiance analytiques pour la prévalence de la traite des enfants en utilisant l'estimation directe.

Selon Levy & Lemeshow (2013), à la page 275, la formule analytique pour calculer l'erreur standard du nombre de cas de traite d'enfants (CT) pour le plan d'échantillonnage stratifié à deux degrés que nous avons adopté dans notre étude peut être exprimée comme suit

Annexe E. Calcul des intervalles de confiance analytiques pour la prévalence de la traite des enfants en utilisant l'estimation directe.

Selon Levy & Lemeshow (2013), à la page 275, la formule analytique pour calculer l'erreur standard du nombre de cas de traite d'enfants (CT) pour le plan d'échantillonnage stratifié à deux degrés que nous avons adopté dans notre étude peut être exprimée comme suit

Où :

$$SE = \sqrt{\frac{MM}{mm} \left(\sum_{i=1}^m \frac{xx_i^2}{mm} - \bar{xx}^2 \right) + \frac{NN - nn}{N} \left(\frac{xx'}{N} \right)^2}$$

xx' = nombre estimé de traite d'enfants (TE) ;

mm = nombre d'EA dans les échantillons ;

MM = nombre d'EA dans la population ;

nn = nombre total de ménages/enfants dans les échantillons ;

NN = nombre total de ménages/enfants dans la population ;

xx_{ii} = nombre d'enfants observés victimes de la traite dans l' i th EA échantillonnée ;

$\bar{xx} = \sum_{i=1}^m xx_{ii} / mm$ = nombre moyen d'enfants victimes de la traite par EA de l'échantillon ;

f_2 = nombre de ménages échantillonnés sur le nombre total de ménages de la population, également appelé fraction d'échantillonnage de second degré.

Ensuite, l'intervalle de confiance (IC) de 95 % pour le nombre total d'enfants victimes de traite est calculé comme suit : $[xx' - 1,96 \cdot SE, xx' + 1,96 \cdot SE]$.

Catégorie	Participants à échantillonner	Est. no. de participants
<p>Informateur clé</p> <p>Entretiens avec des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (ONG) aux niveaux national et local.</p>	<p>Les informateurs clés des agences gouvernementales suivantes</p> <p>gouvernementales suivantes : ministère de l'Action sociale, ministère de la Justice, unité de police chargée des questions de genre et unité de protection de l'enfance,</p> <p>Informateurs clés des ONG/INGO nationales suivantes : OIM, UNICEF - unités de protection de l'enfance, Sabou Guinée.</p> <p>Informateurs clés des dirigeants des gouvernements locaux régionaux des régions suivantes : Boke et Mamou.</p> <p>Informateurs clés (chefs de gouvernement local de district) de districts sélectionnés dans les régions sensibles.</p> <p>Informateurs clés : un leader d'opinion local ou un leader d'OSC</p>	<p>17 entretiens</p>
<p>Entretiens approfondis</p> <p>avec des survivants de la traite des enfants référencés et leurs parents/tuteurs dans les points chauds géographiques de la traite des enfants.</p>	<p>Les leaders d'opinion et/ou les ONG seront invités à :</p> <p>aider à identifier les survivants de la traite des enfants et/ou leurs parents/tuteurs, afin obtenir d'eux des entretiens détaillés. Certaines des victimes seront identifiées dans des centres d'accueil/refuges pour enfants sauvés de la traite (survivants).</p>	<p>26 entretiens</p>
<p>GdD avec des représentants des communautés locales dans les points chauds géographiques de la traite des enfants</p>	<p>Les représentants des ménages dans les points chauds</p> <p>ont été identifiés et interviewés.</p>	<p>17 GdD</p>
<p>GdD avec la CNLTPPA</p>	<p>Des représentants de la CNLTPPA ont été identifiés</p> <p>et convoqués dans un GdD</p>	<p>1 GdD</p>

Annexe G: Outils de collecte de données qualitatives

Le sixième guide d'entretien: Entretien approfondies avec le parent / tuteur d'un enfant victime de la traite

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base. Veuillez nous parler autant que vous vous sentez à l'aise.

Objectifs de cet outil:

Comprendre les dommages causés par l'expérience de la traite au-delà de l'individu

Explorer les mécanismes d'adaptation

Comprendre les expériences antérieures qui pourraient avoir été des facteurs de vulnérabilité du point de vue du tuteur.

Comprendre les manifestations et les mécanismes de la traite d'enfants, y compris la configuration, les liens et les transactions impliqués

Comprendre la nature / le phénomène des expériences de traite

Renseignez-vous sur les expériences des survivants qui ont mené à leur découverte (services, référence et réintégration)

Obstacles à la réinsertion réussie des survivants du point de vue de la famille / de la communauté

Dites-nous ce qui est arrivé à votre enfant (avant, pendant et après).

Cherchez à savoir : l'âge de l'enfant quand cela s'est produit et son sexe.

Cherchez à savoir : combien de temps ils ont été absents?

Demandez: Qu'est-ce qui a conduit cette expérience à leur famille?

Cherchez à savoir : où cela s'est-il passé?

Parlez- moi plus sur le type de personnes impliquées (ne nous dites pas leurs noms)?

Cherchez à savoir: s'il y a eu une relation quelconque?

Cherchez à savoir: s'il y a eu des promesses ou des pressions exercées? Est-ce que vous ou votre famille leur en êtes redevable?

Qu'est-ce qui a été fait pour garder votre enfant là-bas?

Cherchez à savoir: S'il y a eu des communications avec votre enfant pendant son absence?

Qu'est-ce qui pourrait empêcher cela?

D'après votre expérience, comment vous et votre famille avez-vous vécu la situation?

Où votre famille a-t-elle cherché de l'aide, voire pas du tout?

Cherchez à savoir : quelle aide a été demandée?

Demandez: S'ils connaissent d'autres familles dans des situations similaires?

Si vous avez bénéficié d'un soutien, qu'aimiez-vous et que n'aimiez-vous pas de l'aide reçue par votre famille?

Quels sont ou quels étaient les besoins immédiats de vos familles après cette expérience?

Avez-vous été réuni avec votre enfant?

Demandez: depuis combien de temps ils se sont réunis?

Cherchez à savoir : l'impact de cette expérience sur l'enfant?

Cherchez à savoir: l'impact de cette expérience sur sa famille et sa communauté?

Quelles lois ou quels systèmes connaissez-vous qui protègent vos enfants?

Voulez-vous nous parler de cette expérience?

Merci d'avoir participé à cet entretien

Première guide d'entretien: Guide d'entretien des informateurs clés, Les représentants du gouvernement et des ONG

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs:

Explorer l'état d'avancement des efforts, y compris les interventions et les politiques de prévention, de protection et de poursuite du trafic d'enfants au niveau national, et identifier la contribution des différentes parties prenantes dans ce domaine.

Saisir les perceptions, les mécanismes et les manifestations de la traite des enfants Comprendre les pratiques et les goulots d'étranglement qui perpétuent la traite des enfants dans le pays

Parlez-moi de vous, de votre organisation / ministère et de votre rôle dans la protection de l'enfance?

Cherchez à savoir : le rôle spécifique de votre bureau dans la lutte contre la traite interne des enfants. **Cherchez à savoir :** N'importe quel groupe d'âge spécifique sur lequel cette organisation se concentre (par exemple, les adolescents).

Cherchez à savoir : combien de membres du personnel de l'organisation / du service sont affectés à la traite des enfants et aux rôles associés?

Quelle est la proportion (et / ou le nombre) d'employés à temps plein?

Cherchez à savoir : les formes / types de traite interne des enfants gérés par votre département / votre organisation?

Comment votre organisation / service comprend-il la traite des enfants?

Cherchez à savoir : les défis auxquels votre organisation / service est confronté dans la lutte contre la traite des enfants.

Cherchez à savoir : les trois priorités principales de cette organisation / service en matière de protection de l'enfance

SEULEMENT POUR LES ONG-Cherchez à savoir la philosophie et l'approche de votre organisation en matière de prestation de services?

Cherchez à savoir : comment les cas de traite d'enfants sont-ils gérés (mécanismes d'aiguillage, réintégration et services supplémentaires proposés)?

Cherchez à savoir : Quelles mesures préventives (sensibilisation, entre autres) sont prises dans les communautés ou les populations vulnérables?

Demandez: Comment identifiez-vous et suivez-vous le nombre de victimes servies et les services fournis aux victimes de la traite?

Quelles sont les formes les plus courantes de traite interne des enfants dans ce pays? **Cherchez à savoir :** Quels sont les secteurs les plus communs de la traite des enfants (par exemple, agriculture, exploitation minière, pêche, etc.)?

Cherchez à savoir : pour chaque secteur: Quelles sont les conditions de travail des enfants victimes de la traite?

Cherchez à savoir : à quelles formes de traite les garçons sont-ils principalement impliqués?

Cherchez à savoir : à quelles formes de traite les filles sont-elles principalement impliquées?

Quels autres organismes / départements sont engagés dans la lutte contre la traite interne des enfants?

Cherchez à savoir : Les rôles et les capacités des différents organes impliqués y compris les organes gouvernementaux.

Cherchez à savoir: comment les organisations / départements travaillent-ils ensemble ou en partenariat, le cas échéant?

Cherchez à savoir : la nature de la coordination des efforts et des activités des divers organismes de protection de l'enfance visant à résoudre le problème interne de la traite des enfants dans le pays. **Examinez:** De votre point de vue, dans quelle mesure les services de soutien à la prévention de la traite sont-ils adéquats?

Comment se déroule généralement la traite des enfants dans ce pays?

Cherchez à savoir : la plupart des régions / points chauds d'origine et de destination pour la traite et pourquoi?

Cherchez à savoir : Des tactiques courantes pour recruter des enfants?

Recherchez: Qui sont les réseaux de recrutement pour les enfants?

Cherchez à savoir : les modes de transport courants utilisés et les différents lieux d'origine et de destination pour la traite interne (dans le pays).

Cherchez à savoir : les actions entreprises pour traiter les activités de traite sur des sites de recrutement, de transit et de destination connus.

Quelles sont les causes / facilitateurs de la traite des enfants dans notre pays?

Cherchez à savoir : les facteurs spécifiques qui exposent les populations à un risque de traite (structurel / système)?

Cherchez à savoir : les facteurs qui permettent aux auteurs de poursuivre la traite (structurelle / système)? **Cherchez à savoir** : des pratiques ou des attitudes culturelles qui facilitent et soutiennent la traite des enfants?

Demandez: comment la traite des enfants passe-t-il inaperçu pour beaucoup de gens?

Cherchez à savoir : des lacunes et des obstacles en réponse qui facilitent et soutiennent la traite des enfants (liée à la protection, à la prévention et aux poursuites) aux niveaux national, institutionnel et communautaire.

Pouvez-vous me parler des lois, politiques ou directives spécifiques dans notre pays qui visent à protéger les enfants contre la traite, directement ou indirectement?

Demandez: l'opinion sur les lois, les politiques et les directives actuellement en place pour réduire la pratique de la traite interne d'enfants et leur mise en œuvre?

Cherchez à savoir: comment les gouvernements locaux / les chefferies et les structures de protection de l'enfance telles que le Comité de la protection de l'enfance (CPE) jouent-elles un rôle dans la prévention de la traite des enfants?

Cherchez à savoir: s'il existe des formations sur la traite des êtres humains (catégories d'identification, de protection, de poursuite ou de prévention)? Si oui, qui fournit la formation? **Cherchez à savoir**: s'il existe des centres de transit existants pour recevoir les enfants secourus?

Demandez: les entités qui s'engagent dans les poursuites contre les trafiquants?

Quels sont les projets de l'avenir pour lutter contre la traite interne des enfants?

Cherchez à savoir : des plans à court et à long terme du point de vue de l'organisation et du gouvernement. **Cherchez à savoir** : les futurs plans relatifs aux activités en cours de formulation, d'examen, de dépôt et de planification.

Cherchez à savoir : les futurs plans relatifs aux systèmes de mise en œuvre de politiques et d'application des lois visant à prévenir et à atténuer la traite des êtres humains et la traite des enfants et leur efficacité.

Cherchez à savoir : les défis qui peuvent entraver ces plans.

Quelles recommandations feriez-vous pour lutter contre la traite interne d'enfants?

Questions supplémentaires pour les informateurs clés des refuges

Décrivez le processus d'accueil des victimes de la traite interne des enfants dans ce centre?

Quels services sont fournis dans ce refuge aux enfants?

Cherchez à savoir : le point où les enfants quittent ce refuge?

Demandez: Quelle est la durée typique de soutien fourni aux victimes et / ou à leurs familles? **Cherchez à savoir** : les défis auxquels le Mécanisme est confronté et toutes les mesures prises pour les atténuer.

Cherchez à savoir : Un suivi de l'impact (à court et à long terme) du soutien fourni

Recherchez des approches spécifiques qu'ils utilisent dans les services ou poser des questions sur les règles / réglementations / directives pour les survivants qui y vivent.

Selon vous, en quoi la traite des enfants affecte-t-elle le bien-être des enfants victimes / leurs familles et communautés?

Selon la situation actuelle, que recommanderiez-vous au gouvernement de mettre en place ou de mettre en œuvre pour atténuer la traite interne des enfants?

Merci d'avoir participé à cet entretien

Le quatrième guide d'entretien,

Narrative: Des entretiens approfondis avec les survivants

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Veillez nous parler autant que vous vous sentez à l'aise.

Objectifs de l'outil:

Des expériences antérieures susceptibles comme facteurs de vulnérabilité

Comprendre les manifestations et les mécanismes de la traite des enfants, y compris la configuration, les liens et les transactions impliqués

Comprendre la nature / le phénomène des expériences de la traite

Les expériences de survivants menant à leur découverte (services, référence, réintégration)

Les obstacles à la réinsertion réussie des survivants de leur point de vue

Les expériences de poursuites

UNE REMARQUE: pour les victimes ayant fait l'objet de traite plus d'une fois, ces questions doivent être posées pour chaque cycle de traite.

Racontez-nous votre histoire (avant, pendant et après)

Cherchez à savoir : l'âge au moment où cela s'est produit.

Cherchez à savoir : L'état de scolarité avant et après.

Qu'est-ce qui a conduit à cette expérience de traite?

Cherchez à savoir : des expériences individuelles.

Cherchez à savoir : des expériences familiales.

Cherchez à savoir : des problèmes liés à la communauté ou autres.

Où cette expérience de traite a-t-elle eu lieu et comment?

Parlez-moi plus sur le type de personnes impliquées (ne nous dites pas leurs noms)?

Cherchez à savoir : leur avez-vous eu une relation quelconque?

Qu'ont-ils fait pour vous garder là-bas?

Que souhaiteriez-vous avoir fait pour éviter que cette expérience de traite ne se produise?

Quels étaient vos besoins immédiats pendant cette expérience?

Demandez : S'il y a eu des problèmes (financiers ou autres) auxquels la famille a dû faire face pendant le processus de traite?

Comment vous vous êtes débrouillé pendant la période de traite?

Comment êtes-vous resté en contact avec l'agence / les personnes qui vous ont recruté dans la traite?

Demandez: Comment ils ont communiqué avec vous?

Cherchez à savoir si le survivant est resté en contact avec sa famille pendant la période de traite.

Quand cette expérience de trafic a-t-elle cessé et comment?

Cherchez à savoir : d'autres personnes dans des situations similaires qui sont toujours là.

Demandez: si l'aide était disponible?

Quels étaient vos besoins immédiats après cette expérience?

Demandez: Comment vous vous êtes débrouillé après la période de traite?

Parlez-nous de l'aide dont vous aviez besoin ce que vous avez reçue et de qui?

Depuis cette expérience, avez-vous été soutenu, qu'avez-vous aimé ou pas aimé de l'aide que vous avez reçue?

Comment es-tu retourné, quels défis rencontrez-vous maintenant?

Quelles recommandations donneriez-vous aux personnes confrontées à la traite des enfants?

Y a-t-il autre chose à propos de cette expérience que tu veux nous raconter?

Merci d'avoir participé à cet entretien

Le troisième guide d'entretien - GD avec les membres de la communauté

SCÉNARIO:

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par nous présenter.

Objectifs (pour le modulateur):

Les impressions de la communauté sur la traite des êtres humains

Les impressions de la communauté sur les mécanismes, manifestations de la traite d'enfants

Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent le trafic d'enfants

DES CONSEILS: ** Si la réponse à la question est complète, il n'est pas nécessaire de répéter sauf pour des raisons de clarté.

Nous nous sommes réunis ici pour discuter la manière dont les enfants sont traités lorsqu'ils travaillent à la maison ou à l'extérieur.

Vignette 1:

Sadi est une fille de 9 ans qui habite avec sa mère célibataire et son oncle Bondi. Un matin, deux hommes se rendent visite chez eux et s'engagent à une conversation intense avec sa mère pendant environ 30 minutes. Les hommes ont alors donné à sa mère quelque chose qui ressemblait à de l'argent. Sadi n'a jamais vu ces hommes, mais son oncle sait ce qu'ils font et il pense que de nombreux habitants les savent aussi. Après leur conversation, Sadi a été demandée de faire sa valise immédiatement. Sa mère lui a dit qu'elle n'avait pas d'argent pour payer ses frais de scolarité et qu'elle l'emmenait étudier dans la capitale. Ces hommes ont emmené Sadi à l'arrêt de bus où elle a été remise à un autre homme qui l'a accompagnée. À son arrivée dans la capitale, Sadi ne s'est jamais inscrit à une école, mais elle a été amenée à travailler pour une famille aisée de la banlieue. Elle travaille tous les jours de 5 heures à minuit sans repos. Elle nettoie la maison et les locaux, elle lave les vêtements, elle cuisine et elle s'occupe de quatre enfants dont deux sont plus âgés qu'elle. Depuis son arrivée en ville, Sadi n'a jamais communiqué avec sa mère. Il lui est interdit de faire des appels téléphoniques. Elle a tenté de s'échapper un jour mais ses employeurs l'ont violemment battue et lui ont conseillé de ne jamais se rendre à plus de 100 mètres de la maison. Bien qu'elle travaille depuis près d'un an, elle n'a jamais touché de salaire. Ses employeurs la grondent tous les jours pour son fainéantise, mais elle se sent travailleuse. Parfois, on lui refuse la nourriture qu'elle a préparée elle-même.

Pensez-vous que ce qui se passe dans ce scénario a du sens moral? Pourquoi ou pourquoi pas?

Ce scénario décrit-il quelque chose qui se fait couramment dans cette communauté? Si oui, comment cela se fait-il?

Ce scénario décrit-il le travail forcé ou la traite des enfants?

Parlez-moi des difficultés / problèmes similaires rencontrés par les enfants et les jeunes (6- 17 ans) dans votre communauté.

Cherchez à savoir : les défis familiaux, culturels et sociaux.

Cherchez à savoir : Les défis spécifiques aux garçons.

Cherchez à savoir : les défis spécifiques aux filles.

1.5 Quelles sont les causes de scénarios tels que celui décrit ci-dessus?

Cherchez à savoir : les facteurs culturels.

Cherchez à savoir : les facteurs économiques.

Cherchez à savoir : les facteurs sociaux.

Existe-t-il des cas dans votre communauté où des enfants (6-17 ans) ont été exploités, hébergés ou déplacés de chez eux vers un autre lieu?

Demandez: Pourquoi ils sont exploités?

Demandez: si les parents sont au courant ou s'ils ont donné leur consentement?

Demandez: Où ils travaillent / sont-ils exploités (les destinations)?

Cherchez à savoir : Le type d'exploitation auquel ces enfants sont généralement exposés.

Cherchez à savoir : les saisons spécifiques / saisons de pointe lorsque ces enfants sont recrutés.

Cherchez à savoir si les recruteurs sont généralement connus des membres de la famille ou de la communauté?

Une fois des cas pareils sont identifiés dans votre communauté, comment sont-ils traités?

Demandez: qui est averti lorsqu'un enfant est identifié?

Demandez: que se passe-t-il une fois ces autorités / personnes ont été notifiées?

Quel est l'impact de la traite des enfants sur votre communauté?

Demandez: Comment cela a-t-il affecté votre communauté?

Cherchez à savoir : les effets sur les enfants (victimes) et leurs familles.

1.9 De quelle manière votre communauté a-t-elle essayé de résoudre les problèmes décrits ci-dessus?

Vignette 2:

Modo est un garçon de 14 ans tandis que Meme, sa sœur a 10 ans. Leur père est agriculteur. Un matin, alors que les deux enfants se préparent pour aller à l'école, leur père leur dit qu'ils n'allaient nulle part. Il dit qu'ils doivent travailler pour manger et qu'il lui est devenu impossible d'atteindre ses objectifs de production agricole et ses objectifs commerciaux sans leur travail. Il dit aux enfants qu'ils sont un fainéant et inutile, mais ils «mangent» tout son argent et qu'ils doivent donc travailler. À partir de ce jour, les enfants travaillent de 6 heures à 18 heures. La jeune fille travaille dans les champs et prépare le terrain pour la plantation, l'ensemencement, le désherbage, la récolte, le battage et le vannage manuels du maïs. Le garçon travaille dans une carrière de pierre locale, il frappe des rochers pour fabriquer du gravier que son père vend. Ils ne vont à l'école qu'une ou deux fois par semaine, principalement en basse saison et ils arrivent souvent très tard après avoir travaillé. Tous les jours, ils sont très épuisés, mais leurs conditions de vie ne semblent pas s'améliorer. Selon leur père, travailler pour gagner de l'argent est plus important que d'aller à l'école alors que lui, il ne participe jamais au travail.

Pensez-vous que ce qui se passe dans ce scénario a du sens moral? Pourquoi ou pourquoi pas?

Ce scénario décrit-il quelque chose qui se fait couramment dans cette communauté? Si oui, comment cela se fait-il?

Quelles sont les causes de scénarios tels que celui décrit ci-dessus?

Cherchez à savoir : les facteurs culturels.

Cherchez à savoir : des facteurs économiques.

Cherchez à savoir : les facteurs sociaux.

Comment votre communauté a-t-elle essayé de résoudre les problèmes décrits ci-dessus?

Vignette 3:

Dula est la sœur de Pato. Ils ont 15 et 8 ans respectivement. Ils fréquentent régulièrement une école secondaire publique et une école primaire publiques dans le cadre d'un programme éducatif gratuit du gouvernement. Tous les matins avant de partir à l'école, leurs parents leur demandent de nettoyer la maison, de comme le reste des membres de la famille, de faire leurs lits et de nettoyer leur chambre. Le soir après leur retour de l'école, ils effectuent d'abord leurs «devoirs», puis ils se reposent pendant une heure. Après le repos, ils sont censés de participer à la préparation du repas et de d'autres tâches ménagères - en s'occupant des aliments sur le feu, en lavant la vaisselle, en allant chercher du bois de chauffage / de l'eau ou en prenant un bain pour leurs frères et sœurs. Les enfants ont l'impression que le travail est trop dur pour eux et protestent toujours auprès de leurs parents. Mais d'autres membres de la famille font régulièrement leur part et le travail est réparti en fonction de l'âge / des capacités. Leur mère leur a dit toujours qu'il n'y a pas d'enfant bien soigné qui n'aide pas aux tâches ménagères tant que ces tâches n'affectent pas leurs études.

Pensez-vous que ce qui se passe dans ce scénario a du sens moral? Pourquoi ou pourquoi pas?

Ce scénario décrit-il quelque chose qui se fait couramment dans cette communauté? Si oui, comment cela se fait-il?

Questions de discussion générale

Compte tenu des discussions ci-dessus:

Décrivez les attentes des adultes vis-à-vis des enfants aidant à travailler à la maison et à l'extérieur.

Demandez: combien d'heures travaillent-ils pour leur famille?

Cherchez à savoir: combien de fois travaillent-ils pour leur famille?

1. Que pense votre communauté du fait que des enfants soient surchargés de travail ou exploités lorsqu'ils travaillent à l'extérieur de la maison?

Quelles seraient vos recommandations pour réduire les cas de traite d'enfants et d'autres formes d'exploitation d'**enfants dans votre région**?

Cherchez à savoir : La prévention de la traite.

Cherchez à savoir : La gestion des victimes de la traite d'enfants (réhabilitation et protection des victimes).

Cherchez à savoir : La poursuite et système judiciaire.

Merci d'avoir participé à cet entretien

La cinquième guide d'entretien, GD avec groupe de travail sur la lutte contre la traite des êtres humains

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs:

- Explorer l'opinion sur l'état de la prévention, de la protection et des poursuites contre la traite des enfants au niveau des pays
- Perceptions, mécanismes et manifestations de la traite d'enfants au niveau des pays
- Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent la traite des enfants dans le pays

1. Quel est le rôle de ce groupe de travail / comité dans la lutte contre la traite des enfants?

Cherchez à savoir : quand a-t-il été créé? À quelle fréquence se rencontrent-ils? Les réunions sont-elles cohérentes?

Cherchez à savoir : Quelle influence ont les décisions des équipes spéciales / comités dans ce pays?

Cherchez à savoir : Quelles sont les principales étapes franchies par le groupe de travail / comité au cours des dix dernières années?

Demandez: Comment les activités du groupe de travail / du comité sont financées?

Demandez: si les initiatives anti-traite rencontrent des obstacles majeurs?

Cherchez à savoir : dans quelle mesure ces initiatives et efforts d'intervention ont contribué à réduire au minimum le problème de la traite des enfants; Que pourrait-on faire de plus?

Cherchez à savoir : Quels sont les projets de la taskforce / du comité à court et à moyen terme en matière de réduction de la traite interne des enfants?

De manière générale, comment définiriez-vous la traite des enfants (en termes simples)?

Cherchez à savoir : les formes de traite interne des enfants, les descriptions locales (laïques) de ce que la traite est et n'est pas?

Cherchez à savoir : qui sont ces recruteurs et trafiquants-cartels de la nature?

Cherchez à savoir : en quoi la traite diffère-t-elle avec d'autres terminologies similaires, telles que la contrebande, le travail des enfants, etc.?

Comment le gouvernement donne-t-il la priorité à la traite des enfants dans ce pays?

Cherchez à savoir : les efforts du gouvernement dans la prévention de la traite des enfants dans le pays.

Cherchez à savoir : les efforts du gouvernement pour la protection de la traite des enfants dans le pays.

Cherchez à savoir : les efforts du gouvernement pour poursuivre la traite des enfants dans le pays.

Veillez partager vos expériences concernant l'évolution de la traite interne des enfants au cours des dix dernières années.

Veillez partager vos expériences concernant le processus de traite interne des enfants dans ce pays.

Quelles sont les parties prenantes actuellement impliquées dans la lutte contre la traite interne d'enfants?

Cherchez à savoir: les intervenants en prévention.

Cherchez à savoir : les parties prenantes dans les poursuites.

Cherchez à savoir : des intervenants en protection.

Cherchez à savoir : des avis sur l'étendue de la coordination des parties prenantes et sur la manière dont elles travaillent ensemble (tout double emploi de rôles / efforts dans les mêmes domaines)?

Cherchez à savoir : quels sont les problèmes de mobilisation des ressources et d'efficacité dans l'utilisation des ressources?

Parlez-nous des principaux défis / problèmes rencontrés par les parties prenantes pour réduire la traite interne d'enfants dans ce pays.

Cherchez à savoir : les défis auxquels sont particulièrement confrontés les décideurs.

Cherchez à savoir : les défis de la prévention.

Cherchez à savoir : les défis rencontrés dans les poursuites.

Cherchez à savoir : les défis de la protection.

Cherchez à savoir : Autres lacunes dans les services?

Cherchez à savoir : quel impact la traite des enfants a-t-il eu sur ce pays?

Quelles initiatives sont actuellement mises en œuvre pour affaiblir la traite interne des enfants?

Cherchez à savoir : des initiatives au niveau national.

Cherchez à savoir : des initiatives au niveau régional.

Cherchez à savoir : des initiatives au niveau communautaire.

Quelles seraient vos recommandations pour affaiblir la traite des enfants?

Cherchez à savoir : des recommandations de politique pour la prévention, les poursuites et la protection?

Cherchez à savoir : des améliorations dans la fourniture de services?

Cherchez à savoir : Autres recommandations pertinentes.

Merci d'avoir participé à cet entretien

Deuxième guide d'entretien: Entretien avec les informateurs clés et leaders sélectionnés d'opinion communautaires

Merci d'avoir accepté de parler avec nous. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs:

- Les impressions de la communauté sur la traite des enfants
- Les impressions de la communauté sur les mécanismes et les manifestations de la traite des enfants
- Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent le trafic d'enfants

1. Quel est votre rôle dans cette communauté?

À cet instant, je vais vous décrire un scénario. Par la suite, nous discuterons des questions nouvelles.

Vignette 1:

Sadi est une fille de 9 ans qui habite avec sa mère célibataire et son oncle Bondi. Un matin, deux hommes se rendent visite chez eux et s'engagent à une conversation intense avec sa mère pendant environ 30 minutes. Les hommes ont alors donné à sa mère quelque chose qui ressemblait à de l'argent. Sadi n'a jamais vu ces hommes, mais son oncle sait ce qu'ils font et il pense que de nombreux habitants les savent aussi. Après leur conversation, Sadi a été demandée de faire sa valise immédiatement. Sa mère lui a dit qu'elle n'avait pas d'argent pour payer ses frais de scolarité et qu'elle l'emmenait étudier dans la capitale. Ces hommes ont emmené Sadi à l'arrêt de bus où elle a été remise à un autre homme qui l'a accompagnée. À son arrivée dans la capitale, Sadi ne s'est jamais inscrit à une école, mais elle a été amenée à travailler pour une famille aisée de la banlieue. Elle travaille tous les jours de 5 heures à minuit sans repos. Elle nettoie la maison et les locaux, elle lave les vêtements, elle cuisine et elle s'occupe de quatre enfants dont deux sont plus âgés qu'elle. Depuis son arrivée en ville, Sadi n'a jamais communiqué avec sa mère. Il lui est interdit de faire des appels téléphoniques. Elle a tenté de s'échapper un jour mais ses employeurs l'ont violemment battue et lui ont conseillé de ne jamais se rendre à plus de 100 mètres de la maison. Bien qu'elle travaille depuis près d'un an, elle n'a jamais touché de salaire. Ses employeurs la grondent tous les jours pour son fainéantise, mais elle se sent travailleuse. Parfois, on lui refuse la nourriture qu'elle a préparée elle-même.

Pensez-vous que ce qui se passe dans ce scénario a du sens moral ? Pourquoi ou pourquoi pas?

Ce scénario décrit-il quelque chose qui se produit couramment dans cette communauté? Si oui, comment cela se produit-il?

Ce scénario décrit-il le travail forcé ou la traite des enfants?

Parlez-moi des défis / problèmes similaires rencontrés par les enfants et les jeunes (âgés de 6 à 17 ans) dans votre communauté.

Cherchez à savoir : Les défis spécifiques aux garçons.

Cherchez à savoir : les défis spécifiques aux filles.

Cherchez à savoir : les défis liés à la traite interne, y compris les problèmes familiaux ou sociaux auxquels les membres de la communauté sont confrontés.

Êtes-vous au courant d'une pratique d'exploitation des enfants, hébergée au sein de la communauté pour le travail ou à d'autres fins? Si oui, comment et pourquoi pensez-vous que cela se produit?

Cherchez à savoir : les moteurs sociaux, culturels et économiques potentiels?

Cherchez à savoir : Toute influence des courtiers (lesquels sont-ils en particulier)? Comment fonctionnent-ils dans la région (comment sont-ils organisés)? Cherchez à savoir pour connaître le nom de la personne et comment il est généralement fait référence à elle.

Cherchez à savoir : les zones sensibles pour les enfants? Pourquoi ces zones? Quels sont les moyens de transport couramment utilisés par les trafiquants pour amener les enfants à destination?

Cherchez à savoir : les relations entre les recruteurs et: (i) les familles, (ii) les forces de l'ordre,

(iii) les dirigeants de la communauté et (iv) les autres acteurs du processus de recrutement.

Cherchez à savoir : les dommages associés à la traite d'enfants dans cette communauté (s'ils sont connus)?

Comment les membres de la communauté ont-ils réagi aux défis de la traite des enfants?

Cherchez à savoir: comment les enfants réagissent à la traite y compris la réintégration et l'acceptation par la communauté?

Cherchez à savoir: si la communauté considère la traite comme un problème qu'elle peut éviter?

Cherchez à savoir: si la communauté considère le trafic comme un mal nécessaire ou un mécanisme de survie?

Que peut-on faire pour réduire ou arrêter l'exploitation des enfants au travail ou à d'autres fins dans cette communauté?

Cherchez à savoir : les possibilités d'atténuer la traite interne d'enfants grâce à des collaborations avec les parties prenantes de cette

communauté?

1. Quelles initiatives sont disponibles pour aider les victimes / survivantes de la traite des enfants dans votre communauté?
 - Cherchez à savoir : La disponibilité des initiatives de lutte contre la traite d'enfants.
 - Cherchez à savoir : Les limitations d'accès ou initiatives.
2. Quelles recommandations feriez-vous pour lutter contre la traite interne des enfants dans cette communauté?

Merci d'avoir participé à cet entretien

**Guide d'entretien 1 : Guide d'entretien avec les informateurs clés,
fonctionnaires du gouvernement et des ONG**

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Les objectifs : Avez-vous tous pris des notes à ce sujet ? Si oui, veuillez les ajouter. Si non, nous devons ajouter.

1. *Parlez-moi de vous, de votre organisation/département gouvernemental, et de votre rôle dans la protection de l'enfance ?*

ΔCherchez à savoir : Rôle spécifique de votre bureau dans la lutte contre la traite interne des enfants

ΔCherchez à savoir : Tout groupe d'âge spécifique sur lequel cette organisation se concentre (par exemple, les adolescents)

ΔCherchez à savoir : Combien de membres du personnel de l'organisation/département sont affectés au travail sur la traite des enfants et aux rôles connexes ? Quelle est la proportion (et/ou le nombre) de personnel à temps plein ?

ΔCherchez à savoir les questions suivantes : Quels sont les formes/types de traite interne des enfants traités par votre département/organisation ?

1. *Quelle est la compréhension de la traite des enfants par votre organisation/département ?*

ΔCherchez à savoir les questions suivantes : Défis rencontrés par votre organisation/département dans la lutte contre la traite des enfants

ΔCherchez à savoir : Quelles sont les trois principales priorités de votre organisation/département en matière de protection de l'enfance ?

ΔCherchez à savoir : Quelle est la philosophie et l'approche de votre organisation en matière de prestation de services ?

Question à poser : Comment les cas de traite d'enfants sont-ils gérés (mécanismes d'orientation, réintégration et services supplémentaires offerts) ?

ΔCherchez à savoir pour : Quelles mesures préventives (sensibilisation, entre autres) sont prises dans les communautés ou populations vulnérables ?

ΔCherchez à savoir pour : Comment identifiez-vous et suivez-vous le nombre de victimes desservies et les services fournis aux victimes de la traite ?

2. *Quelles sont les formes les plus courantes de trafic interne d'enfants dans ce pays ?*

Δ Cherchez à savoir pour : Quels sont les secteurs les plus courants où les enfants sont victimes de la traite (par exemple, l'agriculture, les mines, la pêche, etc.) ?

o Cherchez à savoir pour chaque secteur : Quelles sont les conditions de travail des enfants victimes de la traite ?

o Cherchez à savoir chaque secteur : Estimation de la prévalence (nombre ou pourcentage) de la traite interne des enfants dans le pays.

Δ Cherchez à savoir : Quelles sont les formes de trafic dans lesquelles les garçons sont principalement impliqués ?

Δ Cherchez à savoir : Quelles sont les formes de traite dans lesquelles les filles sont principalement impliquées ?

3. Quelles autres organisations/départements sont impliqués dans la lutte contre le trafic interne d'enfants ?

Δ Cherchez à savoir pour : Les rôles et les capacités des différents organismes impliqués, y compris les organismes gouvernementaux.

Δ Cherchez à savoir les questions suivantes : Comment les organisations/départements travaillent-ils ensemble ou en partenariat, le cas échéant ?

4. Comment le processus de traite interne des enfants se déroule-t-il habituellement dans ce pays ?

Cherchez à savoir : Les régions/points chauds les plus courants en matière de traite et pourquoi ?

Δ Cherchez à savoir : Tactiques courantes utilisées pour le recrutement d'enfants ?

Δ Cherchez à savoir pour : Qui sont les réseaux de recrutement des enfants ?

Δ Cherchez à savoir pour : Modes de transport communément utilisés et destinations internes (dans le pays)

Δ Cherchez à savoir pour : Actions entreprises pour lutter contre les activités de traite sur les sites de recrutement, de transit et de destination connus.

5. Quelles sont les causes/facilitateurs de la traite des enfants dans votre pays ? [Question séparée pour les ONG et le gouvernement].

Δ Cherchez à savoir : Quels sont les facteurs spécifiques qui exposent les populations au risque de traite (structurels/systémiques vs. organisationnels) ?

Δ Cherchez à savoir : Quels sont les facteurs qui permettent aux auteurs de s'en sortir avec la traite (structurels/systémiques ou organisationnels) ?

Δ Cherchez à savoir : Existe-t-il des pratiques ou des attitudes culturelles qui facilitent et soutiennent la traite des enfants ?

Δ Cherchez à savoir la question : Comment la traite des enfants passe-t-elle inaperçue pour de nombreuses personnes ?

Cherchez à savoir : Les lacunes et les obstacles dans la réponse qui facilitent et soutiennent la traite des enfants (liés à la protection, à la prévention et aux poursuites) au niveau national, institutionnel et communautaire.

6. Pouvez-vous me parler des lois, politiques ou directives spécifiques de votre pays qui visent à protéger les enfants contre la traite, directement ou indirectement ?

Δ Cherchez à savoir : Quelle est votre opinion sur les lois, politiques et directives actuellement en place pour réduire la pratique de la traite interne des enfants et sur leur mise en œuvre ?

la traite interne des enfants et sur leur mise en œuvre ?

Δ Cherchez à savoir : Comment les gouvernements/chefs locaux jouent-ils un rôle dans la prévention de la traite des enfants ?

Question à poser : Des formations sont-elles dispensées sur la traite des êtres humains (catégories d'identification, de protection, de poursuite ou de prévention) ? Si oui, qui assure la formation ?

Δ Cherchez à savoir pour : Existe-t-il des centres de transit pour accueillir les enfants qui sont secourus ?

Δ Cherchez à savoir la question : Quelles sont les entités impliquées dans la poursuite des trafiquants ?

7. Quels sont les plans futurs pour traiter le trafic interne d'enfants ? (Question séparée pour les ONG et le gouvernement)

Δ Cherchez à savoir la question : Plans à court et à long terme du point de vue de l'organisation et du gouvernement.

Δ Cherchez à savoir : Plans futurs liés aux projets de loi en cours d'élaboration, déposés et aux activités prévues

Δ Cherchez à savoir pour : Plans futurs liés aux systèmes de mise en œuvre des politiques et d'application des lois visant à prévenir et à atténuer la traite des êtres humains et des enfants, et leur efficacité.

Δ Cherchez à savoir : Défis qui pourraient entraver ces plans

8. Quelles recommandations donneriez-vous pour lutter contre la traite interne des enfants ?

Questions supplémentaires pour les informateurs clés des refuges

1. Décrivez les processus par lesquels les victimes de la traite interne des enfants arrivent dans ce refuge.

2. Quels services sont fournis aux enfants dans ce refuge ?

Δ Cherchez à savoir : A quel moment les enfants quittent-ils ce refuge ?

Δ Cherchez à savoir : Quelle est la durée habituelle de l'aide apportée aux victimes et/ou à leurs familles ?

Δ Cherchez à savoir pour : Y a-t-il un suivi de l'impact (à court et à long terme) de l'aide apportée ?

Δ Cherchez à savoir les approches spécifiques qu'ils utilisent dans leurs services ou posez des questions sur les règles/règlements/lignes directrices pour les survivants qui y vivent.

3. Selon vous, comment la traite des enfants affecte-t-elle le bien-être des enfants victimes, de leurs familles et des communautés ?

4. Compte tenu de la situation actuelle, que recommanderiez-vous au gouvernement de mettre en place ou d'appliquer pour atténuer la traite interne des enfants ?

Guide d'entretien 2 : Guide d'entretien avec les informateurs clés, leaders d'opinion communautaires sélectionnés

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs :

Perceptions communautaires sur la traite des enfants

Perceptions communautaires des mécanismes et des manifestations de la traite des enfants

Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent le trafic d'enfants

1. *Quel est votre rôle dans cette communauté ?*

2. *Quels sont les défis les plus courants auxquels sont confrontés les enfants (6-17 ans) dans votre communauté ?*

Cherchez à savoir : Défis spécifiques aux garçons

Cherchez à savoir : Défis spécifiques aux filles

Cherchez à savoir : Défis liés à la traite interne, y compris les défis familiaux ou sociaux auxquels les membres de la communauté sont confrontés.

3. *Avez-vous connaissance d'une pratique où des enfants sont exploités, hébergés au sein de la communauté pour travailler ou pour toute autre raison ? Si oui, comment et pourquoi pensez-vous que cela se produit ?*

Cherchez à savoir pour : Quels sont les facteurs sociaux, culturels et économiques potentiels ?

Cherchez à savoir : Quelle est l'influence des courtiers (lesquels en particulier) ? Comment opèrent-ils dans la région (comment sont-ils organisés) ? Cherchez à savoir le nom de la personne et la manière dont elle est généralement désignée.

Cherchez à savoir : Quels sont les points chauds pour les enfants ? Pourquoi ces zones ? Quels sont les moyens de transport couramment utilisés par les trafiquants pour amener les enfants à destination ?

Cherchez à savoir : Décrivez les relations entre les recruteurs et : (i) les familles, (ii) les forces de l'ordre, (iii) les dirigeants communautaires, et (iv) les autres acteurs du processus de recrutement.

Cherchez à savoir : Quels sont les préjudices associés à la traite des enfants dans cette communauté (s'ils sont connus) ?

4. *Comment les membres de la communauté ont-ils répondu aux défis de la traite des enfants ?*

Question à poser : Comment les enfants font-ils face aux séquelles de la traite, y compris la réintégration et l'acceptation par la communauté ?

Cherchez à savoir les questions suivantes : La communauté considère-t-elle la traite comme un problème qu'elle peut éviter ?

Question à poser : La communauté considère-t-elle la traite comme un mal nécessaire ou un mécanisme de survie ?

5. *Que peut-on faire pour réduire ou arrêter l'exploitation des enfants pour le travail ou tout autre but dans cette communauté ?*

Cherchez à savoir : les opportunités qui existent pour atténuer la traite interne des enfants par le biais de collaborations avec les parties prenantes de cette communauté ?

parties prenantes de cette communauté ?

6. *Quelles initiatives sont disponibles pour aider les victimes/survivants de la traite des enfants dans votre communauté ?*

Cherchez à savoir : Disponibilité d'initiatives en matière de traite des enfants

Cherchez à savoir : Limitations ou restrictions d'accès aux initiatives

7. **Quelles recommandations donneriez-vous pour lutter contre le trafic interne d'enfants dans cette communauté ?**

Guide d'entretien 3, GdD avec les membres de la communauté

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs :

Perceptions communautaires sur la traite des êtres humains

Perceptions de la communauté sur les mécanismes, les manifestations de la traite des enfants

Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent la traite des enfants

Introduisez la session avec 3 Vignettes (un scénario de traite, un scénario de travail des enfants, un scénario de non-traite) suivies de questions sur la traite.

Partie 1 :

Partie 2 :

Partie 3 :

Le contexte et leur perception de l'aspect moral de la traite.

Caché à la vue de tous ? Comment se maintient-il et quelles sont les boucles de rétroaction qui le perpétuent ?

Réponse locale et capital social de la communauté

Questions directrices potentielles

Ce scénario (vignette 1, 2, 3) décrit-il quelque chose qui se produit couramment ici ?

Quelles sont les causes de scénarios tels que ceux décrits dans les vignettes 1, 2 et 3 ?

Que se passe-t-il d'autre (vignette 1, 2, 3) ?

Qu'en pensez-vous ?

L'un de ces scénarios décrit-il (i) le travail forcé (ii) la traite des enfants ? Dans le cas des vignettes (1, 2 et 3), avez-vous des histoires similaires dans votre communauté ?

1. Parlez-moi des défis/problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes (6-17 ans) dans votre communauté ?

Cherchez à savoir pour : Défis liés à la famille, à la culture et à la société

Cherchez à savoir : Défis spécifiques aux garçons

Cherchez à savoir : Défis spécifiques aux filles

2. *Y a-t-il des cas dans votre communauté où des enfants (6-17 ans) ont été exploités, hébergés ou déplacés de leur domicile vers un ou plusieurs autres lieux ?*

Cherchez à savoir pour : Pourquoi sont-ils exploités ?

Cherchez à savoir : Les parents sont-ils au courant ou donnent-ils leur consentement aux enfants ?

Question à poser : Où vont-ils travailler/être exploités (les destinations) ?

Cherchez à savoir : Quel type d'exploitation ces enfants sont-ils habituellement exposés ?

Cherchez à savoir pour : Y a-t-il des saisons spécifiques/des saisons de pointe pendant lesquelles ces enfants sont recrutés ?

Cherchez à savoir : Les recruteurs sont-ils connus des membres de la famille ou de la communauté ?

3. *Comment les cas de traite d'enfants sont-ils traités dans votre communauté lorsqu'ils sont identifiés ?*

Cherchez à savoir : Qui est informé lorsqu'un enfant est identifié ?

Cherchez à savoir : Que se passe-t-il une fois que ces autorités/personnes ont été informées ?

4. *Quel impact la traite des enfants a-t-elle eu sur votre communauté ?*

Cherchez à savoir : Comment a-t-elle affecté votre communauté ?

Question à poser : Quels sont les effets sur les enfants (victimes) et leurs familles ?

5. *Quelles seraient vos recommandations pour réduire la traite des enfants dans votre région ?*

Cherchez à savoir pour : Prévention de la traite

Cherchez à savoir : Gestion des enfants victimes de la traite (réhabilitation et protection des victimes)

Cherchez à savoir : Poursuite et système judiciaire

Guide d'entretien 4,

Narratif : Entretiens approfondis avec les survivants

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base. Veuillez nous parler autant que vous vous sentez à l'aise.

Objectifs de l'outil :

Expériences antérieures qui ont pu être des facteurs de vulnérabilité

Comprendre les manifestations et les mécanismes de la traite des enfants en Guinée et en Sierra Leone, y compris les montages, les liens et les transactions impliqués

Comprendre la nature/le phénomène des expériences de trafic

Expériences des survivants menant à leur découverte (services, référencement, réintégration)

Obstacles à une réintégration réussie des survivants de leur point de vue

REMARQUE : Pour les survivantes qui ont été victimes de la traite plus d'une fois, ces questions doivent être posées pour chaque cycle de traite.

1. *Racontez-nous votre histoire (avant, pendant et après)*

Cherchez à savoir : Âge au moment des faits

Cherchez à savoir : Statut scolaire avant et après

2. *Qu'est-ce qui a conduit à cette expérience de traite ?*

Cherchez à savoir : Expériences individuelles

Cherchez à savoir : Expériences familiales

Cherchez à savoir : Questions liées à la communauté ou autres

3. *Où cette expérience de traite a-t-elle eu lieu ET comment ?*

4. *Dites-m'en plus sur le type de personnes qui sont impliquées (ne nous dites pas leurs noms) ?*

Cherchez à savoir : Etiez-vous lié à eux d'une manière ou d'une autre ?

5. *Qu'ont-ils fait pour vous garder ?*

6. *Qu'auriez-vous souhaité que l'on fasse pour éviter que cette expérience de traite ne se produise ?*

7. *Quels étaient vos besoins immédiats pendant cette expérience ?*

Cherchez à savoir pour : La famille a-t-elle dû faire face à des difficultés (financières ou autres) pendant le processus de traite ?

8. *Comment avez-vous fait face à la situation pendant la période de la traite ?*

9. *Comment avez-vous gardé le contact avec l'agence/les personnes qui vous ont recruté pour la traite ?*

Cherchez à savoir pour : Comment ont-ils communiqué avec vous ?

Cherchez à savoir pour : Si la survivante est restée en contact avec sa famille pendant la période de la traite.

10. *Quand cette expérience de traite a-t-elle pris fin et comment ?*

Cherchez à savoir : D'autres personnes se trouvant dans une situation similaire et qui sont toujours là

Cherchez à savoir pour : Comment l'aide était-elle disponible ?

11. *Quels étaient vos besoins immédiats après être sorti de cette expérience ?*

Cherchez à savoir pour : Comment avez-vous fait face à la situation après la période de traite ?

12. *Parlez-nous de l'aide dont vous avez eu besoin, que vous avez reçue, et de qui ?*

13. *Si vous avez reçu de l'aide depuis, qu'est-ce que vous avez aimé et n'avez pas aimé dans l'aide que vous avez reçue ?*

14. *Quels défis rencontrez-vous maintenant que vous êtes de retour ?*

15. *Quelles recommandations donneriez-vous aux personnes qui ont été confrontées à la traite des enfants ?*

16. *Y a-t-il quelque chose de plus à propos de cette expérience que vous voulez nous dire ?*

Guide d'entretien 5,

GdD avec le groupe de travail sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base.

Objectifs :

Explorer l'opinion sur l'état de la prévention, de la protection et des poursuites de la traite des enfants au niveau national

Perceptions, mécanismes et manifestations de la traite des enfants au niveau national

Comprendre les pratiques culturelles qui perpétuent la traite des enfants dans le pays

1. *Quel est le rôle de ce groupe de travail/comité dans la lutte contre la traite des enfants ?*

Cherchez à savoir les questions suivantes : Quand a-t-il été créé ? A quelle fréquence se réunissent-ils ? Les réunions sont-elles cohérentes ?

Cherchez à savoir : Quelle est l'influence des décisions du groupe de travail/comité dans ce pays ?

Cherchez à savoir : Quelles étapes importantes ont été franchies par le groupe de travail ou le comité au cours des dix dernières années ?

Cherchez à savoir : Comment les activités du groupe de travail/comité sont-elles financées ?

Cherchez à savoir les questions suivantes : Les principaux obstacles auxquels sont confrontées les initiatives de lutte contre la traite des personnes ?

Question à poser : Quels sont les plans du groupe de travail/comité à court et moyen terme pour atténuer le trafic international d'enfants ?

2. *De manière générale, comment définiriez-vous la traite des enfants (en termes simples) ?*

Cherchez à savoir : Les formes de traite interne des enfants, les descriptions locales (en termes simples) de ce qu'est et n'est pas la traite ?

Cherchez à savoir les questions suivantes : Qui sont ces recruteurs et trafiquants ?

Cherchez à savoir pour : En quoi la traite diffère-t-elle d'autres terminologies similaires comme la contrebande, le travail des enfants, etc.

3. *Comment le gouvernement donne-t-il la priorité à la traite des enfants dans ce pays ?*

Cherchez à savoir : Les efforts du gouvernement dans la prévention de la traite des enfants dans le pays.

Recherchez : Efforts du gouvernement en matière de protection de la traite des enfants dans le pays.

Cherchez à savoir : Efforts du gouvernement dans la poursuite de la traite des enfants dans le pays.

4. *Veillez partager vos expériences concernant l'évolution de la traite interne des enfants au cours des dix dernières années.*

5. *Veillez partager vos expériences concernant le processus de la traite interne des enfants dans ce pays. 6.*

6. *Quels acteurs sont actuellement impliqués dans la lutte contre la traite interne des enfants ?*

Cherchez à savoir : Acteurs de la prévention

Cherchez à savoir : Parties prenantes dans les poursuites

Cherchez à savoir : Parties prenantes de la protection

Cherchez à savoir : Opinions sur l'étendue de la coordination des parties prenantes et sur la façon dont elles travaillent ensemble (toute duplication des rôles/efforts dans les mêmes domaines) ?

Cherchez à savoir : Quelles sont les lacunes en matière de mobilisation des ressources et d'efficacité dans l'utilisation des ressources ?

7. *Parlez-nous des principaux défis/problèmes rencontrés par les parties prenantes dans la réduction de la traite interne des enfants dans ce pays.*

Cherchez à savoir pour : Défis auxquels sont particulièrement confrontés les décideurs politiques

Cherchez à savoir : Défis rencontrés dans la prévention

Cherchez à savoir pour : Défis à relever en matière de poursuites

Cherchez à savoir : Défis à relever en matière de protection

Cherchez à savoir : Autres lacunes dans les services ?

Cherchez à savoir : Quel a été l'impact de la traite des enfants dans ce pays ?

8. *Quelles initiatives sont actuellement mises en œuvre pour atténuer la traite interne des enfants ?*

Cherchez à savoir la question : Initiatives au niveau national

Cherchez à savoir pour : Initiatives au niveau régional

Cherchez à savoir pour : Initiatives au niveau communautaire

9. *Quelles seraient vos recommandations pour atténuer la traite des enfants ?*

Cherchez à savoir pour : Recommandations politiques pour la prévention, les poursuites et la protection ?

Cherchez à savoir pour : Améliorations de la prestation de services ?

Cherchez à savoir pour : Autres recommandations pertinentes

Merci d'avoir pris le temps de participer à cet entretien.

Guide d'entretien 6,

Entretien approfondi avec le parent/tuteur d'un enfant victime de la traite des êtres humains.

Merci d'avoir accepté de nous parler. Nous aimerions commencer par vous demander quelques informations de base. Veuillez nous parler autant que vous vous sentez à l'aise.

Objectifs de cet outil :

Comprendre le préjudice causé par l'expérience de la traite au-delà de l'individu

Explorer les mécanismes d'adaptation

Comprendre les expériences antérieures qui ont pu être des facteurs de vulnérabilité du point de vue du tuteur

Comprendre les manifestations et les mécanismes de la traite des enfants en Guinée et en Sierra Leone, y compris les montages, les liens et les transactions impliqués

Comprendre la nature/le phénomène des expériences de trafic

Connaître les expériences des survivants menant à leur découverte (services, orientation et réintégration)

Obstacles à une réintégration réussie des survivants du point de vue de la famille/de la communauté

1. *Racontez-nous ce qui est arrivé à votre enfant (avant, pendant et après).*

Cherchez à savoir : L'âge de l'enfant lorsque cela s'est produit et son sexe

Cherchez à savoir : Combien de temps sont-ils restés absents ?

2. *Qu'est-ce qui a conduit à cette expérience dans votre famille ?*

Cherchez à savoir : Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire à ce sujet ?

3. *Où cela a-t-il eu lieu ?*

4. *Dites-m'en plus sur le type de personnes qui sont impliquées (ne nous dites pas leurs noms) ?*

Interrogez-les : Etiez-vous lié à eux d'une manière ou d'une autre ?

Cherchez à savoir pour : Des promesses ont-elles été faites ou des pressions exercées ? Est-ce que vous ou votre famille leur étiez redevables d'une manière ou d'une autre ?

5. *Qu'est-ce qui a été fait pour que votre enfant reste là-bas ?*

Cherchez à savoir pour : Y a-t-il eu une communication avec votre enfant pendant son absence ?

6. *Qu'est-ce qui pourrait empêcher que cela se produise ?*

7. *D'après votre expérience, comment avez-vous fait face, vous et votre famille, à cette situation ?*

8. *Où votre famille a-t-elle cherché de l'aide, le cas échéant ?*

Cherchez à savoir pour : Quelle aide a été recherchée ?

Cherchez à savoir : Connaissez-vous d'autres familles dans des situations similaires ?

9. *Si vous avez été soutenu depuis, qu'est-ce que vous avez aimé et n'avez pas aimé dans l'aide que votre famille a reçue ?*

10. *Quels sont ou quels étaient les besoins immédiats de votre famille au sortir de cette expérience ?*

11. *Avez-vous été réuni avec votre enfant ?*

Cherchez à savoir la question : Depuis combien de temps sont-ils réunis ?

Cherchez à savoir pour : Quel a été l'impact de cette expérience sur l'enfant ?

Cherchez à savoir : Quel a été l'impact de cette expérience sur votre famille et votre communauté ?

12. *Quelles lois ou quels systèmes connaissez-vous qui fonctionnent pour protéger vos enfants ?*

13. *Y a-t-il autre chose à propos de cette expérience que vous voulez nous dire ?*

Merci d'avoir pris le temps de participer à cet entretien.

FIN DU RAPPORT